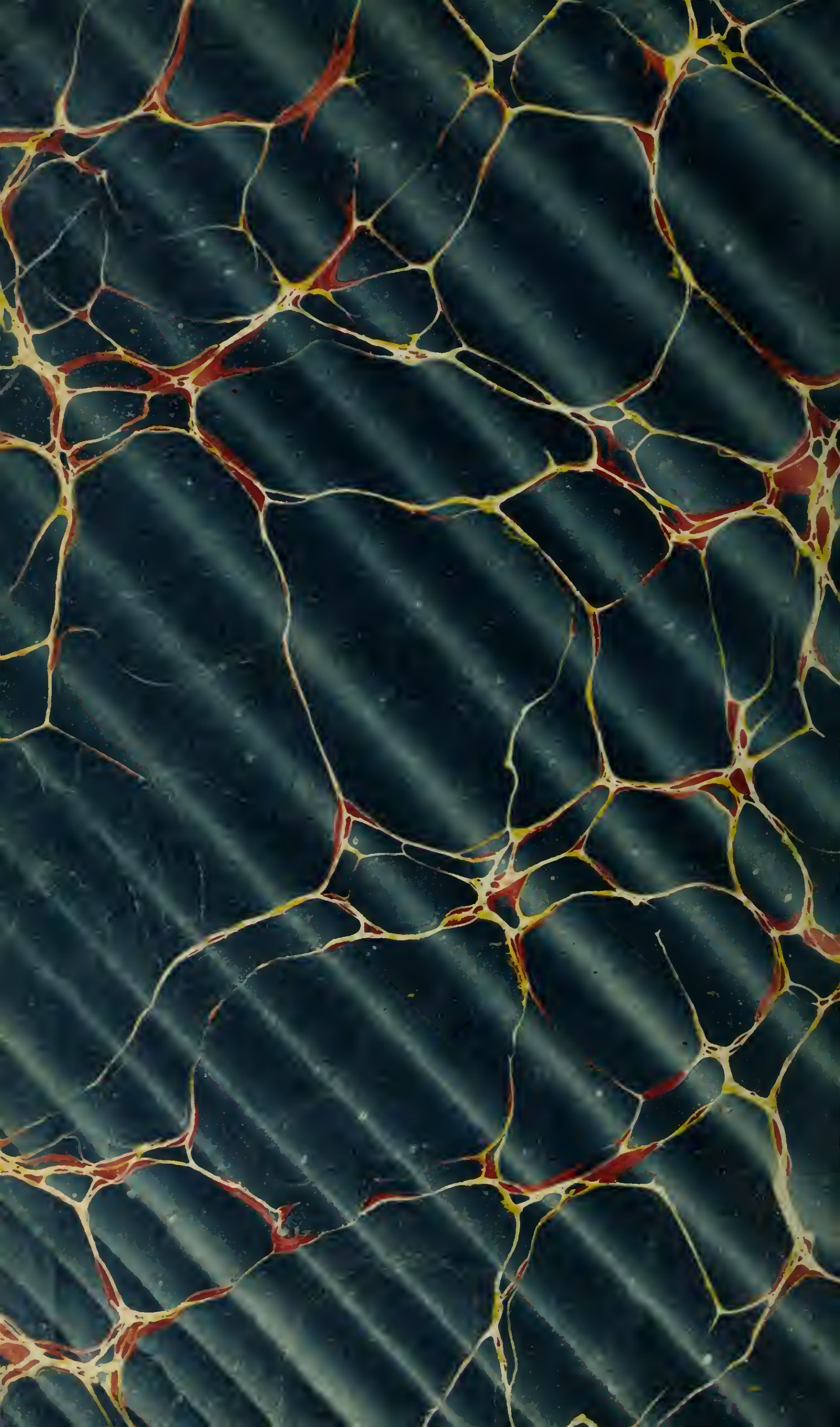

LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO





Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/parispendantlar03schmuoft

PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION

PÉRONNE — IMPRIMERIE LUD. CRETY
24, GRANDE PLACE, 24

HF
5349p

ADOLPHE SCHMIDT

PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION

D'APRÈS LES RAPPORTS DE LA POLICE SECRÈTE

1789-1800

TRADUCTION FRANÇAISE

ACCOMPAGNÉE D'UNE PRÉFACE

PAR

PAUL VIOLLET

TOME TROISIÈME

AFFAIRES SOCIALES

45673
20/6/99

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
9, QUAI VOLTAIRE, 9

1890

PRÉFACE

Je demande la permission d'ajouter ici quelque chose aux indications littéraires que j'ai données dans la préface du tome II et de réparer une omission. Parmi les savants français qui, après la guerre franco-allemande, accueillirent avec un vif intérêt mes Tableaux de la Révolution française, *figure notamment M. Wallon, membre de l'Institut, député à l'Assemblée nationale et, il y a peu de temps encore, ministre de l'Instruction publique. Dans son ouvrage intitulé* La Terreur, études critiques sur l'histoire de la Révolution française, *Paris,* 1873, *2 vol., il a donné de longs extraits des rapports de police publiés par moi et il en a signalé l'importance. Se référant aux histoires de la Révolution publiées jusqu'alors et songeant même au grand ouvrage de Mortimer-Ternaux, il n'hésite pas à dire* (I, 69) *que ces rapports « ajoutent beaucoup à la connaissance des événements ». Et, au moment de mettre sous les yeux du lecteur français des extraits considérables de la première et de la*

deuxième partie de mes Tableaux, *il s'exprime ainsi :* « *Nous y verrons des choses que nous avons vues nous-* « *mêmes à des époques plus récentes et que, si nous* « *ne changeons d'habitudes, nous sommes destinés* « *à revoir* ».

M. Wallon regrette que M. Mortimer-Ternaux, jadis son collègue à l'Institut, « *paraisse avoir* « *négligé cette source d'information* » (I, 68); *c'est là un point sur lequel je puis faire la lumière. Mortimer-Ternaux n'avait eu, en effet, aucune connaissance de ces documents ; mais, à l'occasion de la publication du tome II de mes* Tableaux, *il m'écrivit très spontanément, le 20 Janvier* 1870 : « *J'en ferai certainement mon profit dans les* « *prochains volumes de mon* Histoire de la Terreur, « *et, pour ma part, je vous remercie bien vivement* « *de la patience et du soin avec lesquels vous* « *avez rassemblé d'aussi précieux matériaux* ». *Mais le tome VII de l'*Histoire de la Terreur *qui venait de paraître resta malheureusement le dernier.*

Cependant un littérateur, M. Dauban, s'était jeté avec avidité sur la source d'information révélée par moi et l'avait hâtivement utilisée pour son ouvrage relatif à l'année 1793-1794 [1]. *Peu de mois après cette publication et, à ce propos, le* 1[er]

[1] Voyez *Paris pendant la Révolution*, tome I[er], édit. allemande, préface. J'adoucis quelques expressions. (*Le trad.*)

Juillet 1870, *Marc-Dufraisse, plein d'un zèle presque exagéré, s'offrait, lui aussi, spontanément, à présenter encore une fois au public français les « excellents* Tableaux » *et portait, en même temps, sur le livre de M. Dauban cette appréciation très justifiée : « M. Dauban me semble n'avoir fait autre « chose que mettre en œuvre les riches matériaux « que vous avez découverts ».*

En Allemagne comme en France, les amis de la science historique ont déploré profondément, j'ai à peine besoin de le dire, la disparition soudaine et de Mortimer-Ternaux et de Marc-Dufraisse. Un seul fait peut contribuer à adoucir nos regrets, c'est celui-ci : les historiens français, appartenant à la génération nouvelle, paraissent plus résolus que jamais à étudier la période révolutionnaire dans cet esprit de critique scientifique qui inspirait Mortimer-Ternaux et qui jusqu'à présent a fait si souvent défaut ; ils semblent décidés à rompre irrévocablement avec la « légende révolutionnaire », à chercher la vérité sans fard et sans déguisement dans les sources elles-mêmes, dans les archives. A l'appui de cette observation je citerai, entres autres, l'ouvrage dans lequel Félix Rocquain a continué pour la période du Consulat l'enquête que j'avais moi-même commencée pour les temps antérieurs ; je citerai aussi les premières recherches de J. J. Guiffrey sur les Comités des assemblées révolutionnaires,

1789-1795, (Revue hist., *Avril-Juin* 1876) *: ce travail que l'auteur m'a transmis très amicalement nous révèlera de nouveaux et favorables aspects de la Révolution en même temps qu'il nous ouvrira de sombres pages trop longtemps fermées. Je citerai enfin les lettres que j'ai reçues, lettres signées de Français appartenant au monde savant qui déclarent ouvertement comprendre l'étude de l'histoire révolutionnaire comme je l'ai conçue moi-même dans mon* Paris pendant la Révolution. *La* Revue historique *de Monod et Fagniez que je citais à l'instant et qui vient de débuter, cette année même, d'une manière si remarquable, a pris pour exergue cette parole de Cicéron : « Ne quid falsi audeat, « ne quid veri non audeat historia ». Il faut donc espérer qu'elle mettra tous ses soins à dégager la période révolutionnaire des falsifications historiques et à lui rendre, sans arrière-pensée, sa véritable physionomie.*

La légende révolutionnaire ne date pas d'aussi loin qu'on pourrait être tenté de le croire. C'est à peine si on en découvre quelque vestige dans les œuvres historiques anciennes les plus répandues, telles que les travaux de Beaulieu, Toulongeon, Lacretelle ou même dans les écrits d'un républicain aussi fanatique que Mercier. Sous l'Empire, la passion de la gloire et la vanité jetèrent les premières bases de l'édifice légendaire. C'est plus tard, comme conséquence du

mouvement de résistance de plus en plus accusé qui s'éleva contre la Restauration et du mouvement analogue dirigé contre la Monarchie de Juillet que s'épanouit, à la suite de Thiers et de Mignet pendant les années 1820 *et suivantes, à la suite de Buchez et Roux pendant les années* 1830 *et suivantes, cette glorification systématique de la Révolution, glorification qui prit une allure épique et théâtrale. Non seulement les Français, éblouis, perdirent, à l'égard de la Révolution, le sens critique ; mais, jusqu'à ce jour, les Allemands en grand nombre furent aveuglés et ne virent ni les fautes ni les ombres de la Révolution.*

En France, les esprits sérieux et positifs eussent, sans nul doute, secoué plus tôt et rejeté peut-être entièrement la légende révolutionnaire et toute cette histoire fausse et fardée, léguée par la routine, si des œuvres animées de l'esprit critique comme celles de Mortimer-Ternaux n'avaient — lui-même me laissait entrevoir ce résultat dans une lettre antérieure à la publication de son livre — soulevé beaucoup plus de répulsion que recueilli de sympathies, et si, d'autre part, les historiens n'avaient pas négligé — négligence vraiment inouïe — ce guide d'Henri Bordier dans le labyrinthe des archives, cette œuvre d'un maître, œuvre nationale et capable d'exciter des sentiments d'envie : je veux parler de l'ouvrage intitulé Les archives de la France, *Paris,* 1855.

Veut-on la preuve de cette négligence ? c'est seulement à la suite de mon édition des Tableaux *que la grande valeur de la série dont je m'étais servi a été partout connue, bien que depuis longtemps chacun eût pu s'en rendre compte, grâce à l'analyse de Bordier, p.* 102 *et suiv. Un autre fait vient encore accuser cette négligence, cet oubli : des critiques français et allemands m'ont demandé l'indication des cotes, alors qu'ils auraient dû savoir, par les explications de Bordier, p.* 98 *et suiv., que ce fonds considérable non classé n'a ni inventaire, ni cote* [1].

Aussi bien, j'ai depuis longtemps acquis la conviction que, pour la rédaction d'une histoire de la Révolution française, véridique en toutes ses parties, le procédé d'investigation employé jusqu'ici, c'est-à-dire la recherche individuelle dans les archives, est un moyen insuffisant. Il ne serait pas difficile, en groupant des travailleurs, de colliger et d'extraire très complètement, sous une forme objective et systématique, les matériaux manuscrits nécessaires à une histoire de la Révolution [2] *; j'estime que ce travail pourrait être accompli à peu près en cinq années. Ces extraits de sources manuscrites,*

[1] Ce fonds est aujourd'hui classé sous la cote « F1c III, *Seine*, nos 13 à 20. » (*Le trad.*)

[2] Deux ouvrages qui sont aujourd'hui en preparation rendront de très grands services au point de vue qui préoccupe ici

*clairement classés par matières suivant l'ordre chronologique, constitueraient, pour tous les travaux spéciaux ou généraux, un recueil de documents fondamentaux, infiniment plus complet que cette œuvre partiale l'*Histoire parlementaire *de Buchez et Roux, que j'appellerais volontiers le principal véhicule de la légende révolutionnaire. Un exemple à l'appui de ce jugement : dans cet ouvrage en* 38 *volumes, il n'est question de la misère qu'incidemment ; à partir de l'année* 1795, *il n'en est pas dit un seul mot.*

Pour conclure, je ferai observer, répétant une pensée déjà exprimée, que l'abandon de la légende et de l'admiration systématique ne peut que profiter au salut de la France ; que le désir d'arriver à une histoire absolument véridique de la période révolutionnaire ne touche, en aucune manière, à l'estime due à la Révolution, au point de vue de l'histoire universelle ; que toutes les taches et toutes les ombres de la Révolution, quelque fortes, quelque nombreuses qu'elles puissent être, ne sauraient, en aucune manière, amoindrir des événements qui

M. Schmidt. M. Tuetey travaille à un *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de la Révolution française à Paris* et M. Tourneux à une *Bibliographie de la Révolution française à Paris.* Ces deux travaux, dont la valeur nous est garantie à l'avance par le nom des auteurs, feront partie de la *Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française publiée sous le patronage du Conseil municipal.* (*Le trad.*)

appartiennent à l'histoire du monde (Préface du T. II). J'ai voulu, dans le présent ouvrage, dégager une partie — une partie seulement — de ces taches si longtemps méconnues ou cachées : on ne saurait donc exiger de moi qu'oubliant mon sujet, je me mêle très intempestivement de célébrer les faces lumineuses de la Révolution. Maintes fois et publiquement dans mes discours, dans mes écrits, j'ai dit quelle est l'importance humaine de la Révolution française, j'ai marqué la place que cette Révolution, correspondant à mes yeux à la Réforme allemande, occupe dans l'évolution générale et dans le mouvement historique vers le progrès. Que le lecteur qui ne connaît pas, à ce point de vue, ma pensée et qui désire se rendre compte de mes opinions, veuille bien — je crois pouvoir, pour être bref, me contenter de cette citation — se reporter à mes articles sur la « Dia-« gnose des temps modernes [1] » *dans la* Züricher Monatschrift *de* 1856.

Iena, le 24 *Avril* 1876.

Adolf SCHMIDT.

[1] *Diagnose des gegenwärtigen Zeitalters*

AFFAIRES SOCIALES

(Suite et fin).

PARIS
PENDANT LA RÉVOLUTION

AFFAIRES SOCIALES

(Suite et fin)

VII

APOGÉE DE LA MISÈRE A LA FIN DE LA CONVENTION

(Fin)

Points culminants de la misère. — Insurrection d'Octobre. — Fin de la Convention.

Avec le second semestre de l'année 1795, la même situation désespérée se continue et s'aggrave. Dès les premiers jours de Juillet, la police était obligée de signaler dans ses rapports les progrès effrayants de la cherté, progrès qui passent toutes les bornes. Sans doute, on mettait publiquement en vente des comestibles en quantités considérables, mais à des prix tout à fait inabordables pour le peuple [1]. La distribution journalière de pain à laquelle tout boulanger devait, comme précédemment et sous la sanction d'une peine, borner son activité professionnelle, n'assurait pas à

[1] *Tableaux*, II, 362

chacun plus de cinq à six onces par tête, chiffre des meilleurs jours [1]. C'était tout juste assez pour empêcher de mourir de faim, non pas pour épargner les souffrances et les conséquences désastreuses des privations. Impossible de se procurer un supplément de nourriture ; car le pain que vendaient publiquement les pâtissiers, les paysans et les détaillants de toute sorte, coûtait 16 livres la livre [2] : les travailleurs les mieux rétribués ne pouvaient donc se procurer une livre de pain avec le salaire entier d'une seule de leurs journées de travail (12 à 15 livres). Qu'on juge de l'affreuse situation de ceux dont le salaire était moindre ou qui vivaient, eux et leurs familles, sur des rentes, des pensions, des appointement, des fermages, touchés en assignats valeur nominale ! Et ces malheureux, c'était la grande majorité.

Aussi des plaintes sans fin se produisaient en toutes circonstances et de mille manières différentes. Dans les rues, dans les lieux publics, dans l'intérieur des familles, partout où il pouvait pénétrer, l'observateur de police n'entendait que plaintes, lamentations et gémissements mêlés à des imprécations et à des menaces d'une nature très inquiétante. Les ouvriers paraissaient décidés à se procurer du pain de haute lutte, n'importe comment [3]. On abandonnait de plus en plus un gouvernement qui portait le nom de

[1] II, 365.
[2] II, 362.
[3] II, 362-367.

République, mais n'en était que la caricature. On raillait l'apostrophe obligatoire : *citoyen*, *citoyenne*, et, en présence de certaines femmes à la langue bien pendue, il devenait périlleux d'employer cette formule [1]. On joua vers ce temps, au théâtre des Variétés, une pièce nouvelle intitulée *La forêt de Bondy* : l'effroyable situation du moment y était décrite et la France comparée « à un bâtiment ruiné » ; on donnait aux architectes le conseil « de ne pas manger les moëllons ». Ce passage fut singulièrement applaudi [2]. La Commission administrative de police parlait sans détour au gouvernement de l'irritation générale causée par l'excessive cherté de tous les comestibles ; « c'est un « volcan, disait-elle, qui tôt ou tard fera explosion [3] ».

Les nécessités du service militaire et un état de guerre permanent augmentaient la détresse et aggravaient une situation déjà désespérée. On avait en perspective une belle récolte ; mais les bras manquaient ; car les fils des paysans, des fermiers étaient aux armées depuis trois ou quatre ans et n'obtenaient aucune permission : la guerre dévorait les hommes ; les travailleurs campagnards et les journaliers se raréfiaient sans cesse [4]. Aussi, plus fortement que jamais les campagnes voulaient la paix. A Paris même, la police avait lieu continuellement de déclarer que « la paix générale était l'objet des vœux les plus

[1] II, 367, 379.
[2] II, 362.
[3] II, 361.
[4] II, 367.

« ardents des bons Français » ; elle serait le remède à des « peines affreuses », à une « position terrible [1] ».

L'effroyable inondation du papier-monnaie (il était jeté chaque mois dans la circulation, depuis le commencement de Juillet, deux nouveaux milliards de papier et même davantage) emportait, détruisait entièrement toute espérance, toute lueur d'espérance. Les décrets financiers rendus à ce sujet par la Convention ne faisaient que soulever ou la colère ou le mépris. En vertu de la loi du 16 Mai 1795, les assignats royaux de cinq livres et au-dessus ne pouvaient, comme nous l'avons vu, être reçus que pendant trois mois (par conséquent jusqu'à la mi-Août) et reçus seulement en paiement des domaines nationaux et en billets de loterie ; ceux de cinq livres pouvaient, en outre, être reçus en paiement des contributions. Le 11 Juillet seulement, lorsque le mal fait aux petites gens, aux ouvriers et aux pauvres fut entièrement consommé, un nouveau décret apporta des tempéraments à cette mesure : les assignats royaux furent, pendant un mois encore, « acceptés dans toute espèce de paiement à « faire à la nation », et, pendant le mois suivant, ils purent être échangés contre des valeurs ayant cours par l'intermédiaire des receveurs des districts ; ce dernier délai écoulé, l'annulation était absolue et les assignats royaux ne devaient plus être « reçus dans « aucune espèce de paiement soit public, soit particu- « lier [2] ». Le mépris public accueillit ce décret : en

[1] II, 380, 381 ; Conf. 384, 388, 391.

[2] Galisset, I, 1383.

premier lieu, disait-on, il arrive trop tard ; en second lieu, les négligences et les lenteurs des receveurs des Districts rendront illusoire l'échange autorisé. Un journal, *La correspondance politique*, déclara audacieusement que les législateurs étaient des gens ineptes et corrompus, qu'ils avaient mis tous les vices et tous les abus d'autorité à l'ordre du jour, pour consacrer le vol, le brigandage et la banqueroute [1].

Je dois signaler, en ce qui touche le prix très élevé des denrées, une circonstance relativement heureuse : la hausse des prix ne suivit point d'un pas égal l'effondrement des assignats : plus ceux-ci s'affaissaient et plus la corrélation parfaite entre les prix et le cours des assignats devenait irréalisable, plus la différence s'accusait. Les prix gardèrent, en général, sur le cours des assignats, un retard de 3 à 10 %. Ceci n'avait rien de très extraordinaire, lorsque les assignats valaient encore, comme en Janvier 20 %, mais ressortaient, en moyenne, à 27 %, contre des marchandises [2]. L'écart dut paraître énorme, lorsqu'on le vit se maintenir malgré l'effondrement de jour en jour plus profond des assignats. Voici des chiffres. Au milieu de Juillet, les assignats ne valaient plus que 3 1/2 % ; à la même date, le boisseau de pommes de terre nouvelles se vendait, à Paris, 45 à 50 livres ; le litron (1/16 de boisseau) de pois 5 livres ; le litre de fèves 2 liv. 15 s. ; la livre de beurre 14 fr. ; le mille d'œufs 230 livres ; la douzaine de fromages de

[1] *Tableaux*, II, 367.
[2] Voyez ci-dessus, t. II, pp. 273-275.

Brie 420 livres ; la voie de bois flotté 255 à 275 livres; la voie de bois neuf 325 à 350 livres [1]. Si on se reporte à la relation normale entre les prix et le cours des assignats, on constate que ces chiffres supposent le cours des assignats non pas à 3 1/2 °/₀ mais à 6 et 14 °/₀ ; en d'autres termes, il y a un relèvement de 3 à 10 °/₀ sur le cours des assignats.

Ceci nous explique comment des voyageurs étrangers, qui pouvaient échanger chacun de leurs louis d'or (de 24 livres d'argent) contre un paquet de 12 à 1,500 livres en assignats, trouvaient, à Paris, toutes choses bon marché, même beaucoup d'objets absolument à vil prix et niaient carrément la réalité de la cherté générale et de la crise ! Ils ne voyaient pas que 100 livres en assignats représentaient, suivant les classes différentes de la population, une valeur tout à fait différente. Au milieu du mois de Juillet, lorsque le louis d'or valait environ 1,200 livres, 100 livres en assignats représentaient, pour l'agioteur en monnaie-or, 2 livres ; pour l'agioteur en monnaie-argent, 3 livres 1/2 ; pour le marchand, de 6 ou 7 jusqu'à 13 ou 14 livres ; pour l'ouvrier — qui recevait en assignats une paye sextuplée, quadruplée ou même seulement doublée — 16 2/3, 25 et même 50 ; enfin, pour quiconque recevait rentes, pensions, appointements, fermages, 100 livres d'argent ; car celui-là recevait les assignats au pair. Ainsi, une livre de beurre vendue à cette époque 14 livres en assignats, représentait pour le marchand,

[1] *Tableaux*, II, 370. Cf. ci-dessus, t. II, pp. 282-284, 287.

suivant son compte à lui, c'est-à-dire suivant ses moyens de faire valoir l'assignat, 1 livre 1/2 à 2 livres-argent. Du marchand de beurre passons à l'acheteur : l'agioteur en monnaie-or ou l'étranger payait cette même livre de beurre 6 sous-monnaie, l'agioteur en monnaie-argent la payait 10 sous ; le commerçant, le marchand la payait 1 ou 2 livres-argent ; l'ouvrier se la procurait pour une somme variant de 2 livres 1/2, 3 livres à 7 livres-monnaie ; enfin à quiconque vivait de rentes, de pensions, d'appointements, de fermages, elle coûtait 14 livres-monnaie.

Ceci nous explique bien des choses. En premier lieu, les mêmes prix qui pouvaient paraître du dernier bon marché aux riches, aux agioteurs et aux étrangers, étaient, en fait, exorbitants pour les ouvriers, les rentiers, les employés, etc., et, en général, pour la grande majorité de la population parisienne. En second lieu, la même quantité d'assignats, 100 livres par exemple, que l'agioteur en monnaie-or ou l'étranger se procurait contre 2 livres-monnaie et qu'il dépensait, en achetant des marchandises représentant de 6 à 14 livres-monnaie, soit une valeur 3 à 7 fois plus forte, ces mêmes 100 livres-papier, l'ouvrier, le rentier, etc., devait les recevoir pour 25, pour 50 et même pour 100 livres-monnaie ; elles mettaient à sa disposition pour 6 à 14 livres-monnaie de marchandises, soit une valeur de 4 à 8 fois et même 16 fois plus faible. En troisième lieu, la livre de beurre que l'agioteur en monnaie-or et l'étranger se procuraient[1] contre 6 sous-monnaie (convertis en assignats),

[1] Je modifie ici quelques expressions du texte allemand qui

cette même livre de beurre achetée chez le même marchand pour la même quantité d'assignats, coûtait, en fait, à l'ouvrier 10 à 26 fois plus cher, au rentier et autres personnes appartenant à la même catégorie, 46 fois plus cher. En quatrième lieu, la vie à Paris était alors, pour les plus riches, au meilleur marché possible ; pour les plus pauvres, aux prix les plus élevés ; en effet, en déboursant de part et d'autre une même somme, les riches achetaient à un prix extrêmement faible, les pauvres à un prix extrêmement élevé.

Qu'on ne s'étonne donc pas que l'immense majorité de la population se soit montrée de plus en plus aigrie, de plus en plus irritée. Partout on maudissait l'agiotage, l'égoïsme des paysans, l'avidité des marchands. L'agiotage, disait-on, chasse toute confiance ; on ne cherche plus qu'à se tromper, qu'à s'écraser les uns les autres, qu'à exploiter la misère par l'intrigue ; toute bonne foi est perdue. « Le seul remède à l'agio-« tage » serait « le rétablissement des maîtrises, dans « les grandes villes surtout ; dès lors on ne verrait « plus des perruquiers vendre des haricots et ainsi du « reste ». Les marchands redoutaient un pillage ; la police « une révolution que le désespoir ferait naître », révolution qui pourrait facilement se transformer en

porte : « Das Pfund Butter, das der Goldagioteur und der Fremde « in Wahrheit für 6 sous Münze erstand, musste bei dem gleichen « Verkäufer, sowie bei gleicher Qualität und bei dem gleichen « Verkäufer, sowie bei gleicher Qualität und bei dem gleichen « Preise in Assignaten, dennoch thatsächlich der Arbeiter 10-26 « mal, der Rentner u. s. w. 46 mal theurer bezahlen ». (*Le Trad.*)

un « mouvement contre-révolutionnaire », car le gouvernement était accusé d'être la source même du mal: c'est lui, disait-on, qui a accaparé les grains ; il fait « vendre aujourd'hui le pain très cher [1] ». Un scandale inouï parut confirmer cette accusation. Le bruit se répandit qu'on débitait, rue Montmartre, du pain à 20 livres la livre et que le débitant n'était pas le premier particulier venu, mais le domestique du représentant du peuple, Dubois-Crancé. Les recherches de la police vinrent confirmer le fait, tout en modifiant certains détails : il fut reconnu que cette vente avait lieu, rue Neuve-des-Petits-Champs et non rue Montmartre, et que le domestique de Dubois-Crancé était censé faire venir de la Beauce, son pays, le pain qu'il vendait publiquement à 15 et 18 fr. [2]

En dehors des barrières de Paris la misère multipliait les vols dans les champs et sur les routes : on crevait même les sacs des paysans, sans que la gendarmerie et la sûreté parussent s'en soucier [3] ; dans Paris, la détresse et la grande cherté ouvraient, de nouveau, la voie aux troubles et aux soulèvements politiques. De tous côtés, les opinions royalistes se déclaraient ; les Royalistes manifestaient. « Les troubles qui affligent « la France ne finiront que quand il y aura un roi », disait-on un jour ; un autre jour, on tirait, faisant

[1] *Tableaux*, II. 364, 368, 370, 373 et suiv, – J'ai rapproché ici le texte des termes mêmes du rapport de police. (*Tableaux*. t. II. p. 371). (*Le trad.*).

[2] II, 374, 376.

[3] II, 377.

allusion à la Vendée, cet horoscope : « Il y aura un « grand coup qui décidera de notre sort[1] ».

Un rapport de police du 26 Juillet expose, en ces termes, la situation : « Rapidité égale des agioteurs « dans leur infâme commerce... ; cherté aussi exorbi- « tante que révoltante de toutes choses ; avilissement « marqué du papier, dont le discrédit s'opère à chaque « instant ; réclamations générales sur la mauvaise et « même malfaisante qualité du pain depuis quelques « jours ; indignation profonde contre les accapareurs, « fermiers et agents des subsistances ; plaintes et « murmures contre le gouvernement ; espérances des « bons citoyens d'un meilleur ordre de choses. Tel est « l'esprit du jour ». Dans les groupes on tenait des propos du genre de celui-ci : « Nous jurons que, si « l'abondance ne vient pas d'ici à quelques jours, « comme l'annoncent les journaux, et que nous soyons « trompés encore une fois, notre dernier réveil sera « terrible[2] ». Vignerons, paysans, fermiers, marchands, refusaient les assignats ou ne les recevaient qu'avec mépris et répugnance. « Dans trois mois, disait-on, les « assignats serviront de mouchoirs[3] ». Plusieurs députés en mission écrivaient de Bruxelles et d'autres lieux que le cours des assignats y était déjà tombé à 2 1/2 °/₀[4], tandis qu'à Paris il était encore de 3 1/2.

Toutefois, vers la même époque, des perspectives

[1] II, 366, 375, 378.
[2] II, 377.
[3] II, 378, 382.
[4] II, 375.

plus favorables parurent se faire jour : une bonne récolte fit baisser les prix de quelques denrées. Aux environs du Palais-Royal, on continuait à vendre le pain 15 et 16 francs la livre ; mais, sur quelques points, on en mettait en vente à 7 livres 1/2. Dans la Section du Bonnet de la Liberté, le bruit se répandit que, le 27 Juillet, une livre de pain pourrait être allouée à chaque citoyen. Cette espérance, assurément, ne se réalisa pas. Mais le boisseau de pommes de terre tomba réellement à 24 et 20 livres ; le litron de pois à 3 livres 10 sous ; les fèves de marais à 2 livres 10 sous [1].

Le rêve d'un avenir meilleur s'évanouit immédiatement. Tout d'abord l'avantage résultant de la baisse de certaines denrées disparut complètement, par suite de la hausse considérable d'autres articles ; les œufs valaient 800 livres le mille ; le beurre de première qualité 17 livres, alors que la plus belle viande se vendait 8 livres ; le bois flotté atteignait les prix de 320-360 livres ; le bois neuf ceux de 420-460 livres. L'or fin était à 3,300. Ces oscillations dans les prix s'expliquent, comme le remarque très exactement un observateur allemand, par les oscillations dans la valeur de la monnaie, oscillations qui rendaient impossible toute spéculation raisonnable. Quiconque avait en main du papier ne songeait qu'à réaliser le plus promptement possible en marchandises, à revendre aussitôt ces marchandises pour en acheter d'autres plus avanta-

[1] Aut. II, p. 378 des *Tableaux*, il faut lire : 10 s. au lieu de : 20 s.

geusement ; il y avait ainsi en circulation une quantité de provisions dont personne ne profitait ; les capitaux ne s'employaient que rarement à procurer des provisions nouvelles. L'agiotage, en dépit de toutes les interdictions, était extrêmement actif, surtout dans le Jardin du Palais-Royal ; il était notoire que beaucoup de ceux qui l'exerçaient ne possédaient absolument rien avant la Révolution [1]. Les rentiers eux-mêmes, écrit le même témoin oculaire, et tous ceux qui avaient un revenu fixe, se voyaient obligés, uniquement pour vivre, de se livrer à des opérations d'achat et de vente et les fortunes rapidement acquises par quelques spéculateurs étaient pour tous les citoyens autant d'appâts dangereux mais irrésistibles ; à ces abus « terribles mais engendrés par la situation elle-même il n'y « avait qu'un remède, à savoir une monnaie solide et « fixe, mais ce remède n'était réalisable qu'après la « paix générale ».

Dans l'état actuel des choses, c'était se faire illusion que d'espérer une modération durable des prix, la baisse du pain et l'augmentation de la ration journalière. Les fermiers, « bien qu'ils fussent dans l'abondance », se refusaient avec tenacité « à céder leur récolte contre du papier » et « l'on fut encore obligé d'acheter à « l'étranger, par l'intermédiaire d'agents qui n'étaient « autre chose que de véritables escrocs, de maigres « provisions à des prix fantastiques ». Dès la fin de Juillet, les rapports de police relataient unanimement

[1] II, 378 et suiv., 382.

« la progression scandaleuse du prix des denrées et marchandises » ; « si ce fléau désorganisateur n'a pas « un terme très prochain, lit-on dans un de ces rapports, « on peut craindre qu'il n'en résulte des suites très « funestes » ; on ne peut « plus vivre ni se vêtir [1] », tel est le cri général.

Quant à l'efficacité des mesures législatives, tout est naturellement en plein désarroi. Les lois que la Convention passe son temps à discuter, sont-elles ou non appliquées, sont-elles exécutées en tout ou en partie, le sont-elles sur tel ou tel point ou, au contraire, ne le sont-elles nulle part ? C'est, pour ainsi dire, le pur hasard qui en décide. Au bout de quelques semaines, personne ne se souciait de la loi du 21 Juin 1795, portant établissement d'une échelle de proportion [2] ; la Convention elle-même n'y songeait plus. Le 20 [3] Juillet, elle promulguait une loi nouvelle, aux termes de laquelle la contribution foncière (fixée et levée pour l'an III, d'après les bases adoptées pour 1793) et les fermages seraient acquittés, à l'avenir, moitié en assignats valeur nominale, moitié en grains [4]. Ce qu'il y avait de plus important dans cette loi, c'était le premier article ainsi conçu : « toutes réquisitions en « grains... seront abolies, et cesseront d'avoir lieu, à

[1] *Frankreich im Jahr* 1795, III, 373 et suiv. *Tableaux*, II, 379 et suiv.

[2] Voyez sur cette loi ci-dessus, t. II, p. 416 et suiv. (*Le trad.*).

[3] Dans le texte allemand : 21. (*Le trad.*).

[4] Galissel, I, 1385. Il y a ici une erreur dans *Frankreich im Jahr* 1795 : il ne s'agit ni de l'année 1791, ni de l'échelle de proportion.

« dater du 1er Vendémiaire prochain » (23 Septembre 1795). Cette décision qui se trouvait être exceptionnellement d'une exécution facile, les Comités de la Convention n'ayant ici qu'à s'abstenir pour exécuter la loi, avait été inspirée par la perspective d'une belle récolte. Vers la fin de Juillet, la Convention, au comble de l'embarras, eut l'idée bizarre d'établir un prix uniforme de toutes les denrées, basé sur cette « échelle de proportion », parfaitement vermoulue [1]. C'est là une dernière réminiscence : il n'est fait désormais nulle mention de l'échelle de proportion. L'idée avorta dans l'œuf. Sans doute, le public, dans sa détresse, avait souhaité l'application de l'échelle de proportion : il s'était flatté de l'espoir que ce système pourrait se concilier honorablement avec la liberté du commerce ; mais il est bien clair que l'échelle de proportion eût ramené le *maximum* sous une forme un peu différente et que le commerce n'eût pu se plier à une expérience de ce genre, car aucune échelle n'aurait eu la vertu d'arrêter la dépréciation croissante des assignats.

Paris prit, au mois d'Août, un aspect de plus en plus sombre — je parle sans image — : on manquait si généralement de lumière et il était si difficile de s'en procurer que toutes les boutiques se fermaient à la chute du jour ; et l'on vivait, comme nous l'avons vu, dans de constantes alarmes : on redoutait les vols et les assassinats praticables sur une grande échelle, grâce à

[1] *Tableaux*, II, 380 et suiv. 387.

cette obscurité [1]. La mendicité prit, en même temps, un développement effrayant. Les passants étaient assaillis partout dans les rues, surtout le soir, par des essaims de mendiants qui augmentaient à vue d'œil [2]. D'autre part, des Parisiens toujours en plus grand nombre, surtout des ouvriers, abandonnaient leurs ateliers et leurs états — car ces états ne les nourrissaient plus — et se livraient à l'agiotage. Les ouvriers furent, de ce chef, dénoncés à la Convention. A la suite de cette dénonciation, des ouvriers en grand nombre se rassemblèrent, le 6 Août, à 8 heures du soir, à la porte Saint-Martin. Ils mirent une grande énergie à se justifier. Nous avons été bien forcés d'agioter, disaient-ils : « Est-ce avec 12 francs que nous gagnons « par jour que nous pouvons acheter du pain à 15 « francs la livre ? Que l'on nous donne du pain à « suffisance, nous reprendrons nos travaux [3] ».

En dépit de la belle récolte, la ration de pain ne dépassa pas une demi-livre par jour. Le pain mis publiquement en vente et la plupart des autres denrées continuèrent à être accessibles seulement aux riches. A la vérité, le prix de quelques marchandises baissa assez sensiblement dans le commerce en gros ; mais cette baisse ne se fit pas du tout sentir dans le détail [4]. La situation arrachait à la police cet aveu caractéristique : « il n'est presque pas d'individu qui ne souffre

[1] II, 381. Cf. ci-dessus t. Ier, p. 11.
[2] II, 385.
[3] II, 385 et suiv.
[4] II, 385, 387. Cf. 382.

« aujourd'hui cruellement de la position terrible » ; cette situation terrible « est de nature à exciter la « pitié des âmes sensibles [1] ». Le public ne s'intéressait plus aux affaires. En effet, les uns, spéculateurs et agioteurs de tout ordre, n'avaient qu'une préoccupation, la hausse et la baisse ; les autres ne songeaient qu'à leur misère et qu'à la disette générale. De tous côtés, la même plainte : « on est entouré de tout « ce qui est nécessaire à la vie, et il faut mourir de « faim [2] ».

En ce qui touche un bon nombre d'articles de second et de troisième ordre, comme l'huile, le suif, le cuir, le chanvre, on rendait, non sans raison, les agents du gouvernement en partie responsables de l'excessive cherté ; en effet, le gouvernement faisait faire, de tous côtés, des achats considérables de ces denrées [3]. On accusait encore ces agents de raréfier et de faire enchérir, par leurs achats, des denrées de première nécessité, le pain et autres vivres. La grande majorité de la population accueillit donc avec joie une rumeur qui précéda d'assez loin l'événement : on allait, disait-on, rendre aux boulangers la liberté de se fournir eux-mêmes de farine et de vendre le pain à leur compte ; les Comités des subsistances allaient être entièrement supprimés. On approuvait ce projet bien sincèrement, car tout le monde était convaincu que les membres de ces Comités étaient eux-mêmes des accapareurs et

[1] II, 381, 383 et suiv.
[2] II, 381.
[3] II, 382.

des agioteurs. On désignait, en effet, plusieurs grands bâtiments qui n'étaient pas magasins de l'État et qui cependant étaient remplis de vin, de chandelles, d'huile et d'autres articles [1]. Un capital en marchandises constituait une valeur infiniment plus solide que le plus grand capital en assignats.

La fête du 10 Août, qui rapppelait le renversement de la Royauté, fut, comme d'habitude, célébrée officiellement avec beaucoup de pompe. Mais cette fête n'évoqua, parmi le peuple, d'autre sentiment que celui d'un profond mécontentement. Les uns se montrèrent très froids ; les autres se permirent des observations ou des exclamations malignes. A la Halle, « les femmes « disaient qu'il vaudrait mieux s'occuper de faire bais- « ser les denrées que de donner des fêtes inutiles et « dispendieuses ». Dans les lieux publics, on montrait beaucoup d'indifférence et on témoignait unanimement « que ce n'était guère l'instant de se livrer à la joie, « lorsque la misère se faisait noter partout ». A six heures du soir, au concert du Jardin des Tuileries, se pressait une foule énorme et très tranquille ; dès qu'on commença à jouer la *Ça ira*, plusieurs voix firent retentir cette réplique : « Ça ira mieux encore, quand « on nous donnera la livre de pain. — C'est une grande « vérité », répondirent un bon nombre de personnes. Dans la rue St-Honoré, un représentant en costume fut grossièrement insulté par le peuple qui lui disait : « Donnez-nous du pain plutôt que de la musique et des

[1] II, 386 et suiv.

« concerts ». On entendait dans les groupes les propos suivants : « Les représentants se réjouissent aujour-« d'hui ; la Révolution n'est avantageuse que pour « eux ; car, pour nous, nous n'avons pas de pain et, « aux approches de l'hiver, pas de moyens de nous « procurer du bois et du charbon ». Sur la place du Palais-Royal où le pain continuait à se vendre 15 fr. la livre, « nombre d'individus disaient qu'ils aimeraient « mieux être sous le régime de Robespierre, qu'alors « la Convention avait soin des malheureux ; mais « aujourd'hui, pendant qu'on les fait mourir de faim et « à petit feu, les représentants boivent, mangent et « s'enrichissent aux dépens du peuple [1] ».

La police ne cessait de mettre sous les yeux du gouvernement le tableau des privations qui inspiraient au peuple de pareils sentiments. « Les esprits, mandait-« elle, le 12 Août, s'abandonnent toujours aux plus « vives inquiétudes ; ce n'est plus qu'à très grands « frais qu'on peut se procurer sa subsistance. Ces « calamités prolongées fatiguent, à l'excès, les trois « quarts des membres de la société ; le plus grand « nombre a déjà vendu ses meubles et ses effets, et, « dans l'impuissance où ils se trouvent de lutter « davantage contre les malheurs dont il n'y a plus de « raison de prévoir le terme, les uns se livrent aux « plaintes, au désespoir ou meurent à la peine ; « d'autres, et le nombre en croît à vue d'œil, ne « peuvent se soutenir que par l'agio ; de cet horrible

[1] II, 388 et suiv.

« brigandage il résulte un concert de tromperies « et de mauvaise foi qui n'a plus de bornes : il produit « à chaque instant le surhaussement des denrées et « discrédite le papier d'une manière effrayante ».

En public et dans « l'intérieur des maisons », dans les groupes, sur les places, dans les rues, dans les halles et dans les marchés, la cherté provoquait les mêmes cris de douleur ; on entendait les mêmes exclamations de colère contre la Commission des subsistances et contre la Convention. Les législateurs, disait-on, ont perdu toute humanité : ils ne pensent qu'à leurs intérêts particuliers ; ils s'endorment sur le sort de la République. La Convention, disait-on textuellement, « après avoir laissé tuer et égorger nos « pères, nos mères et nos frères, nous fait mourir « de faim ». Tout le monde aspirait au retour de la paix ; chacun souhaitait passionnément une constitution durable. On demandait donc aux représentants de donner des lois stables plutôt que de « s'amuser de « débats peu intéressants » ; leurs discours étaient, disait-on, des débats de mots « qui n'avançaient à rien ». Dans plusieurs groupes du Jardin des Tuileries et du Palais-Royal, « on parlait hautement du rétablissement d'un roi ». Le refrain des conversations était toujours : « Un roi ou du pain ». « Et chacun disait : « on verra avant peu du nouveau dans Paris ; ce « jour-là la Convention pourra se mettre en grand « costume [1] ».

[1] II. 390 et suiv.

Tous les soirs, lorsque les porteurs de journaux annonçaient le résultat de la séance, la foule les entourait et s'empressait de demander si la Convention avait rendu un décret sur les prix des vivres. Une réponse négative désabusait les curieux qui s'emportaient contre la Convention, car quantité de familles, réduites au désespoir, étaient à bout d'expédients. Les réclamations au sujet du pain prirent partout, et de plus en plus, le caractère de menaces violentes ; les ouvriers surtout déclaraient tout haut que, si, malgré l'abondance de la récolte, « la portion de pain « n'était pas augmentée et les marchandises diminuées, « la patience échapperait ; il est bien temps, disaient- « ils, que la Convention se réveille [1] ».

Le 14 Août, le gouvernement, non pas la Convention, prit une résolution et se décida à agir. Le Comité de Salut public promulgua un arrêté qui ordonnait une distribution générale extraordinaire de denrées de première nécessité à des prix modérés, et annonçait une seconde distribution dans les mêmes conditions, un mois plus tard [2]. Le Comité commençait par déclarer que « l'approvisionnement des denrées existant dans « les magasins de la République à Paris, le mettait à « portée de venir au secours de la classe indigente des « citoyens et des fonctionnaires publics, employés, « rentiers et pensionnaires ». A cette fin, portait l'arrêté, les articles suivants seront mis à la disposition de l'Agence des subsistances, dans les magasins de la

[1] II, 392.

[2] *Moniteur* du 28 Août 1795 (25, 578 et suiv.

République, à Paris : morues, harengs et salaisons ; sucre brut, terré ou cassonade ; huile à brûler et à manger ; savons, suifs, coton baza filé. Ce choix dut paraître bizarre ; car, en fait de denrées alimentaires, on avait bien plutôt besoin, après le pain et la viande, de farine, de beurre, de fromage, de riz et de légumes divers ; en outre, on ne manquait pas seulement d'éclairage, mais aussi de combustibles, de bois et de charbon. Les prix étaient, à la vérité, modérés, eu égard au cours des assignats : le sucre, l'huile à manger et à brûler, le savon, la chandelle ou le suif devaient être vendus 10 fr. la livre en assignats, soit, en se reportant au cours de 3 °/₀. 6 sous-monnaie ; la morue et le hareng étaient tarifés 3 livr. 5 s., en assignats, soit 2 sous-monnaie. Mais nous avons vu que de semblables prix n'étaient réellement modérés que pour ceux qui se procuraient les assignats au cours du jour ; ils étaient, au contraire, élevés et très élevés pour les ouvriers de toutes catégories, qui recevaient 10 livres-assignats comme équivalent de 1 livre 2/3 ou 5 livres-monnaie ; exorbitants et tout à fait inabordables pour la masse des indigents et pour tous ceux, à quelque classe de la population qu'ils appartinssent, qui se voyaient contraints de recevoir les assignats au pair.

Pour le surplus, l'arrêté suivait les errements antérieurs. Les diverses denrées devront être déposées chez des épiciers et des marchands choisis par les Comités civils et de bienfaisance, et vendues par ces commerçants aux ayants droit. Ceux-ci recevront une

carte, à l'aide de laquelle ils justifieront de la quote-part à laquelle ils peuvent prétendre. Parmi les ayants droit, c'est-à-dire parmi les « indigents » étaient compris — ce trait jette un jour très vif sur l'épouvantable situation — non seulement la masse des rentiers, pensionnaires et fonctionnaires, mais encore tous les citoyens imposés sur les rôles de 1793 à une cote ne dépassant pas 150 livres. Les parts étaient graduées suivant la position de fortune des preneurs. Les citoyens étaient, à cet effet, divisés en quatre classes : 1° Citoyens imposés de 80 à 150 livres ; 2° Citoyens imposés de 40 à 80 livres ; 3° Citoyens imposés de 20 à 40 livres ; 4° Citoyens non imposés ou imposés jusqu'à la somme de 20 livres inclusivement. L'arrêté promettait aux citoyens de la première catégorie : une livre de sucre, une demi-livre d'huile à manger, une livre de savon, une livre de chandelle ou suif, quatre livres de morue ou harengs. La classe inférieure devait toujours recevoir « un quarteron de plus que la classe « immédiatement supérieure ». Equité apparente seulement, mais sans fondement solide : l'égalité de prix pour les quatre classes suffisait, en effet, à renverser cet édifice. Ajoutez que la position relative des fortunes était complètement changée depuis 1793 et qu'en général les situations étaient très empirées ; ajoutez enfin que la contribution effective — qui eût pu servir de point de repère — n'existait, pour ainsi dire, plus et que, dans cette situation, les rôles de 1793 étaient bien loin d'offrir une assise exacte et juste.

Le gouvernement était dans une profonde illusion, si, au moyen de cette distribution extraordinaire, supposé même que cette répartition pût être renouvelée au bout d'un mois, il s'imaginait subvenir aux besoins de la « classe indigente ». Son illusion n'était pas moins profonde, s'il ajoutait foi à l'espoir, exprimé par lui, de porter, par de semblables mesures, un défi à l'agiotage et de « diminuer le prix excessif des den-« rées ». On s'aperçut bientôt que, dans cette expérience annoncée sur le champ par des affiches, le public, même en se livrant aux interprétations les plus favorables, ne pouvait voir autre chose qu'une illusion étayée sur de bonnes intentions.

Dès le 17 Août, la police mandait : « L'arrêté du « Comité de salut public concernant les secours, loin « de produire les heureux effets qu'on en attendait, ne « fait, au contraire, que très peu de sensation sur le « public. Quelques citoyens se sont même permis d'en « critiquer les dispositions. On disait : au lieu de ces « demi-mesures qui ne portent remède à rien, la « Convention ferait beaucoup mieux d'en prendre de « générales. Le public voit avec peine que l'arrêté est « rendu par un Comité dont les membres ne manquent « de rien : ils feraient mieux, disait-on encore, de « donner à chaque individu portion de leurs assignats, « car le prix auquel sont portées les subsistances, « indique assez qu'il n'est pas fixé par des représentants « pères de famille.... Les femmes regardaient les « promesses annoncées dans l'affiche comme illusoires « et faites pour endormir. Le public, ne voyant aucune

« fin à ses maux, perd courage, paraît triste et « mécontent, et murmure contre la République et « contre ceux qui la gouvernent. Souvent on entend « dire que la moitié des membres de la Convention se « livre à l'agiotage et que, par ce moyen, le mal ne « peut que se perpétuer et s'aggraver ». Plusieurs citoyens, tout en reconnaissant les bonnes intentions qui avaient inspiré le Comité, « prétendaient que « ces secours n'existeraient que dans l'imagination, « parce que les formalités, les lenteurs des Sections « et enfin les entraves que l'on éprouverait à chaque « pas, rebuteraient les citoyens et les priveraient des « avantages promis. D'autres citoyens se plaignaient « très amèrement de la situation. Si les choses ne « changent pas, disaient-ils, après tous les sacrifices « que nous avons faits, le seul remède à nos maux « sera la mort [1] ».

Le rapport du 18 est l'écho des mêmes plaintes. L'arrêté n'a, en aucune façon, rempli les vœux du peuple ; car celui-ci demande, avant tout, du pain et non pas du sucre, de l'huile ou de la morue : or les distributions de pain sont toujours aussi insuffisantes et le pain se maintient, dans le commerce, à des prix excessifs, à des prix inabordables. « On crie de toutes « parts qu'il n'y a plus moyen de subsister ». On voudrait revoir le « bon temps », le temps où il sera possible « d'acheter des pains de quatre livres ». On souhaite ardemment « ne plus avoir affaire à tant de

[1] *Tableaux*, II, 394.

« maîtres, qui font périr les citoyens » ou assistent indifférents à cet anéantissement [1].

L'arrêté du 14 Août fut-il exécuté? Fit-on la distribution extraordinaire annoncée? Fit-on deux distributions? N'en fit-on aucune? Je ne saurais le dire. On serait tenté d'admettre que ce projet se perdit au milieu du fatras des formalités et des travaux préparatoires, car les rapports de police eux-mêmes ne disent pas un mot de son exécution. Dans tous les cas, ce silence nous prouve que cette mesure, si elle fut réalisée, n'eut pas la moindre prise sur la misère publique et la traversa, pour ainsi dire, sans laisser de trace.

Il est également certain que le « prix excessif des « denrées », non seulement ne fut pas contenu, mais continua à s'élever, en même temps que le cours des assignats s'effondrait davantage. Précisément vers ce temps, le papier tomba à 2 1/2 °/₀ ; ce qui inspira au public cette réflexion : « Sans doute, la Convention « nationale veut forcer le peuple à s'insurger de « nouveau, puisqu'elle ne fait rien pour s'opposer à « l'avilissement des assignats, source des malheurs [2] ».

La dépréciation se faisait sentir plus fortement sur les gros assignats de 10,000 livres. La difficulté de les escompter occasionnait aux porteurs d'énormes pertes et entravait, en outre, les affaires. Un décret du 1er Août ordonna l'émission d'assignats de 2,000 livres, en vue de faciliter l'échange des assignats de 10,000

[1] II, 383, 392 et suiv. Galisset, 1, 1390
[2] II, 393.

livres. Mais on n'ouvrit que quatorze jours plus tard un Bureau pour ces échanges : le public en eût voulu plusieurs. Par suite, l'escompte usuraire par la voie de l'agiotage prit son essor ; des femmes surtout se livraient à ce trafic ; et on les accusait d'en être chargées par les employés de la Trésorerie [1].

Les conversations roulaient uniquement sur les effets désastreux de la dépréciation des assignats, sur le bouleversement des fortunes, sur l'accroissement des souffrances qui, depuis si longtemps, accablaient le peuple, sur l'effroyable misère qui minait la société. On ne manquait guère de célébrer, à ce propos, la supériorité du passé. Le mécontentement était général et semblait annoncer une catastrophe prochaine. On était convaincu que, malgré l'abondance de la récolte, le grain resterait toujours cher, si on ne réussissait pas à brider les accapareurs. Les présents magnifiques que le gouvernement envoya, à cette époque, au sultan, firent l'effet d'une insulte et d'une provocation à la misère publique. Cette misère, la police ne trouvait plus dans la langue de mots pour la peindre. « Nous « n'avons cessé, mandait-elle, le 19 Août, de remettre « sous les yeux des Comités de gouvernement le « tableau déchirant des calamités publiques. Nous « nous contenterons de dire aujourd'hui, que l'on « pourrait croire que l'esprit public comprimé ne se « compose plus que par le sentiment et les angoisses « du besoin [2] ».

[1] II, 383, 392 et suiv. Galisset, I, 1,390.
[2] II, 393-396.

L'agiotage exerçant une action de plus en plus désastreuse sur toutes les classes de la société et la dépréciation progressive des assignats engendrant une cherté excessive et toujours croissante, la disette atteignit un nouveau degré d'intensité. Malgré une récolte abondante, la pénurie de pain se faisait toujours sentir à un point étonnant chez les boulangers : quant au pain mis en vente par le commerce libre, il se maintenait à des prix excessifs. Étourdie par un concert de plaintes, de murmures, de clameurs atroces, la police, à la date du 20 Août, déclare qu'il est « impossible de démêler l'esprit « public : on reconnaît seulement, écrit-elle, que la « misère est à son comble et que l'arc est beaucoup « trop tendu. Les estomacs délabrés crient de toutes « parts vengeance, battent la générale et sonnent le « tocsin d'alarme sur la Convention ». On appelle le Comité de Salut public un Comité de spéculation ; chacun déclare « qu'il n'est plus possible que cela dure « encore longtemps sans désordre » ; qu'après tous les sacrifices déjà faits « pour pouvoir subsister, il ne « reste plus que l'espoir de la mort » . « La famine se « fait cruellement sentir » ; « la Convention est accusée « d'en être l'auteur » ; on accuse les représentants « de faire tous les jours de grands repas chez les « principaux restaurateurs » ; on compare les circonstances présentes à l'ancien régime et ces comparaisons ne tournent « pas au profit de la République [1] ».

[1] II, 397-399.

L'espoir d'obtenir une ration de pain d'une livre [1] ne fut qu'un vain rêve. La ration ne dépassa la demi-livre que de 5 ou 6 onces [2] ; cette pitance misérable resta, même après la récolte, le *maximum* de la ration [3]. Une fois seulement, le 22 Août, il y eut une petite augmentation d'une once, de deux onces tout au plus [4]. Il fut d'ailleurs constaté, encore une fois, que le pain mis en distribution était de la plus mauvaise qualité et même nuisible à la santé ; mais toutes les plaintes que soulevait cette situation n'amenèrent aucun résultat [5]. Le désespoir général ne fit qu'augmenter ; « la majeure « partie des citoyens » était réduite « à la plus extrême « misère » ; les uns tombaient dans le découragement et l'accablement : les autres s'abandonnaient « aux accès « de la fureur [6] ».

La police, à la fin du mois d'Août, était tentée de croire « à une insurrection très prochaine [7] ». Le parti royaliste était particulièrement soupçonné de faire servir à ses fins la misère publique. On célébrait tout haut les succès des Vendéens ; on disait que, déjà, un manifeste de Louis XVIII circulait dans les rues de Paris ; le mot d'ordre était : « Les citoyens n'auront la « livre de pain que quand le comte d'Artois sera à « Paris [8] ».

[1] II, 378, 389.
[2] II, 365.
[3] II, 385, 386.
[4] II, 399, 400
[5] II, 399, 400-403, 406.
[6] II, 399-401.
[7] II, 399 et suiv.
[8] II, 398, 401.

Il faut noter encore que la Constitution de l'an III, soumise au vote populaire, ne rencontrait nulle part une approbation sérieuse et que les décrets des 22 et 30 Août 1795, aux termes desquels les deux tiers des membres de la Convention devaient être obligatoirement réélus pour faire partie du nouveau Corps législatif, soulevaient, dans Paris et dans la France entière, une véritable tempête d'indignation et de colère [1]. Le parti royaliste en rallia plus facilement et plus rapidement des sympathies nouvelles. Le cercle grandissait de ceux qui demandaient un roi, qui « ne parlaient que « de Royauté ». On démontrait de mille manières les avantages de ce régime : tantôt on soutenait que la restauration du roi légitime vaudrait au peuple la paix et du pain ; tantôt on faisait courir le bruit que la majeure partie des départements était hostile à la République. Au théâtre, lorsque les acteurs poussaient le cri de « Vive la République ! », le public gardait un silence glacial [2].

L'arrivée de troupes et la forte solde que recevaient les soldats — la Convention se couvrait ainsi contre l'éventualité d'une insurrection du Royalisme et de la faim — achevèrent de produire la plus mauvaise impression. Dans tous les quartiers, dans les restaurants, on maudissait la Révolution et les Comités de gouvernement [3].

[1] *Tableaux*, II, 40). Cf ci-dessus t. Ier, p. 293 et suiv., 297 et suiv.

[2] *Tableaux*, II, 400-402, 405 et suiv.

[3] II, 402.

Le 27 Août, le monde de l'agio répandit cette rumeur : les assignats vont tomber à zéro. Une angoisse fiévreuse s'empara du public, car on n'avait plus guère en main que des assignats ; les gros détenteurs surtout furent si effrayés qu'on fit assaut de célérité pour convertir le papier en marchandises [1]. Mais ce concours augmenta nécessairement la disette et la cherté.

C'est alors que la Convention, par son décret du 30 Août qui interdisait sous des peines sévères le commerce de l'or et de l'argent dans tout autre lieu qu'à la Bourse, essaya de mettre un frein à l'agiotage. Cette mesure — nous avons déjà eu l'occasion d'en dire un mot — ne fut pas bien accueillie : une pareille restriction à la liberté du commerce n'était propre, disaient les uns, qu'à mettre, pendant des temps si durs, un grand nombre de personnes hors d'état de gagner leur vie et à augmenter le nombre des escrocs et des filous ; ce décret, faisaient observer non moins justement d'autres critiques, ne doit pas effrayer les agioteurs, car il n'a été rendu que pour la forme : il aura le sort de tant d'autres décrets ; il ne sera pas exécuté. D'autres encore disaient : ce décret par lui-même est sans efficacité ; car il n'atteint guère que les petits agioteurs, sans toucher aux gros ; du reste, ajoutait-on, ces fripons sauront toujours s'arranger et le décret sera parfaitement inutile [2].

[1] II, 404.

[2] II, 405 et suiv. Cf. ci-dessus t. II, p. 122.

Au bout de peu de jours, on put constater que le décret avait des résultats très fâcheux. En effet, une foule de petits agioteurs qui, jusqu'à ce jour, avaient fait le commerce de l'or et de l'argent, se jetèrent, de leur côté, sur les objets en nature pour employer en achats leurs assignats ; et la première conséquence du décret, ce fut la hausse plus rapide que jamais de toutes les marchandises [1]. D'ailleurs, aubout de deux semaines, il n'y avait plus, pour ainsi dire, aucune trace du décret. Dès le 15 Septembre, l'agiotage se montra, au Palais-Royal, aussi audacieux que jamais. Le 20, la police pouvait dire : « L'activité de l'agiotage est plus « forte que jamais [2] ».

Pendant le mois de Septembre, le malaise général et le mécontentement ne firent que croître. Toutefois un éclair de joie vint traverser inopinément l'horizon.

Les coups dirigés contre les friponneries privées des agioteurs avaient été donnés en l'air ; mais, lorsque la Convention s'attaqua, immédiatement après, à une bande de fripons officielle, la mesure n'en parut que plus sérieuse et plus grave. La Commission des approvisionnements, composée d'un commissaire, deux adjoints, 13 à 14,000 agents, était depuis longtemps, comme nous l'avons dit, fort mal vue par le peuple et considérée comme un foyer de corruption, de malversations, d'escroqueries de toutes sortes. Néanmoins les Comités de gouvernement et la Convention elle-même l'avaient

[1] II, 408.

[2] II, 419, 421.

toujours défendue par principe et maintenue toute-puissante. Aujourd'hui, la suppression imminente des réquisitions de grain faisait de cette Commission un rouage superflu ; les pouvoirs publics, se sentant de plus en plus dans la nécessité de dégager leur responsabilité, en face de la misère générale, adoptèrent avec empressement l'idée de charger de leurs péchés cet enfant de prédilection, d'en faire sinon l'unique, du moins le principal bouc émissaire et de le flétrir, avec fracas, aux yeux du public. Sur la proposition des Comités de Salut public et des finances réunis, un décret du 1er Septembre 1795 supprima la Commission des approvisionnements, contre laquelle s'élevait un flot d'accusations. Le rapporteur, tout d'un coup, la qualifia ainsi : « celle des institutions de Robespierre « qui a fait le plus de mal, après les tribunaux révolu- « tionnaires ». « Le vice radical de cette administration « était, poursuit le rapporteur, que chacun des agents « faisait un bénéfice immense qui augmentait en « raison des achats ; ils étaient donc intéressés à les « multiplier pour accroître leur fortune ». « Des agents « de la Commission des approvisionnements ont eu « l'audace, affirmait Roux, de livrer aux moulins de « Charenton de la vesce et des pois gâtés pour le plus « pur froment ». Certains agents de subsistances, disait-on encore, ont mis du sable dans des sacs de farine, pour en augmenter le poids. Mais, expliquait Barras, « il faut que le peuple sache « que, s'il a souffert, « ce n'est ni la faute de la Convention nationale, ni « celle des Comités de gouvernement ; c'est à la

« Commission des approvisionnements que nous devons « la famine qui nous a si longtemps tourmentés. Cette « Commission a envoyé des armées de brigands dans « toute la République et fait payer jusqu'à 3,000 livres « au gouvernement des sacs de blé qui ne lui « revenaient qu'à 600 livres. Si, depuis plusieurs « mois, les citoyens de Paris ont mangé du pain « détestable, c'est à l'affreuse cupidité des agents de « la Commission des approvisionnements qu'ils le « doivent [1] ».

La nouvelle de la suppression de cette Commission se répandit dans Paris avec la rapidité de l'éclair : ce fut immédiatement l'objet exclusif de toutes les conversations. Le public, surtout celui des groupes, « applaudissait avec enthousiasme et semblait espérer » de cette mesure « un grand soulagement [2] ». Mais on secoua la tête et on eut peine à en croire ses oreilles, lorsqu'on apprit, sur la foi de Barras, que les Comités de gouvernement n'avaient jamais pu connaître un seul des marchés passés par cette Commission et que la Convention s'apercevait, pour la première fois, qu'elle aurait dû, dès l'origine, examiner lse comptes de cette administration, afin de suivre à la trace toutes les friponneries et de punir les brigands. L'Agence chargée de l'approvisionnement de Paris fut conservée provisoirement, en vertu du décret : elle dut fonctionner désormais sous la surveillance immédiate des Comités de gouvernement [3].

[1] *Moniteur* des 5 et 6 Sept. (**25**, 647, 651).
[2] *Tableaux*, II, 406.
[3] *Moniteur*, *loc. cit.*

Quant à l'espoir si vif de voir sortir de cet événement législatif un réel adoucissement à la misère, il était, bien entendu, parfaitement vain. Car la responsabilité des malheurs publics se partageait entre les circonstances et les hommes, et, parmi ces derniers, les membres et les agents de la Commission des approvisionnements n'étaient pas les seuls coupables. La joie du 1er Septembre fut donc une courte joie. Le peuple fut bien vite dégrisé par l'effondrement progressif des assignats et par la cherté croissante de toutes choses, surtout du pain [1]. A cette joie momentanée succéda une irritation plus violente et plus tenace, lorsque circula cette rumeur : les représentants se procurent dans les magasins de l'État toutes les marchandises dont ils ont besoin, aux anciens prix du *maximum*, devenus des prix très modérés. « Pourquoi « ces représentants nagent-ils dans l'abondance », disait-on, surtout dans les faubourgs, « tandis que le « malheureux périt de misère ? » Du 2 au 20 Septembre, les rapports de police ne cessent de mentionner le mécontentement du public à cet égard [2]. Au commencement de Septembre, et d'ailleurs pendant tout le mois, les prix de toutes les denrées s'élevèrent à vue d'œil, de manière à pousser la population au désespoir [3] ; les convois de vivres rencontrèrent des obstacles difficiles à vaincre ; la pénurie de pain ne cessa de se faire plus vivement sentir et on craignit à

[1] *Tableaux*, II, 406 et suiv.
[2] II, 407, 409, 424.
[3] II, 407, 412, 416, 419, 426.

chaque instant, un abaissement de la ration quotidienne[1]; aussi les colères populaires se concentrèrent-elles de plus en plus contre la Convention.

Sans doute, on entendait encore le peuple vouer à l'exécration générale l'ancienne Commission des subsistances ; sans doute, des plaintes plus amères que jamais s'élevaient contre les cultivateurs et contre les marchands « que l'on accusait de faire plus de mal à « la société que n'en ont jamais fait les ci-devant « nobles[2] ». Mais, en fin de compte, c'est toujours sur la Convention qu'on rejetait toute la responsabilité. On lui attribuait « le déluge de maux qui désolent la « France ». Dans une réunion générale d'une Section, une députation d'une autre Section s'exprima ainsi : « Ne jugeons jamais la Convention d'après les maux « que nous avons soufferts : nous la trouverions trop « coupable ». L'assemblée tout entière fit entendre les plus vifs applaudissements et cria : *bis*[3].

La misère publique suffisait évidemment, à elle seule, pour qu'en Septembre on considérât comme imminente l'émeute annoncée depuis le mois de Juillet et le mois d'Août. Chaque jour, en effet, les rapports généraux de police répétaient ce cri de détresse : « La misère « est à son comble[4] ». Le 16 Septembre, le rapporteur s'exprime ainsi : « On ne s'entretient que de la misère « publique et de l'état déplorable où se trouve une

[1] II, 421, 427.
[2] II, 419, 409.
[3] II, 425, 414.
[4] II, 423.

« infinité de rentiers [1] ». Le 17 : « Le plus grand nom-« bre des citoyens, excédé et las d'être bercé et leurré « sans cesse par un espoir mensonger, se permet de « dire que, dans l'ancien régime, le pain ne manquait « pas, même après la plus mauvaise récolte, tandis « qu'aujourd'hui, au milieu de l'abondance, on manque « de tout [2] ». Le 21 et le 22 : « Le vif aiguillon du « besoin et de la misère anime et excite la majeure « partie des citoyens ; de toutes parts, on jette les « hauts cris sur l'impossibilité où l'on est de se procurer « le nécessaire ; dans les conversations publiques et « privées, on n'entend que murmures et plaintes contre « le gouvernement que l'on accuse de faire accaparer « les grains par ses agents à tel prix que ce soit [3] ». Le même jour, le peuple anxieux se préoccupe de cette éventualité : il est possible que la ration de pain soit ramenée à 4 onces [4].

Tout ce que peut suggérer l'indignation politique qui croissait dans les cœurs se joignit — ce sont les expressions même de la police — « au sentiment de « besoin le plus poignant [5] ». Aussi bien, les décrets impudents de la Convention qui rendaient obligatoire la réélection des deux tiers de ses membres, étaient, sans nul doute, parfaitement propres à justifier le plus

[1] II, 419.
[2] II, 421.
[3] II, 425.
[4] II, 427.
[5] II, 426.

violent mécontentement et la résistance matérielle ! En effet, la liberté des élections et, par elle, la liberté en général n'avait jamais été outragée et violée dans sa notion même, dans son essence, plus brutalement qu'elle ne le fut que par cette prétention insensée, qui reste, quelqu'aient pu être ses motifs, un opprobre ineffaçable pour la Convention. Le système abhorré des candidatures officielles de l'Empire n'est, en regard de cette mesure, qu'un régime de liberté extrême. En effet, l'Empire, en recommandant certains candidats, influençait seulement la liberté du vote ; la Convention supprimait entièrement cette liberté, en ordonnant d'élire les 2/3 de ses membres. Est-il surprenant qu'exaspérés par une pareille décision, les Royalistes, les modérés et les vrais Républicains aussi bien que les indifférents en politique, aient pris cette assemblée pour le point de mire de leurs attaques les plus violentes, de leurs propos les plus méprisants [1] ? Ce qui mettait le comble à l'irritation, c'est qu'on n'avait pas réussi, lors du vote sur la Constitution, à enterrer les décrets. Sans doute, ils avaient été rejetés par toutes les Sections de Paris et, en général, par la majorité, dans le pays tout entier ; mais les Comités de gouvernement surent fausser avec art le résultat du scrutin. Et, le 23 Septembre, on proclama, avec une incroyable effronterie, non seulement l'acceptation de la Constitution, mais aussi l'acceptation des décrets [2].

[1] II, 409, 412 et suiv., 419, 424, 425 et suiv.

[2] Voyez ci-dessus t. 1er p., 304 et suiv. Cf. ci-après p. 42.

Un coup de force était maintenant inévitable. Depuis le 19, les esprits s'étaient familiarisés avec l'idée d'un soulèvement. Les plaintes inspirées par la misère et par la disette se croisaient partout avec les propos les plus violents contre la Convention ; on sentait que le pillage et la guerre civile menaçaient de faire explosion [1]. Le parti royaliste attisait le feu avec zèle et tâchait de prendre la direction du mouvement. Assurément les Terroristes ne demandaient pas mieux que de pêcher encore en eau trouble et que d'exploiter la situation à leur profit ; mais leurs rangs étaient bien éclaircis et, cette fois, le parti royaliste leur dama le pion. Dès le 17, on fit circuler des provocations royalistes : elles étaient répandues avec profusion, à Versailles et dans les environs : elles étaient même affichées sur les arbres des grands chemins. Les meneurs les plus hardis ne cachaient pas que leur triomphe coucherait dans la tombe la Constitution nouvelle et conduirait à la restauration de la Monarchie [2].

Nos rapports de police du temps de la Convention cessent le 21 Septembre ; ce qui nous manque doit sans doute se trouver dans les papiers du Comité de Salut public et dans les archives du Directoire à son début. Nous ne sommes donc pas en mesure de dire quelle fut, au juste, sur la situation politique l'influence de l'état économique de Paris, pendant les quinze jours qui précédèrent l'insurrection du 5 Octobre.

[1] *Tableaux*, II, 421, 426.
[2] II, 422.

Néanmoins il n'est pas douteux que, pendant cette quinzaine, la misère publique augmenta d'intensité, que les distributions de pain se firent de plus en plus parcimonieuses et plus irrégulières ; qu'en un mot la disette devint, pour les pauvres et pour les ouvriers, de plus en plus intolérable. Richer Serisy [1] dépeignait, en ces termes, la situation : « Aujourd'hui l'habitant du « faubourg et le rentier meurent de faim, la main « tendue, la bouche ouverte sur ce pain qu'on ose « vendre à ses yeux avec tant d'impudeur et de « cruauté ». Cette description ne paraît pas exagérée, si on songe que, dans le commerce libre, la livre de pain ne coûtait pas beaucoup moins de 26 livres [2]. Les prix de toutes les autres marchandises s'étaient élevés, eu égard aux ressources de la grande majorité du peuple, dans des proportions épouvantables. Au moment de l'insurrection, vers le 5 Octobre, la livre de sucre valait 87 liv. 1/2 ; la livre de thé 150 livres ; la livre de café 70 livres ; la livre de bougie 120 livres ; un dîner tout juste suffisant pour vous rassasier 50 livres ; de meilleurs dîners 80 à 150 livres. Une chambre meublée avec cabinet coûtait 300 livres par mois, plus 200 livres pour le service ; un habit de drap fin coûtait 3,000 livres ; un habit de tous les jours, en drap ordinaire, 1,000 livres ; une paire de bottes 1,400 livres [3].

[1] Dans son *Accusateur public*, nos IX, X et XI, p. 26. Cf. *Frankreich im Jahr* 1795, III, 55, 59.

[2] Voyez *Tableaux*, II, 443.

[3] *Frankreich im Jahr* 1795, III, 82 et suiv.

Sans doute, ces prix pouvaient toujours paraître extrêmement bon marché à un agioteur qui jouait sur l'or ou à un étranger bien pourvu d'or, car un louis de 24 livres représentait, pour eux, 1,700 livres en assignats et, dans leurs dépenses, ils comptaient naturellement ces 1,700 livres au cours du jour, soit à environ 1 1/2 °/₀. Mais, pour l'immense majorité des Parisiens, ces prix étaient prodigieux et absolument inabordables. Ceux-ci n'avaient à la main ni or ni argent; ils n'étaient pas en position de supputer leurs revenus et leurs dépenses au cours du jour ; ils ne pouvaient évaluer la cherté qu'en comptant d'une part les livres-assignats qu'ils avaient chaque jour à leur disposition et, d'autre part, le nombre de livres dont ils avaient besoin pour vivre. Or la masse des ouvriers n'avait pas, en moyenne, plus de 6 à 12 livres en assignats à sa disposition par jour ; la légion des rentiers, des pensionnaires et des employés n'avait pas, en moyenne, plus de 3 à 6 livres. Un repas de 50 livres « suffisant pour se sustenter » aurait donc absorbé en entier ou presque complètement le salaire d'un ouvrier pour toute une semaine. Le prix d'une paire de bottes représentait, pour les trois dernières catégories de personnes, une année entière de revenu ou les deux tiers de ce revenu. Pour ajouter à la ration de pain insuffisante et incertaine une seule livre de pain achetée au commerce libre, l'ouvrier aurait dû dépenser la recette de 3 ou 4 jours de travail, le rentier, le pensionnaire ou l'employé le revenu de 4 à 8 jours, sans parler des dépenses d'habitation, de vêtement, d'éclairage et de chauffage. Les rentiers,

pensionnaires ou employés jouissant de revenus plus élevés, 6 à 10,000 livres et au-dessus, devaient supporter eux-mêmes des privations extraordinaires. Je rappellerai, à l'appui de cette observation, qu'une chambre de garçon coûtait, avec le service, 6,000 livres ; je rappellerai aussi que le Comité de Salut public classait parmi les indigents les rentiers, pensionnaires et fonctionnaires, formant la plus haute classe des contribuables secourus, celle qui venait avant les citoyens imposés à 150 livres [1]. La misère était donc à son comble, lorsque le mouvement éclata.

Nous avons déjà rapporté tout ce qui est digne de remarque dans l'histoire de la journée du 5 Octobre ou 13 Vendémiaire [2]. Le parti royaliste, le principe de la liberté républicaine de l'élection, la misère matérielle étaient coalisés contre le coup d'État despotique de la Convention. Ce jour-là, la mitraille de Bonaparte fraya la voie à l'Empire militaire, en écrasant à la fois le parti royaliste et la liberté républicaine de l'élection. Seule, la misère sortit intacte de cette défaite : vaincue, elle n'en était pas moins sûre de son triomphe, et cette défaite elle-même assurait mieux encore sa domination.

Il est évident que cet étranger de Hambourg qui, le soir du 5 Octobre, traversant le faubourg St-Martin, parcourait en voiture ce Paris qui lui était inconnu, et entrait dans son quartier [3], au milieu des clameurs

[1] *Moniteur* du 28 Août, **25**, 578, art. 5, 6.
[2] Cf. ci-dessus t. Ier, p. 305 et suiv.
[3] *Frankreich, loc. cit.*, p. 80 et suiv.

du combat, du grondement du canon et des feux de peloton, n'a compris ni la situation politique, ni la situation économique. Il compare cette journée à celle du 31 Mai, comme si un soulèvement pour le droit et la liberté avait rien de comparable à un soulèvement pour l'arbitraire et pour la Terreur. Il souhaite, évidemment dans un esprit républicain, la victoire de la Convention, sans s'apercevoir que cette assemblée ne représente que l'étiquette de la République et en a détruit l'essence, sans s'apercevoir qu'en ordonnant la réélection des deux tiers, la Convention a mis la nation seuveraine en tutelle, lui a enlevé la capacité électorale et le droit si souvent proclamé de fixer elle-même ses destinées. Il n'est pas plus lucide, lorsqu'un autre jour, le 6 Octobre, après avoir rapporté les prix que nous avons déjà fait connaître, après s'être acheté un chapeau de castor pour 500 livres, un parapluie de soie pour 700, un billet de théâtre pour 25, un plan de Paris pour 100, un fauteuil pour 800, un écritoire pour 50, un service à thé pour 1,300, un poële de faïence pour 1,800 livres, et divers autres objets, il déclare que rien n'est plus cher à Paris qu'à Hambourg, qu'un très petit nombre de choses sont aussi chères, que beaucoup de choses sont bien meilleur marché, et que la majeure partie des objets est à un bon marché ridicule. Il ne songe pas que 1,700 livres-assignats qu'il s'est procurées contre chacun de ses louis d'or et qui, pour lui, ont tout simplement la valeur de 24 ou 25 livres - argent, représentent réellement 1,700 livres-argent dans les revenus des fonction-

naires [1], pensionnaires, rentiers et propriétaires de fermages, habitant la France ; 280 à 850 livres dans la bourse des ouvriers ; pour le moins 75 à 195 livres d'argent entre les mains des commerçants et trafiquants de toute sorte [2].

C'est cette variété dans la valeur ou la puissance du papier qui seule permettait au marchand de comestibles de laisser la livre de café pour 70 livres et la livre de sucre pour 87 livres 1/2, valeur papier. En effet, lui-même ne comptait pas d'après le cours des assignats (21 ou 26 sous) mais d'après les moyens qu'il avait à sa disposition pour faire valoir à son tour les assignats reçus en paiement (soit 3 à 4 livres-argent). Les 500 livres que l'étranger de Hambourg payait par mois pour le logement et le service et qu'il évaluait avec un enthousiasme légitime à environ 7 livres 1/2, valeur argent ou 2 thaler, représentaient, pour le maître-d'hôtel suivant son mode de supputation, environ 57 livres 1/2, valeur argent, parce que celui-ci comptait en tirer cette somme, en rétribuant ses gens de service ou en achetant des meubles et des marchandises de diverses sortes.

Le 26 Octobre, la Convention remit enfin ses pouvoirs au Corps législatif et, le 4 Novembre, le Directoire fut installé.

[1] On se souvient que l'amélioration promise aux employés de l'État ne devait être réalisée que lors du semestre d'été de l'an 1796. Voyez ci-dessus t. II. p. 420. (*Le trad.*)

[2] Voyez plus haut, p. 6 et suiv.

VIII

Continuation de la misère sous le directoire

§ 1. — *La disette en Novembre* 1795.

Deux messages fort désagréables vinrent saluer le nouveau gouvernement. Ce fut, d'une part, un rapport sur l'opinion des campagnes : il y est dit crûment : « L'habitant des campagnes est à l'aise ; il est devenu « égoïste ; il ne prend aucun intérêt à la chose « publique ; il regarde, au contraire, le gouvernement « comme son ennemi ». Ce fut, d'autre part, le dernier cri de douleur adressé sous une forme patriotique au Comité de Salut public, qui n'était plus de ce monde, lorsque la lettre arriva à destination. Elle parvint donc au nouveau gouvernement [1], héritier du Comité. Un Français, portant la parole au nom de tous ses compatriotes, s'y exprimait ainsi : « Faites comme Hérode, « massacrez les enfants ! Aussi bien, nous n'avons plus « ni vêtements, ni souliers, ni pain à leur donner ! « Vous nous vantez la République, et c'est au milieu « des horreurs de la famine que vous voulez nous « faire aimer votre gouvernement, tandis que celui

[1] Le rapport officiel que j'ai retrouvé (5 Brumaire an IV-27 Oct. 1795), est rédigé sur un ton beaucoup plus encourageant ; mais il y a toujours quelques plaintes au sujet du pain : (qui dans l'ensemble paraît plus abondant) : un boulanger n'a pu donner que 10 onces de pain ; un autre boulanger n'a pu servir tout le monde. Voyez à l'appendice. (*Le trad.*)

« que vous voulez nous forcer à maudire, nous tenait « dans l'abondance. Vous vous faites accabler de « myriagrammes de blé, vous regorgez de tout ; et « nous, malheureux rentiers, malheureux artisans, « nous périsssons de faim. J'ai été bon et loyal patriote, « j'ai aimé la République ; mais l'avons-nous ? Ne nous « tenez-vous pas dans le plus dur esclavage ? [1] »

Les cinq directeurs, les six ministres et le Corps législatif étaient aussi désemparés que leurs devanciers. Tous les maux déjà existants, la monnaie de papier, un éboulement financier général, le commerce et tous les échanges commerciaux en désarroi, la cherté, la disette, tous ces maux non seulement ne diminuèrent pas, mais ne firent que s'accroître de jour en jour.

Le discrédit du nouveau gouvernement précipita la baisse des assignats ; cette baisse, à son tour, augmenta très rapidement les difficultés financières. C'est à peine si la planche aux assignats pouvait suffire aux besoins du gouvernement, bien qu'on prît de plus en plus l'habitude de n'imprimer que de gros appoints de 2,000 à 10,000 livres. La Convention avait besoin, en dernier lieu, de deux milliards d'assignats par mois en moyenne ; il en fallait autant par semaine au Directoire ; si bien que, depuis le commencement de Novembre jusqu'au 10 Décembre, la circulation s'éleva de 20 à 30 milliards [2].

Tout au commencement du nouveau régime, les distributions de pain furent si irrégulières qu'on vit

[1] *Tableaux*, II, 438 et suiv.

[2] Voyez ci-dessus, t. II, pp. 405. 414. *Tableaux*, II, 529.

souvent beaucoup de citoyens, quelquefois la majeure partie d'entre eux, privés même de cette misérable ration dont le *maximum* était une demi-livre. Le 13 et le 14 Novembre, il y eut, à ce sujet, de graves désordres. Le 13, le pain se vendait 26 et 30 livres sur la place du Palais-Royal, lorsqu'on apprit que la plupart des citoyens n'avaient rien reçu dans leurs Sections. A cette nouvelle, le pain monta à 45 et 50 livres et même à 60 livres la livre. Dès lors, la colère populaire qui bouillonnait depuis plusieurs jours déborda. Les comptoirs furent brisés et culbutés ; la plupart des marchands furent mis en fuite et leur pain fut pillé. Le calme revenu, le prix du pain se maintint à 30 livres. Le lendemain, le pillage se renouvela sur le marché et sur d'autres places : tout le pain qui parut fut volé. Devant les portes des boulangers, sur les places et dans les marchés, dans toute la ville, le peuple maudissait la République et le Directoire. Le pain s'établit momentanément à 50 livres ; en même temps, le louis d'or atteignait le prix de 2,850 livres et les assignats tombaient à 1 °/₀ [1].

L'opinion publique réclamait impétueusement la diminution du papier-monnaie, la suppression de tous les agents des subsistances, la mise à la raison des gens de la campagne qui gardaient indéfiniment toutes les denrées, quand elles ne leur étaient pas payées au poids de l'or. La Bourse était aussi l'objet de vives plaintes : elle était, disait-on, la place forte des agioteurs et des accapareurs dont les spéculations

[1] II, 443 et suiv.

retiraient de la circulation la farine, le vin et le riz, ensevelis dans d'immenses magasins. Place Égalité, les citoyens se persiflaient les uns les autres. « Allez « au Luxembourg, disait-on ; vos cinq députés du « pouvoir exécutif vous donneront du pain. Ce sont « vos cinq rois ; il faut se présenter à plus de 20 « factionnaires avant de parvenir jusqu'à eux ; ils « ont mis en réquisition toute l'argenterie de la « Couronne ». Dans la Section Poissonnière et sur la place Vendôme, on injuriait les représentants du peuple qui, la plupart, avaient fait partie de la Convention exécrée : on les appelait les 750 tyrans ; ils nagent, disait-on, dans l'abondance et le peuple manque de tout ; ce sont « les soutiens de l'agiotage, les premiers acca-« pareurs » ; on voulait « ouvrir de force les magasins ; « sans cela, la chose publique serait perdue ». Sur la place Maubert et dans les faubourgs Jacques, Victor et Marceau, on s'emportait contre la cherté ; les femmes surtout criaient : « Au diable la République ! Le règne « de Robespierre valait mieux ; au moins, l'on ne « mourait pas de faim ! » Çà et là devant les boulan-geries stationnaient des groupes de femmes au désespoir. De toutes parts on demandait, en vain, du pain, de la viande, des pommes de terre, du bois, du charbon ; ces denrées étaient partout à des prix exorbitants ; sur la place Maubert, les pommes de terre se vendaient 180 livres le boisseau. A la Halle, dans ce marché qui regorgeait souvent de provisions, même dans les temps malheureux, « la consternation « était peinte sur toutes les figures, parce que, malgré

« la cherté de toutes les denrées, il n'y avait pas de « quoi approvisionner les consommateurs ». « Dans les « Sections du Temple et des Gravilliers, la plus grande « partie des ouvriers n'avait pas travaillé, faute de « pain » et se montrait extrêmement irritée. « On fait « tout cela pour nous faire lever, comme au 10 Août, « disaient-ils ; nous voulons la République, mais avec « elle, nous voulons du pain ! [1] »

Le 15 Novembre, la police résumait ainsi la situation : « Le mécontentement général, sous la figure du « désespoir, gravant dans tous les esprits le remords « d'avoir détruit le trône ; le mépris et la haine pour « tout ce qui compose l'autorité actuelle ; le Royalisme « redoublant de moyens et d'efforts pour rétablir la « Monarchie en France ; le patriotisme découragé et « fixant des échafauds dans l'avenir ; les intrigants de « tous les partis se culbutant pour obtenir des places ; « l'honnête homme, instruit et laborieux, atteint par « la réforme ou forcé par le besoin de songer à la « retraite ; ..... un luxe insolent, insultant à la plus « affreuse misère des malheureux rentiers, expirant « dans leurs greniers de faim et de froid et n'ayant « plus le courage de se traîner à la Trésorerie pour « toucher de quoi prolonger leurs souffrances de « quelques jours ; le brigandage commercial, armé de « brevets d'impunité, creusant sous les yeux du « gouvernement l'abîme qui doit bientôt l'engloutir ; « toutes les classes marchandes et opulentes, tendant

[1] II, 411 et suiv.

« les bras à la Vendée ; le militaire ivre d'orgueil des « services qu'il a rendus et de ceux qu'il peut rendre, « se livrant sans pudeur à tous les genres de débauche ; « voilà une faible esquisse de Paris » ...... « Les « citoyens de toutes classes, poursuit le même rapport, « refusent de monter leur garde, parce qu'ils n'ont « point de subsistances [1] ».

Les Royalistes vaincus se montraient irrités et faisaient des démonstrations ; les partisans de Robespierre travaillaient de nouveau, tantôt dans des réunions de nuit, tantôt en plein jour sur les places publiques, à fomenter une insurrection et à rétablir la Terreur et le *maximum*, « sans quoi l'on mourra de faim et de froid [2] »; quant au gouvernement, il cherchait à relever le moral du peuple, en exigeant des paysans de fortes livraisons de grains, à valoir sur leurs contributions en nature et destinées à l'approvisionnement de Paris. Ce moyen réussit momentanément, car l'esprit révolutionnaire était si éteint dans les rangs des ouvriers que ceux-ci préféraient continuer à souffrir plutôt que de se révolter. Mais on n'attendait d'amélioration sérieuse que du rétablissement de la paix, d'une complète transformation financière et du retrait des assignats ou, au moins, de la plus grande partie des assignats en circulation. L' « effroyable ébranlement » d'une « démonétisation totale » semblait peut-être préférable à une démonétisation partielle, parce qu'on

[1] *Tableaux*, 416.

[2] II, 450 et suiv.

était convaincu que la confiance ne renaîtrait jamais tant qu'il resterait des assignats en circulation [1].

Il n'y avait aucun espoir d'une amélioration prochaine. La disette, à dater du 15 Novembre, devint affreuse. La distribution de pain fut encore suspendue, parce que les envois de farine n'étaient pas arrivés. Le 16, la police, consternée, envoie cette dépêche : « Il est 10 h. 1/2. Les Sections des Arcis, des « Gravilliers et de la Réunion ne sont pas encore « pourvues de farines ». Partout, même dans le faubourg St-Antoine, les femmes étaient surexcitées et comme affolées. Les unes, dans un complet dénuement, s'écriaient en se lamentant : nous avons vendu tout ce que nous possédions. D'autres disaient « que mieux « vaudrait les mettre à l'embouchure d'un canon ». On en vit qui, maudissant la République, allèrent jusqu'à arracher à des citoyens leur cocarde et, puis, la foulèrent aux pieds. Beaucoup, ainsi que « des gagne-deniers », développaient, très irritées, ce thème : « Les Français « ne sont pas faits pour vivre en République ; ce n'était « pas la peine d'abattre un roi, pour en ressusciter « cinq ; les dépenses du Corps législatif coûtent, par « jour, 1 million 700,000 livres ; le Directoire exécutif « coûte davantage par les repas qu'il donne ». La foule réclamait, de nouveau, des visites domiciliaires. « Allez, « disait-on, « non seulement dans les boutiques, « dans les magasins, mais même chez les portiers « des maisons, dans les greniers de ce qu'on

[1] II, 447, 150.

« appelle les grandes maisons, dans les boudoirs, « dans les salons, dans les cabinets même des gens de « de pratique et de justice ; tout y est magasin, tout « y est comptoir, et, au milieu de cet amas énorme « de marchandises de toutes espèces, le peuple, pour « qui l'assignat, malgré sa multiplicité, est rare, meurt « de besoin [1] ».

Chaque jour, quelque nouveau motif de trouble, de surexcitation : le pain se vend encore plus cher ; les paysans et les épiciers ne veulent céder leurs denrées que contre du numéraire ; tumulte dans les marchés et à la Halle ; attaques violentes et pillages des objets de consommation ; interventions, la plupart du temps inutiles, de la force armée. Partout, aux portes des boulangers, aux chantiers, aux portes des revendeurs de bois en détail, c'est le même refrain, la même lamentation, la même comparaison du temps passé avec le temps présent : « Il faut un roi ! Plutôt un roi « que de mourir de faim ! » Tout le monde s'associait à l'envi et à ces lamentations et à ces conclusions politiques, tout le monde, hommes et femmes, ouvriers et femmes des faubourgs St-Antoine et St-Marceau [2].

Aux environs de Paris, la misère était également à son comble. La campagne se dépeuplait : les meilleurs éléments prenaient la fuite ; le reste devenait sauvage. Aucune viande de boucherie : débitait-on un jour à Ivry de la viande de cheval, le peuple en était heureux et la foule faisait queue. Circonstance aggravante

[1] II, 451. Cf. 257.

[2] II; 447, 452 et suiv. Cf. 451, 460, 474.

d'une importance capitale : l'Agence des approvisionnements et le ministère de l'Intérieur étaient en état d'hostilité : leurs opérations se croisaient et se contrariaient réciproquement [1]. Fermiers et propriétaires cachaient leur grain ; des spéculateurs avaient loué des maisons à 15 et 20 lieues de Paris, et y emmagasinaient le blé ; le commerce d'exportation l'attirait à lui par des paiements en numéraire et le faisait passer à l'étranger [2].

A Paris, la farine et le pain étaient donc de plus en plus rares et de plus en plus chers. Le 19 Novembre, la farine se vendit au boisseau sur le pied de 14,000 livres le sac de 325 livres. Il y avait foule pour acheter de la farine à ce prix ; la provision en fut épuisée en un clin d'œil et la majeure partie des personnes attirées par cette vente ne put rien acquérir [3]. Le pain du commerce libre qui, depuis les troubles des 13 et 14 Novembre, était retombé à 30 livres, remonta, le 20 Novembre, à 40 livres [4]. Quant aux distributions de pain, elles furent de plus en plus restreintes, de moins en moins assurées. Le peuple souhaitait ardemment une ration d'une livre : c'était, à ses yeux, le *minimum* nécessaire à ses besoins [5] ; la demi-livre resta, en fait, la ration *maxima*, ration souvent amoindrie et parfois supprimée entièrement ; car il y eut des jours de

[1] II, 452.

[2] II, 454, 456.

[3] II, 457.

[4] II, 464 (en cet endroit, 4 est évidemment un *lapsus* pour 40). Cf. 473.

[5] II, 462.

jeûne absolu [1]. Je ne parle pas des distributions faites beaucoup trop tard : le peuple se trouvait alors privé de nourriture, la plus grande partie du jour ; ce qui enhardissait les débitants de pain des marchés et contribuait à la hausse constante de leurs prix [2].

Le 16, la population apprend, consternée, qu'à dix heures, bon nombre de Sections, bien loin d'avoir du pain, n'ont pas même encore de farine : les jours suivants, le tourment de la faim fut plus pénible encore. Le 19, à deux heures, les boulangers, dans plusieurs quartiers, n'avaient pas encore reçu de farine. Le 20, la distribution de pain eut lieu dans quelques Sections, à 1 heure ; dans un grand nombre de Sections, beaucoup plus tard encore ; ce qui n'empêchait pas les citoyens qui, épuisés, faisaient sans fin la queue aux portes des boulangers, de s'accrocher à ces espérances aussi modérées que décevantes : « Paris va avoir des « des provisions d'avance pour huit jours » ; « le riz « qu'on ne peut manger parce qu'on n'a ni bois ni « charbon, sera remplacé par un quarteron de pain de « plus [3] ». Le 21, dans un bon nombre de Sections, le pain ne fut distribué que le soir et il se trouva détestable ; dans d'autres Sections, il manqua entièrement. Aussi Paris craignait-il « de passer encore un « jour sans pain » ; bientôt, disait-on, les distributions de pain cesseront et les riches seuls pourront en avoir [4]. En réalité, le 22, beaucoup de Sections

[1] II, 467.
[2] II, 468.
[3] II, 459, 461 et suiv.
[4] II, 467 et suiv. Cf. 469.

n'eurent pas de pain ; le 23, le pain manqua dans deux Sections ; dans d'autres, il ne fut délivré qu'en petite quantité ; le 25, il avait manqué, depuis deux jours, dans diverses Sections [1].

La consternation, l'abattement, l'irritation des esprits étaient au comble. « Tous nos rapports, déclare la « police, ne retentissent que des cris du désespoir... « La famine se présente, avec toutes ses horreurs, à « l'indigent épouvanté ». On songeait à un soulèvement général de toutes les Sections, qui se porteraient sur le Luxembourg, et demanderaient du pain au Directoire ; on faisait circuler ce mot terrible : « égorgement [2] ». Mais la force impulsive de la Révolution était épuisée : on n'était plus capable que de mouvements de colère, que d'actes de pillage.

La malhonnêteté des boulangers et des commissaires aux distributions provoqua une grande irritation. Un boulanger sans conscience, de la rue des Amandiers, souleva notamment les plus vives colères : non content de voler sur le poids, il livrait du pain détestable, immangeable. Aussitôt le bruit se répandit que d'autres boulangers s'entendaient avec les commissaires aux distributions, « pour friponner les consommateurs ».

Le peuple était surtout irrité contre le Directoire ; et son irritation prenait souvent le couvert de la plus amère raillerie. La pompe, la splendeur de ses fêtes et de ses festins exaspérait les esprits. Le 21 Novembre, la foule était fort disposée à se porter au Luxembourg,

[1] II, 473, 479.

[2] Je modifie légèrement la rédaction de M. Schmidt. (*Le trad.*)

afin de « troubler le superbe dîner que le Directoire « devait donner ce jour-là : » — dîner qui coûterait, au moins, 400,000 fr. « Il faut, disait-on un peu plus tard, « aller leur demander les restes de leur table ; il y en « aura assez pour faire vivre bien des ménages ». On blâmait, de tous côtés, une pareille dépense, faite « dans « un moment où le peuple mourait de faim » ; on la considérait comme une insulte à la misère publique. Par un jeu de mot ironique on baptisa le Luxembourg du nom de Saint-Cyr ou Cinq-Sires [1]. Des allusions piquantes au nombre des membres du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens, émaillaient les conversations sur les assignats. Par exemple : « De tous ceux mis en circulation les plus mauvais sont « les *Cinq cents* et les *Deux cents*; personne n'en veut « plus » ; ou encore, en visant, de plus, les cinq Directeurs : « Pour sauver la France, il faut succes- « sivement démonétiser les assignats ; mais surtout « commencer par supprimer les 500, déchirer les 250 « et brûler les 5 [2] ».

Les pillages de comestibles ne cessaient de se multiplier. Dès le mois de Juillet, la foule faisait entendre des paroles comme celle-ci : « La faim fait « sortir le loup du bois [3] ». Au mois de Novembre, les faits arrachaient à la police cet aveu que j'ai déjà

[1] Dans le texte allemand : « So dass der Gleichklang der Laute « zugleich an ein frommes Stift und an fünf Könige erinnerte ». (*Le trad.*)

[2] II, 459, 461, 464 et suiv.; 468 et suiv.; 485.

[3] II, 364. Cf. ci-dessus, t. II, p. 384.

rapporté : « La faim et le désespoir ont couvert d'un « voile épais les mots : RESPECT AUX PROPRIÉTÉS[1] ». Le 19, nouveaux pillages sur divers points : on pille le riz au Marché des Innocents ; le pain, au Marché des Jésuites ; les pommes de terre, sur d'autres places. A dater du 20, on parle de plus en plus de la nécessité « de faire main basse » sur les marchands de pain. Le 22, au matin, une partie du pain mis en vente est pillée au Marché Neuf et place Maubert ; les marchands de pain sont obligés de prendre la fuite ; la foule compacte empêchait les arrestations ; à la place Maubert, le poste, « requis par des inspecteurs, refusa formel- « lement de sortir[2] ». Le 24 et le 25, il n'est bruit que de pillage ; cette menace circule comme un mot d'ordre. Le 28, on pilla un marchand de pain dans le faubourg Saint-Denis ; les vitres de la boutique furent brisées ; toutefois les envahisseurs payèrent le pain ainsi enlevé sur le pied de 15 livres la livre, c'est-à-dire environ le tiers du prix courant. « Le peuple, témoin et acteur « de ce brigandage, disait hautement que le temps « était arrivé de prendre, partout où il trouverait, de « quoi subsister, puisque le gouvernement ne s'occupait « pas de l'objet le plus important, celui de pourvoir à « la subsistance de tous, par les moyens qu'il a en son « pouvoir ». On craignait un mouvement général contre les marchands et les fermiers ; on les traitait de « vautours[3] ».

[1] II, 457, Cf. ci dessus, t. II, p. 17.
[2] II, 457, 465, 468, 474.
[3] II, 480, 493 et suiv.

Les efforts tentés pour apaiser ces colères provoquées par la faim et par le désespoir étaient inutiles ; et même toute exhortation à la patience et au calme, toute parole d'espérance produisait un effet opposé. « Ces mots, loin d'adoucir, irritent celui qui souffre, « mande la police ..... » Si quelques citoyens cherchent à calmer les esprits, ils ne sont pas écoutés. Ventre affamé n'a pas d'oreilles [1]. Chaque fois que, malgré l'impossibilité de se procurer des denrées, un calme apparent succéda à cette surexcitation [2], ce ne fut pas l'effet du contentement ou de l'espérance, mais plutôt le produit naturel de la lassitude et de l'abattement [3].

La disette n'en sévissait pas moins avec ses terribles effets. Le 20, une femme, se trouvant les mains vides après une distribution de pain, désespérée, dit au « boulanger de tuer ses enfants, parce qu'elle n'avait « pas de quoi les nourrir ». Émus de pitié, les nombreux témoins de cette scène donnèrent à cette pauvre femme 200 livres, tout en se répandant en invectives contre le gouvernement (200 livres, c'était le prix d'environ 4 livres de pain). Le lendemain, un homme tombait de besoin dans la rue [4]. Le 22, « dans la cour « Mandar, une femme pleurait de n'avoir pu se procurer « nulle part du charbon. Un particulier lui dit en avoir « encore, mais qu'il le vendrait 25 livres le boisseau

[1] II, 457, 468.
[2] M. Schmidt dit un peu autrement : « trotz aller Erregtheit, « und trotz der Unmoeglichkeit.... » (*Le trad.*)
[3] II, 461.
[4] II, 463, 468.

(c'est-à-dire 2,250 livres la voie). Cette exigence éhontée qui portait le charbon à un prix dix fois plus élevé que le prix de Janvier, cette inhumanité excitèrent, dans le peuple, une telle colère que l'individu faillit être lynché. « Cette circonstance », la police elle-même le confesse, « a mis encore du feu sur la plaie générale [1] ». Le 24, la Halle « était de nouveau dans le plus grand désor- « dre ». Les femmes, au désespoir, ne cessaient de crier : « Nourrissez nos enfants ! » Toute tentative pour rappeler le calme augmentait les cris et le tumulte [2]. Le 28, la police s'exprime en ces termes : « La misère « est à son comble ; les rues de Paris offrent le « spectacle douloureux de femmes et d'enfants affamés « par le besoin ; les hospices ne seront bientôt pas « assez vastes pour contenir la foule des malades et « des malheureux. La misère et la faim sont sur le point « d'étouffer leurs voix [3] ».

Trois circonstances rendaient la misère plus sensible et plus cruelle. Il faut mentionner, en première ligne, le luxe et l'arrogance des riches, des aventuriers et usuriers parvenus : ils se prélassaient dans l'abondance ; leur faste, leurs dépenses folles dans les restaurants et dans d'autres lieux publics, ne cessaient de provoquer, parmi les pauvres gens absorbés par les soins et les préoccupations journalières de l'alimentation, de très douloureuses comparaisons et de profondes colères [4].

[1] II, 173. Cf. ci-dessus, t. II, p. 284 et suiv.
[2] II, 181.
[3] II, 191.
[4] II, 180, 192.

Ces sentiments étaient encore avivés par l'inhumaine dureté de ces riches parvenus. « Chaque jour, lisons-« nous dans le *Républicain français*, nous offre la « preuve d'une triste vérité, c'est que les parvenus, « les nouveaux enrichis ont le cœur plus dur que les « gens nés dans l'aisance. Ceux-ci partageaient jadis « leur superflu avec les pauvres, et rien n'était plus « commun dans cette ville que de voir des femmes « délicates porter du bouillon, de l'argent et des « consolations dans les greniers et les prisons. « Aujourd'hui, on meurt de faim et de chagrin auprès « de ces nouveaux millionnaires, enrichis de nos « dépouilles. On meurt, sans éprouver un seul instant « de pitié [1] ».

Voici une seconde circonstance aggravante : le peuple était convaincu que, par suite des provisions faites dans les magasins publics et dans les magasins privés, « Paris n'avait jamais renfermé dans ses murs « plus de marchandises de toutes espèces, plus de « denrées et de comestibles » et, cependant, dans le même temps, le prix de toutes les marchandises ne cessait de s'élever [2] ! Entre le 13 et le 22 Novembre, le prix du pain s'était élevé, comme nous l'avons vu, de 26 à 40 livres ; il était monté, à certains jours, jusqu'à 50 livres et plus ; le sac de farine avait atteint le prix de 14,000 livres ; la voie de charbon, celui de 2,250 livres. Le bois neuf se vendait, dès le 17, 2,000

[1] II, 484 et suiv.
[2] II, 457 et suiv., 468.

livres la voie ; le flotté, 1,500 livres au moins ; les falourdes, 30 livres pièce ; le mesurage d'une demi-corde coûtait 25 livres [1]. Les laitières demandaient 50 livres de la pinte de lait [2]. Les chevaux, si nécessaires pour leurs affaires à un grand nombre de citoyens, coûtaient jusqu'à 100,000 livres [3]. Les pommes de terre blanches étaient à 125 livres le boisseau ; les rouges à 140 livres ; on vendit quelquefois les pommes de terre jusqu'à 180 livres le boisseau [4].

Le désordre qui régnait dans les cours des assignats était une troisième circonstance aggravante. Dans beaucoup de départements, notamment dans celui de la Haute-Saône, les assignats n'avaient plus aucune valeur ; et les administrateurs de ce département demandaient instamment qu'on ne les laissât pas « plus longtemps attachés à ce cadavre ». Dans ces départements, les transactions commerciales ne se faisaient plus qu'en numéraire par voie d'échange contre des marchandises ou des denrées. Ailleurs, à Arras, la livre-assignat valait encore 3 deniers ; en d'autres termes, 100 livres équivalaient à 25 sous ; mais certains établissements, notamment la poste, ne recevaient que le numéraire. L'entreprise des messageries de Lille à Dunkerque ne suivait pas cet exemple ; mais elle avait élevé le prix des places de 200 à 500 livres [5]. A Paris, les marchands de toutes catégories, gens de la campagne,

[1] II, 453.
[2] II, 457.
[3] II. 447.
[4] II, 445, 473.
[5] II, 455, 456.

laitières, commerçants, exigeaient de plus en plus souvent des paiements en numéraire. Mais, comme le numéraire ne se montrait pas et que le public n'avait entre les mains que des assignats, les marchands, depuis le 19 Novembre, refusèrent fréquemment de rien vendre, tant qu'une loi n'aurait pas mis fin à ce désarroi général [1].

Jusque-là, les assignats avaient, comme nous l'avons vu, conservé à Paris, dans le commerce et dans les affaires, une valeur supérieure d'environ 3 ou 10 °/₀ aux cours de l'agio. Cet écart, qui était sans danger tant que le cours des assignats se maintint, comme en Janvier, à 20 °/₀, devint très compromettant, lorsque les assignats tombèrent, au mois d'Août, à 3 °/₀ ; une pareille pratique devint tout à fait impossible et insoutenable, lorsque les assignats tombèrent, en Octobre, à 2 et 1 1/2, en Novembre, à 1 et 3/4 °/₀. On comprend parfaitement que les commerçants aient fait entrevoir la nécessité de ne plus accepter, comme précédemment, 100 livres-assignats à un taux variant de 4 1/2 jusqu'à 11 1/2 °/₀, mais seulement à 3 1/2 °/₀. Que cela ait lieu, et les prix des denrées augmenteront sensiblement, et la situation des classes nécessiteuses sera fort aggravée. Aussi l'opinion publique se prononça-t-elle, d'une manière plus pressante que jamais, pour la démonétisation générale des assignats — on supposait naturellement qu'ils seraient retirés à un cours déterminé : — le public réclamait, en même temps, le

[1] II, 457.

fermeture de la Bourse et la défense de la vente du numéraire. En fait, le retrait partiel était sans aucune efficacité, d'autant plus que le gouvernement ne cessait de lancer dans la circulation des masses nouvelles et toujours plus considérables d'assignats [1]. Sur la question monétaire, les vœux les plus divers se croisaient. Les Royalistes s'efforçaient d'accaparer les assignats royaux démonétisés, parce qu'ils espéraient que ces assignats reprendraient leur valeur, lorsque la Royauté serait restaurée ; cette pensée était née dans les départements. Les Républicains, de leur côté, réclamaient la démonétisation et le retrait des écus royaux, afin de les faire sortir des coffres-forts des fermiers et des paysans et de les transformer en monnaie républicaine. Beaucoup de citoyens demandaient l'apposition du timbre sur les assignats, afin d'écarter, par ce moyen, les faux assignats, qui contribuaient à la hausse progressive des denrées, car le placement des faux assignats avait, plus d'une fois, fait monter le louis d'or. La majorité des citoyens réclamait, avant tout, un cours fixe et légal des assignats et demandait, dans le même esprit, qu'on fixât le prix des journées de travail. Un bon nombre voulait, en outre, qu'une loi fixât le rapport de l'or à l'argent, de l'argent au cuivre, du cuivre au fer, de celui-ci au plomb, etc [2]. Quant aux agioteurs, ils visaient à faire monter jusqu'à 10,000 livres le louis d'or qui, du 6 Octobre au 13 Novembre, s'était élevé de 1,700 livres à 2,850 livres. Le 20 Novembre,

[1] II, 457, 459, 461.
[2] II, 462 et suiv.

le louis d'or faisait 3,000 livres et, en faux assignats, 6,000 livres : on pariait qu'il serait, sous peu de jours, au taux convoité. En fait, on le poussa, le 21, jusqu'à 5,500. Mais, les jours suivants, il revint à 3,400 et 3,365 ; le même jour, le louis-argent valait 3,300 ; le 24, le louis d'or descendait à 3,100 et 2,990 [1].

Il est facile de comprendre qu'en de telles circonstances le peuple de Paris ne se soit occupé que fort peu de politique et n'ait pris aux victoires des armées françaises qu'un intérêt médiocre ou même nul ; cependant les défaites provoquèrent, mais dans une partie seulement de la population, une joie qu'on ne prit pas la peine de dissimuler : il en fut de même dans beaucoup de provinces [2]. Avant comme après ces événements militaires, le seul vœu politique fut le vœu pour la paix : ce vœu se manifestait avec violence jusque dans les théâtres, à chaque représentation ; la paix apparaissait comme le seul remède aux angoisses et aux malheurs publics. « Si nos calamités n'étaient « pas si profondes », lisons-nous dans un rapport de police, « ce mot de paix porterait le calme et « l'espérance, surtout la patience, au fond de tous les « cœurs [3] ». Une seule chose, écrit encore un rapporteur, occupe tous les esprits et, à chaque instant du jour, à savoir le problème de l'existence. Les cris de détresse de la misère, les gémissements que

[1] II, 444, 462 et suiv., 469, 473, 481. Cf. *Frankreich im Jahr* 1795, III, 372.

[2] II, 468, 480, 456, 500 et suiv.

[3] II, 489, 483, 479.

provoque « la disette du pain » et la détresse générale sont de plus en plus lamentables [1]. Le combat pour la vie, telle est l'unique préoccupation : on jalouse le pain du voisin. — On demanda, en se fondant sur un arrêté du Comité de Salut public du 14 Août, que les « gens aisés » fussent exclus de toute distribution et, dans la plupart des Sections, les Comités firent droit, soit absolument soit partiellement, à cette réclamation[2].

Les rapports officiels ne dissimulent pas que le peuple paraît être dans de fort mauvaises dispositions ; qu'il ne veut plus être abusé par « un vain étalage de « promesses et de mensonges » ; et que, s'il n'est pas mis terme rapidement à la disette, on peut s'attendre à un nouveau soulèvement, à une insurrection de désespérés [3].

Le 23 Novembre, un patriote dont les sentiments républicains sont très tranchés, envoie au ministre de l'Intérieur un tableau saisissant de la situation. Il peint la disette et le mécontentement général arrivés au paroxisme ; la misère des rentiers, des employés et, en général, de toutes les classes de la société, les riches seuls exceptés, ne saurait, écrit-il, être supportée ; car les prix des denrées sont, pour tous ces individus, inabordables. Le même patriote signale encore l'arrêt du travail et l'insuffisance des salaires qui ne correspondent, en aucune

[1] II, 468, 479.
[2] II, 473.
[3] II, 473, 480, 484, 492.

façon, aux prix extrêmes des marchandises. « Le salut « de la patrie dépend des subsistances », déclare, sans hésiter, ce correspondant du ministre. « En vain on « criera contre les vendeurs de denrées ; c'est au « gouvernement à prendre des mesures ; c'est en « délivrant le pain à tous les individus, riches ou « non [1]. Car les exceptions produisent la désunion et « les partis, et prêtent à l'arbitraire et même à une « vengeance peu digne des chefs de la nation !!.. Tant « que tout le monde n'aura pas, au moins, une livre et « demie de pain, il n'y aura pas d'esprit public, ni « confiance dans le gouvernement..... Il est douloureux « pour ceux qui ont embrassé la Révolution par amour « pour la liberté sous les lois et de l'égalité en droit, « de voir leur espérance presque anéantie par le « désespoir insupportable de presque les 19/20 du « peuple dont ils font partie, ne pouvant plus sup- « porter les maux affreux de la disette et de la privation « des vêtements les plus nécessaires, dont ils sont « même obligés de se défaire, pour apaiser une partie « de la faim qui les dévore. En vain donne-t-on de « l'espérance pour l'avenir ; il a été tant trompé, ce « peuple, que sa confiance s'en va.... Nous sommes « encore pires [que précédemment] ; car déjà plusieurs « distributions de pain ont manqué et, aujourd'hui, à « 8 heures du matin, il n'y a pas encore de farine chez « nos boulangers [2] ».

[1] Cette phrase singulière est textuelle. (*Le trad.*)
[2] II, 471 et suiv.

La police, continuellement préoccupée elle-même des rentiers et des pensionnaires, [1] mandait, de son côté, le 26 Novembre : « Esprit public. — Misère extrême, « désolation, plaintes, murmures, jurements et « désespoir. Les places publiques, les marchés, les « boutiques sont dépouillés de marchandises ; les « maisons, les caves, les appartements regorgent de « tous les comestibles possibles ; l'assignat est « multiplié à l'infini ; le pauvre n'en a pas, cependant, « pour pourvoir à ses premiers besoins. Sous la tuile « qui le couvre ses meubles non somptueux ont disparu; « la misère, le froid, la faim et l'obscurité attristent sa « solitude ; à côté de lui, les ris, la gaîté, les repas, le « luxe et les superfluités ont choisi leur asile [2] ».

La police recommandait avec la plus grande instance les mesures suivantes : établissement d'un impôt considérable sur les nouveaux enrichis, enquête sur la conduite des agents de subsistances, répression de la rapacité des fermiers, épuration de la Bourse, anéantissement du Palais-Royal, siège de l'agiotage, de l'égoïsme et de la cupidité, lieu d'horreur et d'infamie aux yeux de tous les citoyens pauvres. Ceci fait, « le « peuple dira : du moins, le gouvernement s'occupe de « nous ». « Il est temps », lisons-nous dans le même document, « si l'on veut parer aux coups qui semblent « nous menacer [3] ».

[1] II, 462 et suiv.

[2] II, 483.

[3] II, 484 ; Cf. 480, 491.

La police redoute surtout l'exploitation de cette intolérable misère par les Terroristes ou les Royalistes. « Le Terrorisme, » écrit-elle, « ne dort point, il « travaille sous main, il dispose ses plans pour « reconquérir l'autorité » ; « on retrouve dans tous les « groupes des Républicains à la Robespierre, soufflant « la discorde, quoique d'ailleurs, bien vêtus, bien « fourrés et même parfumés » ; « ces Jacobins « par excellence déclament sans cesse contre le « régime actuel » ; leur « nombre se multiplie » ; « ils envoient leurs sbires et leurs bacchantes dans « les groupes [1] ». La police républicaine tient naturellement le retour à la Royauté pour une « chimère » et ne ressent, par suite, que du mépris pour le Royalisme ; elle le qualifie « une secte folle et dépravée, qui, si le « peuple jouissait du strict nécessaire, ne mériterait « pas l'attention du gouvernement ». Cependant « l'état « de détresse du peuple » l'incite à des « comparaisons « qu'il ne cesse de faire de son état actuel à celui de « 1788, sous le rapport des besoins de la vie », et l'on peut chaque jour entendre dans la rue des discours tels que ceux-ci : « Il faut un bon père de famille pour « nous nourrir, comme autrefois ; comment aimer la « République qui nous fait mourir de faim ! [2] »

La disette augmenta encore à la fin de Novembre. Les distributions de pain devinrent si irrégulières que « tout le monde parut persuadé que le Directoire « voulait retirer aux Parisiens la distribution quoti-

[1] II, 461, 464, 469, 474.
[2] II, 461 et suiv., 481, 487, 493 et suiv.

« dienne du pain ». La coupe amère débordait. Les femmes voulaient donner l'assaut au Directoire. Les employés de toute catégorie se plaignaient dans tous les lieux publics de ne pouvoir plus vivre avec leurs traitements. Et même des militaires s'irritaient publiquement « de ce que beaucoup de soldats n'avaient « pas eu de pain la veille ». Un nombre plus ou moins grand de Sections restait chaque jour sans pain : les circonscriptions non desservies s'abandonnaient alors à des sentiments de violente jalousie à l'égard des circonscriptions pourvues de pain. La police constate de plus en plus que chacun ne songe qu'à faire supporter par le voisin les sacrifices imposés par les circonstances. On jette feu et flamme contre le gouvernement qui reste « sourd aux cris de la misère » ; qui « fait éprouver aux malheureux les plus cruelles « brutalités, même de la part des marchands de la plus « chétive denrée » ; et qui vit « heureux au sein de « l'abondance, tandis que la famine ronge la classe la « plus nombreuse des citoyens [1] ».

Le gouvernement avait été engagé » à supprimer « les distributions de pain, viande, etc., dans la « commune de Paris ». A cet égard, l'opinion publique réclamait, si cette mesure était prise, une suppression graduelle : on désirait que le pain fût retiré d'abord « à ceux qui avaient des patentes pour entrer à la « Bourse, à tous les marchands en boutique, en un mot « à ceux qui faisaient assez de commerce pour être

[1] II, 493, 486, 495.

« censés gagner de quoi acheter du pain ». Le Directoire ne pouvait se refuser ni à » frapper ce « grand coup », ni à réprimer « l'agiotage et l'audace « des marchands », ni enfin à accorder aux fonctionnaires et aux employés, aux pensionnaires et aux rentiers une augmentation proportionnée à la cherté générale. Ces infortunés, après avoir vendu tout ce qu'ils possédaient, en sont, « pour ainsi dire, à leur « dernière pièce » : ils vont être « réduits à la fatale « extrémité de s'ôter la vie [1] ». La foule, abandonnée à un sauvage désespoir, se répand en malédictions contre le gouvernement et se dispose aux violences les plus déréglées et les plus injustes. Si, en fait, elle ne réalise pas le pillage général auquel elle songe, il faut expliquer sa conduite, comme le remarque la police, par « la crainte du châtiment et de la force qui « peut se déployer pour arrêter ses efforts » plutôt que par « la patience et la résignation. » Cependant, le 29 Novembre, dans le faubourg Saint-Denis, on ne put qu'avec peine empêcher le peuple de lyncher deux boulangers dont le crime, cette fois encore, était de n'avoir pas délivré de pain [2].

Autour de Paris, les campagnes avaient, dans la mesure de leurs forces, contribué à affamer la capitale. L'esprit public, suivant l'expression des rapports officiels, y était, « tout au moins, très équivoque ». Tous les cantons du département de la Seine manifestaient depuis longtemps du « dégoût pour le nouvel ordre de

[1] II, 493, 486, 495.
[2] II, 496, 495.

« choses » ; ce dégoût s'expliquait, en partie, par le peu de garantie et de sûreté dont jouissait la propriété. Les meilleurs éléments de la population avaient craintivement abandonné toute participation aux affaires publiques ; les partisans du désordre, de la tyrannie, des dilapidations, des pillages et des rapines, non seulement n'avaient aucun souci du bien public, mais encore ne songeaient qu'à assouvir toutes ces convoitises, en exploitant la question des subsistances. Il était, par suite, impossible de constituer des administrations régulières ; personne ne voulait accepter de fonctions ; personne ne voulait s'occuper d'affaires publiques, se charger, à ce titre, de quelque contrôle, de la publication des lois, de l'expédition d'actes quelconques touchant l'impôt en nature. Grâce à ce désarroi général, on avait pu soustraire, par d'habiles fourberies, une grande quantité de grains aux approvisionnements de la capitale. Ce résultat avait été obtenu, en partie, par une entente avec les délégués de l'Agence des subsistances, qui avaient laissé les producteurs retenir ou cacher leurs récoltes ; en partie, par des ventes simulées, conclues avec de « prétendus « agents munis de soi disants pouvoirs » ; en partie, par suite de collusion avec divers employés des Bureaux de l'ancien Comité de Salut public et de l'Agence des subsistances de Paris. Voici, par exemple, un fait très ordinaire : une voiture de l'administration est chargée de grains ; elle est dirigée vers Paris ; mais le blé est déchargé en chemin ailleurs que dans les magasins de l'administration, ou encore la voiture change de route

et prend une autre destination. Toutes les dénonciations, toutes les réclamations et toutes les plaintes étaient interceptées dans les Bureaux et restaient sans réponse. Il n'y avait ni enquêtes, ni châtiments. — C'est à peine si le ministère de l'Intérieur pouvait établir çà et là les premiers éléments d'administration municipale [1].

La multiplication indéfinie des assignats jetait sur l'avenir un jour de plus en plus sombre. Voici les conclusions d'un rapport consacré à la journée du 30 Novembre [2]. On craint d'être toujours, « dans le « même état de disette et de pauvreté. On s'attache à « à cette idée, qu'en étant payé de dix fois au-delà, il « faudra tout payer de même, et que la situation ne « change pas ; on désire la paix et elle semble « s'éloigner. La paix et des subsistances : voilà le « sujet de toutes les conversations, voilà le désir des « habitants de Paris [3] ».

De son côté, la *Quotidienne*, à la fin de Novembre, résumait la situation en ces termes : « La vie que l'on « mène est purement animale ; et ce peuple, qui passe « pour savoir si bien vivre, ne s'occupe, en effet, que « des moyens de ne pas mourir [4] ».

[1] II, 487 et suiv.

[2] Ce rapport est-il consacré à la journée du 30 Novembre ou simplement daté du 30 Novembre ? (*Le trad.*)

[3] II, 496 et suiv.

[4] *Tableau de Paris*, n° 21, 27 Novembre 1795, p. 1. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, I, 116. — *Tableau de Paris* est un des titres de *La Quotidienne* ; voyez Deschiens, *Bibliographie des journaux*. Paris, 1829, p. 484. (*Le trad.*)

§ 2. — *La cherté et le budget de la farine pour la ville de Paris en Décembre* 1795.

Le 1er Décembre, la physionomie misérable de Paris change tout à coup. La mauvaise humeur s'évanouit, les visages s'éclairent ; les citoyens, tout pleins d'un espoir nouveau, se recommandent mutuellement et non sans succès, le courage, la confiance ; ils se montrent résolus pour l'avenir à la patience. Qu'est-il donc arrivé ? Pourquoi ce changement ? C'est tout simplement que le gouvernement vient de faire une tentative pour améliorer momentanément le sort des pauvres : il a évidemment porté ce jour-là la ration de pain à 3/4 de livre. Et c'est cette mesure qui inspire à la *Quotidienne*, au commencement de Décembre, les réflexions suivantes : « Ce qui prouve merveilleusement « la patience angélique des bons Parisiens, c'est que « ce peuple à qui on avoit promis tous les genres de « félicité, lorsqu'il reçoit trois quarterons de pain pour « sa subsistance d'un jour, pousse des cris de joie, qui « feroient croire à un étranger que toutes les « promesses qu'on lui a faites viennent de s'accomplir[1] ».

Mais, dans les vingt-quatre heures, cette joie faisait place à l'inquiétude et à l'effroi. La ration de pain, au

[1] *Tableaux*, II, 497. *Frankreich, loc. cit.*, p. 117. — Ce passage n'est pas, comme le croit M. Schmidt, du commencement de Décembre ; il est extrait du *Tableau de Paris*, du 27 Novembre 1795, n° 21, p. 1. Le rapport de police que vise M. Schmidt est daté du 11 Frimaire an IV (2 Déc. 1795) : il résume peut-être des notes d'inspecteurs qui remontent à une date un peu antérieure au 1er Décembre. (*Le trad.*)

lieu d'arriver, comme on l'espérait, à la livre entière (je ne parle pas de l'idéal d'une livre et demie) était retombée à une demi-livre ; les distributions redevenaient irrégulières, inégales et tumultueuses ; on manquait de pain et de farine. La foule criait tout haut : on veut « nous faire périr à petit feu » ; elle s'emportait contre le gouvernement et contre l'Agence des subsistances ; une fois encore, des ouvriers et des femmes pillèrent le pain sur la Place-Égalité. Rapidement la cherté redoubla. Les assignats tombèrent à 1/2 °/₀ ; le louis d'or atteignit, de nouveau, le prix de 3,590 et 4,000 livres. La belle farine se vendit 55 fr. la livre ; en d'autres termes, le sac de 325 livres fut payé 17,875 liv. [1].

Il devenait, en même temps, de plus en plus avéré que le personnel administratif se rendait coupable de honteuses friponneries, notamment à l'occasion des distributions de pain. Plusieurs agents de l'administration des subsistances, chargés de l'achat des grains pour l'approvisionnement de Paris, en faisaient passer — tel était le cri public — une partie à la Halle pour y être vendus à leur compte ; au moyen de leurs patentes, ils faisaient faire des acquits à caution sous leur nom et frustraient ainsi la population indigente du grain qui lui appartenait [2]. Voici une autre coquinerie du plus bas étage : « le pain de Section », destiné aux distributions, était souvent détourné, grâce à une entente

[1] II, 498 et suiv. ; cf. 501.
[2] II, 516.

criminelle entre les commissaires de Section et les boulangers, puis vendu sur les marchés à des prix exorbitants. La foule s'autorisait de ces faits pour piller sur tous les marchés un pain qu'elle reconnaissait ou croyait reconnaître pour du pain volé aux Sections[1].

Paris réduit à une extrême souffrance prit de nouveau une physionomie très sombre. Le 3 Décembre et le lendemain, les Comités civils de deux Sections annoncent que « les malheureux ne peuvent plus se procurer « les choses les plus urgentes » ; aussi le mécontentement et les murmures augmentent-ils d'une manière effrayante [2]. Le 4, la police s'exprimait ainsi :

« Un silence morne, une détresse concentrée peinte « sur toutes les figures, la haine la plus caractérisée « pour le gouvernement en général....., un même « souhait pour qu'il y ait un prochain soulèvement, « des tracasseries sourdes où l'esprit de parti apprend « à méditer de nouvelles vengeances, le nombre des « mécontents s'augmentant par tous les moyens « possibles, l'atome du commerce ne se soutenant que « sur la ruine des assignats, l'honnête et vertueux « père de famille fixant chaque jour la pièce de son « ménage qu'il doit vendre pour suppléer aux appointements avec lesquels il ne peut plus se procurer « une demi-livre de pain, les denrées de toutes espèces « augmentant de prix soixante fois par heure : voilà « un faible aperçu de Paris ».

[1] III, 19. II, 499, 511, 524, 538.
[2] II, 500, 509.

« Une misère profonde, des cris multipliés contre la « conduite des agents des subsistances, des boulangers « et des commissaires chargés de leur surveillance ; « du pain en petite quantité et de mauvaise qualité « chez les boulangers, mais à un très vil prix, du pain « excellent chez les marchands mais à un prix « excessif ; des rentiers et des indigents qui ne savent « plus que devenir ; les maisons de commerce trans- « formées en cavernes de voleurs ; les fripons devenus « commerçants, les commerçants devenus fripons ; la « cupidité la plus sordide ; l'égoïsme le plus mortel : « voilà le tableau de Paris ».

« Un désir bien prononcé, c'est de voir punir « l'agioteur et finir [1] la lenteur du gouvernement à « punir le brigand et le lâche hypocrite, contempteur « des lois.

« La République pillée à plaisir par des entrepreneurs « qui viennent, sous les yeux même de l'infortuné, « afficher un luxe insolent et un libertinage scandaleux ; « des fermiers qui, non contents d'avoir recueilli tous « les bienfaits de la Révolution, de nager au sein de « de l'abondance, foulent aux pieds le plus doux des « sentiments, celui de la reconnaissance, et méprisent « insolemment la monnaie nationale, seul bien du « pauvre et de l'honnête homme, étranger à toutes les « intrigues et incapable d'établir une fortune sur la « misère publique : voilà ce qui excite l'indignation de « l'homme de bien et lui fait sentir si profondément « tout le poids de ses maux.

[1] Je reprends ici un passage abrégé par M. Schmidt (*Le trad.*)

« Beaucoup de confiance dans les talents et les « efforts du Corps législatif, l'espérance soutenue par « l'intérêt même du Directoire à ne pas souffrir plus « longtemps l'état de détresse qui ronge tous les « citoyens ; le prochain arrivage des grains qui ont « été fournis pour le payement de la contribution en « nature ; un nouvel ordre dans la répartition de ces « grains pour qu'ils ne soient pas livrés au gaspillage « des boulangers et des commissaires et qu'ils tournent « réellement au profit de la classe indigente et même « de la société entière..... : voilà ce qui retient les « les effets d'un mouvement qui, tous les jours, semble « menacer cette commune...[1] » Ainsi se réalisa, malgré tout, parmi le peuple, un mariage de nécessité entre la faim et l'espérance.

La perception de l'impôt en nature se fit avec une grande négligence. A Meaux, par exemple, le grain apporté par les contribuables « fut jeté pêle-mêle par « les ouvriers employés à cette recette, versé dans la « boue, foulé aux pieds des hommes et des chevaux » ; on évalua la perte à deux setiers par muid. On se flattait cependant de voir dans peu de jours le pain abonder dans Paris [2]. Mais cette perspective brillante se dissipa bien vite en fumée et l'espérance abandonna le malheureux.

Dans le même temps, il circulait sur l'administration militaire des rumeurs révoltantes. Joubert, commis-

[1] II, 501 et suiv. 507 et suiv.
[2] II, 507 et suiv.

saire du gouvernement près l'armée de Sambre-et-Meuse, était accusé de dépouiller tous les habitants des pays entre Meuse et Rhin, de laisser néanmoins son armée manquer du nécessaire et de vendre enfin son butin à l'ennemi. L'administration de l'armée d'Italie donnait lieu, de son côté, à des dénonciations qui n'émanaient pas seulement de particuliers et de militaires, mais du commissaire ordonnateur lui-même, Sucy : les dénonciateurs dévoilaient les dilapidations révoltantes des agents administratifs. Tandis que les soldats recevaient le quart ou le huitième de la ration normale, les employés aux divers magasins échangeaient entre eux les objets placés sous leur surveillance : ceux-ci des fourrages pour du pain ; ceux-là du pain pour de la viande ; d'autres du lard, du savon, de l'huile pour des bas, des chemises, des bottes, etc. Chacun de ces hommes prenait chaque jour 15, 20, 30 livres de viande, du vin, du pain à proportion. Pour effacer la trace de ces friponneries, on faisait figurer sur les états, à la fin de chaque mois, un nombre infini de journaliers au compte desquels étaient portées les rations disparues et dont les signatures étaient contrefaites. L'État devait, en outre, payer le salaire de ces ouvriers fictifs et « ces Messieurs mettaient l'argent « dans leur poche ». Si la dilapidation était trop énorme, on dressait des procès-verbaux de prétendus coulages de 3 à 4,000 pintes de vin et d'eau-de-vie, de farines et de lard gâtés, de bœufs morts de maladie, etc. Des misérables eurent l'audace de vendre publiquement le pain de munition et le pain blanc des

hospices. Et ces fripons faisaient étalage d'une fortune en assignats et en numéraire, fruit de ces rapines. D'autre part, on accusait les commissaires des guerres et les préposés aux subsistances militaires de faire payer au gouvernement pour des effectifs extrêmement réduits les mêmes sommes que si les armées eussent été au complet.[1]

A Paris, en dépit des espérances conçues dans les premiers jours de Décembre, la cherté et l'impossibilité de se procurer les choses nécessaires à l'existence ne firent que croître. Les agioteurs et les accapareurs répandaient astucieusement le bruit que, dans peu de jours, les assignats n'auraient plus aucune valeur : les prix d'un grand nombre de marchandises s'élevèrent rapidement de 25 %. Les paysans de leur côté poussaient avec violence à la hausse du numéraire et à la dépréciation des assignats. Le 5 Décembre, ils demandaient de la livre de beurre 10 s. en gros sols, 90 livres en assignats ; du boisseau de pommes de terre 24 sols en monnaie blanche, 220 livres en assignats. Les acheteurs étaient dans le plus grand embarras et dans la désolation, car ils n'avaient que du papier ; des mères de famille pleuraient amèrement. A la Halle, les accapareurs mettaient la main sur toutes les marchandises ; une femme, allaitant son enfant, tomba d'inanition ; le public poussait des cris terribles contre le gouvernement. Les ouvriers voulaient assaillir la Bourse, brûler tous les assignats des

[1] II, 505 et suiv., 548.

agioteurs ; ils ne rêvaient que visites domiciliaires. On n'entendait partout que des paroles comme celle-ci : « Cela ne peut pas durer longtemps. Il[1] est impossible « que le gouvernement ignore que la majeure partie « des habitants de Paris meure de faim, tandis qu'une « autre partie nage au sein de l'abondance, et cependant, ajoutait-on, jamais Paris n'a été plus rempli « de marchandises de toutes espèces ». Cette dernière observation est confirmée par la police : « A côté « d'un réduit, écrit-elle, où le pauvre languit de froid « et de misère, est un magasin qui rompt sous le poids « des ballots. Farine, chandelle, métaux, bois à brûler « et à travailler, vins, cuirs, souliers, sabots, pelles, « rien ne manque ; et avec une pièce de 3 livres on « pourrait se procurer ce qu'on n'aurait pas eu, il y a « sept à huit ans, pour 6 livres..... Le marchand ou, « pour mieux dire, l'accapareur ne vous donnerait pas « pour 800 livres ce qu'il donnerait pour un petit écu « en argent. Eh ! le numéraire est rare à Paris. Si « l'homme qui était aisé autrefois n'en a pas, à plus « forte raison, le pauvre en manque-t-il[2] ».

En dehors de Paris, le papier-monnaie faisait plus mauvaise figure encore. Déjà, à 15 lieues de la capitale, il avait perdu toute espèce de valeur. Un voyageur dépourvu de numéraire, ne pouvait se procurer ni gîte, ni aliments, ni moyen de locomotion, ni services d'aucune sorte ; il était éconduit par le maître d'hôtel,

[1] Je reprends ici le texte des rapports de police. (*Le trad.*)
[2] II, 508-511.

et par le restaurateur ; par le maître de poste et par le voiturier. On annonçait que, dans un mois, il en serait de même à Paris et que le louis d'or vaudrait non pas 1,000 mais 10,000 livres en assignats. Déjà beaucoup de commerçants, à l'imitation des paysans, et même les marchands de la Halle, refusaient le papier-monnaie sur un ton de plus en plus méprisant ; le numéraire manquant, le prix d'une infinité de marchandises « doubla, pour ainsi dire, chaque jour [1] ». Il n'est pas surprenant que l'or et l'argent et les denrées alimentaires les plus indispensables aient attiré en ce moment des spéculateurs toujours plus nombreux. Je comprends aussi que le peuple dont la ration de pain demeurait très réduite et qui la recevait trop tard, se soit abandonné à un découragement croissant, bien que le pain de boulanger fût de meilleure qualité depuis le 5 Décembre. On considéra de plus en plus le mal comme « incurable » et « les remèdes même les « plus violents » comme inefficaces [2]. C'est un temps pire, disait-on, que celui d'Hérode qui faisait mourir les enfants de quatre ans : aujourd'hui ils meurent « dans le sein de leur mère [3] ».

Le peuple soupirait constamment vers cette livre de pain qui lui avait été depuis si longtemps promise comme ration quotidienne et qui pourrait à peu près suffire à sa subsistance. Il fallut toujours se contenter

[1] II, 512 et suiv. (Cf. 511), 517, 532.

[2] II, 516 et suiv., 520, 538.

[3] II, 515. Le texte allemand porte par erreur : « Kinder von 2 « Jahren ». (Le trad.)

tantôt d'une demi-livre tantôt de trois quarts de livre ; des citoyens, souvent des Sections entières, restaient sans pain [1]. Quelquefois, — ce fut le cas, le 9 Décembre, — certaines Sections recevaient une livre entière, mais, d'autres jours, par exemple le 13, nombre de Sections n'avaient pas de pain du tout, alors qu'il se vendait, dans les marchés, 36 à 40 fr. la livre [2]. Cette situation donnait lieu à des plaintes d'autant plus amères qu'on avait enlevé entre temps aux citoyens les plus à l'aise leur carte de pain dans l'intérêt des autres classes de la population et cela, sans que l'amélioration espérée se produisît [3]. On souhaitait une prompte organisation des municipalités, parce qu'on espérait que les officiers municipaux ne se rendraient pas coupables, comme les commissaires de Section, de collusion frauduleuse avec les boulangers et les bouchers [4]. On réclamait généralement une nouvelle organisation de l'Agence des subsistances, les employés en fonctions étant toujours l'objet du mépris et de la défiance [5]. On ne savait plus d'ailleurs « à qui s'en prendre [6] ». Tantôt on s'emportait contre l'Agence des subsistances, cette « Agence de famine [7] ». Tantôt on maudissait et on narguait la République : « Voilà une belle République sans argent ! Point de

[1] II, 530 et suiv., 524, 537 et suiv.
[2] II, 532, 541.
[3] II, 530.
[4] II, 524, 536, 538, 546 ; III, 39 et suiv.
[5] II, 538.
[6] II, 520.
[7] II, 541.

« pain, point de République [1] ». Tantôt on murmurait contre le Corps legislatif dont les résolutions ne tendent, disait-on, qu'à éterniser la famine. On plaisantait : si la farine, disait-on, est si chère et si rare, c'est que les deux Conseils en font de la bouillie pour les chats [2]. On s'acharnait par-dessus tout contre le Directoire, Directoire sans cœur qui ne songeait qu'à lui, qui, chaque jour, envoyait une quantité de farine chez les boulangers pour son usage particulier. On se gaussait des directeurs avec des calembours : « Les « cartes s'embrouillent de plus en plus, disait-on, car « nous n'avons que des rois de pics, sans cœur, qui « nous font brouter le trèfle et coucher sur le car- « reau [3] ».

L'insuffisance constante des distributions de pain rendit plus saisissante la découverte qu'on fit, précisément à cette époque, du chiffre qu'atteignait mensuellement le budget de la farine pour la ville de Paris : 546 millions de livres. J'ai déjà, à deux reprises, fait incidemment allusion à cette situation budgétaire [4] ; il est nécessaire de nous en occuper ici de plus près. Le premier rapport (7 Décembre) du Bureau central de la police de Paris, Bureau de création nouvelle, nous apprend ce qui suit.

[1] II, 530, 525. Je me rapproche ici du texte des *Tableaux*. Le texte allemand porte : « Eine schoene Republik die weder Geld « hat noch Brod ! » (*Le trad.*)

[2] II, 519 et suiv.

[3] II, 525 et suiv. Cf. 531.

[4] Ci-dessus t. Ier p. 15 ; t. II p. 16.

« Un mot lâché par Cochon au Conseil des anciens, « dans la séance du 12 Frimaire an IV (3 Décembre « 1795), a sur le champ fait doubler le prix des denrées « et marchandises de première nécessité. Les journaux « ont fait dire à ce représentant que chaque sac de « farine que le gouvernement fait distribuer à Paris « revient à 13,000 livres ; que, comme il en fait distri- « buer 1,400 par jour, c'est une dépense pour ce seul « objet de 546 millions par mois ». (18,200,000 livres par jour).

« Le sac de blé qui se montait de 3 à 4,000 livres a « donc monté à 7 à 8,000 livres ; et les citoyens des « départements se demandent avec étonnement par « quels motifs Paris leur coûte 546 millions par mois « pour le pain seulement, tandis qu'ils jeûnent, qu'ils « payent l'impôt en nature sur des jachères qui ne « rapportent point », qu'ils supportent, en général, beaucoup plus de charges que Paris.

« Cet isolement de Paris, à qui tous les bienfaits de « la République sont exclusivement réservés, fait le « plus mauvais effet sur l'esprit public ».

« Il résulte encore de cette phrase de Cochon un « nouveau discrédit des assignats ; car, si la réunion « de toutes les contributions de la République suffit à « peine pour fournir pendant un mois du pain aux « citadins de Paris, il est clair que, pour cet article « seul, ils consomment 12 fois le montant de ces impo- « sitions ; or les armées, égales au moins en nombre « d'hommes a la population de Paris, ayant une ration « de pain double de celle du Parisien, on en conclut

« qu'elles doivent dépasser 24 fois le montant des « mêmes contributions ; de sorte que, pour le pain seul, « tout le revenu de l'État ne suffit tout au plus qu'au « 36e de la dépense ».

« Dans cet état de choses, le retour de l'ordre et du « bonheur devient une chimère pour la génération « présente ; la confiance se perd ; le désespoir prend « sa place ; le découragement et le dégoût sont à leur « comble. . . . .

« Le public semble moins disposé que jamais à « prendre part » aux querelles des partis. « Ses subsis- « tances sont ce qui l'intéresse uniquement. Le « système qui lui en procurera ou qui lui fournira des « moyens d'en avoir sera pour lui le meilleur [1] ».

Le mot de Cochon constituait, aux yeux du Bureau central, une grande imprudence. Les raisons qu'il donnait de ses inquiétudes parurent très frappantes ; et c'est ce qui explique que le *Moniteur*, quelques jours plus tard, ait supprimé ce passage dangereux dans le procès-verbal de la séance. Il se contente de rapporter, au style indirect, que Cochon a « présenté les achats « de grains faits par le gouvernement et les dépréda- « tions de ceux qui sont chargés du service public, « comme une des principales causes de la dépréciation « de l'assignat ». Mais il reproduit textuellement cette autre phrase de Cochon : « Pour payer, comme on « vous le propose, les contributions sur le pied de « 1790, au cours actuel de l'assignat, il faudrait en

[1] II, 518 et suiv.

« percevoir pour 12 milliards de leur valeur nominale ; « et cette opération n'aurait servi qu'à faire augmenter « considérablement le prix des denrées [1] ».

Sans doute les Parisiens continuaient à payer 3 sous la livre le pain qui leur était distribué. Mais, comme ces paiements avaient lieu en papier valeur nominale, ce qui constituait à peine sur le budget de la farine pour Paris, une rentrée mensuelle de 2 à 3 millions de livres en assignats contre une dépense de 546 millions, les départements pouvaient soutenir à bon droit que c'était eux qui supportaient la dépense. Le prix de vente du pain distribué aux Parisiens et le prix de revient de ce même pain étaient si disproportionnés (ils étaient dans le rapport de 1 à 200) qu'on pouvait aussi soutenir à bon droit que les Parisiens recevaient leur pain *gratis* ou à bien peu près *gratis*. En effet, 3 sous en assignats équivalaient à une bagatelle insignifiante, à la soixante-dixième partie d'un sou de cuivre.

La question la plus importante que nous ayons à poser est celle-ci : qu'y avait-il de fondé dans l'assertion de Cochon ? Fournissait-on réellement 1,400 sacs de farine par jour ? La quantité de pain distribuée journellement correspondait-elle à ce chiffre de 1,400 sacs ? Il n'est possible de répondre à cette question qu'en comparant la consommation de la farine et du pain avec la population de Paris. Je rappelle tout

[1] *Moniteur* du 11 Déc. 1795 (**26**, 637. La réimpression est exactement conforme à l'édition originale).

d'abord que le sac de farine contenait communément 325 livres [1] et que le rapport de la farine au pain qui en provient est, suivant les tableaux de la Boulangerie, comme 3 à 4, en sorte que 3 livres de farine doivent donner 4 livres de pain. Au reste, il va de soi que ces chiffres n'ont pas une valeur absolue, mais seulement approximative : ils nous servent à fixer matériellement des proportions constamment mobiles. Il n'est enfin ni nécessaire, ni possible de faire entrer, en ligne de compte, dans les considérations qui vont suivre, tous les facteurs de second ordre, tels que les petites oscillations de la population de Paris, les inégalités dans les distributions de pain, les différences de poids en trop ou en moins, provenant du pesage de la farine ou de la cuisson. Nous nous contenterons donc et nous devons nous contenter des facteurs principaux du problème.

Avant la Révolution et jusqu'à l'automne de 1793, la consommation journalière et normale de Paris était, comme nous l'avons vu, de 1,400 à 1,500 sacs de farine[2], soit 455,000 à 487,500 livres de farine, ou 606,000 à 650,000 livres de pain. Or, suivant une supputation unanimement acceptée, la population de Paris était d'environ 600,000 âmes [3] ; nous pouvons donc compter — et c'est le chiffre admis par Boissy — beaucoup moins d'une livre de farine [4], et, en tout cas, plus d'une livre de pain par tête.

1. *Tableaux*, II, 269, 329, 457.
2. Voyez ci-dessus t. II, pp. 146, 296, 297.
3. Ci-dessus t. Ier, p. 18.
4. Ci-dessus t. II, p. 297.

Dès 1792, mais surtout depuis 1793 et jusqu'à la chute de Robespierre, la population sédentaire diminua de jour en jour ; la population flottante, au contraire, composée d'aventuriers, de vagabonds, d'oisifs, de gens sans aveu et de « tape-dur », augmenta sans cesse[1]. A l'inverse, depuis la chute de Robespierre, une partie de la population flottante se retira, mais un nombre plus grand encore de Parisiens qui avaient fui la Terreur, rentra dans la capitale. En Mars 1795, on évaluait la population de Paris à 636,000 âmes, soit 10,000 de plus qu'à la chute de Robespierre[2].

Pendant la période qui s'étend de l'automne de 1793, époque à laquelle furent organisées les distributions publiques de pain, jusqu'à la fin de Février 1795, la consommation journalière de Paris s'éleva, comme nous l'avons vu, de 1,500 à 2,000 sacs, ce qui représente 650,000 livres de farine ou 877,000 livres de pain. La population de Paris était alors de 600 à 636,000 âmes ; par conséquent, la cherté, la disette et la nécessité de se contenter de pain firent que la consommation moyenne du pain fut alors de 1 livre 3/8 par tête. Nous savons, d'ailleurs, que les distributions de pain étaient arbitraires et inégales, parce qu'elles n'avaient pas pour base un rationnement mais une déclaration individuelle des besoins du jour[3]. Il est tout aussi certain que beaucoup de personnes reçurent à titre extraordinaire bien plus d'une livre 3/8 et que, par

[1] Ci-dessus t. II, p. 233 et suiv. ; t. Ier, *loc. cit.*
[2] Ci-dessus t. II, p. 296.
[3] Voyez ci-dessus t. II, pp. 293, 294.

suite, la ration de 1 livre 1/2 fut elle-même considérée comme une réduction, comme un retranchement considérable[1]. On peut donc se faire des distributions de pain jusqu'au 24 Février 1795 à peu près l'idée suivante : 194,000 personnes recevaient 2 livres de pain (total : 388,000 livres) ; 130,000 personnes recevaient 1 livre 1/2 de pain (total 195,000 livres) ; les autres, soit 276,000 à 312,000 personnes, recevaient, en tout, 294,000 livres, soit en moyenne 1 livre par personne. Nous retrouvons ainsi exactement le chiffre déjà mentionné de 877,000 livres de pain pour 600 à 636,000 hommes.

Le 24 Février 1795, la portion fut réduite de 2 livres à 1 livre 1/2 ; ce fut le premier rationnement[2]. Boissy espérait par là faire tomber la consommation à 1,800 sacs, soit à 585,000 livres de farine ou 780,000 livres de pain. En effet, les 194,000 portions de 2 livres furent réduites à 1 livre 1/2 ; on épargna ainsi 97,000 livres et la consommation qui était jusque-là de 877,000 livres de pain fut restreinte à 780,000 livres, c'est-à-dire à 1,800 sacs de farine. Il n'y a pas d'autre explication du chiffre mis en avant de 324,000 pour le total des rations de pain à 1 liv. 1/2 (ce chiffre de 324,000 doit se décomposer ainsi : 194,000 et 130,000[3]).

Boissy songeait, en diminuant encore la ration et en la faisant descendre jusqu'à 1 livre, à réduire la consommation de la farine à 1,600 sacs environ : soit

[1] Voyez ci-dessus t. II, pp. 296, 297.
[2] Voyez ci-dessus t. II, p. 293 et suiv.
[3] Voyez ci-dessus t. II, p. 302 et suiv.

520,000 livres de farine et 694,000 livres de pain. La réduction uniforme à 1 livre n'eût exigé que 636,000 livres de pain ; Boissy ajoute 58,000 livres, parce qu'il se réserve lui-même de maintenir la part privilégiée d'une livre 1/2 au tiers environ des 324,000 personnes qui reçoivent une livre 1/2, soit à 108 ou à 116,000 personnes, et notamment aux ouvriers les plus besogneux. C'est en ce sens que la question fut résolue en principe [1].

Toutefois, en fait, Boissy ne put, comme nous l'avons vu, réaliser son plan. Le 17 Mars, on en revint à distribuer à la Boulangerie 1,897 sacs ; ce qui représente 616,525 livres de farine ou 822,000 livres de pain. Ce pain fut distribué, nous en sommes très nettement informés, suivant les proportions que voici : une livre 1/2 par personne entre 324,000 preneurs, soit 486,000 livres ; une livre entre 312,000 personnes : le total de ces deux catégories réunies est de 798,000 livres. De la comparaison de ces chiffres ressort un excédant de 24,000 livres de pain. Comment expliquer cette différence ? Je songerais peut-être à un acte d'anxieuse prévoyance de la part du gouvernement plus encore qu'à un accroissement de la population. Le 27 Mars, journée si orageuse, le gouvernement, malgré tout son zèle et tous ses efforts, ne put mettre en distribution que 535,500 livres de farine, réunies de tous côtés [2].

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid* et 307, 308.

Le manque de farine atteignit des proportions telles que la consommation de Paris fut souvent réduite à 350, à 175 sacs et même à zéro. Pendant cette période aiguë, le 29 Avril, eut lieu une distribution exceptionnelle de 700 sacs : soit 227,500 livres de farine, ou 303,000 livres de pain, réparties, disait-on, en rations d'une demi-livre, d'où il résulterait que 606,000 rations d'une demi-livre auraient été distribuées. Tallien cependant soutint formellement que ces 700 sacs représentaient 646,800 rations d'une demi-livre [1]. Ceci prouve que, dans ce moment critique, on se servit de la petite livre de 30 demi-onces [2] et qu'on enleva de cette manière une demi-once à chaque ration d'une demi-livre. En effet, 606,000 rations de 16 demi-onces équivalent exactement à 646,400 rations de 15 demi-onces (dans le *Moniteur*, le chiffre 8, au lieu de 4, n'est qu'une faute de lecture ou d'impression). Comment expliquer cet excédant dans le chiffre des rations? Il faut songer, vu les circonstances, à une distribution partielle de doubles rations plutôt qu'à un accroissement de population. On est fondé, d'ailleurs, à supposer qu'en ce temps de famine où tout était dans la confusion, les riches cessèrent de renoncer à la carte de pain, comme ils l'avaient fait antérieurement et qu'il ne fut plus question d'exclure des distributions de pain.

[1] Ci-dessus, t. II, p. 336.

[1] M. Schmidt n'emploie pas l'expression *demi-once*, mais le mot allemand *Loth* qui n'a d'autre correspondant exact en français que *demi-once*. M. Schmidt semble donc raisonner ici à l'allemande sur nos livres françaises ; l'expression *petite livre de 30 demi-onces* (*Loth*) peut paraître une idée allemande, mise

comme on avait tenté de le faire, les non-domiciliés [1].

Bien plus tard, en Décembre 1795, la consommation journalière était, au témoignage de Cochon, de 1,400 sacs : ce qui représente 455,000 livres de farine ou 606,000 livres de pain. Cette quantité eût été parfaitement suffisante pour une population d'environ 636,000 habitants : elle correspond à peu près à une ration d'une livre entière par chaque habitant : elle va même, en admettant l'emploi de la petite livre de 30 demi-onces, au-delà du chiffre nécessaire pour la population tout entière. Cependant, si on se rappelle tous les faits que nous avons rapportés, si on songe à toutes les irrégularités que nous avons relevées dans la distribution du pain, on considérera comme certain que la ration était alors en moyenne de 3/4 de livre. Mais cette moyenne extrêmement élevée nous conduirait, avec 1,400 sacs de farine, au total énorme de 808,000 rations de 3/4 de livre, le rationnement d'une population de 636,000 habitants à 3/4 de livre ne supposant, au contraire, que 477,000 livres de pain ou 358,000

en français. Néanmoins la solution proposée par M. Schmidt reste admissible, à un point de vue purement français : en effet, la livre de Paris était de 16 onces, mais la livre de Lyon était de 15 onces (on lui donnait aussi 14 onces). Nous retrouvons donc, en supposant l'adoption de la livre de Lyon, exactement la solution de M. Schmidt. Nous savons, d'ailleurs, par un témoignage direct et formel, qu'à cette époque la livre de 14 onces était connue à Paris. (*Tableaux*, III, 59). (*Le trad.*)

[1] *Ibid.*, pp. 309-312. — Sur les cartes de pain et sur cette renonciation des citoyens aisés à leur droit à la ration voyez ci-dessus t. II, pp. 216, 217, 308 ; sur les non-domiciliés voyez pp. 309, 427. (*Le trad.*)

livres de farine ; soit 1,100 sacs.

Malgré tout, l'assertion de Cochon sur la quantité de farine employée ne peut pas être plus rejetée que ne peut l'être la moyenne de 3/4 de livre pour la ration de pain, moyenne qui est même extrêmement élevée. Si Cochon eût menti, toute personne initiée aux affaires de la Boulangerie eût pu et dû faire punir ce mensonge On peut, tout au plus, considérer ce chiffre de 1,400 sacs comme un *maximum* donné en chiffres ronds. Les faits que je vais mettre en relief nous donneront la raison de cette contradiction ; ils sont intéressants, mais assez emmêlés.

Constatons, avant tout, que la population de Paris s'était alors extraordinairement accrue et qu'elle continua à s'accroître dans la période suivante. Tout juste deux mois plus tard, au commencement de Février, on déclarait officiellement que la population urbaine excédait « de 150,000 âmes, au moins, la popu- « lation ordinaire [1] » . D'où je conclus que le chiffre total de la population atteignit 786,000, car la population normale était de 636,000 âmes. Cette augmentation extraordinaire de la population s'était produite, à dater de la défaite que subirent les insurgés du 13 Vendémiaire (5 Octobre 1795); en effet, dans la France entière, on considéra avec raison cette victoire de l'autorité comme fermant l'ère des révolutions de la rue et on espéra dès lors pouvoir, à l'avenir, vivre tranquille dans Paris. Non seulement les étrangers affluèrent, mais on

[1] *Moniteur* du 17 Fevrier 1796 (**27**, 459).

vit accourir en masses plus compactes encore, de tous les points de la République, les fuyards de la période précédente et tous ceux qu'attirait l'appât du commerce et du lucre, le séjour dans une grande ville ou l'espoir de trouver, à Paris, l'assistance matérielle, grâce aux distributions de vivres presque gratuites. Il est, en effet, constaté que les nouveaux arrivants prenaient part à ces distributions [1]. Dès le milieu du mois de Novembre, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, le courant qui entraînait la population vers Paris, était si puissant que jamais la capitale, au dire de la police, n'avait été si peuplée et qu'on ne pouvait plus trouver d'appartement dans les maisons garnies [2]. Comme on venait naturellement à Paris pour l'hiver plutôt que pendant l'hiver, nous sommes autorisés à reporter à une date antérieure au discours de Cochon l'arrivée à Paris de la partie de beaucoup la plus considérable de ces nouveaux venus (environ 114,000 âmes). Or, si au commencement de Décembre, la population de Paris s'élevait vraiment à 750,000 âmes, il fallait, pour assurer une ration de pain de 3/4 de livre, consommer chaque jour 1,300 sacs de farine. En, effet 1,300 sacs qui représentent 422,500 livres de farine, donnent 563,200 livres de pain, c'est-à-dire tout juste 750,900 rations à 3/4 de livre. Mais il reste 100 sacs dont nous n'avons pas encore trouvé l'emploi.

Le second fait sur lequel j'appelle l'attention est

[1] *Ibid.*

[2] Voyez ci-dessus t. Ier, p. 19, note 2.

d'une importance secondaire au point de vue des quantités de farine distribuées : il intéresse davantage la question de la qualité des farines. Naturellement le Directoire ne pouvait pas rétablir les boulangers de la cour; mais, dès qu'il fut installé, il institua des boulangers du gouvernement chargés de cuire pour lui et auxquels on faisait, à cet effet, des livraisons spéciales de farine [1]. La maison des directeurs était-elle seule ainsi pourvue ; ou bien le reste du personnel gouvernemental, — ministres et employés supérieurs, représentants du peuple en vue — était-il traité de la même manière? J'opte pour cette seconde solution ; car, si on n'avait pas agi de la sorte, on n'eût pas eu besoin de plusieurs boulangers pour le gouvernement. Un autre point est moins douteux encore : lorsqu'on distribuait au peuple en rations inégales et insuffisantes un pain plus ou moins mauvais, il fallait assurer la régularité et l'abondance de fournées d'excellent pain blanc. La quantité de farine nécessaire à ce dernier service était évidemment prélevée sur l'ensemble de la provision journalière de farine ; mais, alors même que nous supposerions les prélèvements les plus considérables, la quantité de farine que nous retrouvons ici n'est guère supérieure à quelques sacs.

Cette dernière observation donne plus d'importance encore au troisième fait qu'il me reste à signaler. La question que nous étudions va, pour la première fois, mettre ce fait en pleine lumière et nous permettre

[1] *Tableaux*, II, 525.

d'en donner une idée complète : je veux parler des criminelles et colossales malversations qui furent commises. Cochon les a dénoncées ces malversations, mais en termes généraux, afin d'éviter le scandale public. J'ai déjà eu l'occasion de signaler les deux principaux procédés employés : une partie de la farine destinée aux distributions était détournée et vendue à la Halle, au lieu d'être remise aux boulangers ; une partie du pain etait, en sortant du four, dirigée vers les marchés et livrée au commerce, au lieu d'être distribuée [1]. Nous pouvons maintenant apprécier l'importance de ces détournements. Les chiffres fournis par Cochon nous donnent, en effet, la mesure des soustractions : elles devaient s'élever à environ 100 sacs par jour. Une circonstance vient confirmer d'une manière bien frappante notre appréciation : plus tard, évidemment par ce qu'on avait mis fin à ces dilapidations, la consommation régulière de farine fut de 1,300 sacs par jour [2]. Au reste, si on réussit à restreindre le nombre des escroqueries et à intimider les escrocs, on ne les supprima pas entièrement : les dilapidations continuèrent et notamment les agents chargés des approvisionnements, les fournisseurs et les gardiens [3] s'en rendirent coupables.

Mais je reviens à mon sujet. En Décembre 1795, le Bureau central se rendait compte, tout aussi clairement que la précédente administration de police, de l'état

[1] Voyez plus haut p. 73.
[2] *Moniteur* du 18 Février 1796, (**27**, 468).
[3] *Ibid.* Cf. *Tableaux*, III, 87.

désespéré des affaires. Il ne cessait de répéter, dans les termes les plus saisissants, des avis comme ceux-ci : le public ne s'occupe ni de politique ni d'affaires ; l'unique sujet de toutes les conversations, c'est l'extrême misère du peuple ; la hausse du louis d'or qui, le 7 Décembre, était déjà monté à 5,000 livres [1], les filouteries de la Bourse, l'excessive cherté de tous les comestibles, infligent au peuple de cuisantes douleurs ; il ne reste aux malheureux pour tout appui qu'un peu de patience et d'espérance ; mais si l'espérance est sur les lèvres, l'abattement est au fond des âmes [2].

La cherté était inouïe, car tous les marchands exigeaient du numéraire ou des assignats au cours de la Bourse ; le cours était connu à 5 heures du soir et imprimait chaque jour un choc nouveau aux affaires. C'est ainsi, par exemple, que, le 7 au soir, toutes les marchandises montèrent de 25 °/₀ sur les prix du matin [3]. Le 15, tous les prix avaient, depuis un mois, plus que doublé. Alors qu'en Touraine on pouvait encore avoir une bouteille de mauvais vin pour 60 livres en assignats, il fallait en donner 100 livres à Paris ; les prix de la viande et des autres denrées augmentèrent dans la même proportion [4]. On paya la livre de pain 36 livres ; le boisseau de pommes de terre 180 livres ; un œuf 8 livres ; la livre de chandelles 130 livres [5].

[1] *Tableaux*, II, 524 et suiv.
[2] II, 539, 542, 523, 532, 541, 543, 554, 557.
[3] II, 523, 524, 527.
[4] II, 543. *Cf. Frankreich im Jahr* 1795. III, 345.
[5] II, 555, 547, 554, 551.

Dans cet état de choses, beaucoup de gens réclamaient l'expulsion des étrangers, qui consommaient les vivres et contribuaient ainsi à la cherté ; Paris en avait reçu en si grand nombre, notamment des Anglais, qu'on ne trouvait plus de logement dans les maisons garnies [1]. D'autres, surtout des travailleurs, qui n'avaient plus rien, se montraient toujours prêts à piller les denrées et savaient le faire à l'occasion [2]. Certains ouvriers, notamment les ouvriers imprimeurs, la plupart pères de famille, voulaient obtenir une nouvelle augmentation de salaire, afin d'échapper à l'extrême détresse [3].

Afin de venir, à tout le moins dans une certaine mesure, en aide aux employés, le Directoire s'était enfin décidé à augmenter les salaires dans plusieurs administrations [4]. Mais le projet d'améliorer aussi la position des pensionnaires et des rentiers ne triompha pas au sein du Corps législatif, bien que cette classe de personnes eût consommé, pour ainsi dire, tout son avoir [5]. Les indigents n'en furent, dès lors, que plus disposés à rendre en partie responsable de l'élévation persistante des prix, non seulement le luxe des étrangers mais l'amélioration accordée aux employés [6].

Les rentiers qui s'étaient flattés de l'espoir de toucher incessamment leurs revenus en argent comme sous la

[1] II, 541. 547, 555.
[2] II, 544.
[3] II, 510, 521.
[4] II, 521 et suiv.
[5] II, 531, 546.
[6] II, 532.

Monarchie, virent tout à coup se disssiper ce rêve enchanteur qui fit place à la plus sombre réalité. Désespérés, ils accusaient publiquement le Corps législatif d'avoir deux poids et deux mesures, de les laisser mourir de faim, et de ne leur faire payer que la centième partie de ce qui leur était légitimement dû [1]. (Les rentiers parlent de la centième partie, parce que les assignats avaient alors remonté exceptionnellement — je dirai plus tard pour quelle raison — de 1/2 à 1 °/₀ [2]). On vit les rentiers et les pensionnaires, poussés par l'extrême misère, se réunir tous les jours par groupes et mendier les uns publiquement dans la rue, les autres, en secret, de maison en maison ; ils maudissaient leur existence et déclamaient amèrement contre le gouvernement [3].

La misère s'accrut encore dans les dix derniers jours de Décembre. Le 21, la livre de pain se vendait 10 sous en numéraire ; la viande et le vin atteignaient des prix analogues ; quant aux assignats, on ne les recevait qu'au cours. Comme le papier était alors à 1 °/₀, 10 sous en numéraire représentaient 50 livres en assignats [4]. Mais les cours retombèrent immédiatement d'une manière effrayante ; 100 livres en assignats réprésentèrent alors 10 sous, puis 9 et 8 sous ; le 28, quelques marchands ne voulaient en donner que 5 ou 6 sous [5]. Tous les prix des denrées dépendaient d'une

[1] II, 546, 555 ; III, 6.
[2] III, 4, Cf. II, 545.
[3] III, 16, 31, 33, 41.
[4] III, 4.
[5] III, 33.

manière absolue de ces oscillations du papier.

Les distributions publiques, notamment les distributions de pain, furent livrées de nouveau au plus douloureux désordre. A la vérité, le gouvernement n'exigea pas, comme on le redoutait vivement, que les vivres distribués fussent payés en numéraire ou en assignats au cours [1]. Mais l'espoir d'avoir bientôt une plus forte ration de pain ne se réalisa pas davantage [2]. Comme, dans les départements, beaucoup de fermiers étaient obligés d'acquitter en grains le salaire de leurs ouvriers et que beaucoup de terres restaient incultes, faute de grains pour les ensemencer, bien des gens craignaient de se trouver, sous deux ou trois mois, dans la plus grande détresse [3]. De leur côté, les paysans menaçaient de ne plus rien apporter à la ville, parce que les assignats restaient entre leurs mains absolument sans emploi ; tout au plus, consentiraient-ils à échanger leurs marchandises contre d'autres marchandises [4]. Et, de fait, certaines denrées, notamment les pommes de terre, manquèrent quelquefois entièrement au marché. Le peuple en fut singulièrement ému, car la pomme de terre était, pour de nombreuses familles, le seul moyen de remplacer le pain ; or il fallait de nouveau passer presque tout son temps à la porte des boulangers pour obtenir un peu de pain, et souvent plusieurs jours s'écoulaient, sans qu'on pût du tout en

[1] II, 544.
[2] II, 532.
[3] II, 546, 555 ; III, 6.
[4] III, 4. Cf. II, 545.

avoir. C'est ce qui occasionna de nouveaux pillages des marchands de pain sur toutes les places [1]. L'eau commençant à manquer dans les fontaines publiques, on se plaignit amèrement d'être sur le point d'être entièrement privé des deux éléments les plus simples de l'alimentation, l'eau et le pain [2].

Sans doute, le gouvernement fit tous ses efforts pour lutter contre la disette. Néanmoins la ration moyenne ne dépassa pas jusqu'à la fin de l'année 3/4 de livre : — je ne parle pas des citoyens qui presque chaque jour se retiraient sans avoir rien reçu et je n'oublie pas que quelques Sections furent de temps en temps favorisées exceptionnellement d'une ration d'une livre (par exemple, le 24 Décembre). — De plus, le pain était encore une fois « de mauvaise qualité, peu cuit et « quelquefois livré à faux poids [3] ».

Le peuple, victime d'une effroyable cherté, et environné en même temps des arrogantes superfluités du luxe, supportait généralement ses privations avec résignation et patience. Mais, tantôt éploré, soupirant, tantôt accusant le gouvernement, il ne cessait de se répandre en lamentations « sur l'impossibilité de « résister plus longtemps à tous les fléaux qui para- « lysent la société ». Mourir de faim, tel est le terme final, qui apparaissait à tous, le spectre qui se dressait devant les yeux. Cette amère plaisanterie circulait : « Bientôt il faudra vivre sans vêtements, à la manière

[1] II, 554 et suiv., 557.
[2] II, 556.
[3] III, 19, 38.

« des sauvages, et se procurer la nourriture comme ils « le font ». De tous côtés on maudissait la République, on regrettait tout haut l'ancien ordre de choses ; on regrettait la Royauté [1]. Elles n'étaient ni moins incessantes, ni moins générales, les plaintes suscitées par les fraudes des boulangers, des bouchers, des commissaires de Section, fraudes que la police elle-même tenait pour certaines.

On réclamait, d'abord, une plus forte ration, puis une égalité scrupuleusement maintenue dans la distribution des comestibles, une révision des cartes en vue d'éviter les fraudes, la stricte exécution des lois [2]. On accusait le gouvernement de se dérober à tous ses devoirs, d'oublier les plus pressants besoins du peuple « et de voir avec indifférence la misère s'accroître de « de jour en jour [3] ». On était indigné du changement tout récent et de la diminution des poids et mesures, « fort déplacée dans un temps aussi critique » et ne pouvant, disait-on, servir que les intérêts des marchands [4].

On s'emportait, en outre, contre les marchands et les paysans, qui, pour la plupart, refusaient absolument les assignats [5] ; contre certains membres du Corps législatif, qui savaient, disait-on, se procurer à bon compte des vivres et autres marchandises provenant

[1] II, 557 et suiv. ; III, 9, 16, 39 et suiv.
[2] II, 557 ; III, 33, 37, 40. Cf. III, 3, 19.
[3] III, 25.
[4] II, 551 ; III, 5.
[5] III, 19. Cf. II, 557 ; III, 39, 41.

des magasins de la République et les revendaient ensuite douze ou treize fois ce qu'ils les avaient achetés ; [1] en général, contre « les manœuvres et le « nombre des agioteurs, croissant tous les jours », contre le discrédit de l'assignat et le prix des marchandises qui augmente « à vue d'œil.... d'une manière « effrayante » [2] .

On était surtout exaspéré du luxe des nouveaux enrichis, luxe qui s'étalait au sein de l'extrême misère, et qui fut d'autant plus éhonté que le Directoire lui-même en donna le détestable exemple. Parmi les parvenus de la finance figuraient notamment des fournisseurs et des agents du gouvernement, toutes sortes d'employés aux subsistances, de nombreux agioteurs et quelques marchands ; ils avaient, tous en gros et chacun séparément, amassé leurs fortunes soit par les filouteries et les coquineries, soit par l'usure et les spéculations malhonnêtes [3]. Dans cette clique on voyait briller au premier rang, le fournisseur Mayer, qui dépensa jusqu'à 300,000 livres en assignats pour un repas donné à des ministres et à des députés [4] ; les citoyens Pyot et Conceil, jeunes gens de la première réquisition. Ces derniers avaient acquis, dans l'espace de dix-huit mois, deux maisons dans Paris, cent arpents

[1] II, 551.
[2] III, 19.
[3] II, 522, 548, 551, 557.
[4] Le texte allemand porte : « der sich das Couvert für Mi-« nister und Deputirte bis zu 30,000 livres in Assignaten Kosten « liess ». Je reprends les chiffres des rapports de police, d'après *Tableaux*, III, 22. (*Le trad*).

de terre à Courbevoie, une maison à Passy, une dans le faubourg du Roule dite la Chartreuse, au prix de plus de 17 millions ; ils avaient beaucoup de numéraire, des magasins d'épicerie à Marseille, Bordeaux, etc [1]. La débauche et le gaspillage favorisaient le renchérissement général. Si Mayer dépensait 300,000 livres pour un repas donné à dix personnes, un marchand de vin, d'après le *Censeur des journaux*, dissipait, chez un traiteur, 270,000 livres pour son repas de noces, le pain et le vin non compris. Une femme sortie des rangs les plus obscurs s'achetait une pendule au prix de 480,000 livres. Une autre, épouse d'un inspecteur de magasin, qui rivalisait pour la dépense avec les duchesses de l'ancien régime, exigeait pour un voyage d'un mois plus d'un demi-million. Un perruquier parvenu distribuait des pourboires de 250 livres. On comptait alors à Paris, plus de 1,500 millionnaires et bon nombre de ces millionnaires jouissaient d'une fortune d'un milliard ou se vantaient de la posséder [2].

Une autre cause, non moins efficace que le luxe, contribuait à la cherté : je songe à la folle spéculation, et notamment à la spéculation sur les maisons, qui, exercée avec un entrain vertigineux, entra de plus en plus dans les mœurs. On entendait parler d'une maison vendue un jour un million ; revendue quinze jours ou deux heures plus tard un million et demi ; d'améliorations il n'était pas question ; chaque nouveau propriétaire se contentait d'élever les loyers et traitait

[1] III, 12, 21. Cf. Table, aux mots *Luxe* et *Parvenus*.
[2] *Frankreich im Jahr* 1796, I, 122 et suiv.

de haut et grossièrement les locataires [1]. Les prix des cochers de louage rentrent dans cette catégorie d'affaires étourdissantes. Les équipages de particuliers étaient rares ; on en comptait à peine 200 dans Paris. Les fiacres et les voitures de remise étaient tout aussi rares : le principal véhicule était le cabriolet ; mais les prix des cochers étaient si arbitraires et si élevés que les riches eux-mêmes préféraient aller à pied le plus possible. 1,000 livres pour une simple course était un prix assez ordinaire. On paya 6,000 livres l'heure un fiacre pris à 8 h. du matin et gardé jusqu'au soir [2].

Si ce luxe et ces spéculations vraiment renversantes éveillaient dans la masse de la population le plus profond mécontentement, celle-ci montrait d'autre part pour les affaires publiques une parfaite indifférence. Occupée exclusivement d'elle-même et du terrible soin de se nourrir, elle restait, comme précédemment, tout à fait étrangère à la politique. Cette indifférence, déjà ancienne, la police en témoigne expressément, se manifesta parfois d'une façon alarmante. Lorsque, le 27 Décembre, une proclamation du Directoire annonça que les puissances coalisées étaient dans l'intention de se partager la France, les journaliers dirent tout haut : « Que nous importe, pourvu qu'on nous donne du « pain [3] ! » Un seul intérêt politique commun subsistait pour tout le monde : chacun soupirait avec plus d'impatience que jamais vers la paix, parce que, dans

[1] *Ibid.* I, 123. Mercier, IV, 152 et suiv.
[2] *Ibid*, I, 71, 123.
[3] *Tableaux*, III, 26, 30.

la pensée de tous, la paix seule pouvait adoucir les maux dont souffrait la France ou l'en délivrer. « L'on « ne peut trop redire, » mande la police, « que le désir « de la paix est dans tous les cœurs » ; de tous côtés et surtout aux portes des boulangers, l'opinion publique se prononçait énergiquement pour la paix. Ce mot circula : « Si on veut conserver la République, il est « temps de la marier avec la Paix [1] ».

Dans les derniers jours de l'année 1795, le Bureau central ne négligeait aucun moyen de convaincre le gouvernement de l'imminence d'une crise prochaine ; il lui répétait sans cesse que la situation était devenue intolérable. Parlant sans détour, il mandait ce qui suit : « Dans le temps difficile où nous sommes, les « besoins sont pressants ; l'urgence du secours ou tout « au moins d'un soulagement quelconque, est nécessité « par les circonstances les plus impérieuses [2] ». Presque toutes les classes de la société sont affligées depuis bien longtemps d'une extrême misère [3]. Ce ne sont pas les privations ou le dénuement qui se font sentir au milieu de l'abondance, c'est plutôt la famine [4]. « Les affreux ravages de la misère » produisent sur l'esprit public des effets différents : il est ici abattu, là plus aigri et plus irrité que jamais. Quant aux causes de cette irritation et de cet abattement, la police signale plus particulièrement : la prolongation indé-

[1] II, 498, 502, 546, 549 et suiv. ; III, 8, 19, 40.
[2] III, 32.
[3] III, 3, 33.
[4] III, 16.

finie d'une misère sans précédent ; « les promesses « toujours illusoires d'un soulagement prochain ; la « durée d'une guerre sanglante et interminable ; le « renchérissement excessif de toutes choses ; la presque « nullité du papier-monnaie, la cupidité mercantile ; le « brigandage... des agioteurs qui jouent, d'une « manière aussi scandaleuse qu'indécente, à la hausse « et à la baisse, la fortune et la vie », les larmes et le sang de leurs semblables [1]. Une plus forte ration de pain est avant tout nécessaire, déclarait le Bureau central, pour relever cette population infortunée [2]. « Du pain, plus d'aisance », voilà les « seuls moyens « propres » à « consolider la République », « à « anéantir sans retard tout projet liberticide [3] ».

Tout ceci laisse percer l'appréhension qu'on a de voir le mécontentement populaire aboutir à une révolte. Cette appréhension persista pendant tout le mois de Décembre [4]. On attribua de nouveau tantôt aux Terroristes [5], tantôt et de préférence aux Royalistes [6], tantôt aux deux partis réunis [7], le projet de mettre à profit la misère générale pour arriver à une révolution politique. Les partis à coup sûr n'épargnèrent pas les démonstrations : ils se combattirent notamment chaque soir dans les théâtres, aussi long-

1 III, 36, 22, 37.
2 III, 20 et suiv.
3 III, 22.
4 II, 519. 541, 543, 547, 555 ; III, 32 et suiv., 35, 44.
5 III, 35.
6 II, 518, 521, 529, 532, 536, 554 ; III, 10, 40.
7 III, 32 et suiv.

temps qu'il fut permis d'y faire entendre la Marseillaise et autres chants et mélodies patriotiques [1].

Ces appréhensions s'emparaient des esprits non seulement à Paris, mais dans toute la France. En effet, les rapports de police sur la situation générale s'expriment ainsi : « Il est impossible, il serait même « dangereux de se le dissimuler : le plus grand nombre « des citoyens est dans un état de lassitude et de « découragement qui dégénère en mécontentement et « peut avoir les suites les plus funestes ». Les administrations municipales ne s'organisent qu'avec peine ; personne ne veut y entrer : la plupart des agents municipaux en fonction donnent leur démission ; « l'écharpe tricolore ne paraît plus qu'un « fardeau repoussé même avec dédain ». En général, « on attribue à l'état actuel du gouvernement les « calamités et les maux enfantés par la Révolution » ; on compare la « situation momentanée à celle « antérieure à la Révolution » et on tire de cette comparaison des conséquences très désavantageuses à la Révolution. L'exécution de toutes les lois et ordonnances est sans cesse en question, « parce « qu'elle dépend toujours de l'autorité locale » ; elle est, à tout le moins, constamment retardée ; souvent elle devient tout à fait illusoire par la « mauvaise volonté ou seulement l'inertie et la non-« présence des agents nationaux ». Il est bien affligeant d'être réduit à penser qu'une des causes de

[1] Je laisse de côté ces luttes en soi très intéressantes. Voyez la table des *Tableaux* aux mots *Chansons* et *Marseillaise*.

cet arrêt général de l'administration, c'est « le défaut « de traitement » des agents. Une autre cause éloigne les citoyens des administrations municipales, à savoir la conduite des soldats de la République : ceux-ci, dans les départements réunis, considèrent souvent leurs concitoyens « comme des ennemis désarmés et « même comme des prisonniers »; ils insultent et maltraitent les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions, et restent trop souvent impunis « par « l'effet des vices de la juridiction militaire actuelle ». Cependant le peuple, fatigué de six ans d'orages révolutionnaires, tourmenté par les besoins du moment et les inquiétudes de l'avenir, toujours flatté et toujours trompé, a tellement usé la confiance qu'il ne lui reste plus que tous les vices de la crédulité [1].

La situation de certains départements était absolument désespérée. Le département du Calvados, où manquaient les denrées nécessaires à la vie, était dans le même temps livré au brigandage. Les brigands s'emparaient du grain, levaient les impôts, défendaient aux paysans, sous peine de mort, de rien porter dans les villes ; les gens de la campagne, effrayés, désertaient en masse leurs champs et se dispersaient : un tiers des terres restait sans culture dans les districts les plus fertiles. Même situation dans l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Manche, le Maine-et-Loire, l'Allier, le Cher et d'autres départements. Dans le Cher, sur

[1] Rocquain, *L'état de la France au* 18 *Brumaire*, pp. 357-367. Quoique non datés, ces deux rapports appartiennent évidemment à la fin de l'année 1795.

quarante-deux cantons, dix-sept étaient sans administrations municipales ; dans d'autres départements, c'était la majorité des cantons qui manquait d'administrateurs. La situation du département de la Haute-Saône était également « douloureuse » et, au plus haut point, « déplorable » ; l'assignat y était sans valeur ; les transactions commerciales suspendues, « parce qu'on ne voulait traiter qu'en numéraire ou « par échange ; « l'engourdissement dans tous les « esprits » ; l'insouciance et la lassitude dans la classe indigente ; « les administrations sans puissance, les « emplois publics désertés, s'ils n'étaient salariés » ; des employés refusaient des honoraires en assignats et recevaient une partie de leur traitement en nature, en vin, par exemple, en fromage, etc.; la machine entière était menacée d'une dislocation prochaine [1].

Ces rapports généraux nous dépeignent également comme épouvantable la situation du département de la Seine : « Paris laisse percer l'anxiété et les angoisses « qu'il éprouve. Le peuple ouvrier souffre moins, « parce qu'il mesure son salaire sur la cherté des « denrées [2] et que, par cela même, il n'est pas étranger « à l'agiotage. Mais le peuple nécessiteux, les rentiers, « les employés de la République, sont loin de pouvoir « approcher des choses les plus nécessaires à la vie.

[1] *Ibid*, 368-373. — Joignez pour renseignements concordants sur la situation en province, du Chatellier, *Les assignats*, dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, t. 123, 1885, pp. 842-861. (*Le trad.*).

[2] Cf. ci-dessous p. 127 et suiv. le § intitulé : *La situation prétendue et la situation réelle en Janvier* 1796.

« Le luxe est effrontément aux prises avec la plus « excessive misère, et les orgies de la débauche se « renouvellent et se prolongent à côté des malheureux « dont la main décharnée cherche dans les ruisseaux « sa pénible existence. De là les murmures et les « propos les plus indécents, les plus absurdes et les « plus délirants contre le Directoire exécutif. Au « milieu de cette amertume générale, les deux factions « glorieusement terrassées par la Convention nationale, « les Royalistes et les Anarchistes sèment leurs « sourdes pratiques pour saper » le gouvernement [1].

On voit que des autorités bien différentes dépeignaient de la même manière la situation de Paris. Les conclusions et les avis des rapports généraux étaient exactement ceux des rapports parisiens : on y demandait aussi, avec le rétablissement d'une forte discipline militaire, un remède aux souffrances les plus écrasantes ; un remède à la disette presque générale et au désarroi des finances : « un plan de finances sage et fortement « exécuté pour mettre les denrées à la portée de tous »; en d'autres termes « la restauration des finances », voilà « le seul remède certain....; tout autre ne serait « qu'un palliatif [2] ».

En fait, le gouvernement chercha avec ardeur ce sage plan financier, ce remède certain. Mais, par une fatalité particulière, toutes les mesures qui avaient pour but de mettre un terme à la cherté générale ne servirent, en définitive, qu'à lui donner une impulsion

[1] Rocquain, *Ibid*, 371.
[2] *Tableaux*, II, 497, 534, 542.

nouvelle. Deux de ces mesures furent prises au mois de Décembre.

§ 3. — *Fermeture de la Bourse et emprunt forcé.*

Dès le commencement de Décembre, le public avait demandé de plus en plus violemment la suppression de l'agiotage et de la Bourse, qui étaient, à ses yeux, la cause principale de la grande cherté [1]. Il avait en même temps recommandé ou réclamé comme le meilleur moyen pour rétablir les finances l'établissement d'un impôt « proportionné aux besoins de l'État », et frappant les agioteurs, les capitalistes et les propriétaires [2] .

Sur le premier point, le Bureau central s'exprimait en ces termes, à la date du 8 Décembre : « On ne peut « concevoir que l'assignat soit avili et méprisé et que « cependant ce soit à qui en prendra, les entassera ; « ou, pour mieux dire, on connaît aisément que cette « monnaie n'est avilie par ceux qui l'entassent dans « leurs portefeuilles que pour se procurer plus « facilement leurs sales jouissances. Ainsi, un habitué « de la Bourse vend un louis 5,000 livres et il dîne « pour 1,000 liv. et dit hautement : j'ai dîné pour 4 liv. « 10 s., et, en vérité, c'est délicieux, ces assignats ; « je n'aurais pas si bien dîné autrefois pour 12 liv. ! « Quel remède à ce désordre ? Les honnêtes gens ne « voient qu'un moyen : fermez la Bourse : l'or ne sera

[1] *Ibid.*, 375-377.
[2] II, 499, 502.

« plus le rudiment de l'égoïsme et de la cupidité. A quoi « sert cette Bourse ? A stabiliser les règles du « commerce. Il n'y a plus de commerce : c'est « de l'agiotage effrayant ; la Bourse ne peut « donc que stabiliser l'agiotage ; fermez donc la « Bourse et ne la rouvrez que lorsque le commerce « renaîtra. Que résultera-t-il de la clôture de la « Bourse ? Que le marchand n'attendra pas 5 h. du « soir pour vendre sa marchandise au cours. Hier, par « exemple, ce qu'il vendait le matin pour 4,000 liv., il « l'a refusé le soir pour 5,000 liv. . Pourquoi cela ? « Quelle est la cause de ce renchérissement ? La « Bourse. On ferme des spectacles parce qu'ils sont le « refuge de vice. Eh ! la Bourse n'est-elle pas le « refuge de toutes les immoralités ? Il faut donc la « fermer aussi ; il faut punir, arrêter impitoyablement « les vendeurs d'or ; cette sévérité donnera le temps « d'attendre de bons projets de finances. L'insolent « agioteur ne dira pas, dans sa coupable joie, que les « législateurs sont des imbéciles [1] ».

Le gouvernement avait, à la vérité, institué des régulateurs du prix de l'argent à la Bourse. Mais le public était persuadé que ces régulateurs du prix de l'argent étaient précisément ceux qui le faisaient renchérir, en l'achetant et le revendant pour leur compte. Il avait observé [2] que les marchés qui se faisaient à la Bourse avant leur arrivée se concluaient toujours à moindre prix que ceux qui se faisaient après

[1] II, 523 et suiv.
[2] II, 526.

leur entrée. La patente n'était pas une barrière. Les agioteurs non patentés pénétraient dans la Bourse ; beaucoup d'entre eux se munissaient de fausses patentes. La masse de ceux qui n'avaient pu entrer se groupait sur le carreau de la Bourse pour y agioter ; mais, depuis le 12 Décembre, la force publique, les patrouilles, dispersèrent ce rassemblement ; ce qui n'empêcha pas, d'ailleurs, l'agiotage non patenté de continuer ses opérations dans le Jardin-Égalité, au Marché des Innocents et ailleurs encore [1]. Les agioteurs débutants montraient souvent plus d'impudence que les plus expérimentés. Au moment où les assignats valaient encore à la Bourse 1 °/₀, un paysan vendit des gros sous à raison de 700 livres le cent en assignats (100 sols représentent 5 livres d'argent) ; deux volontaires vendirent des écus de 6 livres, à raison de 1,000 livres chacun [2]. Des militaires et des invalides faisaient le commerce de l'or et de l'argent dans le Jardin-Égalité [3]. Le discrédit des assignats alla si loin qu'on vit, par exemple sur le Pont-Neuf, plusieurs camarades allumer leurs pipes avec des assignats de 100 livres : ils plaisantaient tout haut : « On en mange bien, disaient-« ils, par boisseaux à St-Cyr (allusion aux cinq sires, aux « cinq directeurs) ; nous pouvons bien en brûler pour « cinq sols [4] ». A cette époque, le discrédit commença à s'étendre non plus seulement au papier, mais même à

[1] II, 539 et suiv., 538, 542.
[2] II, 532, 541.
[3] II, 531.
[4] II, 526.

la monnaie républicaine, frappée d'après l'ancien ou le nouveau système monétaire. Les paysans des environs de Paris, ceux de Compiègne, de Meaux et d'ailleurs, la refusèrent les premiers : ils ne recevaient en paiement que de l'argent à l'effigie royale. Les agioteurs suivirent bientôt cet exemple, en ce sens du moins qu'ils firent subir une dépréciation à la monnaie républicaine [1].

Enfin, le 14 Décembre, la Bourse fut, en effet, fermée sur l'ordre du Directoire ; les agioteurs dispersés par la force publique et poursuivis. « Tous les bons « citoyens s'en réjouissent », lisons-nous dans un rapport de police ; dans les théâtres et dans les cafés, la nouvelle fut « reçue avec acclamation [2] ».

Mais cette mesure ne produisit, en aucune façon, le résultat qu'on en attendait. L'agiotage continua, particulièrement au Palais-Royal, dans le Jardin, dans les galeries et au café de Chartres. Les marchands établirent, comme précédemment, leurs prix sur le cours de l'agio ; en cas de doute, ils ne vendaient pas du tout ; ou bien ils vendaient à des prix fous, même en numéraire [3].

Le louis d'or qui, le 7 Décembre, avait valu 5,000 livres, monta, le 20, à 5,500 ; et, après une baisse momentanée qui le ramena à 4,200, il remonta, le 25, à 5,400, le 26, à 5,600. Les agioteurs se montraient plus résolus que jamais à le pousser, dans la France

[1] II, 499, 500, 528, 541 et suiv. ; III, 41, 59.
[2] II, 543. Cf. *Moniteur* du 20 Déc. (**26**, 711 et suiv.)
[3] II, 543.

entière, jusqu'à 10,000 livres [1].

A la vérité, les agioteurs furent aussi pourchassés au Palais-Royal. Les cafés du Palais-Royal avaient jusqu'alors servi comme de comptoirs à ceux qu'on appelait les Vampires. C'est là qu'on se passait les échantillons de main en main ; c'est là que le prix du louis d'or était combiné la veille pour le lendemain. En conséquence de la fermeture de la Bourse, la police donna connaissance, dans ces cafés et dans tous les autres lieux publics environnant le Jardin, des défenses faites, sous peine d'arrestation, de s'y livrer à aucune opération de trafic ou d'échange ; non seulement les agioteurs étaient passibles d'une peine, mais aussi les maîtres desdits lieux, s'ils toléraient ces opérations dans leurs maisons. Le commissaire de police fit cette proclamation, accompagné de la force armée ; aussi les agioteurs, effrayés, se dispersèrent à l'instant : ils refluèrent vers le perron, en dehors du Jardin et sous les colonnades. La force armée ne parvint qu'avec peine à dissiper ces rassemblements ; six agioteurs furent arrêtés. Cette opération avait duré de midi 1/4 jusqu'à 7 h. du soir [2].

La chasse aux agioteurs se renouvelait presque chaque jour sans résultat décisif [3]. Le Bureau central se vit immédiatement contraint aux aveux suivants : le petit commerce des agioteurs continue toujours ; ces messieurs font, entre eux et mystérieusement, des

[1] II, 523, 525, 557 ; III, 4, 21, 23.
[2] II, 542, 544 et suiv.
[3] II, 545, 547, 548.

ventes et achats d'or et d'argent, de grains et de vin ; les agioteurs courent de maison en maison et achètent 1,200 livres l'écu de 6 francs ; et de même la petite monnaie ; les agioteurs trouvent toujours des points de ralliement et savent échapper à la surveillance des patrouilles ; leur nombre se multiplie tous les jours ; et, malgré la fermeture de la Bourse, le prix du numéraire va toujours croissant ; le louis d'or notamment subit une hausse marquée [1].

Dès le 20 Décembre, on songeait à la réouverture de la Bourse. Un revirement d'opinion bien curieux se manifesta à cette occasion : ne vit-on pas les agioteurs se montrer souvent très mécontents de ce projet ? « Le « cours qu'on règle à la Bourse nous fait du tort [2] », disaient-ils. En fait, les agioteurs continuèrent leur commerce au Palais-Royal avec plus d'audace que jamais : on cessa de leur donner la chasse. Des agioteurs assiégeaient les portes, demandant aux passants s'ils n'avaient rien à vendre ; le 23, le louis d'or fut offert, sans vergogne, à 6,500 livres, et, quelques jours plus tard, une pièce de 12 sous fut très réellement vendue au prix inouï de 150 livres [3]. Le Bureau central était à la fois désolé et effrayé. Le 26, il mandait, se lamentant : « Les sages mesures que le « gouvernement a prises contre les agioteurs, loin de « les déconcerter n'ont fait qu'augmenter leur audace. « Ils sont parvenus à déprécier tellement les assignats,

[1] II, 545, 549, 551, 557.
[2] III, 5.
[3] III, 18, 39.

« que le prix de l'or et de l'argent est monté depuis « deux jours beaucoup plus haut qu'il n'était encore « arrivé. Ce qu'il y a de douloureux, c'est que, s'il « arrive parfois que le prix de l'or diminue, celui des « subsistances demeure en stagnation ou augmente [1] ».

Le Bureau central n'était pas seul à déplorer l'augmentation journalière et constante du prix des subsistances, malgré la fermeture de la Bourse : dès le 16 Décembre, le public s'en était plaint très vivement. « La cupidité horrible du marchand » est encore dépassée, disait-on, par l'avarice inébranlable du paysan. Il vend son boisseau de pommes de terre 300 livres en assignats ou 3 livres en « rond », c'est ainsi qu'il appelle le numéraire. Et cependant « le boisseau « de pommes de terre ne s'était jamais vendu en « argent plus de 15 ou 20 sols » ! « Ajoutez que cette « denrée n'est point rare et que le numéraire l'est « extrêmement ». Mais, en dépit de toutes les plaintes, en dépit de la fermeture de la Bourse, la cherté ne cessa d'augmenter jusqu'à la fin de l'année [2].

Par suite, « les agioteurs et les gens de campagne » devinrent « plus que jamais l'exécration d'un peuple « malheureux » ; la fermeture de la Bourse, disait-on de tous côtés, n'a servi qu'à propager le vice de l'agiotage. « Il vaudrait mieux la rouvrir que de « souffrir le rassemblement illégal de cette tourbe « dévorante de fripons et de filous », qui, même la nuit, se rassemblent dans ce cloaque, « y obstruent

[1] III, 26. Cf. II, 538, 548.
[2] II, 545, 548 ; III, 40.

« tous les passages et détériorent la promenade [1] ». Cette manière de voir prévalut et, le 8 Janvier 1796, la Bourse fut rouverte [2]. L'expérience avait prouvé que sa fermeture était un détestable moyen de salut.

Entre temps, un autre remède avait été tenté. Le 6 Décembre, alors qu'environ 30 milliards d'assignats étaient en circulation et que la planche à billets ne pouvait plus suffire aux besoins du gouvernement, le Directoire, dans sa détresse, s'était décidé à porter devant le Corps législatif le projet d'impôt sur les détenteurs du numéraire, réclamé par le peuple ; cet impôt prenait la forme d'un emprunt forcé de 600 millions-numéraire, imposé aux classes riches. La loi fut votée, le 9, par le Conseil des Cinq-Cents et, le 10, par le Conseil des Anciens.

L'exposé officiel du projet donna lieu aux révélations les plus dignes d'intérêt touchant l'état lamentable des finances. Le ministre des finances, Faypoult, et les membres de la Trésorerie, procédèrent avec une franchise dont on était, en pareille matière, depuis longtemps déshabitué : quoique très douloureux, ces aveux furent partout accueillis avec reconnaissance ; on les opposait aux pratiques antérieures, à l'art des anciens gouvernants, qui consistait à cacher et à défigurer afin d'endormir [3]. On sut, entre autres choses, que le gouvernement ne pouvait plus faire accepter ses assignats contre du numéraire que dans la propor-

[1] *Tableaux*, II, 536, 540.
[2] III, 39, 42, 55.
[3] Rondonneau, I, 188.

tion de 170 pour 1 ; que, le cours des assignats étant tombé depuis quelques jours de 18 sous à 12 sous, il pouvait de même tomber, sous peu, à 6 sous ; et que, par suite, on aurait besoin, suivant toute probabilité, pour faire face aux dépenses indispensables des services publics pendant le mois, d'une somme qui ne serait pas inférieure à 20 milliards 200 millions en assignats ou 60 à 70 millions en numéraire [1]. A la vérité, cette évaluation préalable était une évaluation pessimiste, car 20 milliards n'étaient nécessaires pour le mois qu'en supposant l'assignat à 6 sous ; 12 milliards suffisaient avec le cours de 12 sous ; 15 milliards avec celui de 8 sous. En fait, l'assignat ne tomba, en Décembre, que de 12 à 9 sous ; il se tint en Janvier à 9 et à 8 s., en Février, à 9, 8 et 7 sous ; 12 milliards environ (et non 20) étaient donc nécessaires pour Décembre ; 14 pour Janvier ; 15 pour Février. Plutôt que de réclamer une quantité aussi effroyable d'assignats, on crut trouver dans l'emprunt forcé un moyen de salut décisif.

La loi du 10 Décembre 1795 divisa les prêteurs en 16 classes : les prêteurs de la classe inférieure, devaient fournir 50 livres ; ceux de la classe la plus élevée, la seizième, étaient taxés, depuis 1,500 jusqu'à 6,000 livres. Les sommes empruntées devaient être remboursées peu à peu en dix versements successifs. L'article le plus important de toute la loi était l'article 7 ; aux termes de cet article, les assignats pouvaient être

[1] *Moniteur* du 16 Déc. (**26**, 676).

reçus en lieu et place du numéraire, et ce, pour le centième de leur valeur nominale [1]. Ceci nous donne évidemment la raison du cours de 1 °/₀ qu'atteignit un moment le papier pendant le mois de Décembre. Mais il nous faut signaler ce qu'il y avait de fondamental dans cet article : l'État était conduit à y déclarer lui-même le discrédit presque absolu de son papier, avec l'espoir, il est vrai, de réussir, par ce moyen, à pomper tous les assignats en circulation. En effet, que la moitié du prêt, 300 millions, soit versée en assignats, et l'on aura réussi à amortir 30 milliards de papier, c'est-à-dire la masse tout entière des assignats en circulation.

Dès le mois de Novembre et surtout depuis le 6 Décembre, l'opinion publique s'était ardemment préoccupée du projet d'abaisser la valeur des assignats. On avait cru qu'il était question de réduire le papier au trentième de sa valeur ; mais cette réduction paraissait trop forte ; et l'opinion dominante réclamait une réduction au cinquième, tout au plus au sixième. On pensait que, de cette manière, les mesures d'amortissement laisseraient subsister une quantité d'assignats suffisante pour la circulation et les dépenses de l'État, que le papier restant sur la place reprendrait de la valeur et que, par suite, « chaque citoyen, loin de « perdre, gagnerait sur ce qu'il en possède » [2]. Or on vit tout-à-coup les assignats réduits non pas au trentième de leur valeur nominale, comme on le

[1] Galisset, I, 1507. *Tableaux*, II, 517, 528.

[2] *Tableaux*, II, 514. Cf. ci-dessus p. 62.

craignait, mais bien au centième de cette valeur. Cette mesure législative eut nécessairement pour conséquence première la hausse de toutes les marchandises qui n'avaient pas encore atteint le rapport de 100 à 1 ; les prix montèrent immédiatement de façon à s'établir à ce taux. Rien de plus naturel, d'ailleurs, que le vœu exprimé par le public de voir cet article de la loi sur l'emprunt forcé complété par une autre prescription légale qui obligeât à racevoir les assignats à 10 ou 15 °/₀ au-dessus du cours [1].

Mais, comme l'emprunt forcé ne portait que sur les personnes aisées, l'impression dominante fut pour le moment une impression de satisfaction et de joie du côté des classes pauvres, une impression non moins vive de colère et d'angoisse du côté des classes riches. Le Directoire comptait sur un million, au moins, de citoyens appelés à contribuer à cet emprunt [2]. Les nouveaux enrichis, les Royalistes riches, les marchands, les accapareurs, les boursiers patentés, les agioteurs qui avaient su convertir leurs gains en propriétés solides, les fermiers, les paysans, les riches propriétaires de terres ou de maisons, les brocanteurs enrichis, tremblaient à la pensée de l'emprunt forcé. Au contraire, la foule des agioteurs non patentés, les « gens à portefeuille », qui chaque jour faisaient l'agio, mais ne possédaient aucun bien au soleil, avaient l'espoir et la confiance de n'être pas compris dans « le million doré », parce qu'il « serait difficile

[1] *Frankreich im Jahr* 1796, I, 175. 177.

[2] *Moniteur, loc. cit.* (**26**, 675).

« de les atteindre ». Beaucoup proposaient de timbrer les assignats, afin de rendre vaine cette espérance et d'atteindre les fortunes cachées dans les portefeuilles. D'autres soutenaient qu'à cette occasion il fallait mettre, dans les territoires occupés, les Belges et les Allemands « sous le pressoir, pour en « tirer jusqu'à la quintessence ». Mais, avant tout, on demandait une action rapide et ferme, impartiale et vigoureuse : sans quoi tout le système de l'impôt forcé avorterait certainement [1].

Bon nombre de personnes annonçaient déjà que l'emprunt ne réussirait pas, car, d'une part, on ne pouvait espérer d'importants versements en numéraire et, d'autre part, il n'existait pas assez d'assignats dans la circulation pour couvrir l'emprunt : il faudrait qu'au lieu de 30 milliards en circulation, il y en eût 60 pour égaler la somme demandée. D'autres, au contraire, « faisaient consister le mérite de cet emprunt dans « l'impossibilité même de le remplir ; car, disait-on, « s'il n'en rentre que la moitié, tous les assignats « seront disparus avant six semaines ». D'autres enfin étaient convaincus que, sous le couvert de cet emprunt, le gouvernement cachait « une fine politique » ; il voulait « émettre furtivement 30 nouveaux milliards », pour faire face aux dépenses ; la fabrication d'une telle masse d'assignats dans un court délai serait physiquement impossible ; mais on a déjà 15 milliards de nouvelle fabrique et, malgré la promesse donnée

[1] *Tableaux*, II, 520, 522 et suiv., 527, 529 et suiv., 542, 545, 549 et suiv ; III, 17, 23, 26, 33.

d'anéantir les assignats rentrés, le gouvernement n'hésitera pas à se servir provisoirement des assignats que l'emprunt fera revenir entre ses mains [1]. Il y avait malheureusement une grande part de vérité dans cette dernière appréciation.

Les espérances les plus prochaines, que faisait naître la promulgation de la loi d'emprunt se dissipèrent immédiatement. On avait cru que le numéraire baisserait de jour en jour, que le papier remonterait et que finalement le numéraire et le papier se rejoindraient et auraient la même valeur [2]. Or, si, au début et sous la première impression produite, le louis d'or perdit la cote de 6,000 livres, tandis que les assignats remontaient à 1 °/₀ [3], cette baisse du numéraire ne tint pas. Tout au contraire, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le louis d'or monta, le 20 Décembre, à 5,500 livres, le 26, à 5,600 [4] ; quant aux assignats, ils retombèrent, à dater du 16, à 1/2 °/₀ et au-dessous [5].

En même temps, s'évanouit l'espoir qu'on avait conçu de voir l'emprunt forcé produire tout au moins une diminution du prix des denrées. L'événement prouva que cette opération, saluée par le peuple comme un moyen de salut, était, bien plutôt, un facteur nouveau qui venait, à son tour, contribuer à la cherté. En effet, les commerçants de tout genre, dès qu'ils se virent

[1] II, 529, 557.
[2] II. 535 ; III, 6.
[3] II, 525, 534, 526 ; III, 4, 6.
[4] II, 557 ; III, 23.
[5] II, 545 ; III, 33.

menacés par l'emprunt, se préoccupèrent de se garder, autant que possible, de tout dommage. Ils mirent donc en œuvre tous les moyens imaginables pour vendre aussi cher que possible, « afin de remplir le montant « de la taxe » à laquelle ils devaient être imposés. Nous savons par un témoignage formel que les restaurateurs, les marchands de vin, les épiciers, etc. se tracèrent sur ce point la même ligne de conduite que les négociants et les banquiers [1]. Aussi en arriva-t-on à croire « que l'emprunt forcé ne contribuerait qu'à « l'augmentation du prix de toutes choses et ajouterait « de plus en plus au discrédit des assignats » ; cette opinion avait cours dès le 17 Décembre [2].

Ce résultat parut d'autant plus cruel que l'emprunt forcé ne produisit pas la somme qu'on en attendait et, en définitive, ne réussit point. A cet égard, l'horizon s'assombrissait de plus en plus. Car on constatait chaque jour que le but poursuivi ne pouvait être atteint par les moyens modérés, que, de tous côtés, des refus seraient opposés au gouvernement et qu'en conséquence le succès de l'emprunt était impossible, s'il n'était perçu révolutionnairement ; que ce succès encore une fois était impossible, « sans le secours « d'une armée révolutionnaire », sans la Terreur enfin mise à l'ordre du jour [3]. En tout cas, les mesures prescrites par le gouvernement ne parurent pas de nature à assurer une évaluation sérieuse

[1] II, 545.
[2] II, 350, 557 ; III, 31, 42.
[3] II, 532, 535, 539 ; III. 31.

des fortunes, une procédure bien ordonnée et une perception rapide [1]. On craignait d'ailleurs, si l'affaire réussissait à souhait, que tout le numéraire ne fût drainé par l'étranger ; car le gouvernement emploierait et serait forcé d'employer tout l'or et l'argent qui lui serait remis, à des achats à l'extérieur [2]. On disait maintenant qu'il eût été préférable ou de se procurer de l'argent par un impôt indirect, ou de « sauter le pas « tout de suite » et de déclarer la banqueroute, ou enfin de « chercher une bonne hypothèque » pour les assignats, de les hypothéquer sur les biens nationaux « et même sur les patrimoniaux [3] ». On pensait qu'il eût fallu, avant tout, défendre d'une façon absolue le commerce de l'argent et qu'on devait viser à ne laisser dans la circulation que les assignats de 25 à 500 livres, et à remplacer par de la menue monnaie les assignats inférieurs [4].

Le gouvernement ne pouvait, on le conçoit, se résoudre à l'emploi de moyens violents et révolutionnaires. — L'opération comportait par elle-même beaucoup d'arbitraire et beaucoup d'iniquité : n'était-ce point assez ? — Les refus de paiement, les protestations et les réclamations n'en furent que plus rapides à se produire et à se produire en masses compactes. Personne ne voulait payer de bonne grâce. Les gens d'affaire cherchaient par tous les moyens à

[1] II, 552 et suiv. ; III, 33.
[2] II, 558.
[3] II, 548 ; III, 3, 19 et suiv.
[4] II, 550 ; III. 23, 39.

s'affranchir de cette charge ou « à éluder la loi ». Mais quel fut le résultat ? Au bout d'environ deux mois, la somme obtenue était évaluée officiellement à 8 milliards-papier au lieu de 30 milliards, ou 10 millions-numéraire au lieu de 300 [1]. Plus tard on admit occasionnellement le chiffre de 10 milliards-assignats et même plus ; quant à un compte ordonné et régulier des sommes perçues, il n'en fut produit aucun.

Ainsi, en supposant que l'emprunt forcé pomperait tous les assignats, en espérant une rentrée considérable de numéraire, on s'était bercé d'une vaine illusion. Le prétendu moyen de salut était donc, lui aussi, un instrument sans valeur.

Entre temps, la situation financière s'était essentiellement modifiée. Dans la crainte où on était de voir l'emprunt échouer et notamment de ne toucher par cette voie aucune somme très importante en numéraire, on avait voté, dès le 23 Décembre, une loi qui autorisait à élever jusqu'à 40 milliards le chiffre des assignats en circulation [2].

A cette occasion, on admit qu'il y avait en circulation 24 milliards d'assignats et cela évidemment afin de s'attribuer le droit d'en lancer pour 16 milliards [3]. En effet, il va de soi que la circulation qui s'élevait, le 30 Octobre, à 20 milliards environ, le 10 Décembre, à 30 milliards, n'a pu tomber, douze jours plus tard, à

[1] III, 33. Cf. Table, *Emprunt forcé*. *Moniteur* du 4 Février 1796 (**27**, 354)

[2] Lefort, *Répert.*, II, 367 et suiv. Galisset, I. 1509.

[3] Lefort, *Ibid.*

24 milliards ; elle a dû, au contraire, s'élever à environ 34 milliards. Il est donc bien vraisemblable qu'on déduisit, à l'avance, de la circulation réelle les rentrées incessamment attendues de l'emprunt, rentrées qu'on évaluait à 10 milliards. Il devient par là certain que les 16 nouveaux milliards ne peuvent avoir été des milliards de nouvelle fabrication. Car, en ce cas, il faudrait admettre que le total général des assignats fabriqués dépassa 50 milliards, tandis qu'il paraît bien établi que ce total ne s'éleva qu'à 45 milliards 1/2. Le gouvernement doit donc, en effet, justifiant les soupçons du public dont nous parlions plus haut, avoir rejeté dans la circulation une très grande partie des assignats rentrés par la voie de l'emprunt. Un autre fait vient confirmer ces vues : 8 ou 10 milliards furent perçus et il est impossible d'établir qu'on ait anéanti beaucoup plus de 2 milliards 1/2 [1]. Est-il douteux, après cela, que le gouvernement ait remis pour le moins dans la circulation de 5 milliards 1/2 à 7 milliards 1/2 ?

Dans tous les cas, à la date du 23 Décembre, le public fut désenchanté : il sut qu'au lieu d'une diminution considérable des assignats, on aboutissait à en augmenter de beaucoup la masse.

§ 4. *La situation prétendue et la situation réelle en Janvier* 1796.

On devine combien de fables furent dès lors répan-

[1] *Moniteur* du 4 Avril 1796 (**28**, 124) ; (dans ce passage il faut lire : 615, ainsi qu'il résulte du numéro du 9 Avril, p. 160).

dues de propos délibéré sur l'état de Paris. Les amis du gouvernement rivalisaient de zèle pour dépeindre cette situation sous les plus belles couleurs et pour faire circuler les mensonges les plus riants. A la fin de Janvier on lança de Paris un « Tableau » qui circula en France et à l'étranger : tout y était peint en rose [1]. L'auteur commençait par représenter — non sans raison — les derniers temps de la Convention sous l'aspect le plus sombre. Il y a trois mois (c'est-à-dire à la fin d'Octobre), on ne pouvait, écrivait-il, envisager l'avenir qu'en tremblant... L'affreux agiotage ne cessait de faire de nouvelles victimes. La cherté croissait chaque jour. Paris « souffrait d'une constante « disette et n'avait jamais devant soi pour vingt-quatre « heures de vivres... Toutes les caisses publiques « étaient vides... Le gouvernement était méprisé. Les « lois inexécutées.... Les juges se laissaient corrom- « pre, etc.... ». Mais à cette sombre peinture succède un tableau flatteur : « C'est dans de telles circons- « tances que les cinq directeurs ont été investis de « leur lourde charge... La confiance qu'avaient en eux « tous les vrais patriotes a facilité leur œuvre... La

[1] Voyez *Frankreich im Jahr* 1796, I, 121 et suiv. — Le morceau en question est intitulé dans *Frankreich im Jahr* 1796 : *Kurze Schilderung des Zustandes der Haupstadt und der Republik am Ende des Januars:* il débute ainsi : « Die Lage der « Sachen hat sich seit Kurzem sehr verändert ; auch dem ober- « flächlichsten Beobachter muss diese Veränderung merklich « seyn. Noch vor drey Monaten, etc. ».

La diffusion en France de cet exposé favorable n'est qu'une

« législation leur a donné le moyen de couper le mal à « sa racine. Les tribunaux ont été immédiatement « organisés ; les coupables, quel que fût leur « parti, ont dû rendre compte ; tout a été mis « en œuvre pour faire rentrer rapidement l'impôt « forcé… Les Bureaux ont été renouvelés ; les tâches « ont été convenablement réparties… Les prix des « denrées ont baissé ; de mémoire d'homme, on ne les « avait vues à aussi bon marché dans le Midi de la « France ; à Paris, on a cessé de se préoccuper de la « question des vivres, parce que la ville est, comme « autrefois, toujours abondamment approvisionnée « pour quatorze jours ; l'état des classes inférieures « devient chaque jour plus supportable : la fièvre de « l'agiotage est en décroissance… Les cœurs se « rouvrent graduellement au sentiment de la sécurité « et du repos,.. La fête du 21 Janvier (anniversaire de « l'exécution du Roi) a été célébrée avec entrain : on « n'avait pas vu, depuis 1790, le patriotisme se donner « carrière avec plus de vivacité. Le sentiment général

hypothèse de M. Schmidt : j'ai cherché, sans aucun succès, un exemplaire français de ce document. Le *Moniteur* des 17 Janvier et 2 Février 1796 contient un article en deux parties intitulé : *Quelques réflexions sur l'état actuel de l'esprit public et sur les mesures du gouvernement.* Cet article du *Moniteur* n'a rien de commun avec le morceau qui nous préoccupe : celui-ci pourrait bien avoir été uniquement destiné à l'exportation ; j'y remarque au début quelques analogies frappantes avec une proclamation du Directoire du 24 Pluviôse an IV (13 Février 1796) dont on trouvera le texte à l'appendice. Je crois cette proclamation rédigée par Carnot. (*Le trad.*)

« pouvait se traduire ainsi : nous sommes contents du « gouvernement actuel. Les temps sont réellement « devenus meilleurs : on en a partout le sentiment.... « Encore trois mois dans cette direction et le plus « incrédule pourra dire : la Révolution est finie ».

Nous savons parfaitement à quel point la situation réelle pendant les mois de Novembre et de Décembre est en contradiction avec cette peinture charmante. Encore au mois de Janvier, l'état vrai des choses est, presque en tous points, l'exact contre-pied de ce prétendu « état de la capitale ».

Précisément à cette époque, les tribunaux provoquaient les plaintes les plus amères. Ils se montraient si indulgents que, même des gens atteints et convaincus de malversations et de vols considérables, se promenaient, libres et insolents, dans les rues de Paris ; ce qui indignait profondément tous les honnêtes gens [1].

La crainte de manquer de vivres ne s'était jamais dissipée : cette préoccupation persista toujours très vive. En effet, on rendait sans doute justice aux efforts du ministre de l'Intérieur pour approvisionner Paris [2]; mais néanmoins nous ne sommes pas éloignés de penser que Paris n'a JAMAIS été abondamment approvisionné pour 14 jours, bien loin qu'il l'ait été TOUJOURS. Il est certain que, pendant tout le mois de Janvier, la ration de pain ne fut pas une seule fois,

[1] *Tableaux*, III, 74.
[2] III, 40.

malgré l'ardent désir de tous, élevée à 1 livre. On n'atteignit pas même la livre plus apparente que réelle de 14 onces au lieu de 16 [1]. La ration de 3/4 de livre ou 12 onces resta la règle constante. Et voilà toute l'amélioration qu'on put obtenir ; aussi le peuple ne cessa pas de se plaindre amèrement « de sa détresse » et de la modicité de la ration [2]. On continua à accuser violemment de malversations et d'ententes frauduleuses les boulangers, les bouchers, les agents des subsistances ; ces plaintes ne furent adoucies, dans une certaine mesure, que par la destitution de plusieurs boulangers choisis parmi les plus mal notés [3]. Enfin, on entendait toujours dans les rassemblements qui se formaient aux portes des boulangers, sur les marchés et à l'abord des fontaines, ces refrains bien connus du lecteur : « Peu importe le gouvernement que l'on veut « nous donner [4], pourvu que nous ayons du pain ». « Quand il n'y en avait qu'un, on avait du pain ; à « présent qu'ils sont sans nombre, on manque de « tout ! [5] »

En effet, soutenir que les subsistances étaient en baisse à cette époque, comme l'auteur de ce tableau de fantaisie veut le faire croire à ses lecteurs, c'est mentir effrontément. Les prix, au contraire, avaient plutôt monté depuis le mois d'Octobre, et cela d'une

[1] III, 59, 65.
[2] III, 62, 66, 71.
[3] III, 46, 55, 58.
[4] Je reprends ici le texte même des *Tableaux*, III, 71. (*Le trad.*)
[5] III, 70, 71.

manière continue et dans des proportions effrayantes. Il ne sera pas inutile d'être plus explicite et d'indiquer ici les prix des vivres et les taux des salaires, à la date du 2 Janvier, en mettant en regard les prix et les salaires antérieurs au système désordonné des assignats. On aura ainsi sous les yeux des rapports exacts.

Voici les prix des denrées au 2 Janvier 1796 : 1 livre de pain (sur le marché libre), 50 livres, jadis 3 sous ; [1] 1 livre de viande, 60 livres, jadis 10 sous ; 1 livre de sucre, 350 livres, jadis 24 sous ; 1 livre de chandelle, 180 livres, jadis 14 sous ; 1 livre de suif, 150 livres, jadis 16 sous ; 1 livre d'huile à manger, 300 livres, jadis 24 sous ; 1 livre d'huile à brûler, 180 livres, jadis 16 sous ; 1 boisseau de pommes de terre, 200 livres, jadis 15 sous ; 1 bouteille de vin, 100 livres, jadis 12 sous : 1 pinte de lait, 60 livres, jadis 6 sous.

La façon d'une paire de souliers, 75 livres, jadis 1 livre 15 sous ; d'une paire de bottes, 1,000 livres, jadis 9 livres ; d'un habit, 200 livres, jadis 4 livres 1/2 ; d'une paire de bas, 60 livres, jadis 17 sous.

J'arrive à la journée des ouvriers : le maréchal-ferrant, 300 livres, jadis 4 livres ; le ferblantier, 250 livres, jadis 2 livres 1/2 ; le fabricant de meubles [2], 200

[1] Le lecteur qui désirerait approfondir ces comparaisons, trouvera de précieux renseignements sur les prix en 1790 dans Biollay, *Études économiques sur le XVIIIe siècle, les prix en* 1790, Paris, 1886, 1 vol. in-8. (*Le trad.*).

[2] Je traduis ainsi le mot *Tischler* employé par l'auteur allemand que cite M. Schmidt, mais peut-être cet auteur avait-il voulu dire ou voulu traduire le mot français *menuisier* qui serait mieux rendu en allemand par *Schreiner*. (*Le trad.*).

livres, jadis 2 livres; le maçon et le tailleur de pierres, 150 livres, jadis 2 et 3 livres ; le cordonnier, le tailleur et le serrurier, 100 livres, jadis 2 livres et 2 livres 1/2 ; le vitrier et le manœuvre, 80 livres, jadis 2 livres et 1 livre 1/4; le porteur d'eau, pour un tour, 5 livres, jadis 2 sous ; le mesureur de bois, pour une voie, 30 livres, jadis 6 sous [1]. La voie de bois qui coûtait jadis 25 livres a dû valoir, le 2 Janvier, environ 5,000 livres [2].

De ce qui précède on peut tirer les conséquences suivantes : 1° Les ouvriers continuaient à recevoir leur salaire en assignats à un taux plus élevé (le taux de 2 °/₀ en moyenne) que celui auquel ils pouvaient employer les assignats en achats de vivres (ce taux était en moyenne de 1 ou 1/2 °/₀) ; 2° Les salaires des ouvriers étaient de 40 à 100 fois plus élevés, les prix des denrées les plus indispensables de 120 à 290 fois plus élevés ; le prix du pain 333 fois plus élevé qu'avant le régime des assignats ; 3° Pendant les deux ou trois derniers mois, les prix des comestibles avaient, les uns doublé, les autres triplé ; d'autres encore quadruplé ; le prix du pain et celui de la viande avaient doublé depuis le mois d'Octobre ; entre autres prix, le prix du sucre avait tout au juste quadruplé : de 87 livres 1/2 il était monté à 350 livres. [3]

Si on songe que, précisément depuis le mois de Janvier, les propriétaires tenaient à recevoir leurs

[1] *Frankreich im Jahr* 1796, I, 164 et suiv.

[2] Voyez ci-dessus t. II, p. 266. *Tableaux*, II, 153 (2,000 livres au cours de 1 1/4 ; 5,000 livres au cours de 1/2 °/₀).

[3] Voyez plus haut pp. 38, 39.

loyers soit en numéraire, soit en assignats au cours [1], on se rendra compte de la gêne extrême où se trouvaient des ouvriers qui, comme les manœuvres et les vitriers, les tailleurs et les serruriers, les maçons et les tailleurs de pierre, ne recevaient pas plus de 80, 100 ou 150 livres par jour. Et maintenant, qu'on déduise les jours de repos et les jours de fête de l'ancien et du nouveau calendrier, qu'on déduise aussi les dépenses pour le loyer, l'éclairage, le chauffage et l'entretien indispensable des vêtements et on constatera que l'ouvrier dont le salaire était de 100 livres pouvait tout au plus épargner 33 livres par jour, pour acheter 1/2 livre de viande à joindre à la ration de pain, ou pour se procurer 10 onces de pain, si la ration venait à manquer. Et qu'adviendra-t-il, si cet ouvrier n'est pas seul, s'il a une famille, s'il a femme et enfants ! Et si sa journée ne monte pas à 100 livres, mais seulement à 80 livres, comme c'est le cas pour le manœuvre et pour le vitrier ! si, enfin il n'y a pas de travail et, par conséquent, pas de salaire !

Or, précisément, il n'y avait pas de travail à ce moment. Le travail, en Janvier 1796, diminua, et, dans beaucoup de parties, le chômage fut absolu. Le nombre des ouvriers inoccupés, déjà très grand, devint énorme. Comment, avec des gains qui n'avaient plus rien de régulier, tous ces gens pouvaient-ils faire face pour eux et leurs familles aux dépenses nécessitées par les prix élevés des subsistances ? Qui s'étonnerait

[1] *Tableaux*, III, 64, 74.

que, dans cette classe si nombreuse de la société, les plaintes les plus amères et les lamentations du désespoir n'aient point cessé de se faire entendre [1] ?

Naturellement la situation était, en Janvier, plus mauvaise encore pour les pauvres proprement dits et pour ceux que les événements jetaient dans la pauvreté ; ceux-là ne pouvaient vivre, eux et leurs familles, que grâce à des aumônes qui leur venaient spontanément ou qu'ils demandaient. Une autre catégorie nombreuse de citoyens subissait un sort tout aussi déplorable : je veux parler des malheureux rentiers et des pensionnaires et employés de toutes sortes ; ceux-ci n'étaient casés pour la plupart que provisoirement et se trouvaient par conséquent dans une position à la fois incertaine et très gênée. Les rentiers du premier ordre qui touchaient autrefois 1,000 écus ou 6,000 livres en numéraire et maintenant la même somme en assignats, étaient par cela même réduits à 16 livres 1/2 par jour pour l'ensemble de leurs dépenses. Ils se plaignaient amèrement « de n'avoir pas le moyen, avec 1,000 écus « de rente, de se procurer un morceau de pain [2] » ; cela est, à la lettre, exact. Quelle était donc la situation de ceux qui touchaient annuellement la moitié ou le quart de cette somme, ou moins encore ! Les rentiers espéraient toujours, mais vainement, que le gouvernement ou le Corps législatif « mettrait fin à leurs souffrances ». Chacun pensait, comme eux, que « c'était une tyrannie

[1] III, 74, 77.
[2] III, 58, 67 et suiv.

« et une vexation affreuse de la part du gouvernement « de forcer à se défaire d'un assignat de 100 livres « pour 20 sols », comme il l'édictait par l'emprunt forcé, « tandis qu'il ne fournissait ce même assignat aux « rentiers que pour sa valeur nominale [1] ».

Le Bureau central mandait, de son côté, le 2 Janvier : « Même agitation dans les esprits. Nombre « de citoyens, spécialement les pauvres rentiers, « désespérés, fatigués de leur souffrance, écrasés « sous le poids de leur misère dont le terme semble « incalculable, paraissent regretter les sacrifices « qu'ils ont faits. Nous pensons qu'il règne un esprit « de vertige universel. Dans le fait, on rencontre « fréquemment dans les rues des gens qui, quoique « seuls, gesticulent et parlent tout haut. Dans le « tourbillon général, les replis du cœur d'une certaine « quantité d'individus sont devenus si tortueux, leur « manière de parler si extraordinaire, le masque dont « ils se couvrent si épais et si fallacieux qu'il faudrait « absolument ressembler à ces esprits subtils, créés « pour sonder la cavité de l'intérieur de ces hommes « ténébreux et pour descendre dans ce noir et « profond labyrinthe [2] ».

Dans le cours du mois de Janvier 1796, la cherté ne diminua nullement ; elle augmenta, au contraire. A la vérité, le 7, quelques inspecteurs mandaient que le prix des denrées avait un peu fléchi ; assertion d'ailleurs contredite par beaucoup d'autres agents : mais, d'une

[1] III, 64, 73, 77 et suiv., 62.
[2] III, 41.

manière générale et d'après des témoignages unanimes, la « difficulté habituelle de la vie » persistait ; elle persistait sans atténuation, cette affreuse misère où étaient plongés surtout les pères de famille et les pauvres rentiers [1]. Le 12, on constate avec certitude la diminution du prix des denrées et des comestibles en gros ; mais cette diminution devenait presque insensible dans le commerce de détail et les indigents n'en profitaient presque pas ; le pain vendu sur les places était toujours très cher et « fort au-dessus des « moyens » du peuple de Paris [2]. Le 23, nouvelle hausse générale, même sur les denrées qui avaient, les jours passés, diminué de prix. La classe indigente fut saisie d'effroi en voyant que la hausse portait particulièrement sur le pain, la viande, les pommes de terre et autres comestibles [3]. A la fin de Janvier, le prix des denrées est déclaré « exorbitant » : l'augmentation est « révoltante et toujours progressive » ; les cœurs sont « fermés à toute espérance [4].

Ainsi cette prétendue baisse des prix est un pur mensonge : et on pourrait presque imputer à la démence cette hypocrite affirmation : « L'état des clas-« ses inférieures devient chaque jour plus supportable ». La situation de ces classes devenait, au contraire, de jour en jour plus intolérable ; rien n'est plus certain : rien aussi n'est plus certain qu'il ne pouvait être

[1] III, 56 et suiv.
[2] III, 59, 62, 66.
[3] III, 68, 71, 74.
[4] III, 79,82. Cf. *Frankreich im Jahr* 1797, I, 174 et suiv.

question, fût-ce au degré le plus éloigné, d'un sentiment de sécurité et de repos, d'un sentiment général de satisfaction à l'égard du gouvernement. « Le peuple, « répétait journellement le Bureau central, gémit sous le « poids de sa misère » ; l'agitation et le mécontentement sont continus ; « toutes les ressources sont épuisées » ; « toutes voies pour se procurer le nécessaire deviennent « nulles, pour ainsi dire » : « il en résulte qu'à la « réserve d'un petit nombre de propriétaires fortunés « et de nouveaux enrichis, la plupart des habitants de « cette vaste cité, qui ne se sont pas livrés au trafic « infâme de l'agiotage ou qui n'ont pas adopté un « genre de commerce quelconque, sont réduits à la « plus affreuse misère ». « Chacun dit : si cela dure il « sera impossible d'exister ». « Jamais révolution « n'avait, disait-on, autant détruit l'espèce humaine « que la nôtre » ; « le gouvernement devrait bien « s'occuper des moyens d'encourager la propagation « (de l'espèce) et surtout de former un établissement « de Bureau de nourrices, aux frais de la République, « pour la classe indigente ». Il est urgent également, « qu'il s'occupe efficacement de procurer une existence « sûre au petit rentier et aux employés » ; cette mesure arracherait au trafic scandaleux de l'agiotage plus de 20,000 personnes « qui ne s'y livrent que par besoin ». « De toutes parts, les entretiens publics et « privés ne roulent que sur l'extrême difficulté de la « vie ». « La classe indigente fait entendre des « murmures très prononcés ». Les pauvres rentiers « disent que la mort est préférable à la misère affreuse

« dans laquelle ils gémissent [1] ».

Le mécontentement général, mécontentement que le coloriste cité plus haut, travestit effrontément en une satisfaction universelle, continna à se traduire fort souvent par de mordantes plaisanteries. On se moquait du Luxembourg, siège du Directoire, en l'appelant : « *Manufacture de cire à frotter* » (pensez à *sires*)[2]. On se demande un jour dans un café quelle somme payera chaque député pour l'emprunt forcé : les députés sont « comme les ci-devant seigneurs de « la cour, *gratis par tout* », répond un interlocuteur [3]. Mais ce mécontentement se traduisait surtout par de très graves accusations, par des reproches très vifs et très amers, par les accès d'indignation les plus douloureux [4]. Les souffrances du peuple étaient encore aggravées par les grossièretés dont l'abreuvaient journellement les boulangers et les autres marchands : ceux-ci traitaient ces pauvres gens « exactement « comme s'ils ne leur eussent vendu que par grâce et « par pitié le pain et tout ce qui est nécessaire à la « vie ». « On ne vendait rien, en effet, qu'avec la plus « grande mauvaise grâce, car chacun, prenant part à « l'agiotage général, espérait céder le lendemain ses « marchandises plus avantageusement [5] ».

Que si, pendant les mois de Décembre 1795 et Janvier

[1] III, 40 et suiv., 46, 49, 57 et suiv., 75, 62, 67, 82.

[2] III, 44.

[3] III, 60.

[4] III, 62, 73 et suiv. et ailleurs. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, I, 108.

[5] *Frankreich im Jahr* 1796, I, 105, (8 Janvier).

1796, les dix-sept théâtres de Paris n'ont pas cessé d'être combles, ce n'est nullement la preuve que la misère n'a pu, pendant le même temps, régner dans la capitale [1]. Que signifient donc 17,000 habitués des théâtres, en regard de 786,000 habitants ! A la vérité, une partie de ce public des théâtres appartenait aux classes inférieures ; mais une circonstance particulière nous rendra compte de cette difficulté : les places au théâtre étaient alors ce qu'on pouvait se procurer à meilleur marché dans tout Paris. Dans certains théâtres notamment, les prix étaient si minimes qu'on eût à peine éclairé sa chambre à meilleur marché [2]. Ajoutez qu'à cette époque de l'année celui qui reste chez soi ne peut se priver non seulement d'éclairage pendant de longues heures, mais aussi de chauffage et le chauffage coûte extrêmement cher : ainsi, la fréquentation des théâtres, abstraction faite du plaisir qu'elle procure, était alors, pour beaucoup de gens, un sûr moyen de faire des économies [3] : — en des temps

[1] *Ibid.*, p 72.

[2] *Ibid.*, p. 108 (8 Janvier).

[3] Qu'on me permette d'ajouter en note cette explication humoristique de la *Quotidienne* :

« Mais voilà l'heure du spectacle ; la scène change : le matin « on se disputait quelques aliments, le soir on se dispute la « place où l'on doit rire ou pleurer :

« Il ne faut au peuple romain,
« Que des spectacles et du pain ;
« Mais au Français plus que romain,
« Le spectacle suffit sans pain ».

(*Tableau de Paris*, nº 21, 27 Novembre 1795, p. 2).

Sur le bon marché des places de théâtre voyez encore ci-après, appendice, *Rapport d'un correspondant royaliste*, (*Le trad.*)

plus rapprochés de nous, ceci n'avait pas encore été changé.

Mais comment le peuple pouvait-il vivre en face de cette cherté sans cesse croissante, alors que l'augmentation des salaires était loin d'être proportionnée à l'augmentation du prix de toutes les denrées ? Voici la réponse d'un observateur français, qui, sans trêve ni repos, circulait alors de quartier en quartier, de boutique en boutique, d'atelier en atelier : « Le peuple, « disait-il, réussit à vivre, en buvant de l'eau au lieu « de vin ; en se contentant de la modique ration de « pain qui lui est délivrée chaque jour presque « gratuitement ; en ne se rassasiant d'habitude qu'à « demi et en combattant le froid par le mouvement « afin d'épargner le bois ; en se vêtissant de loques, « en ne portant pas de souliers et en se refusant « toutes les douceurs de la vie ». Comme ils « sont « payés en assignats à un taux plus élevé que celui « auquel ils peuvent employer ces mêmes assignats « pour acheter des vivres, ils ne se décident pas « facilement à se dessaisir de leur papier, en subissant « une perte très marquée ; et ils se montrent avares « de leurs assignats, au détriment de leur santé ; car « ils ont, la plupart du temps, l'estomac vide. Divers « journaux et notamment le *Journal de Paris* ont fait « aussi cette remarque que les ouvriers et les citoyens « pauvres, depuis qu'ils se refusent tant de choses et « notamment le vin, sont visiblement moins bien « portants et moins forts [1] ».

[1] *Ibid*, p. 168. Joignez p. 164 et suiv.

La fureur de l'agiotage ne diminua pas pendant le mois de Janvier, comme veut le faire croire l'auteur de ce « Tableau » trompeur ; elle ne fit, au contraire, que croître : les rapports de police en témoignent jour par jour. N'avons-nous pas vu à l'instant que le total des rentiers et des employés qui se livrent « par nécessité » à l'agiotage peut, à lui seul, être estimé à plus de 20,000 ! Au Palais-Royal, on vendait publiquement des bottes, des souliers, des estampes et du tabac, aussi bien que des grains et de la farine dont on exhibait des échantillons. Tous ces trafiquants étaient désignés par l'expression : « brocanteurs, brocanteurs de toute « espèce ». Ils étaient extrêmement nombreux et obstruaient tous les passages. Les marchands d'argent proprement dits auxquels on applique souvent par extension le sobriquet de brocanteurs ne cessèrent de se multiplier et leur audace ne fit qu'augmenter. Ce sont eux qui intronisèrent des cours différents pour les écus frappés au coin de la Royauté et ceux frappés au coin de la République : ils payaient les premiers 1,300 livres, les seconds 1,200 livres. Des femmes en grand nombre prirent très activement part aux trafics du Jardin-Égalité. Dès le commencement de Janvier, un voyageur se plaignait de « l'impossibilité absolue de parler avec « un Parisien ou une Parisienne, à quelque condition « qu'ils appartinssent, d'autre chose que de commerce, « d'usure et de spéculations sur la misère publique » ; « tout, absolument tout, est envisagé au seul point de « vue de l'avantage pécuniaire ; et il en est ainsi non

« seulement à Paris, mais dans la France entière [1] ». La réouverture de la Bourse, le 8 Janvier, fut pour l'agiotage un nouvel aiguillon. Le 30 Janvier, le Bureau central s'exprimait en ces termes : « A voir tous les « jours le concours innombrable des citoyens de toutes « les classes qui se réunissent à la Bourse et sous les « galeries du Palais-Égalité, pour se livrer à un « commerce illicite, on croirait que ce genre de « spéculation est devenu universel, que tous les autres « états sont absolument négligés ; dans le fait, nous « pouvons le dire avec vérité, il est devenu la base de « toutes les opérations commerciales ». La Bourse redevint le centre des affaires : elle fut le « thermo- « mètre des marchands ». C'est sur la Bourse que se régla de nouveau le prix variable du numéraire ; on craignit de voir la Bourse et le Palais-Royal faire monter le louis d'or jusqu'à 10,000 livres. Le commerce sérieux était inactif et paralysé ; les ateliers étaient déserts. Naturellement l'agiotage était toujours considéré comme la « source prin- « cipale d'où découlent tous les fléaux qui affligent « l'humanité », et les agioteurs, troupeau méprisé, étaient voués de plus en plus à l'exécration des honnêtes gens, « comme complices des principaux « auteurs de la misère générale [2] ». On se prit à soupçonner le gouvernement non seulement de régler la Bourse à « son gré », mais aussi de soutenir et de

[1] *Tableaux*, III, 59, 62, 65 et suiv., 67, Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, I, 101 et suiv., 107 et suiv. Cf. 120 et suiv.

[2] III, 68, 70 et suiv. 72, 76 et suiv. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, I, 120 et suiv.

favoriser l'agiotage pour la honte et pour le malheur de l'humanité ; et je puis à peine m'en étonner [1].

Dans un pareil moment, la « fête du 21 Janvier » ne fut pas célébrée, tant s'en faut, avec le joyeux entrain auquel les optimistes voulaient faire croire. Dès le 14, lorsque parut l'arrêté qui réglait la fête, il se trouva des gens pour dire assez hautement « que dans « un temps aussi difficile les fêtes ne sont guère de « saison, surtout celles qui peuvent tendre à ranimer « l'esprit de parti ». Il est indécent, disait-on audacieusement, « de fêter le jour le plus pernicieux pour la « France ». Il va de soi — et la police en témoigne d'ailleurs expressément — que la fête de l'exécution du roi déplaisait à tous les adversaires du régime républicain. Or ces adversaires formaient la grande majorité de la population et de toutes les classes de la population. On était donc fondé à formuler cette critique : le serment de haine à la Royauté qui doit être prêté le 21 Janvier « ne sera pas bien sincère de « la part d'un grand nombre de fonctionnaires et « employés ». Les indifférents eux-mêmes et les partisans de la République s'exprimaient ainsi tout haut devant le peuple : « Il est fâcheux, dans des jours « de fêtes, de manquer de pain et d'être privé des « choses les plus nécessaires à la vie. Le véritable « souverain est celui qui fait vivre le peuple [2] ». Que le bon ordre ait régné pendant la fête et que les

[1] III, 92, 82, 64.

[2] III, 60 et suiv., 62, 63 et suiv.

spectateurs animés de l'esprit républicain y aient pris plaisir, cela va de soi. Mais la grande majorité du peuple n'assista pas à cette fête, n'y prit aucune part. Ceux qui y prirent part ne se montrèrent pas moins mécontents, parce que, même en ce jour, ils ne reçurent pas une ration d'une livre de pain. La recherche journalière de la nourriture, la lutte pleine d'angoisse pour la vie ne fut pas interrompue. L'affluence des agioteurs fut, semble-t-il, assez grande au Palais-Royal. Malgré l'indifférence politique et malgré le silence du plus grand nombre, on put entendre, dans les rues, des observations comme celles-ci : » Le « peuple a plus besoin de pain que de fêtes » ; « ces « fêtes tourneront à la honte de l'État » ; « ce serment « de haine à la Royauté est fait pour éloigner toutes « les puissances de toute intention pacifique ; » — on sait que le peuple de Paris désirait vivement la paix [1].

Il est inutile de revenir sur ce qui a été dit à la fin du chapitre précédent et de répéter ici que l'emprunt forcé ne fut pas levé rapidement — tant s'en faut — comme le ferait supposer le « Tableau » trompeur que nous avons cité. Si, contre toute attente, le cours des assignats s'affaissa et si les prix augmentèrent encore, la cause principale de ce double phénomène est facile à déterminer : c'est que l'emprunt forcé retira de la circulation beaucoup moins d'assignats que n'en jetèrent dans le public les nouvelles émissions opérées concurremment. Les agioteurs réussirent à échapper

[1] III, 65 et suiv., 67, 66, 83.

en masse à l'emprunt ; à Paris, la plupart d'entre eux, pour rester autant que possible inconnus, se cachèrent dans le quartier ténébreux du Marais. Une proclamation du département de la Seine invita les citoyens à payer : on s'en moqua comme d'une déclamation vaine. Plus les personnes astreintes à l'emprunt se virent contre leur attente lourdement et arbitrairement taxées, plus elles jetèrent feu et flamme et plus la résistance parut naturelle. Le propriétaire d'un hôtel garni, qui n'avait pour toute fortune que les meubles de son hôtel, fut taxé à 6,000 livres-numéraire, soit 600,000 livres-papier ; la maison Cinot et Charlemagne fut imposée, probablement à cause du nombre des associés, à 18,000 livres en numéraire. En général, les avertissements envoyés aux prêteurs de la seizième classe soulevèrent un très vif et universel mécontentement ; « car, plusieurs d'entre eux, n'avaient pas « même, pour toute fortune, la somme exigée ». Les ministres se virent donc littéralement inondés de réclamations. Un ministre questionné au sujet d'un avertissement dont le montant parfaitement inexplicable était de 6,000 livres, avait répondu, disait-on, que l'avertissement avait été expédié à la hâte ; qu'il ne fallait pas le considérer comme obligatoire pour la somme entière, mais seulement comme une invitation à donner quelque chose ; qu'eux-mêmes, les ministres, avaient procédé de la sorte, et, sur un pareil avertissement, n'avaient donné que 60,000 livres en assignats, soit le dixième de la somme demandée. L'opération tout entière tomba de plus en plus dans

le discrédit. Beaucoup de marchands firent mine de vider leurs magasins et de fermer boutique, afin, disaient-ils, de faire faire banqueroute à ces tyrans, auteurs de l'emprunt forcé [1].

Bien qu'une grande partie du public continuât à demander l'exécution prompte et énergique des mesures relatives à l'emprunt, on le considéra, à dater du 25 Janvier, comme définitivement avorté ou manqué. Non seulement, disait-on, l'indécision du gouvernement, les vices de la procédure adoptée, les injustices de la répartition ont amené ce résultat, mais, en même temps, les mêmes causes ont tout paralysé, ont « désolé » les familles, fait déserter les ateliers et mis enfin « la République dans le plus mauvais « état ».Faut-il ajouter que les fournisseurs « refusaient « de faire le service et de fournir, n'étant pas exacte-« ment payés des sommes qui leur étaient dues » ? Un fait nous montre bien l'arrêt complet des relations : des habitants de Paris, « appelés en (*sic*) campagne pour des affaires essentielles », se voyaient « retenus « chez eux, faute de numéraire, vu que, dans les « départements, on refusait les assignats même au « cours ». A la fin du mois, le public était convaincu qu'on allait suspendre tout à fait le recouvrement de l'emprunt forcé, devenu de plus en plus difficile ; qu'on établirait « un autre mode d'imposition ; mais « que « les sommes déjà payées ne seraient pas restituées » [2].

[1] III, 48 et suiv., 53 et suiv., 54 et suiv., 58, 60. 61 et suiv., 64. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, I, 233.

[2] III, 64, 69 et suiv., 71 et suiv., 74 et suiv., 76, 78 et suiv., 81, 83.

Et, en fait, c'est ce qui eut lieu.

De tout ce qui précède il résulte très évidemment que, malgré les assertions audacieuses de l'auteur du « Tableau » déjà cité, il ne saurait pas le moins du monde, être question, à la fin de Janvier, d'une amélioration de la situation. C'est précisément à cette époque qu'une terrible appréhension s'empara des esprits. Le 27 Janvier et jours suivants, le bruit se répandit que les distributions de pain et de viande cesseraient entièrement, à partir du 1er Ventôse ou 20 Février : ce qui plongea dans l'anxiété la population parisienne. On était convaincu qu'une sorte d'anéantissement général allait se produire, si on n'établissait pas, au moins, une « taxe des trois objets de première nécessité, savoir : « le pain, la viande et le bois » ; cette taxe donnerait du moins aux classes pauvres la possibilité de se procurer ces choses essentielles [1].

Mais il y a plus ! Les jours suivants, les distributions de viande déjà bien misérables cessèrent de se faire régulièrement, et plusieurs citoyens se plaignirent « très amèrement de ne pas recevoir au jour marqué « leur ration de viande chez les bouchers » ; on supposait que le fait pouvait s'expliquer par une entente coupable entre les bouchers et les commissaires aux distributions. Mais, le 31, dans toutes les Sections, la viande manqua chez les bouchers de l'administration. Il devenait évident que la cause de cet arrêt dans les distributions était tout simplement le défaut de fourni-

[1] III, 74 et suiv.

ture. Pourquoi donc la viande de boucherie manquait-elle ? Évidemment parce que les marchands de bétail refusèrent le nouveau papier-monnaie qu'on leur offrit en paiement, les *rescriptions* dont nous nous occuperons dans un instant. A la vérité, les distributions de viande furent reprises le lendemain. Mais ces faits avaient vivement mécontenté la population et donné lieu à des propos violents contre le gouvernement et contre l'Agence des subsistances ; ils éveillèrent pour l'avenir les plus vives inquiétudes. « Le peuple et « le pauvre rentier, disait-on, meurent toujours de « faim ; aujourd'hui point de viande, peut-être « demain point de pain ; d'ailleurs les assignats n'ont « plus de valeur ; que deviendra-t-on ? [1] » Le Directoire répondit à cette question par son arrêté du 1er Février, aux termes duquel les distributions de pain et de viande durent cesser, à dater du 20 Février [2]. On n'eut dès lors qu'une pensée : on mit tout son espoir dans la loi du 30 Janvier, qui annonçait enfin pour le 19 Février le bris de la planche aux assignats et la fin de la fabrication du papier [3]. Mais cette espérance, elle aussi, fut bientôt déçue.

§ 5. — *Rescriptions et mandats en* 1796.

Les plans financiers du gouvernement, plans désespérés, jetaient toujours de loin leur ombre menaçante.

[1] III, 79-81, 83.

[2] Lefort. *Répert.*, I, 316. Rondonneau, *Répert.*, II, 111. *Moniteur* du 17 Février (**27**, 458, arrêté du 12 Pluviôse).

[3] *Tableaux*, III, 78. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, I, 155.

Avant l'emprunt forcé et alors qu'on comptait dans la circulation 30 milliards d'assignats, le public s'était persuadé que la fabrication du papier allait cesser entièrement et que la planche aux assignats serait détruite en Nivôse (du 22 Décembre au 21 Janvier). Non seulement cette promesse ne fut pas tenue, mais elle perdit, bien avant le 22 Décembre, toute valeur : en effet, dès le 2 Décembre, on apprit qu'il était question de créer un nouveau papier-monnaie. L'opinion publique en fut extrêmement émue : car alors ces mots « fin des anciens assignats » n'eussent pas eu d'autre sens que « introduction d'assignats nouveaux [1] ».

Mais que seraient donc ces assignats nouveaux ? Quelques-uns entendaient par là une nouvelle émission d'assignats. Cette idée irritait violemment le public ; le Directoire, les ministres, les deux Conseils, étaient assaillis d'invectives et de menaces [2]. Le spectre entrevu devait-il, au contraire, s'entendre d'une espèce toute nouvelle de papier-monnaie ?

Il n'importe ! Car non seulement l'une de ces deux éventualités allait se réaliser, mais elles allaient se réaliser l'une et l'autre, la seconde sous une double forme.

Tout d'abord, le 23 Décembre, la circulation des assignats fut portée, comme nous l'avons vu, à 40 milliards et, par conséquent, une nouvelle émission fut décrétée. Mais la somme de 16 milliards que le

[1] II, 499.
[2] II, 501.

gouvernement était ainsi autorisé à dépenser, car on évaluait faussement à 24 milliards la masse des assignats déjà en circulation, ne pouvait suffire aux besoins de l'État, aux cours actuels, que pendant environ cinq semaines [1].

Trois semaines étaient à peine écoulées que le Directoire prit un arrêté (11 Janvier 1796) qui créait un nouveau papier-monnaie jusqu'à concurrence de 30 millions ; ces nouveaux billets étaient appelés *rescriptions*. Ecoulés sans aucune déperdition et à leur valeur nominale, ces 30 millions de *rescriptions* eussent pu couvrir les besoins du gouvernement pendant 14 jours. La somme était relativement médiocre et n'avait vraiment rien d'effrayant ; les billets devaient être remboursés en numéraire par le Trésor dans un délai de trois mois. Néanmoins ils furent accueillis dès le début avec méfiance et souvent refusés tout net, notamment par les marchands de bétail. Le 31 Janvier, ils étaient déjà à 15 °/₀ au-dessous du pair [2]. L'agio les fit ensuite tomber si rapidement que, le 8 Février, ils ne valaient plus que 60 °/₀ et, le 7 Avril, 20 °/₀ seulement [3]. La Trésorerie paraissait hors d'état d'opérer le remboursement : ainsi s'explique cet effondrement. L'emprunt forcé n'avait procuré en tout que 10 millions en numéraire ! Et cette rentrée était loin de suffire aux besoins du gouvernement pour les achats à

[1] Voyez plus haut p. 126 et suiv. ; p. 118 et suiv.

[2] Lefort, *Répert.*, II, 369. *Tableaux*, III, 81. *Frankreich im Jahr* 1796, I, 155 et suiv.

[3] *Tableaux*, III, 91, 94, 148.

l'étranger : celui-ci se vit donc forcé, avant que la date du remboursement des rescriptions fût arrivée, de prendre une décision qui le dispensait de ce remboursement. Aux termes de cette loi nouvelle, les *rescriptions* durent provisoirement faire office de *promesses de mandats* : les *mandats* étaient un nouveau papier-monnaie créé par la loi du 18 Mars 1796 [1].

Les divers projets de fondation d'une banque s'étaient évanouis et on ne pouvait plus revenir aux assignats. La dernière heure de la planche aux assignats avait sonné, le 19 Février, le jour où la masse des assignats en circulation fut portée à 40 milliards. Cette planche aux assignats avait produit en tout, jusqu'au jour de sa destruction, 45 milliards 1/2 (45 milliards, 578 millions); sur ce total, 5 milliards 1/2 environ avaient déjà été ou brûlés ou démonétisés [2]. Il faut ajouter que, par suite d'une décision prise le 19, un autre brûlement avait consumé environ 1 milliard et réduit ainsi la circulation des assignats de 40 à 39 milliards [3].

Jusque-là, c'est-à-dire du 23 Décembre au 19 Février, l'État avait pu faire face aux besoins urgents à l'aide de l'émission nouvelle de 16 milliards d'assignats, à l'aide des 30 millions de *rescriptions* et des 10 millions de numéraire qu'avait produits l'emprunt forcé. Mais on ne comprendrait pas qu'il ait réussi à

[1] Lefort, *Répert.*, II, 370.

[2] On brûla jusqu'à 4 milliards 1/2 d'assignats (4 milliards 548 millions). Voyez le *Moniteur* du 8 Février (**27**,392).

[3] *Moniteur* des 21 et 22 Février (**27**, 496 et 549).

prolonger son existence du 19 Février jusqu'au 18 Mars, date à laquelle remontent les mandats, s'il n'avait contracté des dettes flottantes, laissé des créanciers impayés, et ajourné ses paiements, en faisant entrevoir dans l'avenir les trésors qu'allait procurer le nouveau papier-monnaie.

La loi du 18 Mars ne fut parachevée qu'après bien des hésitations et oscillations. Les mandats territoriaux qu'elle créait, devaient, comme précédemment l'emprunt forcé, servir à deux fins. D'abord et avant tout, ils étaient destinés à fournir des ressources au gouvernement ; mais ils devaient aussi lui donner un moyen nouveau de retirer et d'anéantir les assignats. La loi fixait le montant total des mandats à 2 milliards 400 millions, leur attribuait valeur de monnaie et leur donnait cours forcé. Aux termes de quelques décisions additionnelles du lendemain, on devait émettre jusqu'au jour de la fabrication des mandats (ce jour ne vint jamais) des billets provisoires ou *promesses*, faisant office de mandats : la même valeur fut attribuée aux *rescriptions*. Les mandats avaient pour garantie les domaines nationaux, et la vente de ces domaines était le moyen prévu par la loi pour arriver à les anéantir. Ce qu'il y avait de plus important dans toute la loi, c'étaient les articles portant que tous les assignats restant en circulation devraient, dans un délai de trois mois, être échangés contre des mandats, à raison de trente capitaux pour un. Quant aux coupures d'assignats de 50 sous et au-dessous, elles devaient « être échangées successivement contre la monnaie de

« cuivre, au fur et à mesure de la fabrication, au « dixième de leur valeur nominale » [1].

Ainsi la loi tendait, au total, à trois fins déterminées. Elle se proposait, en première ligne, de créer dans l'intérêt du service public, un papier-monnaie ayant même valeur que la monnaie ; elle se proposait, en seconde ligne, d'épuiser le vieux papier-monnaie à l'aide du nouveau et, enfin, de faire rentrer le nouveau papier par la vente des biens nationaux. Le triple but de la loi pouvait-il être atteint, ou bien, dans quelle mesure pouvait-il l'être ? Voilà le point important.

Au premier abord, les doutes les plus graves s'élevaient forcément. Cette loi n'était-elle pas, avant tout, la banqueroute elle-même, la banqueroute effrontément déclarée ? Sans doute, depuis quelque temps, la dette de 39 milliards-assignats avait diminué ; non point qu'elle fût tombée à 25 ou 20 milliards, comme le soutenaient des financiers fort légers [2] ; mais elle s'était réduite, — cela est établi par les rapports sur l'extinction des assignats, — à environ 38 milliards [3]. Quoi ! pouvait-on se demander, avec un sentiment de surprise, ces 38 milliards vont-ils donc rentrer de vive force dans les caisses de l'État, en échange de 1 milliard 1/4, non en numéraire, mais en un nouveau papier-monnaie, orné tout simplement d'un autre nom et destiné, comme l'ancien, à perdre sa

[1] Lefort, *Répert.* II, 368, 370. Galisset, I, 1527 et suiv.

[2] *Moniteur* du 28 Février et du 11 Mars (**27**, 519, 645).

[3] Cf. les bulletins dans le *Moniteur* des 21 Février, 8, 21 Mars et 4 Avril (**27**, 496, 624; **28**, 8, 124).

valeur? Mais il y a plus : déjà on avait cherché, à l'aide de l'emprunt forcé, à réduire les assignats au centième de leur valeur nominale : pourquoi ne chercherait-on pas, tôt ou tard, à en faire autant avec les mandats et à en abaisser la valeur monétaire dans la proportion de 100 à 1 ? En ce cas, le milliard 1/4 de mandats, livré comme l'équivalent de 38 milliards d'assignats, ne vaudrait que 12 millions en monnaie. Et ce que les uns redoutaient, les autres le calculaient : appréhensions et calculs qui n'allaient que trop promptement se réaliser.

A la vérité, l'art. 4 de la loi reconnaissait en apparence aux mandats un droit d'hypothèque sur tous les domaines nationaux, hypothèque comprise de telle sorte que chaque porteur de mandats avait le droit de se porter acheteur de tout domaine national choisi par lui et, une fois le prix fixé par contrat, de le payer en mandats valeur nominale. Le prix ne devait plus être établi par la voie des enchères, mais par une estimation, la valeur des biens étant calculée à raison de vingt-deux fois leur revenu net, (dix-huit fois pour les maisons), d'après les baux existant en 1790. Mais les art. 7 et 13 restreignaient l'hypothèque des porteurs de mandats et leur droit d'achat à la moindre partie des domaines nationaux, car ils mettaient en dehors des domaines hypothéqués aux mandats les bois et forêts les plus importantes, toutes les maisons et édifices destinés à un service public. Les biens soustraits à l'hypothèque étaient évalués officiellement 8 milliardss 410 millions ; ceux que la loi y soumettait

et qui, par conséquent, pouvaient être vendus aux porteurs de mandats étaient estimés 3 milliards 50 millions. L'exagération intentionnelle de ces chiffres était évidente et le public ne pouvait longtemps s'y tromper. On savait que Mathieu venait de déclarer que l'estimation certaine de la valeur du gage nécessitait à ses yeux un travail de plusieurs mois, tandis que Defermont, en qualité de rapporteur, se fit fort d'improviser cette évaluation en un tour de main, en quelques jours [1]. On savait, en outre, que les domaines nationaux n'avaient nullement augmenté, mais, tout au contraire, diminué d'importance depuis le 13 Novembre 1795 et qu'à cette époque, l'ensemble en avait été évalué, dans le rapport du Comité, à 7 milliards et non à 11 milliards 1/2 comme le faisait Defermont [2]. En se reportant à cette évaluation de 1795 et en tenant compte de la proportion établie à l'instant entre les domaines hypothéqués et les domaines réservés, on s'aperçoit que la valeur des domaines qui pouvaient être vendus aux porteurs des mandats et qui, par conséquent, servaient de gage aux mandats, était de 1,750 millions et non de 3 milliards 50 millions. Encore faut-il retrancher de ce chiffre 1,750, la somme des diminutions subies par les domaines nationaux, depuis le commencement de Novembre jusqu'au commencement de Mars. Nous retrouvons alors le chiffre auquel nous ont déjà conduit des

[1] *Moniteur* des 11 et 29 Mars (**27**, 615; **28**, 74).
[2] *Moniteur* du 24 Nov. 1795, (**26**, 499).

évaluations antérieurement présentées au lecteur : en Mars 1796, la valeur du gage en biens nationaux aliénables pouvait à peine dépasser 1,400 millions [1]. Par conséquent, pour quiconque voulait se rendre compte de la situation, un milliard de mandats restait, en réalité, découvert.

D'ailleurs le point de vue auquel se plaça le public, sa manière de compter, fut tout autre que celle des législateurs. Ceux-ci s'étaient dit : les mandats remplaceront tout simplement les assignats. Le public, au contraire, raisonna ainsi : puisqu'un mandat vaut trente assignats, les 2 milliards 400 millions de mandats viennent augmenter de 72 nouveaux milliards la somme des assignats en circulation (38 milliards [2]).

En outre, les législateurs avaient mis d'une manière choquante la loi du 18 Mars en contradiction avec elle-même : en effet, cette loi, en même temps qu'elle donnait aux mandats valeur de monnaie, établissait, en ce qui touche les assignats, les rapports suivants : assignat contre mandat, 30 à 1 ; assignat contre monnaie, 100 à 1. En effet, l'art. 16 maintenait expressément le rapport de 100 à 1 pour la perception ultérieure de l'emprunt forcé ; de plus, ce rapport pouvait être porté à 110, 120 pour 1, etc., à titre de peine infligée par la loi du 9 Mars aux prêteurs retardataires. Cette évaluation double et enchevêtrée qui avait pris place dans une seule et même loi, amena et

[1] Voyez ci-dessus t. II, p. 401 et suiv.

[2] Thiers, V, 111 et suiv. Je ne relève pas les erreurs mêlées à l'exposé de Thiers.

justifia la conclusion suivante : si 100 livres en assignats valent d'une part 1 livre en monnaie et, d'autre part, 3 livres 1/3 en mandats, 100 livres en mandats ne valent en réalité que 30 livres en monnaie.

Mais il y a plus ! Les législateurs s'étaient fait ce raisonnement plein d'illusions : si les mandats ont cours de monnaie valeur au pair, et si 30 livres en assignats valent 1 livre en mandats, le cours des assignats s'élèvera forcément à 3 1/3 $^{0}/_{0}$. Le public pouvait s'arrêter à cette conclusion inverse : 100 livres en mandats sont légalement l'équivalent de 3,000 livres en assignats ; mais 3,000 livres en assignats, au cours de 8 sous $^{0}/_{0}$ valent 12 livres en monnaie, par conséquent, 100 livres en mandats ne valent, en réalité, pas plus de 12 livres en monnaie [1].

Il est donc évident que le nouveau papier-monnaie était destiné à tomber, sous les coups de l'agiotage, beaucoup plus vite que l'ancien. Sans doute, l'art. 15 de la loi interdisait aux particuliers le commerce des monnaies d'or et d'argent, réservé exclusivement au gouvernement dans l'intérêt des finances publiques ; mais on attendit en vain la loi d'exécution à laquelle se référait cet art. 15, qui resta sans portée pratique. Les agioteurs manœuvrèrent de plus en plus hardiment : jeu d'autant plus inévitable de leur part qu'assignats et mandats semblaient se précipiter d'eux-mêmes et à l'envi vers l'effondrement, broyés par le louis d'or, ce bélier de l'agiotage.

[1] Conf. aussi Bresson, II, 222 et Sybel, IV, 100.

Entre temps l'impôt forcé avait du moins produit un résultat ; grâce à cet impôt, on pouvait tirer de l'assignat 1 °/₀ ; par suite, depuis le mois de Décembre jusqu'à la mi-Mars, le cours des assignats, malgré de nouvelles et importantes émissions, s'était maintenu, en moyenne, à 8 sous. Pour la même raison, le louis d'or n'avait pas réalisé, depuis le mois de Décembre, de progrès durables, quoique les agioteurs fissent déjà tous leurs efforts pour le porter à 10,000 livres et eussent « juré », au mois de Février, de le faire monter jusqu'à 12,000 livres. Ils avaient pu réussir, dans une circonstance donnée, à atteindre le prix de 9,000 livres, mais, au résumé et en laissant de côté les cas isolés, le louis d'or n'avait pu, jusqu'au 18 Mars, dépasser d'une manière sérieuse la cote de Décembre : 5,600 livres [1]. La journée du 18 Mars où naquirent les mandats fut une journée décisive, une journée fatale.

Ce jour-là, avant midi, pendant que le Conseil des Anciens délibérait sur l'approbation de la loi proposée, le louis d'or subit au Palais-Royal, à la Bourse et sur le Boulevard des Italiens, les oscillations les plus extraordinaires ; il tomba à 4,800 et se releva à 5,200. Mais, le soir, lorsque la résolution des Cinq-Cents sur les mandats eût acquis force de loi par le vote des Anciens, le louis d'or monta aussitôt à 5,800 ; le lendemain, il atteignit 5,900. A partir de ce moment, la hausse eut si beau jeu que, dès le 30 Avril, le louis

[1] *Tableaux*, III, 23, 72, 115, 126. *Frankreich im Jahr* 1796, I, 154 et suiv., 174, 229.

d'or valait 6,900 livres en assignats ; il continua à monter rapidement : il était, le 3 Mai, à 7,400 ; le 14, à 8,100 ; le 15, à 9,000 ; le 21, à 10,500 ; le 25, à 12,200 livres. Ainsi se réalisait le « serment » de Février. Mais la force des choses allait pousser encore le louis d'or et lui faire bien vite dépasser ce taux de 12,000 dont on avait menacé le public en Février. Emporté par une hausse délirante, vertigineuse, le louis d'or valut, le 5 Juin, 19,000 livres en assignats [1].

A cette hausse du louis d'or correspond l'effondrement des assignats. En Mars et en Avril, l'assignat oscille entre 8, 7 et 6 sous ; à la mi-Mai, 100 livres-assignats valent 5 sous ; à la mi-Juin, 3 sous. Quant aux mandats ou plutôt quant aux promesses de mandats, elles étaient en Mars à 34 °/₀ ; elles tombaient, en Avril, à 17 ; d'Avril à la mi-Mai, à 11 1/2 ; de la mi-Mai à la mi-Juin à 8 ; de la mi-Juin à la mi-Juillet à 5 1/2 °/₀ [2].

Ainsi, en peu de jours, il fut établi que le premier objet de la loi du 18 Mars, qui était de créer dans l'intérêt des services publics un papier ayant valeur de monnaie, était complètement manqué. Qu'en résulta-t-il ? [2] Le gouvernement, ne pouvant ni assurer aux

[1] III, 126, 173, 178, 182, 193, 195, 205, 208, 210, 215, 231. Il est fait mention du taux de 23-25,000 livres pour le louis d'or avant le 23 Mai. (Voyez *Frankreich im Jahr* 1796, II, 149); mais cela n'est nullement confirmé par les rapports de police et, en tout cas, ne peut concerner que des opérations isolées.

[2] *Tableau de dépréciation*. *Moniteur* du 2 Octobre 1797 (29, 20) Cf. les tableaux du cours des assignats annexés à la loi du 23 Juin 1797 dans Galisset, I, 1656 et suiv. Le tableau de la dépréciation est incorrect et présente des lacunes dans Bresson, II, 225.

mandats valeur de monnaie ni empêcher leur rapide effondrement, fut obligé d'employer aux services publics des quantités de papier beaucoup plus considérables qu'il ne l'eût fait, si les choses eussent tourné autrement.

On conçoit dès lors que le gouvernement ait retardé de jour en jour le rachat des assignats, second objet de la loi ; car cette opération devait avant tout absorber des quantités énormes du nouveau papier. Plus de deux mois s'écoulèrent, avant qu'on fît mine de satisfaire à cette prescription capitale de la loi. C'était cependant la seule qui fût susceptible, en dépit de l'effondrement rapide des assignats, d'une exécution sûre et facile.

Depuis longtemps les assignats s'amassaient dans les grandes villes, parce que le plat pays et les petites localités ne voulaient plus du tout les recevoir. Dans le Midi, on se servait de monnaies espagnoles, italiennes et suisses qui avaient pénétré en France ; dans les provinces de l'Est, on avait recours à l'argent hollandais et allemand. Bref, au commencement de Mars, les assignats n'avaient plus cours que dans quelques villes de province, comme Bordeaux et Rouen et surtout à Paris [1]. Et comme c'est à Paris qu'on trouvait à s'en défaire le plus avantageusement, de tous côtés les milliards de papier affluaient dans la capitale [2]. Ainsi les assignats étaient comme entassés sur ce point central : il n'était que plus facile de s'en saisir et de les absorber en masse. En outre, cet échange officiel

[1] *Frankreich im Jahr* 1796, I, 341.

[2] *Tableaux*, III, 205 et suiv.

contre des mandats eût, en dépit de la dépréciation croissante de ces derniers, procuré à cette date aux détenteurs d'assignats un avantage palpable et séduisant. En effet, alors que, par exemple, à la mi-Mai, 100 livres-assignats ne valaient que 5 sous, 3,000 livres-assignats 150 sous ou 7 livres 1/2 monnaie, il eût été possible, si la loi avait été mise à exécution, de se procurer, par l'échange de 3,000 livres-assignats contre 100 livres-mandats, une valeur métallique bien supérieure, soit 11 liv. 1/2. Il est donc sensible que l'absorption des assignats par les mandats au moyen de l'échange était une opération entièrement réalisable.

Il fallut cependant que l'opinion publique exerçât une pression de plus en plus forte pour, enfin, dans la seconde moitié de Mai, déterminer le gouvernement à agir. On s'abandonna trop souvent vers le même temps à une illusion financière propagée intentionnellement : on s'imagina que, « tant par les rentrées que par les « produits des ventes et de l'emprunt forcé », la masse des assignats était déjà réduite de plus des deux tiers et ne se montait plus, par conséquent, qu'à environ 15 milliards, [1] tandis que des notes officielles sur le

[1] Voici le passage des *Tableaux*, visé par l'auteur :

« On ne peut concevoir que l'assignat, réduit dans sa masse à « plus des deux tiers, tant par les rentrées que par les produits « des ventes et de l'emprunt forcé, soit porté à près de 9,000 « livres contre une espèce d'or de 24 livres, tandis que *lorsqu'il « y en avait deux fois davantage en circulation*, il ne fallait que « 2 à 4,000 liv. pour se la procurer » (*Tableaux*, III, 205). — Je doute que ce mauvais français ait le sens que lui prête M. Schmidt : le rapporteur a voulu dire : « *lorsqu'il y avait le dou-« ble d'assignats en circulation, etc.*, et non pas : *lorsqu'il y « avait deux tiers de plus d'assignats en circulation.* (*Le trad.*)

brûlement des assignats nous prouvent qu'il y avait encore 37 milliards 1/2 d'assignats au commencement d'Avril [1]. Si l'on admet, (je ne trouve d'ailleurs dans les documents aucun point d'appui pour cette manière de voir), si l'on admet, dis-je, que grâce à l'emprunt forcé et à d'autres rentrées, grâce à divers échanges exceptionnellement réalisés au Trésor contre des mandats, quelques milliards ont été depuis lors retirés de la circulation, il faudra toujours conclure qu'au mois de Mai, il s'agissait, en exécutant la loi du 18 Mars, d'absorber, au moins, 30 à 35 milliards.

C'est sans aucun doute, pour ce motif que les financiers influents s'opposaient encore à l'exécution pleine et entière de la loi, c'est-à-dire au rachat de tous les assignats. Ils conseillaient d'exclure du rachat les assignats valant plus de 50 sous jusqu'à 100 livres inclusivement. L'opération devait d'ailleurs, dans leur pensée, être le plus possible facilitée et accélérée par une organisation très ramifiée et par la fixation d'un délai assez rapproché, passé lequel il y aurait déchéance.

C'est ainsi qu'on en arriva à la loi du 23 Mai 1796. Cette loi chargea de l'opération d'échange, à Paris, les notaires et, dans toutes les autres communes, les receveurs des deniers publics. Tous les assignats au-dessus de 100 livres devaient être échangés chez ces fonctionnaires, à trente capitaux pour un ; l'échange devait être terminé, le 13 Juin, dans le département de la Seine ; le 28 Juin, dans les autres

[1] *Moniteur* du 4 Avril (**28**,124).

départements : les assignats non échangés à ces dates perdaient leur valeur : « ils ne pourront plus être « échangés, porte la loi, contre des mandats ou « promesses de mandats qu'à raison de cent capitaux « pour un ». Quant aux assignats de 50 sous et au-dessous, on promettait de nouveau d'en opérer peu-à-peu le retrait contre des valeurs métalliques : l'échange des assignats au-dessus de 50 sous jusqu'à 100 livres serait « indiqué par une loi nouvelle » [1] ; mais cette loi ne vint pas vite ; on s'arrangea pendant longtemps pour l'oublier [2]. Quant aux assignats formant la catégorie principale, objet de la loi, la limite du 28 Juin fixée pour l'échange à 30 pour 1 dans les départements, fut prorogée jusqu'au 18 Juillet, mais avec cette addition nouvelle : passé ce délai du 18 Juillet, tous les assignats sujets à l'échange seront nuls, et ne « pourront plus être admis par toute la République, « ni dans les caisses publiques, ni à l'échange contre « mandats à aucun taux » [3].

L'opération réussit parfaitement, par les raisons indiquées plus haut. Le 18 Juillet 1796 marque donc en gros, si nous négligeons les petits appoints de 100 livres et au-dessous qui continuaient à circuler, la fin des assignats. Mais le flot des mandats remplaça le flot des assignats.

Le troisième et dernier but de la loi du 18 Mars,

[1] Galisset, I, 1545.

[2] Voyez ci-dessous le chapitre intitulé : *La fin du papier-monnaie.*

[3] Galisset, I, 1549 et suiv.

c'était l'extinction des mandats par la vente des biens nationaux. Mais l'idée première de la loi, l'idée de faire du mandat un papier de valeur égale à la monnaie ayant échoué et la dépréciation de ce papier s'accusant, au contraire, avec une rapidité de plus en plus grande, cette dernière conception devait nécessairement avorter aussi, abstraction faite de l'insuffisance de l'hypothèque.

En donnant aux mandats cours de monnaie et en s'obligeant à les recevoir au pair en échange des biens nationaux, on s'était flatté d'aliéner ces biens aux prix de 1790 valeur en numéraire. Mais cette imagination ou ce calcul reposait sur un échafaudage [1] d'hypothèses et d'erreurs fatales. Non seulement, pour que la vente fût justifiée, il eût fallu que les mandats se maintinssent réellement au pair, et que les assignats montassent réellement à 3 1/3 °/₀, mais il eût fallu, pour que cette vente fût possible, que la valeur en numéraire des biens nationaux fût restée la même qu'en 1790. Or la valeur des biens-fonds — nous l'avons déjà remarqué, et les nombreuses ventes de patrimoniaux le démontraient suffisamment, — avait diminué, depuis 1790, de la moitié, des deux tiers, des trois quarts. La vente des biens nationaux n'était donc pas possible, si on ne réussissait à se procurer le papier-monnaie qui devait servir de paiement, à la moitié, au tiers, au quart de sa valeur nominale. Il fallait conséquemment

[1] Le texte porte : *auf einem wahren Rattenkönig*. Je n'essaye pas de rendre en français cette intraduisible allusion à la fable du roi et des rats. (*Le trad.*)

que les mandats tombassent très vite à 50, à 34, à 25 °/₀ [1]. Ces cours qui répondaient à peu près à la valeur actuelle des terres et qui, par suite, n'effrayaient pas encore les financiers officiels, furent atteints au moment où on préparait, sur les bases de la loi du 18 Mars, une loi d'exécution pour la vente des biens nationaux. Le 15 Avril, Defermont présenta ce document au Conseil des Cinq-cents ; il obtint force de loi, le 25 Avril [2] ; et aussitôt les ventes commencèrent. Il est clair que le nombre des amateurs devait croître en proportion des avantages de l'opération : aussi les mandats baissèrent-ils : ils tombèrent au-dessous de 25 °/₀. Conséquence nécessaire : la masse sans cesse croissante de ceux qui spéculaient sur les biens nationaux ne cessa de pousser à la baisse, à l'avilissement aussi grand que possible des mandats, afin d'obtenir à des prix d'autant plus bas les biens convoités. Du côté des gouvernants, la désillusion fut de plus en plus pénible. Sur le marché des biens, les acheteurs qui, au début, se retiraient, formaient maintenant une véritable marée montante. Et comme 100 livres en mandats ne valaient, au commencement d'Avril, que 17 livres en monnaie, à la mi-Mai que 11 livres 1/2, à la mi-Juin que 8 livres, il était évident que, contrairement aux prévisions, l'État vendait en réalité ou était sur le point de vendre les biens nationaux, dès la fin

[1] Voyez ci-dessus, t. II, pp. 389, 390 ; *Frankreich im Jahr* 1796, II, 371 et suiv. Cf. Thiers V, 113, 200.

[2] Galisset, I, 1535 et suiv. *Moniteur* des 18 et 19 Avril (**28**, 236 ; 241 et suiv.)

d'Avril, pour un sixième, au mois de Mai pour un neuvième, au mois de Juin pour un douzième de leur valeur de 1790. Ainsi se reproduisait la situation embarrassante où on s'était trouvé quelque temps auparavant, au sujet des assignats, alors qu'on s'était décidé à supprimer les aliénations de biens nationaux par la voie des enchères [1]. Car les mêmes raisons donnaient lieu, comme à cette époque, à une affluence d'amateurs tout aussi extraordinaire. Se procurer une solide propriété en biens-fonds pour le sixième, le neuvième et même le douzième de sa valeur antérieure, il n'y avait pas, dans la France entière, d'opération plus lucrative. Aussi le flot des soumissions effraya-t-il les législateurs. On craignait de voir, en peu de temps, l'ensemble des domaines nationaux aliénables, cédé et dissipé pour un prix dérisoire [2]. Et l'on était, par suite, très disposé à briser plus brutalement encore que l'année précédente [3], les contrats passés avec les acquéreurs de biens nationaux, à démonétiser, sans plus de précaution, les mandats, et à ajouter ainsi une nouvelle banqueroute déclarée à celle à laquelle les assignats avaient déjà donné lieu.

Cette question revenait de plus en plus souvent : ne serait il pas opportun ou de supprimer en principe le cours forcé des mandats, puisqu'en fait ce cours forcé n'a pas lieu, ou d'introduire pour ce nouveau papier un cours officiel ?

[1] Voyez ci-dessus t. II, p. 409 et suiv.
[2] Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, II, 144.
[3] Cf. ci-dessus t. II, p. 416 et suiv.

Le Conseil des Cinq-Cents refusa de prendre une pareille décision. Il déclarait encore, le 30 Juin, qu'il n'y avait aucune raison de décréter pour les mandats un cours inférieur à la valeur nominale [1]. Néanmoins le cours des mandats étant tombé à la mi-Juillet à 5 1/2 °/₀ et l'affaire de l'anéantissement des assignats, cette première et grande liquidation, s'étant heureusement terminée le 18 Juillet, les gouvernants n'hésitèrent pas à mettre la main à la seconde liquidation, en portant une atteinte légale à la valeur des mandats.

Ainsi se fit la loi du 31 Juillet 1796, qui vint reprendre brutalement les promesses solennellement faites et déchirer les contrats passés : la loi portait, en effet, ce qui suit : le dernier quart du prix des bien nationaux déjà vendus ou des biens qui seront désormais vendus, sera acquitté en six paiements, dans un délai de seize mois ; ce dernier quart sera soldé en mandats, valeur au cours. A cette fin, le cours sera déclaré tous les jours par la Trésorerie nationale ; le Directoire proclamera le cours moyen des cinq jours précédents et chaque paiement sera réglé sur le dernier cours proclamé. Conformément à cette loi, le Directoire proclama pour la première fois, le 12 Août, un cours officiel des mandats : il annonça qu'un mandat de 100 livres valait en monnaie 4 livres, 9 sous, 3 deniers. L'addition de petites fractions augmentait à un tel degré les difficultés des comptes qu'une nouvelle loi du 27 Août décida que le cours moyen

[1] Rondonneau, I, 144. *Tableaux,* III, 263.

serait réglé, à l'avenir, sans avoir égard aux fractions [1]. Depuis lors, les déclarations officielles des cours accusent une baisse rapide qui aboutit à un avilissement complet, cours de 1 °/₀.

Avec de pareils cours, toute la portée de cette seconde liquidation générale apparaît clairement. En admettant qu'il ait été vendu pour 400 millions de biens nationaux, le paiement du dernier quart aux cours de 4, 3, 2 et 1 °/₀ aurait suffi, à lui seul, pour absorber non pas seulement 2 milliards 400 millions [2], mais plus de 5 milliards de mandats. On sent donc qu'il était désormais impossible de songer à la stricte exécution de la loi du 31 Juillet et qu'il était devenu nécessaire, au bout de peu de mois, d'en modifier les prescriptions.

Je reviendrai sur les derniers moments du papier-monnaie. Mais j'arrête pour l'instant cet exposé, afin de mettre sous les yeux du lecteur le tableau de la situation de Paris, au moment de cette grande perturbation financière. Rappelons-nous seulement que la date du 18 Juillet, dernier terme pour l'anéantissement des assignats, marque seulement en bloc et en gros la fin des assignats ; car, après le 18 Juillet, les assignats de 100 livres notamment et tous les assignats inférieurs, continuèrent à circuler à côté des mandats, sans que la quantité en fût diminuée ; rappelons-nous

[1] Rondonneau, I, 143 et suiv. Lefort, II, 370 et suiv. Cf. 368 et suiv, ; Galisset, I, 1554 et suiv., 1567.

[2] La loi avait fixé le montant total des mandats à 2 milliards 400 millions. Voy. ci-dessus pp. 152, 153 . (*Le trad.*).

aussi que les assignats de 50 sous et au-dessous ne purent disparaître qu'en proportion de l'extension et des progrès de la fabrication de la nouvelle monnaie de cuivre. C'est le 14 Avril 1796 que fut définitivement fixé le rapport du nouveau franc et de la livre : 5 francs furent déclarés l'équivalent de 5 livres, 1 sou, 3 deniers tournois. Dans les échanges habituels et journaliers, on ne tint pas compte de cette différence insignifiante entre le franc et la livre. Une loi draconienne et où se trahit aussi une grande inquiétude porta, le 10 Mars, les peines les plus sévères contre tous ceux qui refuseraient ou qui décrieraient les nouvelles monnaies républicaines. Aux termes de cette loi, quiconque décriera, par ses dicours ou par ses écrits, « les monnaies métalliques frappées au « coin de la République », subira deux années d'emprisonnement ; le récidiviste est menacé de quatre années de fer [1].

§ 6. *La misère et les menées socialistes de Février à Mai* 1796.

Il faut encore reléguer au rang des nombreuses fables de l'histoire révolutionnaire cette légende répandue par Thiers, Mignet et autres, à savoir que les distributions de pain et de viande auraient cessé tout d'un coup à Paris, au commencement du Directoire (Février 1796) [2]. Les choses se passèrent tout autrement et les éloges qu'on décerne de ce chef au

[1] Galisset, I, 1523.
[2] Thiers, V, 96. Mignet, 434 et suiv.

Directoire, n'ayant plus d'objet, ne peuvent se soutenir.

L'injustice d'un système qui accordait des avantages matériels à la capitale aux frais du pays tout entier, avait été, dès longtemps, reconnue depuis la chute de Robespierre ; on s'en était particulièrement et vivement préoccupé, comme nous l'avons vu, en Décembre 1795, à l'occasion des expressions échappées à Cochon dans un de ses discours [1]. Dès le mois de Janvier, on disait que le Directoire se proposait de laisser tomber, à partir du 20 Février, le système des distributions ; il prit effectivement, le 1er Février, une résolution qui tendait à cette fin [2]. Cette résolution communiquée par message au Corps législatif, le 6 Février, fut connue dès le 7 [3]. Mais elle reçut seulement le 11 une publicité officielle ; le 13, une proclamation du Directoire la recommanda aux citoyens de Paris et, le 14, elle fut, en fait, sanctionnée par le Conseil des Cinq-Cents [4].

En prenant cette mesure, le Directoire ne s'inspirait au fond, en aucune manière, d'un principe théorique opposé à la pratique régnante ou d'un sentiment d'équité vis-à-vis des provinces, bien que l'un ou l'autre de ces deux motifs fussent volontiers mis en avant : la détresse financière du gouvernement était le premier et le principal mobile de sa conduite. On espérait épargner mensuellement une somme impor-

[1] Voyez plus haut pp. 83 et suiv.

[2] Voyez plus haut, pp. 147, 148.

[3] *Moniteur* du 11 Février (**27**, 414). *Tableaux*, III, 92.

[4] *Moniteur* des 12, 17 et 18 Février (**27**, 417 et suiv., 458 et suiv., 468).

tante en numéraire. En effet, suivant Defermont, on employait journellement en distributions : 1,300 sacs de farine, à 100 livres - numéraire le sac ; 600 livres de riz à 8 sous la livre ; 105 bœufs, pesant en moyenne 500 livres, à 22 sous la livre ; 450 moutons et 115 veaux, coûtant, en moyenne, 23,000 livres. D'après ces données, la dépense annuelle se montait à plus de 76 millions 3/4 en numéraire, sans parler des frais accessoires et des émoluments dus aux commissionnaires ; quant aux rentrées, elles ne valent pas la peine d'être mentionnées, en raison de l'insignifiance des prix payables en assignats.

On ne songeait, en aucune manière, à faire l'épargne de cette somme tout entière, comme le disent les modernes [1]. Car il devait y avoir encore, après le 20 Février, des distributions, bien que les cartes de pain et de viande en usage jusqu'alors dussent être supprimées. Mais ces distributions ne devaient plus profiter qu'aux indigents et à la population des hôpitaux [2] : elles seraient gratuites et on recevrait, à cet effet, de nouvelles cartes. Les employés et les rentiers à qui on avait distribué jusqu'alors le pain et la viande presque gratuitement, perdaient cet avantage : on se contentait de recommander au Corps législatif d'améliorer leur sort. Le Directoire déclarait à deux reprises : que le « gouvernement ne doit de secours en nature qu'aux « véritables indigens » ; qu'il doit seulement continuer

[1] Voyez aussi Sybel, IV, 80.

[2] « Armen und Schwachen », dans le texte allemand ; je me rapproche des termes de l'arrêté.

« de pourvoir à la subsistance des hôpitaux, des « prisons et des véritables indigens ». Par décision additionnelle et explicative du 11, il fut dit que les distributions aux véritables indigents prendraient le titre d'aumônes et comprendraient chaque jour 150,000 livres de pain et 10,000 livres de viande. On avait pour les citoyens exclus des distributions de consolantes promesses : la vente du pain et celle de la viande seront exclusivement « attribuées à quatre cents « boulangers de Paris et à cent cinquante bouchers « qui seront les uns et les autres choisis par le Bureau « central ; la vente de ces deux denrées sera réglée « par une taxe, établie le primidi de chaque décade « par le Bureau central en numéraire et en assi- « gnats ; les boulangers forains seront également « autorisés à vendre du pain à Paris, mais à « certains jours et sur certaines places et en se « conformant à une taxe spéciale ».

La proclamation du 13 avait des notes lamentables. Elle reconnaissait qu'on avait vécu à Paris « au jour « le jour » ; « qu'on en avait été à savoir la veille s'il « y aurait du pain pour le lendemain, le matin s'il y en « aurait pour le soir même. Des mois entiers, disaient « les Directeurs, se sont passés sans qu'on ait pu « parvenir à distribuer plus de quelques onces par « jour, à chaque individu ». Mais maintenant, les magasins du gouvernement sont pourvus de farine pour plus d'un mois ; « l'abondance règne véritablement ; la « malveillance seule, l'esprit de cupidité et d'agiotage « tiennent encore les denrées à un prix exorbitant ».

Après quoi, on faisait mine de songer seulement à supprimer les distributions faites aux riches, et aussi aux étrangers. à ces nouveaux venus arrivés « de toutes « les parties de la République », qui augmentent la population normale de Paris de plus de 150,000 âmes, et qu'ont uniquement attirés les distributions de pain presque gratuites ; ils s'en retourneront au plus vite, pour le plus grand bien de Paris, dès qu'ils seront privés de ces avantages. Le reste de la proclamation n'était autre chose qu'un appel aux Parisiens, « peuple « de frères et d'hommes libres », qui saura prouver sa confiance et son esprit de sacrifice, faire cesser volontairement lui-même ses privilèges et, sans nul doute enfin, « défendre les glorieux travaux de la Révo- « lution ».

Du rapport de Defermont qui est du lendemain il résulte qu'on entendait par « véritables indigens » les citoyens « réduits à un état d'indigence qui ne leur « permet pas de se pourvoir de pain au prix du « commerce » : il ressort du même rapport, que les 150,000 livres de pain, affectées chaque jour à ces vrais pauvres, devaient être partagées en 200,000 rations, par conséquent, distribuées à 200,000 personnes : — la ration serait donc de 3/4 de livre ; — suivant le même rapport, ces totaux représentent environ le tiers des rations distribuées antérieurement. Cette dernière appréciation était une atténuation intentionnelle des chiffres vrais. En effet, on consommait alors pour la distribution journalière 1,300 sacs ; ce qui suppose 422,500 livres de farine ou 563,200

livres de pain ; on répartissait donc 750,900 rations de 3/4 de livre. Ce chiffre correspond parfaitement à celui de la population à cette date (environ 786,000 âmes); il ne faut pas oublier que certainement beaucoup de riches ne prenaient pas part aux distributions et que, certainement aussi, à cette date comme précédemment, beaucoup de gens qui avaient droit au pain mis en distribution s'en allaient les mains vides. Il résulte aussi des données fournies par Defermont que les distributions de viande ne valaient à ce moment à chaque preneur qu'une demi-livre ou une livre tous les dix jours ; et qu'à l'avenir, étant donné 200,000 preneurs et une distribution journalière de 10,000 livres, la ration continuerait à être d'une demi-livre tous les dix jours.

C'est une chose en soi bien remarquable que le gouvernement lui-même n'estimât pas à moins de 200,000 le nombre des personnes qui avaient un besoin absolu de secours ; ce qui est encore plus remarquable et encore plus caractéristique de cette situation épouvantable, c'est que ces mesures échouèrent, précisément parce que ce chiffre effrayant était par trop au-dessous de la réalité.

En effet, parmi les personnes ayant un besoin absolu de secours, parmi les personnes qui se trouvaient hors d'état de s'acheter du pain au prix du commerce, figuraient notamment deux catégories expressément exclues des distributions, celle des rentiers et pensionnaires et celle des fonctionnaires et employés qui représentaient certainement, avec leurs familles, plus

de 100,000 personnes. Le nombre des petits rentiers et employés qui, de désespoir, s'étaient tournés vers l'agiotage était, à lui seul, évalué à plus de 20,000 ![1] Parmi ces mêmes personnes ayant un besoin absolu de secours se trouvaient encore, au moins pour l'immense majorité, ces 150,000 nouveaux venus, arrivés dans les quatre derniers mois : eux aussi étaient menacés d'être exclus de toute distribution.

Il est vrai qu'à titre de dédommagement on avait promis aux personnes comprises dans les deux premières catégories d'améliorer leur sort. Mais qu'arriva-t-il ? A l'égard des rentiers et des pensionnaires, le Conseil des Cinq-Cents arrêta, le 14 Février, et deux jours après, le Conseil des Anciens approuva un système de secours gradué dont voici l'économie : les pensionnaires et rentiers recevront : pour les premières cent livres, 1,000 livres en assignats ; pour les 100 livres suivantes, 900 livres ; pour les troisièmes cent livres, 800 livres, etc., jusqu'aux neuvièmes 100 livres ; tout ce qui sera supérieur à 900 livres ne sera payé qu'au pair et en assignats comme par le passé. Or, comme les assignats, employés à l'achat des denrées les plus indispensables, représentaient alors, tout au plus, 1/2 °/₀, une rente annuelle de 200 livres, soldée par 1,900 livres en assignats, ne valait au porteur que 9 livres 1/2 en monnaie ; une rente annuelle de 900 livres, soldée par 5,400 livres en assignats, ne lui valait que 27 livres en monnaie ;

[1] Voyez plus haut p. 138.

une rente de 1,000 livres, soldée par 5,500 livres en assignats, valait 27 livres 1/2 en monnaie ; une rente de 6,000 livres, soldée par 10,500 livres en assignats, ne valait que 52 livres 1/2 en monnaie [1] . Les phrases pompeuses de Defermont et la grandeur d'âme dont il fait parade, semblent, si on les oppose à ces résultats lamentables, une insolente ironie. Il est clair que les rentiers et les pensionnaires, supposé qu'ils fussent réellement exclus des distributions, étaient condamnés, à la lettre, à mourir de faim.

La situation des fonctionnaires et des employés était quelque peu meilleure. Leur traitement avait déjà été augmenté, très insuffisamment il est vrai. Plus tard, une décision du Directoire du 28 Novembre 1795 avait décidé que les traitements seraient « fixés en « valeur de 1790, et payés en assignats à raison de « trente fois la somme [2] ». Il y eut dès lors de nombreux traitements dont le montant variait de 10,000 à 60,000 livres en assignats ; mais comme le cours des assignats était tombé depuis le mois de Novembre de 1 °/₀ à 1/2 et 2/5 °/₀, 60,000 livres ne représentaient, en Février, que 300 ou 240 livres-monnaie. Et maintenant mettez en ligne de compte l'habitation, l'habillement, le chauffage et l'éclairage : comment ces fonctionnaires allaient-ils se nourrir, eux et leurs familles, si les distributions venaient à cesser pour eux ? Le gouvernement avait bien vu cette

[1] *Moniteur* du 18 Février (27, 469). Galisset, 1,1519. *Tableaux*, III, 106.

[2] Rondonneau, I, 23. Galisset, I. 1505.

situation : aussi avait-il annoncé publiquement, le 6 Février, son intention d'augmenter les traitements. Mais aucune décision ne fut prise en ce sens, avant tout pour ce motif que le projet du gouvernement relatif aux distributions ne se réalisa pas.

Immédiatement après l'arrêté du Directoire du 1er Février, les bruits qui se répandirent au sujet des distributions firent naître les plus vives inquiétudes [1]. A dater du 7 Février 1796, l'opinion publique se prononça, avec une unanimité sans précédent, contre le projet d'arrêter les distributions et de supprimer les cartes de pain et de viande. On reconnaissait bien que, vis-à-vis de la province, le projet était équitable; mais il fallait songer, disait-on, à l'état de crise dans lequel se trouvait encore Paris, inondé d'assignats qui de tous côtés refluaient sur la capitale, tandis que la très grande majorité des départements s'était déjà affranchie du papier-monnaie et avait maintenant traversé l'apogée de la crise financière. Il était juste, assurément, que les pauvres seuls prissent part aux distributions ; mais la moitié, de beaucoup la plus grande moitié de la population, était pauvre et les deux tiers au moins, peut-être les cinq sixièmes de la population, avaient besoin de secours. Aussi le public craignait-il qu'en isolant de la masse les 200,000 personnes qualifiées « véritables « indigens », on ne fît autre chose qu'une œuvre arbitraire et partiale ; il craignait aussi que les

[1] *Tableaux*, III, 86.

accapareurs ne fussent encore stimulés par les mesures annoncées et que la taxe promise ne consacrât des prix élevés, inabordables pour la grande majorité des personnes exclues des distributions [1].

Par-dessus tout, le moment paraissait extrêmement mal choisi. En effet, la population de Paris se trouvait précisément dans une période de souffrance et de surexcitation extrêmes. Depuis le commencement de l'hiver, le travail manquait de plus en plus ; la pénurie des rentiers, la misère de tous les pauvres s'était chaque jour accrue. Au commencement de Février, des bandes d'ouvriers de plus en plus nombreuses se trouvaient sans pain ; la majeure partie des rentiers était composée de pères de famille, âgés et faibles, incapables de rien gagner [2]. Le prix de toutes les denrées ne cessait de croître [3] ; les distributions de pain et de viande restaient aussi modiques qu'auparavant ; les retards qui y étaient continuellement apportés faisaient craindre que le moment de la suppression ne fût déjà arrivé [4] ; enfin, l'espoir d'avoir la paix, la paix dont on attendait une amélioration, et que, chaque jour, on appelait tout haut de ses vœux, se dissipait toujours en fumée [5]. La nomination des douze municipalités de Paris dont le choix, au lieu d'être le fait d'une élection libre,

[1] III, 92-98, 100, 105, 107.
[2] III, 84.
[3] III, 88, 91, 93, 98 et suiv.
[4] III, 86, 88, 90.
[5] III, 83, 89, 99.

avait été confié provisoirement au Directoire, vint accroître le mécontentement : car le gouvernement désigna de préférence des membres des anciens Comités révolutionnaires, ses propres créatures, et des gens mal famés [1]. Les soldats de la légion de police, ces soldats débauchés, qu'on trouvait dans tous les cabarets et jamais à leur poste, alors que les vols et les assassinats devenaient affaires habituelles et journalières, soulevaient une irritation et un mécontententement d'autant plus vif qu'on craignait de voir les crimes se multiplier, à la suite de la suppression des cartes de pain et de viande [2].

Songez aussi à la perplexité des financiers officiels : elle couronne ce ruineux édifice. Une aussi effroyable situation économique produisit une perturbation effrayante de toutes les situations de fortune : nombre de particuliers furent réduits à la mendicité [3]. Le discrédit des assignats fit des progrès si dévorants qu'on vit le gouvernement lui-même précipiter le mouvement, en faisant des provisions de numéraire [4]. L'agiotage, bien qu'il eût été accidentellement pourchassé, était aussi florissant que jamais [5]. Les opérations de l'emprunt forcé et les excitations passionnées qui s'en suivirent furent même l'occasion de violences extrêmement brutales, d'incendies et de

[1] III, 89, 92, 94, 96, 137.
[2] III, 85, 95.
[3] III, 91.
[4] III, 94, 97, 99, 115.
[5] III, 86, 90, 103 et suiv., 111.

meurtres [1] ; on devait d'ailleurs considérer désormais cet emprunt comme entièrement manqué : d'autant plus que l'entente générale pour le faire avorter était parfaite [2].

Ce qui augmentait le désarroi général, c'étaient les assignats, les assignats, véritable épouvantail grandissant chaque jour. Les propriétaires, de plus en plus durs pour leurs locataires, voulaient être payés en numéraire [3] ; l'horreur de ce papier-monnaie sans nulle valeur produisait une stagnation de plus en plus effrayante du commerce, de l'industrie et de toute espèce de négoce. Et en un pareil moment voici que les distributions de vivres allaient cesser tout à fait ! « L'avenir, déclare un agent de police, fait frémir, « surtout quand on pense que le marchand ne vend « pas, que l'ouvrier ne travaille plus et que, pour « surcroît de malheur, on va enlever à celui-ci les « moyens d'exister [4].

Le mécontentement s'accrut donc à vue d'œil. La classe indigente, le public, s'exprimait en ces termes : « Il vaudrait beaucoup mieux exister sous le « despotisme le plus dur que de mourir de faim au « milieu de l'abondance [5] ». On maudissait, les femmes surtout maudissaient « la belle b..... de République « de voleurs » ! « Après nous avoir fait guillotiner, ils

[1] III, 83.
[2] III, 85, 87, 92, 102, 108, 110.
[3] III, 101.
[4] III, 95 et suiv.
[5] III, 86.

« nous font mourir de faim [1] ». Pour se moquer du Directoire, on fit, pendant plusieurs jours, courir ce propos : « La République est à l'agonie, cinq cochons à « vendre et un louis à acheter ! [2] » Les rentiers qui avaient attendu, livrés aux plus vives préoccupations, le résultat des délibérations du Conseil des Cinq-Cents sur leur sort, s'emportèrent douloureusement, quand ils surent quelle misérable situation leur était faite et exprimèrent tout haut leur désespoir [3]. Les ouvriers prirent une attitude de plus en plus menaçante : « Si « on ne nous donne pas du pain, disaient-ils partout, « nous tomberons sur le Directoire ». On annonçait une insurrection, tantôt pour le cas où les distributions de pain viendraient à cesser, tantôt pour le cas d'une taxe du pain trop élevée. Cette fois, les concentrations de troupes opérées activement par le gouvernement qui craignait une révolte, n'intimidèrent pas les ouvriers: « Nous aimons mieux périr, disaient-ils, que mourir de « faim ».... « On nous a ôté nos armes, mais il nous « reste des briquets et de l'amadou ; il faut les rôtir « ou les miner ; il est facile de le faire, car le terrain « du Luxembourg est tout en carrières [4] ». Dans les groupes redevenus plus nombreux, dans les cafés et ailleurs encore, on entendait des paroles comme celles-ci : « Quand il n'y a pas de maître dans une maison, « les choses ne vont jamais bien ». « Si la liberté nous

[1] III, 95.
[2] III, 99.
[3] III, 99, 106, 108.
[4] III, 95, 97, 99, 101, 105, 108.

« empêche de subsister, il faut la reléguer en Tur-« quie [1] ». La fermentation fut attisée par le bruit « qui se répandit que, « dans un mois au plus, tous « les ouvriers manqueraient absolument d'ouvrage » et que même les distributions de pain maintenues pour les pauvres cesseraient, « passé le mois prochain [2] ». La crainte de voir éclater une insurrection le 20 Février, jour où les distributions habituelles devaient cesser, était générale ; chacun croyait cette insurrection inévitable ; on tenait, d'ailleurs, tantôt les Royalistes, tantôt les Jacobins, pour les vrais meneurs.

Le Bureau central, de son côté, considérait la situation comme très grave et jugeait inexécutable l'arrêté du Directoire du 1er Février 1796. Dès le 10, il donnait l'éveil en ces termes : « Les murmures du « public semblent prendre un caractère dangereux » ; la cessation imminente des distributions habituelles et la future taxe du pain et de la viande — que le Bureau devait dresser chaque décade — voilà les deux sujets qui surexcitaient tous les esprits : « si la taxe est trop « haute, disait-on, il sera impossible au plus grand « nombre de se procurer le nécessaire » ; si elle est « trop basse, on retombera dans les inconvénients de « la loi du *maximum* qui fera disparaître l'abondance ». Le 12, le Bureau, prenant un ton solennel, déclare qu'il croit « servir utilement la chose publique », en disant « la vérité par-dessus toutes choses » et « sans aucun « déguisement » : « le public, écrit-il, manifeste toujours

[1] III, 107 et suiv.
[2] III, 105, 108.

« les plus vives inquiétudes sur le sort qui l'attend, à « l'époque de la cessation prochaine des distributions « journalières du pain et de la viande. Nombre de « citoyens disent hautement qu'elles étaient devenues « pour eux un soulagement précieux qui adoucissait « leurs maux. Chacun se dit : comment ferons-nous « désormais pour vivre ? Toutes nos ressources sont « épuisées. Tel est le langage que, depuis longtemps « et surtout depuis quelques jours, on entend de toutes « parts ». Le rapport du 16 est plus pressant : « Nous « croirions manquer à un devoir aussi sacré qu'indis-« pensable, si nous déguisions au gouvernement la « vérité et si..., en mettant sous ses yeux le tableau « de ce qui se passe chaque jour dans cette immense « cité, nous affaiblissions les couleurs souvent peu « agréables de ce tableau ». Suivent les nouvelles les plus alarmantes : misère toujours croissante ; menaces séditieuses des ouvriers ; anxiété générale produite par l'attente d'une crise alimentaire imminente, qui doit éclater le 20 Février [1].

Cependant, dès le 12 au soir, on avait commencé à dire que le Directoire hésitait de nouveau, qu'on allait ajourner la clôture des distributions, qu'un mémoire du Bureau central avait produit ce changement [2]. Il semble que la proclamation du 13 et le discours de Defermont du 14 aient dû enlever toute espérance ; cependant ce bruit circulait encore : les distribu-

[1] III, 96, 190, 98, 104.
[2] III, 101,

tions continueront ou, tout au moins, elles seront prolongées. Le 17, cette espérance était devenue une conviction ; le 18, c'était une certitude [1].

Le Directoire, en effet, avait pris, le 16, la résolution de continuer provisoirement les distributions de pain en la manière accoutumée ; et, le 19, cette décision fut communiquée au public par voie d'affiches [2]. Je ne connais ni le texte de l'arrêté [3], ni l'affiche en question. Mais il est certain — les rapports de police en font foi — que les distributions de pain continuèrent comme par le passé, tandis que le système en vigueur pour les distributions de viande prit fin le 20 Février, en d'autres termes, céda la place à un système plus restrictif. Si la continuation de la distribution du « pain « calma beaucoup les esprits », la cessation de la distribution ordinaire de la viande excita « beaucoup « de murmures » ; d'autant plus que le Bureau central publiait en même temps les premières taxes. La livre de pain (non pas le pain de boulanger qui resta comme précédemment, en qualité de pain de distribution, à son prix de 3 sous en assignats, mais le pain du commerce vendu librement) fut taxée 40 livres ; la livre de viande fut taxée 145 livres. Cette taxe souleva

[1] III, 103, 109, 111,

[2] III, 112, *Frankreich im Jahr* 1796, I, 230. Sybel (IV, 86) parle à tort d'une reprise des distributions, comme si elles avaient cessé depuis le 1er Février.

[3] L'arrêté est du 13 Février (24 Pluviôse an IV) et non du 16 : le Directoire adressa aussi le 13 Février une proclamation au peuple de Paris. On trouvera ces pièces à l'appendice. Joignez un avis du ministre de l'Intérieur du 24 Germinal an IV, dans *Le Rédacteur* du 29 Germinal nº 125. (*Le trad*).

un mécontentement d'autant plus vif que le prix de la viande immédiatement antérieur était de 115 livres et que « presque tous les citoyens » avaient attendu « de « cette taxe plutôt de la diminution que de l'augmen- « tation [1] ».

Évidemment le Bureau central avait cru devoir taxer la viande à un prix élevé en songeant au danger du *maximum* dont on avait fait une récente expérience et taxer le pain à bas prix, à cause de la continuation des distributions générales. Mais il avait, comme on dit, compté sans son hôte. Le pain du commerce dont le prix n'était contenu par aucune mesure coercitive, monta aussitôt de 40 à 50 livres ; la viande, au contraire, fut vendue par les bouchers et à la Halle à un prix sensiblement inférieur à la taxe : 115 et 130 livres ; les vendeurs se vantaient, à cette occasion, « d'être plus honnêtes que les administrateurs [2] ». La conséquence de ce fait fut qu'à la décade suivante (29 Février 1796), la viande ne fut taxée qu'à 97 livres. Les bouchers, eux, la vendirent 130 livres et au-dessus. Naturellement le public se plaignit de « l'inexé- « cution de la loi » ; quant aux vendeurs, « tant que « le gouvernement, disaient-ils, se mêlera du commerce, « l'on ne doit pas s'attendre à avoir quelques choses à « bon marché ; qu'on nous laisse faire, Paris sera « bientôt approvisionné et le peuple payera moins « cher. [3] ».

[1] III, 112 et suiv. *Frankreich im Jahr* 1796, *loc. cit.*
[2] III, 114 et suiv.
[3] III, 119, 117 et suiv., 121.

Après l'échec de ses projets, le Directoire avait cherché à se venger et à se tirer d'embarras, en fermant les clubs royalistes et jacobins, (notamment le club conspirateur avec couleur socialiste du Panthéon, lequel fut interdit le 27 Février) ; en faisant exécuter les lois de police contre le séjour à Paris des étrangers et des non-domiciliés [1]. Mais la misère publique ne pouvait être expulsée ; la grande détresse amoindrie; l'extrême cherté supprimée; ni enfin l'irritation contre le gouvernement étouffée [2]. Le « brisement » de la planche aux assignats exécuté le 19 [3], manqua aussi son effet ; le relèvement des assignats qu'on en attendait ne se produisit pas : grâce à l'agiotage du Palais-Royal, le prix du numéraire s'éleva de jour en jour. On vit même sous les galeries de ce palais vendre quelques vêtements pour des pièces d'argent ; les affaires de Bourse se traitaient jusque dans les théâtres ; à la Halle les assignats de 100 livres étaient offerts pour 5 sous [4]. Sans parler des adultes, parmi lesquels des militaires et notamment des soldats de la légion de police, on vit au Palais-Royal des enfants de dix à douze ans se livrer à l'agiotage ; une cuiller d'argent fut soufflée pour 600 livres à un enfant et revendue sur le champ 2,600 [5].

[1] III, 116.

[2] III, 118 et suiv. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, I,338 (24 Février).

[3] Cf. arrêté du Direct. du 26 Pluviôse an IV. (*Le trad*).

[4] III, 111 et suiv., 113, 115, 119.

[5] III, 119, 120 et suiv.

Au commencement de Mars, la cherté fit de nouveaux progrès : le setier de haricots monta de 11 à 14,000 livres ; l'orge de 6 à 7,000 livres ; le blé de 10 à 11,000 livres ; le sac de farine monta, suivant la qualité, de 16,000 à 17,000 ; de 18,000 à 19,000 et même à 20,000 ; la livre de farine coûtait de 56 [1] à 60 et 62 livres. La voie de bois devait valoir, à cette date, environ 10,000 livres ; car les charretiers demandaient pour le transport de 9 à 1,500 livres et les mesureurs 100 livres ou 6 sous en monnaie [2].

Il est évident que la masse du peuple était hors d'état de se procurer, en dehors du pain qu'on lui distribuait, un supplément de nourriture en pain marchand ou en viande ; et, d'autre part, l'espérance de voir augmenter la ration de pain était restée vaine ; cette augmentation était cependant d'autant plus nécessaire qu'on comptait par centaines de mille les consommateurs maintenant privés de la ration de viande, qui était distribuée auparavant tous les dix jours. La douleur et l'anxiété cruelle persistaient donc. Les rentiers et les ouvriers de toutes catégories étaient naturellement au nombre de ceux dont l'amertume était la plus vive. Le cri à l'ordre du jour était toujours le même : du pain ! Babeuf et les socialistes, ses adhérents, en furent plus audacieux à grossir leurs recrues [3].

[1] Le texte allemand porte : 51 ; 51 me semble une faute d'impression. (*Le trad*).

[2] III, 119, 121 et suiv.

[3] III, 112, 128, 119, 120 et suiv., 122, 124. Cf. ci-dessus t. II, p. 19 et suiv.

L'opinion publique attendait avec impatience une mesure efficace pour la « diminution » de la valeur nominative des assignats. Le 10 Mars, l'idée des mandats n'avait pas été approuvée, parce que, disait-on, le nouveau papier « obtiendra difficilement du « crédit ». On approuva, au contraire, la décision des Cinq-Cents du 11 Mars, décision aux termes de laquelle les assignats devaient être reçus pour la vente des biens nationaux, à raison de trente capitaux pour un [1]. Mais cette résolution qui impliquait un essai, une expérience, ne reçut pas force de loi ; elle fut immédiatement supplantée par la loi sur les mandats des 16 et 18 Mars. On peut dire que, malgré bien des railleries [2], cette dernière loi fut favorablement accueillie par les classes pauvres, supposé toutefois qu'elle reçût la plus sévère exécution quant au cours au pair, quant à la défense du commerce de l'argent et quant à l'anéantissement des assignats. Ses premiers effets parurent confirmer cette impression favorable. Les 17, 18 et 19, quelques légumes secs et d'autres comestibles baissèrent de prix. Le sac de farine qui valait de 17 à 20,000 livres redescendit à 16-18,000 livres ; la livre de viande tomba de 130 à 110-115 livres. L'opinion publique se releva : une autre circonstance favorisait ce relèvement : le bruit s'était répandu qu'on allait promulguer un nouveau règlement sur les distributions de pain et de viande et qu'en tout

[1] III, 117, 122 et suiv. Voyez le *Moniteur* du 15 Mars (**27**, 679, art. 14).

[2] III, 124 et suiv.

cas la distribution du pain serait continuée pour tous les indigents [1].

Mais nous savons avec quelle rapidité une opinion inverse et entièrement défavorable prévalut. L'agiotage qui, précisément à cette époque, s'était constitué au Boulevard des Italiens un centre nouveau qu'on appelait par dérision le petit Coblenz, remporta sa première victoire, dès le 18 Mars, en faisant monter le louis d'or. Les agioteurs se moquaient des mandats qui n'étaient, disaient-ils, « toujours que du papier », et dont les habitants des départements, et particulièrement les campagnards, ne voudraient pas. Au lieu de monter, les assignats baissèrent ; seuls, les assignats de 50 sous et au-dessous étaient fort recherchés, parce qu'ils devaient être échangés contre du numéraire à raison de dix capitaux pour un. A dater du 20 Mars, la défaveur pour les mandats devint manifeste parmi le peuple, surtout lorsque les prix des denrées reprirent tout à coup une marche ascensionnelle très prononcée. Le trouble et l'anxiété agitèrent tous les esprits ; on recommença à craindre les « horreurs « d'une famine ». On ne cessait plus de prédire aux mandats le sort des assignats ; ils ne pourront être reçus, disait-on, que par la force des baïonnettes ; la loi du 18 Mars a déclaré la banqueroute. Survint un on-dit : on raconta qu'une quantité de petits assignats étaient déclarés faux et refusés au moment où on voulait les échanger contre du numéraire. C'est en ce

[1] *Tableaux*, III, 125 et suiv.

moment que le camp socialiste lança une chanson qui commençait par ces mots : *Mourant de faim, mourant de soif, peuple dépouillé de tous droits* [1], etc.

Ces prédictions sinistres marchèrent rapidement vers leur réalisation. Dès le 25 Mars, les promesses de mandats ne valaient que 50 °/₀ ! Et on prétendait que le gouvernement lui-même avait passé des marchés à 70 °/₀ de perte. La discrédit de toute espèce de papier-monnaie croissait d'heure en heure ; et, de jour en jour, la stagnation générale des affaires augmentait. Ce fut sur le marché de l'argent et, en général, sur tous les prix, un complet désarroi. Le peuple dont toutes les privations ne faisaient que croître, demandait avec violence une taxe rigoureuse et modérée pour toutes les choses nécessaires à la vie et se livrait à des imprécations contre les auteurs de la misère publique, contre tous ceux auxquels la cherté pouvait être imputée ; il maudissait enfin la faiblesse du gouvernement. Des retards dans les livraisons de farine aux boulangers firent, en outre, renaître les inquiétudes au sujet des distributions de pain. C'est au moment où le quatrième numéro de *L'éclaireur du peuple* de Babeuf, *L'éclaireur ou le défenseur de 25 millions d'opprimés*, se colportait avec beaucoup de zèle sous le manteau et attisait le feu, au moment où des groupes chaque jour plus menaçants ne cessaient de se former et ne pouvaient être dispersés que par de nombreuses patrouilles, c'est en ce moment que fut enfin lancé le

[1] III, 125-131.

nouveau règlement attendu sur les distributions de pain et de viande [1].

Ce nouvel arrêté du Directoire, signé le 25 Mars, publié le 30 [2], ne parlait plus des « véritables indigents », mais des « citoyens indigents, ouvriers, rentiers, « pensionnaires, fonctionnaires publics et employés « salariés ». Le Directoire y déclare que « la dénomi- « nation d'indigents comprend tous les citoyens à qui « leurs facultés ne permettent pas d'atteindre le prix « auquel sont portés le pain et la viande » ; il fait observer que, jusqu'à ce moment, les différents degrés d'indigence ont été confondus dans la distribution des secours : il ajoute qu'il est nécessaire de déterminer les différentes classes d'indigence pour proportionner les secours aux besoins. Les indigents étaient donc répartis en trois classes : 1) les indigents vieillards, enfants, infirmes, malades et femmes en couches ; 2) les indigents valides, mais cependant réellement pauvres ; 3) les citoyens malaisés et qui, dans d'autres circonstances, pourraient exister soit de leurs revenus, soit de leur travail ou industrie, devenus insuffisants. A compter du 4 Avril, les citoyens de la première classe recevront chaque jour, gratuitement et par tête, trois quarterons de pain ; ils recevront, en outre et gratuitement, par décade et par tête, une livre de viande. Ceux de la seconde classe recevront, chaque jour et par tête, trois quarterons de pain qu'ils

[1] III, 131-136.

[2] *Moniteur* du 3 Avril 1796, (**28**, 109 et suiv.). *Tableaux*, III, 139.

paieront le douzième de la taxe. Ceux de la troisième classe recevront, chaque jour et par tête, trois quarterons de pain qu'ils paieront le quart de la taxe. Les vieillards, les enfants, les infirmes, les malades et les femmes en couche de la même classe, recevront, en outre, par décade et par tête, une livre de viande qu'ils paieront le quart de la taxe. L'arrêté ajoute enfin que les fonctionnaires publics, les employés et les salariés par la République dont les appointements sont au-dessous de 3,000 livres-espèces, recevront pour eux et pour chacun des individus composant leur famille et vivant avec eux, trois quarterons de pain payés le quart de la taxe. Le pain destiné à ces distributions sera comme précédemment délivré par des boulangers qui ne pourront cuire d'autre pain, mais qui s'approvisionneront eux-mêmes ; leurs avances et frais leur seront remboursés. Les autres boulangers peuvent fabriquer toute sorte de pain et le vendre librement. La permission de vendre du pain aux jours et sur les places indiquées par les règlements est maintenue pour les boulangers forains.

Au moment même où l'arrêté fut publié, on célébrait la fête de la Jeunesse qui attirait un grand concours de curieux et donnait lieu à de nombreux lazzis. Les gens aisés ne furent pas satisfaits de ces mesures ; parmi les besogneux, la première impression fut favorable [1]. Si on cherche à évaluer, en prenant pour base l'arrêté que je viens d'analyser, le nombre de

[1] *Tableaux*, III, 139 et suiv.

personnes qui avaient droit aux distributions, on trouve qu'encore après le 4 Avril, elles étaient au nombre d'environ 500,000 ; seulement, pour la plupart d'entre elles, le prix des rations était maintenant plus élevé qu'auparavant. Le mécanisme des distributions ne fut pas essentiellement modifié. En retirant les anciennes cartes et en en donnant de nouvelles, on élimina graduellement et insensiblement les riches, les gens aisés, ceux qui avaient des ressources. L'opération n'était pas encore achevée le 10 Avril, mais le nouveau système était déjà, à cette date, en cours d'exécution. Le jugement porté sur l'arrêté change alors brusquement. De tous côtés on se plaint vivement de l'arbitraire et des injustices apportées dans la répartition des citoyens en trois classes : ces plaintes sont générales. On accuse les commissaires des Sections ; on les déclare les instigateurs de ces injustices qui ont été consommées par les Comités de bienfaisance. Des « ouvriers qui se disaient manquer d'ouvrage, assuraient « qu'ils étaient » néanmoins « rangés dans la troisième « classe et, par conséquent, devaient payer le pain au « quart de la taxe, tandis que des gens très aisés « étaient compris dans la seconde classe et ne payaient « le pain que le douzième de la taxe [1] ».

Ajoutez à cela que la nouvelle taxe qu'on avait tant désirée, fixait le prix du pain à 37 livres-assignats, (alors que les boulangers du dehors le laissaient à 34) et le prix de la viande à 95. Par conséquent, la seconde

[1] III, 150-152, 154.

classe qui avait droit au pain des distributions municipales pour 1/12 de la taxe, dut payer la livre de pain 3 livres 1/2 en assignats. Or les boulangers du commerce libre vendaient, en ce moment même, le pain 3 sous-monnaie : on déclarait donc la taxe beaucoup trop élevée. Voici le raisonnement très juste qu'on faisait : si les assignats sont aux mandats, lesquels ont cours de monnaie, comme trente est à un, 90 sous-assignats valent 3 sous-monnaie ; par conséquent, si elle était bien établie, la taxe de la livre de pain serait de 4 livres 1/2 assignats et non de 37 [1].

Cette manière de compter, très correcte si la loi sur les mandats avait une portée, une valeur générale, devint, pour tout le reste du mois d'Avril, l'arme de guerre, le grand moyen d'attaque contre le gouvernement. La taxe officielle dont la troisième classe souffrait encore bien plus que la seconde, puisqu'elle devait payer le quart de cette taxe, fut partout condamnée comme irrégulière. La décade suivante, c'est-à-dire le 19 Avril, la livre de pain fut taxée 34 ou 35 livres en assignats, mais la livre de viande fut taxée plus de 120 livres. De toutes parts, s'élevait cette plainte : « Pourquoi les assignats étant aux « mandats, c'est-à-dire à la monnaie, comme trente est à « un, nous fait-on payer le pain à raison de 23 sols en « mandats et la viande pareillement à plus de 4 francs » ? [2]

De même les hommes de lettres, les fonctionnaires,

[1] III, 141, 149, 150 et suiv. Cf. 160.
[2] III, 160, 161, 162.

les rentiers dont le traitement ou la rente annuelle était de 10,000 livres en assignats ou dépassait peu cette somme, et auxquels il ne restait que 17 livres par jour pour la nourriture, après avoir prélevé le loyer, l'habillement, le chauffage et l'éclairage, se trouvaient dans la plus affreuse situation. Avaient-ils été exclus des distributions ? ils ne pouvaient acheter chaque jour pour eux et leur maisonnée qu'une demi-livre de pain ; avaient-ils été compris dans la seconde classe ? ils ne pouvaient en acheter que 2 livres. La plupart d'entre eux, et notamment la majeure partie des hommes de lettres les plus renommés, avaient, depuis un an et demi, vendu peu à peu objets de prix, meubles, etc., pour se procurer du pain, à eux et à leurs familles ; ils étaient aujourd'hui dénués de tout. Beaucoup même étaient morts de souffrances et de privations. D'autres dépensaient maintenant pour vivre leurs dernières ressources et ce qu'ils avaient au monde de plus cher : Laharpe et Delille mirent publiquement leurs livres en vente et, si Laharpe put garder les volumes précieux de sa bibliothèque, il ne le dut qu'à un don ou à une aumône généreuse [1].

En un pareil moment, le mécontentement du peuple prit une allure plus vive et plus agressive. Les groupes étaient plus nombreux, plus compactes, plus animés; partout, plus que jamais, on demandait du pain, du pain suffisamment [2]. Les ouvriers et les indigents se

[1] *Frankreich im Jahr* 1796, II, 112. La supputation de l'auteur, de quelque manière qu'on l'interprète, est ici inexacte.

[2] *Tableaux,* III, 154, 156.

déclaraient avec décision en faveur des mandats dont le cours forcé au pair du numéraire serait assuré par tous les moyens ; ils réclamaient avec violence l'exécution de la loi, la prompte émission de mandats proprement dits, au lieu de promesses de mandats, la fixation immédiate d'un délai ferme pour l'échange des assignats, la stricte application de la prohibition du commerce de l'argent, la peine de mort contre les agioteurs et la taxation modérée de toutes les denrées pour lutter contre l'effroyable cherté. Ils portaient envie aux troupes bien nourries et bien vêtues, à ces troupes destinées à les contenir, eux, les affamés, qui manquaient de tout, de travail et de salaire, de nourriture et de vêtement ; ils maudissaient la faction qui, disaient-ils, depuis dix-huit mois les affame [1]. En outre, le peuple demandait, sans discontinuer, la paix ; il la demandait avec une ardeur presque fiévreuse ; la paix, c'est le salut ; il faut la faire à quelque prix que ce soit, dût-on rendre les territoires conquis ; que seulement « l'honneur de la nation ne soit pas compro- « mis [2] ».

Mais le bienfait de la paix ne fut pas plus assuré au peuple que les prescriptions fondamentales de la loi sur les mandats ne furent respectées. Entre temps, les promesses, aussi bien que les *rescriptions* qui servaient comme promesses, tombèrent dans les dix premiers jours d'Avril à 20 °/₀ [3]. Non seulement on

[1] III, 140-158, suiv., 142.
[2] IV, 121 et suiv., 124 et suiv., 144, 148, 150 et suiv.
[3] III, 143, 148.

menaçait au dehors, dans la campagne, dans les départements, de ne pas se laisser imposer les mandats; on déclarait qu'il faudrait, tout au moins, « une armée « de la Révolution » pour obtenir un pareil résultat, mais, même à Paris, les marchands se montraient de plus en plus résolus à ne pas accepter les mandats [1]. Ces faits excitaient les colères. Cette irritation atteignait sans doute en première ligne les agioteurs et les marchands, mais elle se tournait cependant de préférence contre le gouvernement à qui on ne cessait de reprocher l'inexécution des lois : on lui en faisait plus qu'un reproche, on lui en faisait un crime [2]. Les indigents, avant tout les ouvriers sans travail, se plaignaient de l'insensibilité qu'on montrait pour leurs souffrances, pour « la misère affreuse où se trouvent réduits tant « de citoyens [3] ». La nouvelle d'une insurrection qui s'était produite à Lille à l'occasion de la question du pain, fit craindre un mouvement semblable à Paris ; quelques petits barils de harengs gâtés ayant été répandus dans la rue, on s'emporta contre l'avidité de gens qui préféraient laisser pourrir les comestibles plutôt que de les vendre à un prix raisonnable [4]. Depuis le 5 Avril, les rassemblements étaient la plupart du temps si compactes et si hostiles qu'on ne pouvait les disperser qu'avec peine : il y fallait employer souvent des patrouilles de cavalerie. Il est

[1] III, 136 et ailleurs 133.
[2] III, 143, 145, 147, 135 et suiv.
[3] III, 146, 149.
[4] III, 146 et suiv.

certain que les agioteurs les plus actifs de ces groupes étaient surtout des panthéonistes et des socialistes de l'École de Babeuf. C'est à peine si la loi du 16 Avril contre les attroupements et les provocations subversives, loi draconienne qui menaçait les coupables de la peine de mort, eut un effet passager, bien que la cavalerie chargeât les groupes, le sabre nu et au galop. La loi sévère qui suivit de peu contre les délits de presse, fut tout aussi impuissante à empêcher l'apparition de nouveaux écrits incendiaires de Babeuf [1].

Les difficultés continuelles pour faire accepter par le commerce de détail les promesses de mandats ne contribuèrent pas moins à augmenter la fermentation des esprits. Le cours forcé de ces promesses de mandats poussait les marchands à les refuser et à n'accepter que le numéraire ou les assignats, tandis qu'au contraire les acheteurs se croyaient en droit de forcer les vendeurs à recevoir ce nouveau papier au pair au lieu de numéraire. Il y eut entre marchands et acheteurs des scènes extrêmement vives : la foule prenait ouvertement parti pour les mandats et, par conséquent, pour les acheteurs, si bien que les vendeurs n'évitèrent souvent qu'avec peine l'application de la loi de lynch ; en plusieurs rencontres, les marchands furieux déchirèrent les mandats [2]. Le cours forcé des mandats se fit aussi sa place dans la sphère du commerce en gros et cela fort malhonnêtement : on passa d'importants achats au prix du

[1] III, 146-165. Cf. ci-dessus t. II, pp. 18-20.
[2] III, 148 et suiv., 150, 151.

numéraire ; on paya ensuite en mandats et les termes de la loi obligèrent la justice à sanctionner de pareils procédés [1]. Pour mettre un terme à cette confusion et pour relever les promesses de mandats, on lança, le 14 Avril, une proclamation attendue depuis longtemps au sujet des mandats [2] : cette proclamation fut considérée, à proprement parler, comme la promulgation de la loi du 18 Mars. Mais elle trouva, en général, chez les marchands et notamment aux Halles, au Marché des Innocents et sur d'autres places un accueil très défavorable et même ironique et dédaigneux. « Ils croient donc, avec leur proclamation, nous faire « peur », disaient les femmes du Marché des Innocents, « nous nous moquons d'eux et de leurs mandats [3] ». La loi d'exécution pour la vente des domaines nationaux fut peu après introduite et mise en délibération. Qu'en résulta-t-il ? Les promesses de mandats furent précipitées du cours de 20 au cours de 10 °/₀ ; en effet, les spéculateurs cherchaient à se ménager des achats de biens nationaux au meilleur marché possible [4].

[1] *Frankreich im Jahr* 1796, I, 366 (conf. le 10 Avril).

[2] J'ai inutilement recherché cette proclamation dans les papiers du Directoire ; mais il est bien certain que le Directoire s'est préoccupé à cette date d'impressionner favorablement l'opinion au sujet des mandats. *Le Rédacteur* (nº du 14 Avril 1796 et nºˢ suivants) contient un singulier morceau consacré aux mandats sous ce titre : *Dialogue entre Gros-Jean et son ci-devant curé, qui est marié et a des enfants :* le curé marié défend la cause du mandat qui « doit prendre comme pain ». (*Le trad.*)

[3] *Tableaux*, III, 154. Cf. 151.

[4] III, 161, 170.

A partir de ce moment, c'est-à-dire pendant le dernier tiers du mois d'Avril, les conflits entre acheteurs et vendeurs, entre gens de la campagne et marchands, devinrent de plus en plus intolérables. Ces derniers refusaient obstinément les mandats ; ils ne recevaient que le numéraire ou les assignats *au cours*, ce qui était légalement interdit pour le nouveau papier. Cette observation, présentée pour leur défense, n'est pas sans fondement : comment blâmer « le marchand qui calcule toutes les dépenses « du gouvernement lesquelles excèdent de beaucoup « ses revenus », s'il hésite « à échanger ses marchan- « dises contre du papier dont le remboursement lui « paraît impossible [1] ? » Les militaires, notamment les soldats de la légion de police et les grenadiers du Corps législatif, étaient au premier rang pour les rixes et la brutalité. Voici quelle était la tactique employée : on faisait d'abord marché en numéraire ; après quoi, on payait en promesses de mandats et, malgré le refus du marchand boutiquier, l'orfèvre, cordonnier, tailleur, chaussetier, chapelier, on lui extorquait sa marchandise, soit avec l'aide de la foule présente, soit sans le concours du dehors. Voici un autre procédé : on présente une *rescription* unique dont la valeur nominale est très élevée (huit à neuf fois le prix de l'objet vendu) : si le marchand dit qu'il n'a pas de quoi rendre, on emporte de force huit ou neuf paires de souliers ou de bas au lieu d'une seule. Les magasins, les boutiques furent le théâtre de

[1] III, 159 et suiv., 174.

scènes sauvages, de rixes sanglantes ; le marchand réclamait toujours en vain la protection du pouvoir. Les violences spoliatrices des militaires, leurs glorieux exploits, dirigés tantôt contre les marchands, tantôt contre les agioteurs, dégénérèrent si complètement en anarchie que, sous la pression très catégorique du Bureau central, on commença, le 28 Avril, à licencier la légion de police [1].

Les marchands de toute sorte et notamment les restaurateurs cherchèrent à se tirer d'embarras en établissant leurs prix non seulement en numéraire et en assignats, mais aussi en mandats. Cette triple évaluation fit sa première apparition, à la Halle, le 23 ; on demanda pour la livre de viande 150 livres en assignats, 10 sous en numéraire et 4 fr. 1/2 en mandats. Qu'arriva-t-il ? La décade suivante, le 29, la taxe officielle elle-même établit deux prix : elle porta la livre de viande à 4 fr. en mandats et, semble-t-il, à 120 livres en assignats. Ce qui, à bon droit, irrita le public. Agir de la sorte, c'est reconnaître, disait-on, que le numéraire a plus de valeur que les mandats. Le cours de ce nouveau papier flottait, au commencement de Mai, entre 10 et 12 °/₀ [2].

Le mécontentement était d'autant plus profond et d'autant plus fondé que, précisément à cette date, pour le mois de Germinal (21 Mars-19 Avril), le gouverne-

[1] III, 163, 165 et suiv., 168, 169 et suiv. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, II, 138.

[2] III, 165 (150 sols est certainement une faute pour 150 livres), 168, 172 et suiv., 175, 180.

ment s'était mis à payer en mandats valeur nominale les traitements, pensions et rentes ramenées au taux normal [1] : ainsi, jusqu'au 1er Floréal (20 Avril), toutes ces catégories de personnes durent vivre avec des assignats et, depuis les derniers paiements, avec des mandats. Cette conduite de l'État vis-à-vis de ses fonctionnaires, de ses créanciers, de ses pensionnaires, ne devait-elle pas paraître monstrueuse ? D'une part, on leur passait en compte les mandats au pair du numéraire et, d'autre part, on les obligeait, par la taxe, à faire usage de ce même papier, au 1/8 ou au 1/10 de la valeur du numéraire ! C'est à bon droit que les personnes appartenant à ces diverses catégories se plaignaient de ne pouvoir vivre dans de telles conditions. Il y eut un scandale public : un employé, ayant femme et enfants, poussé par la nécessité, mit en vente un habit, en pleine rue [2]. D'après l'arrêté du 25 Mars, on ne pouvait certainement être admis aux distributions avec un revenu de 3,000 francs en mandats. Mais cette somme représentait environ 300 fr. en numéraire : il est donc évident que, dans le cas où toute une famille devait vivre sur ce revenu, la chose n'était possible que grâce à d'indicibles privations. J'ai à peine besoin de dire que l'administration lésait encore grossièrement, d'une autre manière, ses créanciers, en les payant en papier, alors même que le paiement avait été stipulé en numéraire ou que, par suite d'un accord tacite, on

[1] Voyez ci-dessus p. 177. (*Le trad.*)

[2] Lefort, II, 370. Rondonneau, I, 24. Galisset, I, 1533. *Tableaux*, III, 165, 172.

devait compter sur un paiement en numéraire. Est-il étonnant que la misère ne fît que croître, que les créanciers de l'État, dupés, aient perdu l'envie et le moyen de faire travailler pour eux-mêmes et que la masse des ouvriers inoccupés fît entendre cette plainte : « Nous n'avons plus rien à vendre. Comment « pourrons-nous vivre ? » Des malheureux furent encore poussés au suicide par le désespoir [1].

On se plaignait de plus en plus violemment de l'inexécution des lois, du manque de travail, de la détresse générale, de la cherté croissante, de l'insuffisance des rations de pain, de la mauvaise qualité du pain, qui, de nouveau, laissait beaucoup à désirer [2]. Deux incidents vinrent aviver le mécontement. L'échange des petits assignats contre la nouvelle monnaie de cuivre, échange commencé le 21 Avril, fut suspendu, au bout de deux jours, probablement à cause de l'affluence extrême qui aurait pu donner lieu aux accidents les plus graves. D'autre part, les marchands refusèrent les nouveaux sols républicains, sous prétexte qu'ils valaient moins que les anciens [3].

Depuis le commencement de Mai, on réclamait avec une vivacité toujours croissante la destruction complète des assignats, afin que le règne des mandats, seul et unique papier, pût commencer [4]. Mais cette question, précisément, avait soulevé, comme nous l'avons vu,

[1] III, 161, 163, 172, 167.
[2] III, 160.
[3] III, 160, 162, 163 et suiv., 186.
[4] II, 172 et suiv., 176 et suiv.

dans le gouvernement, les embarras les plus sérieux, parce que le discrédit extraordinaire des mandats rendait nécessaire aux besoins de l'État une masse de mandats infiniment plus considérable. Dans le premier moment, on ne songea pas à diminuer tout simplement la masse des assignats à supprimer, comme on le fit plus tard : on étudia un nouveau mode d'extinction partielle. Afin de laisser disponible pour les dépenses courantes la plus grande quantité possible de mandats, on introduisit le projet suivant : les acquéreurs de biens nationaux pourront employer dans le dernier payement, les assignats de 10,000 et de 2,000 francs à trente capitaux pour un jusqu'à concurrence du quart du prix de leur acquisition. Ceux de ces assignats qui n'auront pas été consignés dans les délais prescrits sont déclarés nuls.

Ce projet confondu avec la nouvelle du remboursement des assignats à cent capitaux pour un, nouvelle fausse qui défigurait la vérité, suscita, le 3 et le 4 Mai, sur le marché de l'argent, un mouvement violent. Les mandats atteignirent tout à coup le cours de 15 °/₀ ; les *rescriptions* de 25 livres se vendirent 1,200 livres en assignats ; mais, en même temps, le louis d'or monta à 7,400 et 8,000 livres. Lorsque ces rumeurs décevantes furent dissipées, que le texte du projet fut connu et qu'il eût été transmis, le 5 Mai, au Conseil des Cinq-Cents, un profond mécontentement n'en subsista pas moins dans le public. Une masse énorme de billets de 2,000 livres qui n'en valait plus que 5 en monnaie, se trouvait ptécisément entre les mains des gens sans

fortune, des pauvres pères de famille, rentiers et ouvriers, qui ne pouvaient songer à acheter des biens nationaux et qui se virent, conséquemment, obligés, dans la crainte de cette démonétisation, de s'en défaire à tout prix. L'agioteur était ravi, car cette mesure lui promettait des bénéfices extraordinaires. Avec une incomparable grandeur d'âme, il se mit comme changeur à la disposition des « malheureux » porteurs de ces billets, en prélevant, il est vrai, un change de 25 %. Les paysans et les fermiers des environs affluaient aussi avec leur stock d'assignats pour les troquer chez les changeurs contre de l'argent. Jamais on n'avait vu sur pied un si grand nombre d'agioteurs (pour la plupart agents des banquiers) ; il s'agissait, en effet, de saisir au vol cette spéculation nouvelle. Ce terrible jeu dura jusqu'au 7 Mai, à 2 h. 1/2 de l'après-midi. Il fut arrêté subitement par cette nouvelle très certaine : le Conseil des Cinq-Cents, intimidé par la désapprobation générale, vient de rejeter le projet. L'excitation du moment cessa, mais non pas la colère : un dommage considérable, dommage irréparable, avait été causé aux malheureux, et cela « au « profit de la classe la plus vile et la plus méprisable [1] ».

Le public, se fiant à la loi relative aux mandats, avait compté absolument, et cela avec toute raison, sur l'échange des assignats ; il ne prévoyait en aucune manière une déclaration d'annulation pour telle ou telle catégorie d'assignats, déclaration qui pouvait être

[1] III, 178, 181 et suiv., 183 et suiv.

aussitôt suivie de déclarations analogues pour d'autres catégories. Un coup désastreux venait donc d'être porté à la confiance publique : elle ne se releva pas [1]. Voici quel fut le résultat de cette velléité législative : le louis d'or monta, pour les gros assignats, à 10,000 livres, pour les petits, à 7,500 et la hausse continua toujours [2]; les mandats retombèrent à 13 1/2 °/₀ et dès lors baissèrent constamment [3]; les prix des marchandises « suivirent invariablement et opiniâtre-« ment ces proportions » ; par suite les vivres persistèrent sans discontinuation à enchérir [4].

Cet épisode financier avait, en même temps, déchainé les colères contre ceux qui spéculaient sur les biens nationaux et contre la loi qui organisait la vente de ces biens. Vers la fin du mois de Mars, au moment où les mandats glissaient des cours de 50 aux cours de 30 °/₀ , la tendance à se porter soumissionnaire et acquéreur de biens nationaux, s'était beaucoup développée dans le département de la Seine [5]. A dater de la loi du 25 Avril, alors que les mandats étaient déjà tombés à 17 et 15 °/₀ et que les cours s'affaissaient tous les jours, les soumissions se produisirent en si grand nombre que les malheureux purent constater avec douleur une relation, une connexité entre la spéculation sur les biens nationaux d'une part

[1] III, 184.
[2] III, 182, 184.
[3] III, 184, 191, 192 et suiv., 195. Cf. les tableaux de dépréciation cités plus haut.
[4] III, 182, 183, 184.
[5] III, 133.

et, d'autre part, l'affaissement des mandats et des assignats, la hausse du numéraire et des marchandises [1]. Si les mandats, tombés déjà à 10 °/₀ se relevèrent à 12 et à 15 au commencement de Mai, par suite de l'ardeur avec laquelle les soumissionnaires des biens nationaux les achetèrent en masse, ce fut là un résultat passager et contraire à la pensée même des spéculateurs. On blâmait aussi le mode de vente établi par la loi ; des adjudications au plus offrant n'eussent pas nui, disait-on, au papier-monnaie et eussent plus profité à l'État. Les membres du Corps législatif étaient accusés — à bon droit, car les faits étaient notoires — de prendre une part très considérable aux spéculations sur les biens nationaux et de contribuer à l'effondrement des affaires publiques et privées par l'interêt personnel qu'ils avaient au discrédit des mandats et des domaines nationaux. On proclamait que le devoir du gouvernement et de l'assemblée était d'arrêter cette dilapidation des biens nationaux, unique ressource de l'État, de revenir sur les ventes réalisées et peut-être de les annuler toutes. On prêtait aux spéculateurs l'intention de revendre contre du numéraire les biens acquis avec un papier entièrement déprécié et cela sous les yeux mêmes des autorités dont ils tournaient en dérision les opérations. De fait, les agioteurs disaient ouvertement : « Notre métier est de « mettre à profit les erreurs du gouvernement, et, s'il « n'entend rien en finance, nous lui donnerons des

[1] III, 170,

« leçons [1] ».

Dans les dix premiers jours de Mai, une innovation de la police réagit très gravement sur la misère publique. Sans doute, la défense de danser sur les places, notamment sur la place du Palais-Royal, ne pouvait en soi mécontenter les indigents ; et cela d'autant moins que c'étaient les marchands de pain et autres étalagistes qui, la recette faite, organisaient ces divertissements. « C'est nous qui payons les violons », avaient souvent observé avec amertume les pauvres gens, en regardant ces danses. Mais on accueillit très mal la suppression des nombreuses petites échoppes où l'on vendait du vin et des comestibles : elles étaient utiles à beaucoup de gens en ces temps de détresse. Sur le Pont-au-Change notamment et au Louvre le long de la Seine, les petits marchands en échoppe avec leurs portions de hareng à des prix modérés, leurs ragoûts détestables composés des mélanges les plus variés et les plus suspects, avaient rendu, pendant cette cruelle disette, de réels services : ils avaient notamment empêché une foule de pauvres gens de mourir de faim, en les rassasiant à demi (ou au quart). Sans doute ces petites boutiques embarrassaient la voie publique et surtout dans les rues étroites gênaient tellement le passage des voitures et des piétons que leur suppression se justifiait parfaitement au point de vue de la circulation ; mais, d'une part, cette mesure enleva à beaucoup de gens leur gagne-pain ou, du moins, diminua leur petit

[1] III, 178 et suiv., 180, 184 et suiv.

revenu ; d'autre part, elle froissa un cercle de personnes bien plus étendu encore, en leur enlevant l'occasion facile et répétée de se procurer une bouchée bien misérable, mais à un prix raisonnable [1].

Ainsi, depuis le commencement de Mai environ, la situation ne cessa d'empirer et l'opinion de s'aigrir. Dans ces conditions, les menées socialistes se firent de plus en plus audacieuses, les attroupements de plus en plus inquiétants, la désagrégation générale plus sensible. Ces excitations socialistes alarmaient le Bureau central qui ne cessait de prêcher au gouvernement l'énergie et la fermeté ; il dévoilait jour par jour les menées de Babeuf et déroulait les fils de la conspiration. Le gouvernement se décida enfin à agir ; mais il ne le fit guère qu'à contre cœur, car il s'agissait non pas des Royalistes détestés, mais de leurs adversaires. C'est à dater du 10 Mai qu'on mit la main sur Babeuf et ses partisans : ils furent livrés à la justice. Ainsi fut écarté le danger d'un soulèvement social auquel, poussée par le désespoir, une population qui, prise en masse, n'était nullement animée de sentiments socialistes, pouvait être incitée par une poignée d'individus ; mais deux choses restèrent : le désespoir auquel la population était en proie ; la cause qui engendrait ce désespoir : la misère [2].

§ 7. *La crise des assignats et le pillage du mois de Juin.*

Avant comme après la conspiration de Mai, un vœu

[1] III, 124, 185. Mercier, IV, 195 et suiv. Cf. ci-dessus, t. Ier, p. 12.
[2] III, 172-188.

de plus en plus unanime, de plus en plus pressant, un vœu pour la paix, se dégagea de l'ensemble des aspirations populaires. Sans doute, la nouvelle d'une victoire était accueillie avec joie, mais cela uniquement parce qu'une victoire fortifiait l'espoir de la paix. La paix pourra seule, disait-on sans cesse, rendre possible le rétablissement sérieux des finances ; c'est seulement par la paix que le gouvernement parviendra à diminuer considérablement ses dépenses, à ouvrir le champ libre à l'économie, à l'agriculture, au commerce, aux beaux-arts, à assurer enfin la prospérité publique [1].

Tout autre était la pensée du gouvernement : il espérait, au contraire, à la suite des nouvelles victoires d'Italie, rendre la guerre elle-même avantageuse aux finances. Il était résolu à la continuer non pas tant pour la gloire qu'à cause du butin en numéraire qu'il en attendait. Le peuple lui-même apprécia, dans le traité de paix isolé conclu avec la seule Sardaigne, le soin qu'on avait pris « d'enrichir la France des « dépouilles de nos ennemis » et « d'arracher de leurs « mains les chefs-d'œuvre des arts [2] ». Toutefois le gouvernement entendait simplement faire face aux dépenses courantes avec l'argent arraché à l'étranger, avec les contributions de guerre versées par les vaincus ; il ne songeait pas du tout à employer ces ressources à éteindre les dettes de l'État, à désinté-

[1] III, 174, 181, 185 et suiv., 193, 199 et suiv., 207, 209, 212, 220, 222, 225, 241, 244 et suiv.

[2] III, 208.

resser ses créanciers. Aussi en arriva-t-il, par la loi du 23 Mai 1796, à la liquidation des assignats. D'ailleurs l'opinion publique, depuis la répression de la conspiration socialiste, réclamait de plus en plus impérieusement le retrait des assignats [1].

Lorsque la loi du 23 Mai vint en première instance devant le Conseil des Cinq-Cents, la situation était déplorable. L'agiotage, effréné, avait, depuis le 10 Mai, poussé le prix du louis d'or, sans distinction désormais entre les petits et les gros assignats, de 7,500 à 8,000, puis à 10,500 livres ; il avait fait tomber les mandats de 13 1/2 °/₀ à 11 1/2 et à 11 [2]. Les gens de la campagne, les laboureurs et les fermiers n'avaient pas peu contribué à ce résultat : « frondeurs les plus « impitoyables du gouvernement nouveau », ils dépréciaient, en principe, les mandats : de fait, ils travaillèrent à les discréditer avec une ardeur redoublée, parce que, de leur côté, ils avaient bonne envie de se faire soumissionnaires au rabais de biens nationaux [3].

Le travail manquait toujours et même il se faisait plus rare que jamais : en même temps, les prix qui continuaient à se régler sur l'agiotage, ne cessaient point de s'élever [4]. La livre de beurre, bien que toujours taxée à 37 livres, se vendait 60 livres et au-dessus ; les boulangers du commerce libre se montraient

[1] III, 184, 206 et suiv., 209.

[2] III, 191 et suiv., 195, 197 et suiv., 208 et suiv. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, II, 144.

[3] III, 187, 191, 195.

[4] III, 190, 192 et s., 201.

décidés à fermer boutique plutôt que d'accepter la taxe [1]. Au moment où le pain menaçait de se faire plus rare, la viande commença réellement à manquer et les bouchers déclarèrent, le 20 Mai, que, dans trois jours, la livre de viande vaudrait,au moins, 300 livres [2]. Les débris du groupe de Babeuf se réveillaient et cherchaient notamment à faire de la propagande parmi les militaires [3] : ils y réussissaient. L'insouciance et la légèreté des classes riches étaient, bien entendu, au-dessus de toute atteinte. Un rapport du 16 s'exprime ainsi : « On ne parle que de la misère, on se plaint de » l'indifférence du gouvernement sur le sort de nos « finances ; mais, malgré cela, on va à la messe ». Aller à la messe était officiellement mal vu ; c'était le fait d'un fainéant, d'un oisif. « Au spectacle, on se pare, « on se promène, on boit, on danse [4] ». Le pauvre peuple, au contraire, lisons-nous dans un rapport du 20, « n'a plus qu'un sentiment, celui de sa misère et « de son dénuement » ; il éprouve la plus grande difficulté à « se procurer les objets de première « nécessité » ; il demeure comme hébété [5].

La journée du 22 Mai fut très agitée. C'était un dimanche, et, par conséquent, d'après le calendrier républicain qui avait répudié les fêtes chrétiennes, un jour ouvrable. Le Conseil des Cinq-cents délibérait en comité secret sur le retrait des assignats. Le public

[1] III, 201, 207, 210.
[2] III, 193, 207.
[3] III, 199 et suiv. 208, 210 et suiv.
[4] III, 197.
[5] III, 205.

qui n'acceptait pas du tout les décades et les fêtes décadaires, célébrait ce dimanche-là, comme il avait fait des précédents. Toutes les boutiques étaient fermées, les cabarets combles ; des soldats avinés erraient, menaçants, dans la ville ; ils donnaient d'ailleurs ce spectacle tous les jours. Les promenades étaient brillantes : les femmes y déployaient un luxe élégant ; mais les hommes se renfermaient dans un sombre et triste silence ; on n'aurait pu entendre que quelques lamentations isolées sur les ruines causées par l'affreux agiotage. Dans les marchés et dans les Halles on s'entretenait de la hausse du louis d'or ; des rumeurs de toutes sortes se croisaient ; tantôt on craignait que l'échange des assignats contre les mandats ne se fît sur le pied de cent capitaux pour un ; tantôt on assurait que les gros assignats seraient tout simplement démonétisés. Dès 10 heures du matin, tous les marchands de pain de la place du Palais-Royal s'étaient éclipsés ; l'annonce d'un pillage imminent les avait mis en fuite. En effet, le peuple n'admettait pas que, malgré la taxe officielle, la livre de pain se vendît toujours 60 livres et au-dessus. A 6 heures du soir, on apprit que le Conseil des Cinq-Cents avait voté le retrait des assignats sur le pied de trente capitaux pour un, jusqu'au 13 Juin; sur le pied de cent capitaux pour un, passé le 13 Juin. Le public, convaincu que l'agiotage finirait avec les assignats, se montra satisfait [1].

Quant aux agioteurs, ils furent, un moment, extrê-

[1] III, 209 et suiv.

mement perplexes. Le 23, le Conseil des Anciens devait, à son tour, se prononcer : ils étaient, ce jour-là, réunis de très bonne heure, vers 6 heures, sur le perron du Palais-Royal. Le louis d'or, offert à 10,500, ne trouvait pas preneur à 9,500. Point d'affaires : on n'osait en conclure : on ajournait toutes les combinaisons à l'après-midi. Sur la place du Palais-Royal, on voyait fort peu de marchands de pain : le huitième du nombre accoutumé. La peur du pillage avait chassé le reste. La livre de pain, en hausse, se vendait 80 et même 100 livres. A partir de midi, la foule des agioteurs du perron devint énorme. La baisse des assignats était le mot d'ordre général : ils furent vendus par masses à 3 s. 6 den. le cent. Immédiatement tous les marchands les mirent, eux aussi, à ce taux dérisoire ; encore ne les acceptaient-ils pas sans difficulté. On n'entendait dans toute la ville que murmures et plaintes sur cette hausse irrésistible. Ajoutez que des bruits alarmants circulaient dans Paris : on annonçait une nouvelle conspiration socialiste qui éclaterait sous peu. On entendait jusqu'à des militaires ivres déclarer que le « dernier coup était manqué », mais que « celui qui se préparait ne manquerait pas ». De tous côtés, notamment sur les ponts et dans le voisinage, se formaient, en dépit des prohibitions, des groupes considérables et fort suspects. La nouvelle du vote favorable des Anciens qui ratifiait la décision des Cinq-Cents arriva enfin et fit renaître l'espérance : chacun respira [1].

[1] III, 210-212.

Cependant les critiques surgirent immédiatement : elles étaient, en partie, fondées. On trouvait le nombre des notaires insuffisant (c'est par les notaires que devait se faire l'opération du retrait) ; on était préoccupé des faux assignats ; on blâmait ce qu'il y avait d'incomplet dans la décision prise, c'est-à-dire les réserves faites pour les appoints de 100 livres et au-dessous ; on proclamait la nécessité de faire disparaître de la circulation jusqu'au dernier assignat. Par-dessus tout, on trouvait le délai trop long: d'ici à son expiration, il y aura, disait-on, une stagnation telle qu'on ne pourra se procurer de marchandises, à moins d'employer une masse considérable d'assignats [1].

Et, en fait, la transition fut terrible. Dès le 24, les marchands déclaraient carrément qu'ils ne recevraient ni assignats, ni mandats, les uns et les autres se valant ; ils ne voulaient céder leurs marchandises que contre du numéraire et encore rejetaient-ils la monnaie nouvelle : ils ne reconnaissaient que les vieux types. Les marchands de comestibles particulièrement refusaient toute espèce de papier [2]. Le 25 Mai, le louis monta à 12,200 ; le 5 Juin, à 19,000 livres en assignats ; les mandats tombèrent, le 25, à 8 °/₀, puis à 7 3/4 et à 5 ; le 5 Juin, à 2 ; les assignats au-dessus de 100 livres se vendaient, depuis le 30 Mai, 1 sou les 100 livres, ceux de 100 livres, 2 sous [3]. Comme, en dehors de l'agio, le numéraire était une rareté, que la valeur des

[1] III, 211, 214 et suiv., 223, 225.
[2] III, 212 et suiv., 225.
[3] III, 215, 222 et s., 231, 244.

assignats était presque nulle et que ces mêmes assignats étaient l'unique moyen de paiement à la disposition du plus grand nombre, les prix, calculés en assignats, produisaient, en apparence et même en fait, une effroyable cherté, alors même que ces prix en numéraire étaient ou modérés ou très bas [1]. La livre de pain coûtait 125 livres ; un litron de haricots secs, 100 livres ; la voie de bois vendue au cours se paya 24,000 livres en assignats, alors qu'en numéraire elle était à beaucoup meilleur marché qu'il y a cinq ou six ans [2]. Les assignats étaient traités par les détenteurs cossus avec le dernier mépris. Des marchands de volaille de Passy se procurèrent des mandats contre des assignats sur le pied de 300 et 400 pour 1, bien que l'État fût sur le point de reprendre les assignats à 30 pour 1 ; ils justifiaient leur conduite, en disant qu'à Passy on ne pouvait acheter « un verre d'eau » avec des assignats [3]. A la Halle, un boucher, trouvant parmi des assignats qu'il avait reçus quelques assignats d'une valeur supérieure à 100 fr., cela au moment où on pouvait encore changer ce papier à cent pour un, les jeta éparpillés sur la carrière, disant qu'ils ne méritaient pas la peine qu'il aurait à se donner pour les échanger contre du papier [4].

Il n'est pas surprenant que la fête de la « Reconnais- « sance » du 29 Mai, quoiqu'habilement transformée en

[1] III, 216, 218.
[2] III, 231, 244, 227, 243. *Toulongeon*, III, 116.
[3] III, 223.
[4] III, 243 et suiv.

une fête pour les victoires d'Italie, ait attiré bien moins de monde que ne le laisseraient supposer les rapports officiels. Bien qu'en raison de cette transformation, cette solennité ait été vue d'un œil beaucoup plus respectueux que d'autres fêtes républicaines, elle donna toujours l'occasion de signaler très amèrement le contraste de ces fêtes brillantes avec la misère générale [1]. On conçoit aussi que la colère du peuple ait redoublé contre les agioteurs : quelle mesure énergique le Directoire avait-il enfin pris à leur égard ? Il n'avait rien trouvé de mieux que de les faire disperser à l'occasion par des patrouilles. Inutile d'ajouter qu'aucun résultat n'avait été obtenu [1]. On était convaincu que le gouvernement lui-même laissait intentionnellement subsister l'agiotage, afin de pouvoir faire ses achats de numéraire ; on était persuadé que l'agio était surtout encouragé par la plupart des députés, qui, soumissionnaires des plus beaux domaines nationaux, visaient, par avidité personnelle, au gaspillage des biens nationaux, si contraire aux intérêts de la patrie. Cependant on espérait fermement que les acquisitions ainsi faites seraient soumises à une révision et, au besoin, annulées [2]. L'irritation du peuple contre les marchands dépassait encore les colères soulevées par l'agiotage et l'on se préoccupait de nouveau de l'éventualité de pillages et d'émeutes [3]. Les attroupe-

[1] III, 220-224.
[2] III, 219, 223, 227.
[3] III, 213 et suiv., 223, 235.

ments se faisaient chaque jour plus nombreux, plus compactes, plus animés.

Le Bureau central dépeignait la situation sous les couleurs les plus sombres. Voici les termes même d'un rapport du 4 Juin : « Le désespoir et le chagrin sont à « leur comble ; il n'est qu'un seul cri, la misère. « L'agiotage a rompu toutes les barrières ; les plus « petits détaillants ne connaissent plus que le cours, « et le mandat et l'assignat sont hautement refusés : « car le prix et la quantité qu'ils en exigent équivaut à « un refus à l'égard de beaucoup de citoyens, qui n'en « possèdent que très peu, et qui prolongent leurs « ressources par la vente journalière de leurs effets. « Le marchand, le revendeur, les femmes qui vendent « dans les marchés, sourient même avec insolence à la « misère du pauvre consommateur.... La tranquillité « publique se soutient encore, mais elle paraît être à « son terme... Il est temps que le gouvernement « déploie toute sa sévérité pour arrêter ce déborde- « ment qui peut causer les plus affreux ravages. Est-ce « la méchanceté, est-ce le fruit d'observations justes, « qui fait dire que le gouvernement est le soutien de « l'agiotage ? On parle d'un nommé Treil, demeurant « aux Colonnades de la Révolution qui est chargé de « mettre sur la place des promesses de mandat pour « avoir du numéraire, que cet homme a des agents qui « le secondent et qu'il s'est vanté d'échapper à toutes « les mesures de surveillance, parce qu'il travaillait « pour le compte du gouvernement. Quel que soit le « fondement de ces bruits, ils contribuent à ôter toute

« confiance et à augmenter le malaise général. Tout « semble se réunir pour appeler le désespoir ; il ne « reste plus de trace de la joie qu'inspirait la conte- « nance de l'armée d'Italie... » On soutient dans le public que le gouvernement « ne cherche qu'à faire « périr de faim la classe indigente, tandis que les « députés insultent a la misère publique par des « dépenses exorbitantes qu'ils font journellement chez « les restaurateurs [1] ».

« L'espoir a disparu, mande la police à la date du 5 « Juin. Il n'est resté que tristesse et misère...... Les « plaintes les plus amères se font entendre de toutes « parts sur la cherté excessive des denrées ; la pâleur « et la peine sont peintes sur les visages. Le louis se « vend aujourd'hui 19,000 livres. Le mandat de 100 ne « vaut que 40 sous ; le pain se vend 125 livres et le « reste à proportion ; enfin, là misère publique est à son « dernier période ». Ce qui n'empêche pas le rapporteur d'écrire le lendemain : « Chaque journée présente « une teinte plus triste et plus douloureuse..... Dans « le tumulte d'opinions, il est difficile de saisir, si « c'est un Roi ou le régime de la Terreur et de l'Anarchie que la misère et le désespoir appellent à leur « secours..... Toutes les idées sont concentrées sur le « système de nos finances. L'homme bien vêtu, celui « qui porte les haillons de la pauvreté, les femmes, « les soldats eux-mêmes, vomissent des imprécations « contre le gouvernement..... Le marchand s'est

[1] III, 228 et suiv.

« prononcé : le papier, de quelque nature qu'il soit, est « refusé : de l'argent, ou point de marchandises, ni de « denrées. Les magasins sont remplis, tout abonde, et « tout présente l'aspect de la disette et de la famine. « Cependant les promenades publiques offraient le « spectacle du luxe et de l'abondance, mais non celui « de la gaieté et de la satisfaction, suite de l'aisance ; « et la classe souffrante qui fixait ses regards sur ces « riches vêtements et ces élégantes voitures, disait « assez hautement que ce n'était que des voleurs, « fripons ou députés qui pouvaient afficher tant de « luxe et insulter à la misère. La plupart des mar-« chands de vin et de comestibles avaient fermé « leurs boutiques pour célébrer le dimanche, ou plutôt « pour n'être pas dans la nécessité de vendre ; car « cette classe n'a de dévotion que pour le numéraire. « Ces fermetures de boutiques ne contribuaient pas « peu à exciter l'indignation contre les détaillants [1] ».

Enfin, le 7 Juin, le Bureau central mandait ce qui suit : « Malgré les fortes patrouilles qui parcouraient « les quais et les ponts, qui sont lieux de rassem-« blement ordinaire, le désordre et la fermentation « étaient portés au dernier excès. Ce n'était plus un « groupe, un rassemblement ordinaire ; c'était presque « un rendez-vous général, dont les mouvements, les « cris et les inquiétudes contrastaient d'une manière « sinistre avec les cavaliers et les fantassins à hautes « armes qui en rompaient les flux et reflux, sans

[1] III, 230, 232. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, II, 266 et suiv.

« pouvoir parvenir à laisser la circulation libre. Les « cris : « du pain ! des aliments ! de l'argent ! point de « mandats ! » se faisaient entendre ; à ces cris succé- « daient ceux de : « vive la République ! » ; ce dernier « cri s'exhalait devant la marche pesante et serrée de « la cavalerie et de l'infanterie. Était-ce un sentiment « de crainte et d'effroi ? Était-ce un appât, pour « engourdir la surveillance de la force armée ? Était- « ce un sentiment pur d'amour de la patrie et de tran- « quillité qui dictait le cri de : « Vive la République ! » « C'est ce qu'il serait difficile d'apprécier. D'après les « observations diverses qui nous sont parvenues, il « est aisé de saisir et de concevoir que, si le sentiment « patriotique est renfermé dans les cœurs des citoyens « de toutes professions et des femmes qui étaient si « tumultueusement rassemblées, il est offusqué par la « situation présente, par le prix excessif des denrées « et le discrédit de la monnaie nationale [1] ».

Cette attitude d'une population désespérée, la crainte d'un coup de force et d'un pillage intimidèrent pour le moment les agioteurs et les marchands, si bien qu'un courant de réaction, d'ailleurs faible, se dessina. A partir du 7, les mandats remontèrent : on alla jusqu'à les offrir, les jours suivants, à 11 °/₀ ; je passe sous silence de fortes fluctuations. Sur les marchés plusieurs marchands de pain déclarèrent tout à coup qu'ils ne vendraient pas contre du numéraire : ils préféraient le papier [2]. Le pain baissa, ainsi que

[1] III, 233.
[2] III, 235, 238 et suiv.

quelques denrées, mais en petit nombre [1]. Ces faits joints à quelques paris pour une hausse des mandats jusqu'à 50 °/₀ firent renaître l'espérance, celle du malade qui agonise [2]. On dépassa ainsi, sans danger et sans incidents malheureux, ce 13 Juin, après lequel les assignats ne pouvaient plus être échangés dans Paris à trente capitaux pour un [3]. La grande masse des assignats était donc retirée de la circulation et remplacée par des mandats.

A peine éveillée dans les esprits, cette faible espérance se développa avec cet excès qui convient si bien au caractère national et ne connut plus de bornes. On croyait que les mandats allaient atteindre immédiatement leur « valeur réelle », c'est-à-dire le pair ; on comptait sur de grandes améliorations ; on disait que, sous peu, on pourrait « vivre à Paris à bien meilleur « marché qu'autrefois ». Parfois des bruits venus de tel ou tel département excitaient les imaginations et entretenaient l'illusion : sur certains points, disait-on, on a pour 20 pistoles (la pistole vaut 10 fr.) ce qui coûtait jadis 25 louis et les promesses de mandats sont vendues sans difficulté 36 et 40 fr. [4].

Cet espoir ne se soutint que quelques jours. A dater du 17 Juin, la hausse des denrées reprit tout à coup [5]. La spéculation que l'on croyait à peu près annihilée

1 III, 237, 239.
2 III, 235.
3 III, 241, 243. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, II, 264 et suiv.
4 III, 240 et suiv., 242 et suiv.
5 III, 245.

par le retrait des assignats, rentra en scène sur tout le marché, plus active que jamais; elle s'exerça surtout sur les assignats de 100 livres et au-dessous restés dans la circulation et la pression fut telle que le public réclama impétueusement le retrait de tous les petits assignats. Les vendeurs refusèrent plus résolûment et avec plus d'ensemble que jamais les mandats et les monnaies républicaines, notamment la monnaie de cuivre : ils se répandirent en grossièretés et en injures [1]. On s'abandonna de nouveau au découragement et rien, désormais, ne put ramener la confiance, pas même les bruits de paix, bruits faux à la vérité, mais qui, en d'autres circonstances, eussent [2] provoqué l'enthousiasme populaire. Le Bureau central le reconnaissait lui-même : « il semble que les cœurs soient « séchés par la misère et que rien ne puisse désormais « les affecter agréablement ». Ce renouvellement, cette aggravation de souffrances fut d'autant plus pénible et plus dure qu'aucune main secourable, aucun appui ne s'offrait à la classe souffrante et surtout aux rentiers et que « le contraste entre l'extérieur des « nouveaux riches et celui des misérables qui souffrent « à l'excès dans des galetas », était de plus en plus douloureux et cruel. La société offrait — ce sont les termes même du Bureau central — le spectacle navrant d'un partage « en deux classes sans intermé- « diaires, l'une extrêmement riche, l'autre extrême- « ment pauvre ». Aussi considérait-on comme très

[1] III, 212, 244 et suiv.

[2] Je lis *hätten* au lieu de *hatten* (Le trad.)

remarquable la tenue de cette classe pauvre, chargée de famille, qui, dans cette situation affreuse, toute plaignante et murmurante pourtant, ne perdait pas patience [1].

Mais la mesure n'était pas encore comble. La question du pain se posa de nouveau. Les habitants et les communes des départements voisins, très mécontents de se voir tout enlever pour l'approvisionnement de Paris, mirent encore une fois des entraves aux convois et s'emparèrent de deux bateaux de farine : les voituriers se trouvèrent obligés à de grands détours pour éviter certains centres. Le discrédit des mandats qui, le 20 Juin, étaient retombés à 8 1/3 et 7 1/5 °/₀ soulevait tous les esprits. Tous les marchands de comestibles ne recevant que le numéraire et la masse des pauvres gens n'ayant entre les mains que des mandats et des petits assignats, ceux-ci ne pouvaient « plus rien se « procurer, ou, au moins, qu'avec une grande quantité « de papier ». Nécessairement la majeure partie des ouvriers prenait part à ces grandes privations des classes besogneuses, à leurs plaintes, à leur irritation. On ne comprenait pas que la proclamation depuis longtemps annoncée et toujours attendue, proclamation qui aurait pour effet de soutenir et de relever le crédit des mandats, ne parût pas ; on comprenait moins encore que le Corps législatif s'occupât d'un projet d'amélioration du sort des fonctionnaires et des rentiers, « à cause d'une différence de valeur entre le « mandat et l'argent » : motiver ainsi la mesure,

[1] III, 246, 248.

n'était-ce pas reconnaître officiellement et formellement l'infériorité des mandats ? Aussi, dès le 20, on pariait qu'avant deux jours le mandat ne serait pas à 5 fr. ; dans la ville, « le plus mince objet ne pouvait « s'acquérir qu'avec du numéraire [1] ».

Ce projet d' « amélioration » du sort des fonctionnaires et des rentiers eut une issue misérable. En ce qui touche les fonctionnaires, il avait été question d'abord de doubler leur traitement [2]. Quelqu'insuffisante qu'eût été cette mesure, puisque les mandats étaient si loin du cours de 50 °/₀, le Conseil des Cinq-Cents ne vota qu'une « indemnité » de peu d'importance qui fut acceptée, le 20, par le Conseil des Anciens, et ultérieurement prolongée. En ce qui touche les rentiers et les pensionnaires, le résultat des délibérations du Corps législatif fut encore plus lamentable : Les 25 et 26, les deux Conseils prirent une résolution qui supprimait tout simplement dans les paiements en mandats le prélèvement de l'impôt [3]. Au lieu d'obtenir satisfaction, les fonctionnaires et les rentiers avaient été, en fin de compte, l'objet d'une mauvaise plaisanterie : on avait réussi à les exaspérer. En revanche, l'aveu officiel que les mandats n'avaient pas la valeur de la monnaie, subsistait.

Au sein de la population besogneuse, on croyait à une conjuration générale contre les pauvres gens ; on

[1] III, 248 et suiv. Cf. 242.

[2] III, 242.

[3] Rondonneau, I, 24, 570. *Moniteur* des 25, 30 Juin, 2 Juillet **28**, 332, 337, 340).

admettait que tous les gens aisés, non seulement les membres du Corps législatif et notamment les membres du Conseil des Cinq-Cents, mais encore tous les marchands, n'avaient qu'une chose en vue : l'acquisition des biens nationaux au meilleur marché possible, au détriment de l'État, et, par conséquent, le plus grand avilissement possible des mandats, au détriment des citoyens les plus pauvres. On en revint avec une extrême aigreur au système de la contrainte : on voulut forcer les marchands à recevoir les mandats au pair du numéraire. Les militaires y mirent encore une fois la plus grande brutalité : ils se servirent de leurs armes pour faire passer les mandats. Ils blessèrent des marchands : ceux-ci craignaient pour leur vie. Le public blâmait ces violences ; mais il condamnait les marchands. Les juges de paix avaient continuellement sur les bras une masse d'affaires de ce genre entre acheteurs et vendeurs [1]. Ils n'étaient pas moins occupés des démêlés sans nombre qui surgissaient entre propriétaires et locataires. Les premiers exigeaient généralement le loyer en numéraire et celui qui ne s'exécutait pas était impitoyablement mis à la porte. En outre, l'élévation du prix des loyers, les tracasseries et les grossièretés des bailleurs pour leurs hôtes étaient à l'ordre du jour. « Jamais, dit Mercier, les « conquérans n'ont été plus inexorables envers les « peuples conquis [2] ».

[1] *Tableaux*, III, 249, 251 et suiv., 253, 255, 257, 273. Mercier, III, 153 (autre édit., 183, 184).

[2] III, 242, 245, 251 et suiv.

On devait célébrer prochainement « la fête de « l'Agriculture ». A dater du 20, les préparatifs de cette fête provoquèrent de toutes parts la plus sévère réprobation. Ainsi « le gouvernement ne se « contente pas, disait-on, d'avoir enrichi les cultiva- « teurs ; il leur donne encore des fêtes : il vaudrait « mieux employer le montant de cette dépense à « soulager les indigents ». On condamnait aussi résolûment toute espèce de luxe : c'était bien l'opposé de ces journées qui avaient récemment vu renaître l'espérance. Car, à ce moment, on avait invoqué « le « luxe comme devant tarir les sources de la misère « publique, en favorisant l'industrie, les métiers, les « arts et le grand nombre d'ouvriers qui y sont « employés » : « mais celui qui souffre », observe le Bureau central, « oublie tout... et n'a qu'un sentiment, « celui de ses maux [1] ».

Le 21, les mandats tombèrent à 6 °/₀ : ils ne remontèrent que très passagèrement, une seule fois, et de 1/2 °/₀ [2]. Partout « l'anxiété et le mécontentement ». « Par quelle fatalité, s'écriait-on, sommes-nous réduits « à porter aux agioteurs les mandats que le gouverne- « ment nous donne pour valeur fixe, pour une somme « de 6 fr. ? Le gouvernement souffrira-t-il longtemps, « sans compromettre sa dignité, un pareil brigandage ? « .... Dans le commerce tout est brigandage ! » Et, de fait, le Bureau central l'affirmait de son côté, « la

[1] III, 249 et suiv.

[2] Cette observation de l'auteur est inexacte. Voyez ci-après p. 238. (*Le trad*).

« cupidité du marchand croît chaque jour » ; non seulement on refuse les mandats, mais « on va plus « loin, et, quoique le numéraire soit rare encore, les « marchands de toute espèce vendent en numéraire « plus cher qu'en 1790 ». Comme on ne peut se procurer les aliments les plus simples que contre du numéraire, on voit l'honnête homme qui n'a que du mépris pour l'agioteur, obligé de l'aller trouver pour changer son papier ; « l'agioteur écoute froidement, « souvent il se fait prier », et tout en exerçant son métier, il se livre à toutes les « diffamations contre le « gouvernement [1] ». L'usure se donnait encore carrière d'une autre manière. « On ne peut faire un pas, écrit « Mercier, sans que l'œil se repose sur quelqu'annonce « impudente portant qu'un tel prête, sur de bons « nantissemens, à un prix raisonnable, et ce prix « raisonnable est de 6, de 8 °/₀ par mois ». Et il ajoute : « Les spéculateurs, si on les laisse marcher « encore quelque temps, engloutiront toutes les dé« pouilles des rentiers, des commis et des fonctionnaires publics honnêtes [2] ».

On en vint, surtout depuis le 23 Juin, à proférer les propos les plus violents contre le gouvernement, contre le Corps législatif et, avant tout, contre le Conseil des Cinq-Cents. Dans cette assemblée, disait-on, les hommes estimables, intègres, courageux, sont le petit nombre. La majorité ne sait rien faire de mieux que de mettre au jour des lois défectueuses, se

[1] III, 250, 252 et suiv. 258. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, II, 357.
[2] Mercier, VI, 175 et suiv. (autre édit., p. 194).

livrer à l'agiotage et se procurer les biens nationaux à vil prix ; tandis que les indigents, les rentiers « à la « voix plaintive desquels le Corps législatif est sourd », sont « livrés aux angoisses de la faim et de la misère ». On crie hautement « que la mort la plus cruelle est la « famine ; qu'il faut être lâche pour ne pas préférer la « mort d'un coup de feu ou de baïonnette ; que, « sans la troupe dont le gouvernement s'entoure, les « choses seraient changées », que la coupe de la misère est pleine et qu'elle déborde [1]. Le Bureau central atteste, de son côté, que « le chagrin ronge « tous les individus » ; ce qui ajoute à leurs angoisses, c'est que la majeure partie des marchands, décidés à ne plus recevoir que du numéraire, ont déclaré qu'ils fermeraient leurs boutiques, si on voulait encore leur imposer des assignats ou des mandats. La crainte d'un coup de force inspiré par le désespoir était encore une fois générale [2].

Pour le prévenir, on mettait de tous côtés en avant les moyens de salut les plus divers. Quelques marchands « sentaient la nécessité de donner du « crédit au papier ». Pour obtenir ce résultat, il faudrait « reprendre tous les biens nationaux qui ont « pu être vendus » et les mettre aux enchères ; « par « ce moyen, le gage des mandats serait assuré ». Il « faudrait aussi « laisser tout vendre et acheter en « mandats au cours, percevoir les contributions fonciè- « res et personnelles en mandats au cours ; ainsi la

[1] *Tableaux*, III, 253 et suiv., 259.
[2] III, 253 et suiv.

« confiance se rétablirait ». Il faudrait enfin « faire « disparaître tous les petits assignats et mettre « promptement en circulation de petits coupons de « mandat », afin que « les petits marchands et consom- « mateurs ne soient plus en peine de trouver de la « monnaie ». D'autre part, on en revint au projet déjà mis en avant d'une institution analogue à l'ancienne caisse d'escompte, caisse où, en tout temps, les mandats pourraient être remboursés ; banque nationale, qui tarirait, une fois pour toutes, les sources de l'agiotage [1].

Au lieu de ces moyens de salut demandés, attendus, on n'eut rien autre chose et rien de mieux que cette loi du 27 Juin, qui, conformément aux traditions nouvelles d'inconsistance et de variabilité, prorogea pour les départements jusqu'au 18 Juillet le terme extrême de l'échange des assignats de plus de 100 livres à trente capitaux pour un et déclara nuls et sans valeur les assignats de cette sorte, non échangés au 18 Juillet. Cette prorogation fut très mal accueillie. Une pareille mesure ne servira, disait-on, qu'à favoriser encore l'agiotage et à faciliter aux « gros Messieurs », c'est-à-dire aux soumissionnaires des biens nationaux l'acquisition de ces biens à peu près pour rien ; elle fera, en effet, que 100 livres en mandats ne vaudront pas 3 francs [2].

C'est sous de tels auspices que fut célébrée, le 28, la « fête de l'Agriculture ». La police avoue elle-même

[1] III, 254 et suiv. Cf. 246, 265, 267, 272 et suiv.
[2] III, 257.

que personne ne se préoccupa de cette fête républicaine du « champ de la Réunion » ; elle nous apprend que cette solennité n'attira que « peu de monde », un « petit « nombre de spectateurs », entraîné d'ailleurs par la curiosité plutôt « que par les élans du patriotisme ». Les marchands ne tinrent aucun compte de la fête ; leurs boutiques restèrent ouvertes et, quoiqu'ils n'acceptassent que le numéraire, la journée se passa tranquillement. Le soir, les promenades habituelles et la visite accoutumée au Jardin de Ruggieri offraient, au dire du Bureau central, un beau coup d'œil, « un plus « beau coup d'œil que la fête du matin ». Dans les groupes, on s'entretenait de la misère, de l'inexécution des lois et de l'insouciance du gouvernement : le Corps législatif, et en particulier, les membres du Conseil des Cinq-Cents étaient honnis, accusés de spéculation et d'avidité [1]. Au reste, tout restait tranquille et paisible ; mais c'était cette tranquillité qui précède les orages.

De bonne heure, dans la matinée du 29, la physionomie de la ville changea complètement. Partout les gens de la campagne qui apportaient leurs denrées au marché, les marchands de pain sur la place du Palais-Royal, furent assaillis par une foule tumultueuse ; leurs marchandises furent taxées arbitrairement ; on les força de donner leurs denrées contre des assignats à trente pour un, c'est-à-dire à 3 1/3 %. A ces violences se joignirent des pillages en règle. Quelques boutiques de marchands de vin furent aussi envahies par des

[1] 259 et suiv.

ouvriers et des militaires qui buvaient *gratis*, parce qu'on ne voulait pas « recevoir les mandats ». A la vérité, la plupart des marchands de vin, les bouchers et d'autres marchands échappèrent au pillage ; mais ces violences suffirent pour déterminer une panique générale. Les gens de la campagne, les revendeurs, les marchands de pain, tous ceux qui mettaient en vente des denrées en un lieu public, se hâtèrent de prendre la fuite ; les marchés, la Halle, les places publiques, celle du Palais-Royal, virent disparaître toutes les marchandises et furent abandonnées. La foule, tout en violant ainsi les lois, prétendait agir pour la défense des lois ; les vendeurs, disait-on, doivent obéir aux lois ; c'est le devoir du gouvernement de les faire exécuter rigoureusement, de les faire respecter, d'obliger les vendeurs à recevoir les mandats. Les citoyens tranquilles se contentaient eux-mêmes de blâmer l'avidité des marchands et gardaient le silence sur la conduite du peuple : ils cherchaient la cause de ces désordres moins peut-être dans les excitations du dehors que dans le désespoir d'un peuple poussé à bout. Dans aucun café ni groupe on ne s'entretenait des nouveaux succès des armées, dont la nouvelle venait d'arriver. Le soir, la tranquillité était rétablie : les groupes qui se formaient étaient dispersés par la cavalerie. Mais les esprits restaient très agités ; d'autant plus qu'on s'attachait à cette pensée : si les lois sont inexécutées, cela tient uniquement à ce « qu'il y a dans la circulation infiniment plus de « promesses de mandats qu'il n'en a été décrété » ; on

n'a inventé « ce papier que pour mieux compléter la « banqueroute [1] ».

Il est incontestable que les violences du 29, quelque blâmables qu'elles fussent en soi, produisirent, pendant 24 heures, un succès complet. Ce jour-là même, les mesures proposées dans des cercles de commerçants et relatées plus haut, trouvèrent un écho au Conseil des Cinq-Cents, au moins en ce qu'elles avaient d'essentiel. En effet, Defermont, mettant à profit ces scènes tumultueuses, proposa d'accorder aux citoyens toute liberté dans les transactions privées, ce qui signifie : liberté d'employer dans les affaires commerciales les mandats au-dessous de leur valeur nominale et au cours. On résolut de traiter l'affaire en comité secret : ce comité était encore réuni le lendemain, 30[2]. Le seul fait de cette proposition exerça une influence et imprima une direction : le 30, les affaires se traitèrent avec plus de calme et de régularité que cela n'avait eu lieu depuis longtemps. Contre l'attente générale, les Halles et les marchés furent bien approvisionnés ; tous les vendeurs, y compris ceux des boutiques, étaient disposés à recevoir les mandats au cours ou à un taux à régler de gré à gré. Les acheteurs s'y prêtaient ; il n'était plus question du cours forcé ; celui qui l'invoquait était arrêté par le public lui-même et considéré comme un perturbateur. Les mandats dont le cours s'était affaissé pendant les

[1] III, 260 et suiv., 266.

[2] *Moniteur* du 4 Juillet (**28**, 341). *Tableaux*, III, 264.

tumultes de la veille [1], remontèrent. Les marchands se laissaient même aller à accepter de gré à gré des assignats. « Ni violence, ni querelle ». « On parait « convaincu de l'impossibilité de donner au mandat sa « valeur nominale ». Les femmes elles-mêmes agissent dans le même sens : elles contraignent quelques compagnes qui ont profité du tumulte de la veille pour extorquer à des bijoutiers des ornements au-dessous du prix, à restituer ces objets [2].

Mais, ce jour-là même, le 30 au soir, le Conseil des Cinq-Cents prit cette décision : il n'y a pas lieu à délibérer sur une proposition ayant pour objet d'établir pour les mandats un cours inférieur à la valeur nominale [3]. Un mécontentement très violent et très général accueillit cette décision. Conséquence bien naturelle du vote des Cinq-Cents : le 1er Juillet, les marchands et les vendeurs de tout genre recommencèrent à refuser les mandats, afin de n'être pas dénoncés comme infracteurs de la loi qui donnait aux mandats la valeur de la monnaie et de ne pas encourir une peine de ce chef. Par suite, le public, pour pouvoir acheter quoi que ce soit, dut encore aller trouver les agioteurs, afin d'échanger ses mandats contre du numéraire. On désapprouvait le Conseil des Cinq-Cents, en se servant des « expressions les moins ménagées ». « Ce n'était « pas la peine, disait-on, de se tenir deux jours en « comité secret pour passer à l'ordre du jour sur la

[1] *Tableaux*, III, 260.
[2] III, 261 et suiv.
[3] Voyez ci-dessus, p. 167 et suiv.

« misère publique ». Le Conseil des Cinq-Cents « se « gorge de richesses et s'embarrasse peu si le mal- « heureux meurt de faim ou de désespoir ». On reprochait plus passionnément que jamais aux députés l'usure, la spéculation sur les biens nationaux, le gaspillage des domaines nationaux ; « les députés », assurait-on, « ont beau s'entendre pour forcer le cours « des mandats ; ils n'y parviendront pas plus qu'à « forcer l'opinion sur leur compte ». A travers quelques fluctuations, les mandats tombèrent, le 3 Juillet, à peu près à rien [1].

Il paraissait inconcevable à bien des gens que la tranquillité continuât à régner, « au milieu des plaintes « entendues de toutes parts ». Cependant on aurait pu facilement apercevoir une des raisons principales de cette situation. Les ouvriers, quand ils trouvaient à s'occuper, suivaient de plus en plus l'exemple des marchands : ils « se faisaient payer en monnaie ou en « mandats au cours : par suite ils ne manquaient de « rien » ; d'ailleurs, ils étaient saturés de Révolution. Quant à la classe souffrante, elle était foncièrement ennemie de tout mouvement révolutionnaire : elle ne savait que « souffrir et se taire » [2].

Il restait à cette classe souffrante un faible espoir. Le Corps législatif allait organiser l'impôt et statuer sur la conversion en argent des impositions en nature. Que ferait-il à cette occasion ? Reconnaîtrait-il au mandat sa valeur nominale ou bien, malgré le vote du

[1] *Tableaux*, III, 262-266.
[2] III, 265, 268 et suiv.

30 Juin, l'évaluerait-il à un taux inférieur ? Eh bien ! Ce qu'il n'avait pas voulu faire ouvertement, il le fit à la dérobée. Les deux Conseils votèrent, le 4 et le 9 Juillet, une loi en vertu de laquelle la livre de blé due à l'État pour impôt en fermage pourrait, jusqu'au 18 Août, être acquittée par un versement de 16 sous en mandat. C'était tout simplement compter le mandat au-dessous de 1/7 de sa valeur nominale, car, en le mettant sur le même pied que l'argent, on aurait évalué la livre de blé à 2 s. 1/4. Dans un groupe, on fit ce calcul qui est parfaitement exact : « Le blé se « vend sur les marchés 28 fr. en numéraire, les 250 « livres par setier ; en le mettant à 16 s. la livre en « mandats, c'est 200 fr. en mandats par setier ; c'est « réduire le mandat de 100 fr. à 14 fr., valeur fixe, en « admettant que tout sera subordonné à la valeur du « grain ». Mais, objectait-on, « le cultivateur et le « fermier se sont fait connaître depuis le commence-« ment de la Révolution : qui répondra qu'ils ne « vendront pas leur grain 30 et 40 sous en mandats la « livre », ou même qu'ils ne voudront pas le vendre exclusivement en numéraire ? A 32 sous la livre, nous aurions le cours de 7 °/₀ ; à 40 sous, le cours de 5 1/4 °/₀. Ces considérations conduisaient à admettre la possibilité d'un relèvement temporaire du mandat qui s'affaisserait ensuite plus bas encore. Et, de fait, sur le fondement de ces supputations, les mandats, dans la journée du 4, immédiatement après le vote des Cinq-Cents, remontèrent, au Palais-Royal, à 8 1/4 et 8 1/2 °/₀, mais ils retombèrent immédiatement à 7 ;

et, au bout de quelques jours, les gens clairvoyants étaient convaincus qu'ils ne remonteraient jamais au huitième ou même au dixième de leur valeur nominale [1].

Mais ce semblant d'une fixation légale du cours des mandats à environ 14 °/₀ et ces fluctuations de hausse et de baisse maintinrent pendant quelque temps l'espérance chez un grand nombre de personnes. Le mandat se relevait-il à 8 °/₀, comme il arriva encore le 5? on le voyait aussitôt à 12, et dans cette perspective, on le gardait fiévreusement, ne s'en servant que pour parer aux besoins les plus urgents. Retombait-il, comme il arriva le 7? on voulait encore moins s'en dessaisir [2]. Cependant la baisse devint de plus en plus le fait régulier et normal, si bien que, vers la fin de Juillet, le cours s'établit à 5 1/2.

On retomba et plus bas que jamais. Les mandats furent refusés plus inexorablement encore qu'auparavant ; et par les vendeurs de toute espèce qui, dès le début, avaient compris que cet espoir était vain et décevant, et par les propriétaires dont la dureté pour les locataires croissait chaque jour, et par les ouvriers ou journaliers, quand ils trouvaient à s'occuper ; en un mot par tout le monde, sans exception ; même la poste aux chevaux, les messageries, les cochers, refusèrent le papier et exigèrent du numéraire. Les départements étaient tout aussi récalcitrants ; c'est à peine si, dans la plupart d'entre eux, on y connaissait

[1] III, 264, 267, 272, 275.
[2] III, 268, 271 et suiv.

les mandats [1]. Dans Paris, l'agiotage triomphait, il régnait sur la place ; au Palais-Royal, les hordes d'agioteurs n'étaient point intimidées par les patrouilles qui les dispersaient ou plutôt circulaient dans leurs rangs. Le public faisait cette remarque ironique : les patrouilles ne sont nombreuses que si le mandat est en hausse : elles disparaissent, quand il est en baisse. Quant aux agioteurs, ils bravaient tout : ils déclaraient effrontément qu'ils défendraient leur place ; « qu'on « ne les en tirerait qu'à coups de canon [2] ». La police était encore une fois condamnée à tracer chaque jour le tableau de la misère et de l'anxiété générales. Les employés qui recevaient en mandats non seulement leur traitement, mais aussi ce qu'on appelait leur indemnité, étaient, on le comprend, dans l'impossibilité absolue de pourvoir à leurs besoins les plus pressants. Ceux d'entre eux qui ne se livraient pas à l'agiotage ou n'avaient pas l'occasion de faire certains petits bénéfices, étaient tout simplement en passe de mourir de faim. En effet, un traitement même de 6,000 livres ne représentait, dans l'hypothèse la plus favorable, au taux de 6 °/₀ que 360 livres. Aussi beaucoup de gens donnaient leur démission et déjà le bruit courait que tous les employés des différentes administrations, tous les juges et fonctionnaires, avaient été obligés de se démettre. « Toute la machine administrative était

[1] III, 272 et suiv., 275, 268, 277. *Frankreich im Jahr* 1796, III, 30.

[2] III, 270, 273 et suiv., 277. Cf. *Frankreich im Jahr* 1796, II, 359 (14 Juillet).

menacée d'un sinistre arrêt [1] ». Non moins poignante la situation des pensionnaires et des rentiers. Si les distributions publiques de pain et de viande n'avaient pas été continuées, conformément à l'arrêté du 25 Mars, une quantité de gens seraient morts de faim ; mais, malgré ces distributions, l'extrême indigence et la faim étaient le lot de ces malheureux.

On se demandait anxieusement, nous disent les rapports de police, si le gouvernement trouverait quelque « moyen pour adoucir le sort de tant de citoyens qui « souffrent du discrédit du papier ». Partout on entendait des discours de ce genre. « La Convention a pillé nos « finances depuis [2] le 9 Thermidor ; le Corps législatif « prend les biens nationaux pour rien ; que restera-t-il « à faire à la Législature qui lui succèdera? » Ou bien encore parmi les plaintes et les lamentations sur la misère publique, on pouvait saisir cette menace : « Cela ne peut pas durer ; il faut en finir ; autant vaut « mourir de tout autre manière que de mourir de « faim ». Ou enfin on critiquait les pouvoirs publics : « Il n'y a rien de décidé, ils ont tant gaspillé, ils ne « savent plus de quel bois faire flèche ». Le fanatisme attisait encore le mécontentement, en assurant que le mauvais temps était l'effet de la colère de Dieu [3] ».

Vers le milieu du mois de Juillet, on songea, dans les cercles des financiers influents et du Corps législatif, à

[1] III, 271 et suiv. Cf. *Frankreich, loc. cit.*, III, 30 et suiv.

[2] Ces mots *depuis le 9 Thermidor* sont omis dans le texte allemand. (*Le trad.*)

[3] III, 270, 268, 274.

la nécessité de prendre une mesure décisive au sujet des mandats. Le public le sut et s'en montra très préoccupé. Voici les réflexions auxquelles il se livrait : « Donnera-t-on un cours forcé aux promesses « de mandats dans leur valeur nominale ? N'auront-ils « cours que d'après celui de la Bourse ? Qui déterminera « le cours ? Pourra-t-on assujettir le commerce et les « marchands à suivre et à se conformer au cours « déterminé par des lois » ? Ceux qui n'avaient que les mandats pour se débattre contre la misère et l'infortune, s'écriaient dans leur détresse : « Que ne laissait-on les « assignats ? Ils circulaient et le nouveau papier est « rejeté de toutes parts »[1]. — On se souvient qu'il n'y avait plus dans la circulation que de petits assignats de 100 livres et au-dessous.

La livre de pain coûtait alors 50 à 70 fr. en petits assignats et 3 sous en monnaie. A la Halle aux farines où toutes les affaires se faisaient exclusivement en numéraire, la livre de farine se vendait 3, 4 et 5 sous. Les taxes et les prix étaient si élevés que le public « vomissait des imprécations contre le gouvernement », « qui ne fait rien pour réprimer la cupidité des agioteurs « et ne taxe pas les denrées à un prix où la classe « indigente puisse atteindre[2] ». Deux choses soutenaient encore les esprits : l'imminence d'élections municipales[3], et, par-dessus tout, l'espoir d'une paix prochaine. Précisément au mois de Juillet, l'opinion se

[1] III, 274 et suiv., 277.
[2] III, 277.
[3] III, 275.

fixait ardemment vers la paix, chaque fois qu'une lueur d'espoir si faible qu'elle fût, s'ouvrait de ce côté. « La nation anglaise était vouée dans les conversations « à toutes les horreurs et à toute la misère que son « gouvernement a, depuis quatre ans, soufflée dans « la France ; et cependant on exprimait le désir « de voir une paix générale [1] ».

Le Bureau central, à la date du 18 Juillet, relevait avec une grande sincérité le choquant contraste qui existait entre l'amour de la France pour la gloire au dehors et sa misère intérieure. « Les Français, disait-il, « sont amoureux de la gloire » ; ils s'enthousiasment « au récit des victoires et des nombreux et rapides « succès des armées républicaines. Un étranger, « spectateur de ces mouvements et de cette joie, ne « concevrait pas le délire des conspirateurs et celui « des puissances voisines qui pensent détruire un « gouvernement, une nation, dont les sentiments sont « si vivement exprimés ; il emporterait même l'idée « que rien n'est plus facile, rien n'est plus doux que « de gouverner un semblable peuple. Mais, si l'on « examine aussi l'esprit public sous les rapports de la « situation des finances, les mêmes idées ne subsiste- « ront plus. La misère représentée sous les formes les « plus hideuses, le luxe sous les dehors les plus « insolents, un papier discrédité par la cupidité, des « lois méprisées, des agioteurs effrontés, des marchands « qui repoussent le consommateur qui n'est porteur

[1] III, 266, 270, 275.

« que de papier, mille voix qui appellent la sévérité « du gouvernement, le silence des autorités, la fortune « publique et les fortunes privées, livrées à l'insatiable « avarice — alors il concevra que les ennemis du bon « ordre et de tout gouvernement peuvent facilement « profiter des circonstances pour tout troubler et « renverser ; que les puissances ennemies se consolent « des défaites qu'elles éprouvent au dehors, par les « succès qu'elles peuvent remporter au dedans [1] ».

Mais, en dépit de cet enthousiasme patriotique vanté par le Bureau central, il faut bien reconnaître, — nous le savons par ce rapport même de Juillet comme par beaucoup de rapports précédents — qu'on pouvait entendre à Paris dans les groupes des paroles comme celle-ci : « Eh, qu'importe la victoire et des succès à « celui qui ne peut vivre ! » Encore le 5 Août, bien qu'on ait reçu la nouvelle de victoires dignes d'exciter l'enthousiasme du peuple, la police se voit obligée de mander ce qui suit : « Dans les conversations..... on « n'entend que ces mots : « toujours des victoires, et « point de paix ! Quand viendra-t-elle [2] » ?

[1] III, 276 et suiv.

[2] III, 277. Les rapports quotidiens de la police cessent ici brusquement. — Pour une grande partie de la période que M. Schmidt croit dépourvue de rapports de police, ces pièces existent et forment même un ensemble considérable, mais, la plupart du temps, ce sont des rapports spéciaux et directs, non des résumés généraux, comme les documents édités par M. Schmidt. Si on les publiait, il y aurait, ce semble, un triage à faire (*Le trad*).

§ 8. *Fin du papier-monnaie et décroissance de la misère publique.*

Cette mesure « décisive », annoncée depuis longtemps au sujet des mandats, fut prise le 31 Juillet ; je veux parler de la loi qui annonçait la publication périodique du cours officiel des mandats. La voie était ainsi frayée à la seconde grande liquidation. Le premier cours officiel (environ 4 1/2 °/₀) parut, comme nous l'avons vu, le 12 Août [1]. Mais ce taux était déjà bien dépassé parmi les agioteurs. Depuis la mi-Juillet, époque à laquelle les mandats valaient 5 1/2 °/₀, et surtout depuis le vote de cette loi du 31 Juillet, ils étaient tombés si bas que, dès le commencement du mois d'Août, les pauvres et les indigents ne pouvaient pas obtenir de l'agioteur faisant office de changeur plus de 2 livres en numéraire avec 100 livres en mandats ; vers le 10, on donnait 1 livre 16 sous 1/2, le 12, 1 livre 12 sous. En voilà assez pour mesurer l'étendue et le progrès de la misère. Quant au citoyen aisé, il voyait, de son côté sa fortune se réduire à rien entre ses mains. Car celui qui, trois semaines environ auparavant, avait possédé un million en assignats et l'avait échangé contre 33,300 fr. en mandats, celui-là, au lieu d'une valeur égale à celle de la monnaie qu'on lui avait promise, ne possédait plus en réalité, le 10 Août, qu'environ 600 livres-monnaie, et le 12, 532 livres seulement. A cette date du 12, un observateur allemand écrivait : « Malgré les dernières victoires

[1] Cf. ci-dessus, p. 168.

« d'Italie et bien que toutes les armées de la Répu-
« blique puissent maintenant se nourrir abondamment
« sur le territoire et aux frais de l'ennemi, les mandats
« continuent à baisser ; 100 livres en mandats valent
« à peine 1 livre 12 s. Les fonctionnaires sont en
« détresse. La cherté va croissant. Nous sommes
« obligés de tout payer en numéraire et plus cher
« qu'avant la Révolution. Cela s'explique pour les
« marchandises étrangères telles que le café et le
« sucre, mais les marchandises du pays, telles que le
« beurre, le savon, la chandelle, le lait et les œufs,
« sont au plus haut prix ; seuls, le pain et la viande
« sont à peu près au même prix qu'avant la Révolution.
« On ne voit pas de mandats ; personne ne les reçoit
« dans le commerce de détail ; les fonctionnaires et
« les rentiers doivent avant tout passer chez les
« agioteurs pour changer leurs mandats contre de la
« monnaie [1] ».

On pourrait s'étonner que le manque de numéraire ne fût pas alors très sensible, ou, du moins, ne fût pas plus grand, plus insurmontable. Il est vrai que, dans le commerce de détail, l'or ne se montrait guère; les pièces qu'on rencontrait le plus étaient des écus de six livres [2], de vieilles pièces de 24, 12 et 6 sous, de nouvelles pièces de 30 et de 15 sous et des pièces de billon à l'effigie de

[1] *Frankreich im Jahr* 1796, III, 78 et suiv. ; II, 371 (12 Août). Cf. III, 262 et suiv., 302 et suiv.

[2] Dans l'allemand « grosse Thaler »; je pense que M. Schmidt désigne ainsi l'écu d'argent de six livres opposé à l'écu de soixante sous. (*Le trad.*)

la République, de 20, 10 et 5 centimes [1]. A mes yeux, ce fait assez inattendu d'une circulation monétaire suffisante, trouve incontestablement sa principale explication (sans parler des grandes provisions de numéraires faites par les agioteurs), dans la tenacité avec laquelle les marchands et leurs imitateurs des divers états refusaient les mandats. Leur attitude contraignit bon gré mal gré les acheteurs à échanger, avant tout achat, leur papier contre du numéraire et à ne mettre que ce dernier en circulation. Le numéraire mis secrètement en réserve dut donc se produire : or il en était resté en France, enfoui dans la terre ou caché de quelque manière, une masse beaucoup plus grande qu'on ne l'avait cru d'abord [2]. Ajoutez que, dès le mois d'Avril, les banquiers de Paris avaient réussi à se procurer « beaucoup d'or et d'argent [3] ». Enfin le gouvernement joua aussi indirectement un rôle utile. Sans doute il ne faut pas attacher beaucoup d'importance à ces millions en numéraire qu'on disait reçus de Hollande au commencement de Juin et lancés par le gouvernement dans la circulation ; car il ne s'agissait pas d'une somme importante et tout cela n'est après tout qu'un on-dit [4]. Mais il n'est pas douteux, si l'on considère l'ensemble des faits, que, depuis le mois de Juin, le gouvernement n'ait été, grâce aux contributions venues de l'étranger, en mesure de « frapper

[1] *Ibid.*, III, 85 (24 Août).
[2] *Tableaux*, III, 205. Cf. 187.
[3] III. 154.
[4] III, 236.

« beaucoup de monnaie et de la jeter dans la « circulation [1] ». Dès le 27 Juin, bien des gens se disaient que « l'argent n'est pas si rare qu'on se « l'imagine » ; et que, bientôt, le commerce pourrait se faire « avec les espèces qui sont dans la circula- « tion [2] ».

Nous avons dû rappeler à diverses reprises qu'au milieu même de la misère générale et faisant avec celle-ci un profond contraste on avait vu surgir une foule de parvenus et de chevaliers d'industrie, qui, par des spéculations et des manœuvres frauduleuses, s'étaient acquis des fortunes extraordinaires. Ces nouveaux riches, la plupart parfaitement inconnus auparavant, qui, l'année précédente, étaient encore, en très grand nombre, recouverts des haillons de la misère, menaient grand train et donnaient le ton, tandis que les anciennes familles, autrefois fortunées, étaient anéanties et pouvaient à peine acheter leur pain quotidien. Ces nouveaux venus étaient les principaux représentants du luxe et des plaisirs raffinés. C'étaient eux surtout qui, sur les promenades, brillaient dans les plus coûteux atours avec leurs femmes ou leurs maîtresses et qui circulaient parmi les flots de la population pauvre dans les équipages les plus élégants et du dernier genre — car on n'avait point cessé de rajeunir les modes, d'en trouver de nouvelles [3] . — Assurément on ne peut nier que ces

[1] III, 245.
[2] III, 257.
[3] *Frankreich im Jahr* 1796, III, 81, 130 et suiv., 215. Beaulieu, VI, 241 et suiv. Mercier, IV, 179 et suiv.; V, 214 et suiv.

exemples n'aient réagi sur les classes inférieures, qu'au milieu de la misère le simple ouvrier ne se soit abandonné, lui aussi, au luxe et aux folles dépenses ; et qu'en général la misère ne se soit mariée à l'amour du plaisir [1]. Mais je m'inscris en faux contre cette assertion d'un étranger qui, dans les premiers jours du mois d'Août, affirme que, pris en masse, le peuple, en ce moment, n'est pas du tout dans la misère [2]. Pour s'exprimer ainsi, il faut aller recueillir ses impressions sur les promenades publiques, aux Champs-Élysées, au Bois de Boulogne, dans les bals, dans les théâtres, chez Ruggieri et dans d'autres lieux de plaisir, c'est-à-dire dans « ces endroits où l'on semble être au sein de « l'abondance », suivant une expression qu'emploie, précisément à cette date, le Bureau central, dans ces endroits qu'il appelle les théâtres de l'égoïsme et de l'insouciance : « ce n'est pas là », ajoute expressément le même rapporteur, qu'il « faut sonder l'esprit « public [3] ». Aussi Mercier remarque-t-il de son côté, très justement, que la misère est comme voilée par le faste des riches, que « derrière ces riches tapisseries « sont cachés les rentiers, les pensionnaires de l'État, « les malheureux froissés par la Révolution [4] ». Deux faits caractérisent suffisamment la situation réelle : il y eut souvent à Paris plus de vendeurs que d'acheteurs ; même des gens aisés furent réduits, par la

[1] Mercier, IV, 176 et suiv.; VI, 176 et suiv., 205 et suiv.
[2] *Frankreich*, etc., III, 36.
[3] *Tableaux*, III, 277 et suiv.
[4] Mercier, VI, 60 et suiv.. Cf. V. 25 et suiv., 63.

cherté, à déposer un gage chez le restaurateur pour y trouver à manger [1].

On prit encore au mois d'Août une mesure qui n'était rien moins que propre à chasser la misère : je veux parler d'un arrêté du Directoire qui restreignit de nouveau les distributions publiques de pain et de viande ou, pour me servir de l'expression adoptée, « les supprima pour toutes personnes autres que les « vrais indigens » [2]. Suivant toute apparence, la dernière des trois classes établies en Mars fut alors entièrement rayée ; peut-être la seconde classe fut-elle aussi en partie exclue. J'estime que deux à trois cent mille personnes continuèrent à prendre part aux distributions. L'exclusion atteignit sans aucun doute, entre autres personnes, l'armée des rentiers et leurs familles, les pensionnaires de l'État, les fonctionnaires et les employés, ainsi qu'une partie des ouvriers. Il est bien possible que cette mesure ait contribué à pousser les socialistes au complot de Grenelle, complot qui se dénoua, si misérablement, le 10 Septembre. Les conspirateurs ne pouvaient attendre d'aucun côté un puissant appui : cet appui ne pouvait pas le moins du monde leur être donné par les ouvriers dont les salaires se payaient maintenant en numéraire à un taux en rapport avec le prix des denrées [3]. D'après une assertion postérieure de Barbé-Marbois au Conseil

[1] Mercier, V, 211 ; VI, 63.
[2] *Moniteur* du 24 Août (**28**, 398).
[3] Voyez cependant ce qui sera dit plus loin, p. 262. (*Le trad.*)

des Anciens, l'approvisionnement de Paris pendant l'an IV (c'est-à-dire du 23 Septembre 1795 au 22 [1] Septembre 1796) aurait coûté à l'État 76 millions en assignats, 120 millions en mandats et 1 million 2/5 en numéraire [2]. Mais ces données sont tout à fait fausses, en tant du moins qu'elles s'appliquent à l'an IV tout entier. Elles sont en contradiction avec les renseignements fournis par Cochon, qui, en Décembre 1795, évaluait la dépense mensuelle pour le pain seulement à 546 millions en assignats [3] ; avec le rapport de Defermont, qui, en Février 1796, estimait la dépense annuelle à 76 millions en numéraire [4] ; et avec ce fait que, pendant toute la première partie de l'an IV, du 23 Septembre 1795 jusqu'au 20 Mars 1796, l'État fut obligé de pourvoir à tous les besoins, presque exclusivement avec les milliards toujours renouvelés d'assignats qui n'avaient à peu près aucune valeur. Les chiffres fournis par Barbé-Marbois peuvent donc tout au plus s'appliquer à l'espace de temps écoulé depuis l'arrêté du 25 Mars 1796, pendant lequel les assignats furent convertis en mandats, les distributions de vivres restreintes à un plus petit nombre de personnes, en même temps que le prix des portions était augmenté.

A partir du mois d'Août 1796, les soumissionnaires des biens nationaux se trouvèrent dans la nécessité d'acheter des mandats en masse, afin de pouvoir effec-

[1] 21 dans le texte allemand. (*Le trad.*)
[2] Cf. *Hist. parl.*, XXXVII, 275.
[3] Voyez plus haut, p. 83.
[4] Voyez plus haut, p. 172.

tuer les paiements au cours officiel : par suite, ce papier disparut de plus en plus de la circulation. Et, dès le mois d'Octobre, l'agiotage et la spéculation durent se tourner vers d'autres valeurs qui n'intéressaient qu'indirectement le petit commerce : les ordonnances et les avis de paiement des ministres, qui, à cette époque, avaient déjà perdu plus de 50 °/ₒ. Cependant la cherté augmentait ; ce fait s'expliquait, en partie, par le bas titre de la nouvelle monnaie de billon qui circulait alors en grande quantité. « Les « conditions diverses de la vie », lisons-nous dans une correspondance du 19 Octobre, « et particulièrement « les loyers n'ont peut-être jamais été, ni avant ni « pendant la Révolution, à des prix aussi exorbitants « qu'aujourd'hui. Une très abondante monnaie de « billon, en grosses et en petites pièces, monnaie qui « est bien loin d'avoir la valeur qu'elle représente, « contribue beaucoup à la cherté. On ne voit presque « plus d'argent ; les usuriers réussissent à l'accaparer « en échange du billon ; le paysan et l'artisan aug- « mentent le prix de leurs marchandises, parce qu'ils « savent qu'ils ne recevront que du billon. On ne « comprend pas comment l'homme du commun, parti- « culièrement le journalier, peut arriver à vivre ». En effet, le salaire convenu pour un certain espace de temps se trouvait souvent, au bout de quelques jours, sans corrélation avec les autres prix et bien inférieur à eux [1].

[1] *Frankreich im Jahr* 1796, III, 223.

Les créanciers et les employés de l'État, toujours payés en mandats, se trouvaient dans une situation plus mauvaise encore. On avait fait de nombreuses tentatives qui n'avaient en aucune façon amélioré le sort des employés ou ne leur avaient procuré qu'un allègement tout à fait insignifiant. Une loi du 25 Octobre leur assurait à la vérité la moitié de leur traitement en numéraire, mais de quelle manière? Pour 100 livres en mandats, ils touchaient 6 francs en monnaie [1]. Par une loi du 22 Décembre, ce paiement en monnaie fut étendu au traitement tout entier. Quant aux rentiers et aux pensionnaires de l'État, ils furent indignement traités. Le paiement de leurs rentes et pensions fut entièrement suspendu. A la fin, une loi du 21 Septembre leur promit le paiement en monnaie du quart de l'arriéré du dernier semestre ; on ajournait une solution pour les trois autres quarts. Cette solution fit l'objet de la loi du 20 Février de l'année suivante : cette loi accordait aux intéressés pour les trois quarts restants un récépissé au porteur, qui pouvait être remis en paiement par tout acquéreur de biens nationaux [2]. Il est évident que les malheureux rentiers et pensionnaires étaient de la sorte livrés encore une fois à la merci des usuriers.

On était encore bien loin, à proprement parler, d'une restauration financière. Le budget de l'an V qui fut établi dans l'automne de 1796 s'élevait à 450

[1] Galisset, I, 1588.
[2] *Ibid.*, 1581, 1623.

millions pour les dépenses ordinaires et à 550 millions pour les dépenses extraordinaires. On pouvait d'autant moins songer à équilibrer ces dépenses par une somme égale en recettes que le gouvernement n'avait plus aucun mandat à sa disposition. Aussi l'État demeura-t-il effroyablement en retard pour ses comptes avec les administrations publiques, avec ses fournisseurs, avec ses créanciers et ses fonctionnaires. Thiers lui-même est obligé d'en faire l'aveu : « les « fonctionnaires, les rentiers n'étaient pas payés et « mouraient de faim [1] ». Par bonheur, les prix élevés des denrées s'affaissèrent singulièrement au mois de Novembre et au mois de Décembre : le pain, la viande et toutes les autres marchandises se vendirent relativement à vil prix. On expliqua ce changement par le manque d'argent, devenu très sensible [2].

Quelqu'importantes qu'aient été les contributions imposées à l'étranger — elles montèrent à 240 millions en l'an IV [3], — on ne peut dire que les tributs levés sur les vaincus aient sauvé les finances françaises en détresse. C'est plutôt la France qui fut, avant tout, son propre sauveur. Il est vrai qu'elle ne trouva d'autre remède que la banqueroute. Au commencement de la nouvelle année, le gouvernement pourvut, au pas de charge, à l'élimination de ce qui restait de

1 Thiers, V, 251. Cf. 297 et suiv. (4e édit., t. VIII, pp. 344, 345). Si je me reporte aux éditions que j'ai sous la main, cette citation de Thiers, très exacte quant au sens, n'est pas textuelle. (*Le trad.*)

2 *Frankreich im Jahr* 1796, III, 324, 354.

3 *Hist. parl.*, XXXVII, 275.

papier-monnaie et ces restes étaient encore considérables. Le cours officiel des mandats, publié tous les cinq jours, avait suivi jusqu'à la fin toutes les oscillations de cette valeur : elle était tombée, au mois d'Août, à 1 4/5 °/₀ ; elle atteignit, le 12 Septembre, son cours le plus élevé : 5 1/2 ; elle retomba, en Octobre, à 4, en Novembre, à 2 3/4, en Décembre, à 2 ; le cours le plus bas fut celui du 20 Janvier 1797 : 1 °/₀ ; ce cours figure encore sur l'état officiel du 30 Janvier [1]. Cette publication officielle fut la dernière : on n'eut désormais nul besoin des cours ; car, le 4 Février, parut la loi qui abolit formellement le cours forcé des mandats et prononça leur démonétisation : ils ne seront reçus en paiement par les comptables publics que jusqu'au 1er Germinal (21 Mars), et ce, au dernier cours, c'est-à-dire au taux de 1 °/₀ [2]. Le 10 Février, les assignats de 100 livres et au-dessous, qui avaient encore cours, furent enfin mis de côté sans aucune réserve : ils furent assimilés, sur le pied du trentième de leur valeur nominale, aux mandats et retirés, comme ceux-ci, de la circulation, conformément à la loi du 4 Février [3] : au résumé, les assignats furent réduits, résultat affreux pour les détenteurs, à la 3000e partie de leur valeur nominale.

Ainsi les 40 milliards d'assignats qui étaient en circulation l'année précédente, furent annulés et remplacés par un papier nouveau, les mandats ; et les 2 milliards 400 millions de mandats furent amenés par

[1] Galisset, I, 1616. Cf. Lefort, II, 371 et suiv.
[2] *Ibid.*, 1615 et suiv.
[3] *Ibid.*, 1620.

une baisse continue à représenter une fraction de plus en plus petite, finalement la centième partie de leur valeur nominale. De plus, les mandats [1], mis de côté, ne furent pas même remplacés par du numéraire ; on se contenta de les prendre en paiement pour des impositions en retard et autres versements de ce genre.

Je ne parlerai pas ici du désarroi effroyable de tous les comptes entre particuliers pendant les premiers mois qui suivirent la période des assignats et des mandats. Quelle somme pouvait exiger un créancier, en vertu d'un contrat passé au moment où les assignats avaient encore une valeur ? Cette question donnait lieu à un nombre infini de débats et de procès. Pour la solution de ces difficultés deux choses étaient nécessaires : la publication d'un tableau de la dépréciation des assignats, tableau ayant une valeur légale ; la fixation de la date à laquelle le cours forcé des assignats avait pris fin ; car le cours forcé n'avait jamais été expressément aboli. La loi du 23 Juin 1797 donna enfin satisfaction à ce double besoin : cette loi dressa un tableau du cours exact des assignats et fixa au 19 Juillet 1796 (date, il est vrai, très arbitraire), la fin du cours forcé de ce papier [2].

La loi du 23 Décembre 1797 qui supprima le Bureau de la vérification et du brûlement des assignats et mandats, [3] peut être considérée comme le dernier acte

[1] Voyez, sur les mandats, appendice, pp. 307-309. (*Le trad.*)
[2] *Ibid.*, 1655 et suiv.
[3] Rondonneau, I, 144.

du drame auquel le papier-monnaie avait donné naissance. Il faut tenir compte cependant d'un acte supplémentaire vraiment original.

Le budget de l'an VI, arrêté le 30 septembre, se soldait par 788 millions en dépenses, 616 millions en recettes. Pour couvrir du mieux possible le déficit, on imagina un nouveau stratagème financier : on opéra une sorte de résiliation des deux tiers de la dette inscrite au Grand livre, dette dont le service annuel se montait à 258 millions. Chaque créancier, chaque rentier dut subir le remboursement des deux tiers de son capital calculé au denier vingt ou au denier dix, suivant qu'il s'agissait d'une rente perpétuelle ou viagère ; ce remboursement était effectué en un papier sans valeur, dit *effets au porteur* ; ces bons devaient, comme les récépissés, être reçus en paiement des biens nationaux aliénés. Afin de faciliter l'opération, on vota la réémission des mandats de 5 fr. (ou plutôt promesses de mandats), rentrés et déposés, pour tenir lieu des bons au porteur. Dès le 14 Décembre 1797, 50 millions de mandats furent affectés à cet objet ; le 12 Mai 1798, on ajouta 25 nouveaux millions, et, le 7 Septembre 1798, encore 25 millions [1]. Thiers dit ici très justement : « L'État se trouvait dans la situation d'un « particulier qui fait banqueroute ». Les bons arrivèrent, bien entendu, aux mains des agioteurs : ils tombèrent très vite à moins du sixième de leur valeur nominale. Quant aux créanciers de l'État qui ne voulaient acheter

[1] Galisset, I, 1727 et suiv. (tit. vi), 1800 et suiv., 1831.

aucun domaine national, quant aux malheureux rentiers qui ne pouvaient en acheter aucun, cette mesure fut, à leur égard, « une vraie banqueroute » [1].

Ce nouveau tour de force est le dernier acte important qui ait trait au système du papier-monnaie : les traces laissées par ce système financier s'effacèrent peu à peu, grâce aux succès toujours plus grands des armées françaises et aux guerres de conquête qui valurent à la France l'argent des autres nations, grâce aussi à une situation politique devenue graduellement, avec le Consulat, plus forte et plus solide.

C'est plus lentement encore que la misère publique se dissipa au cours des années 1798 et 1799.

A la vérité, les vivres étaient maintenant abondants et à des prix raisonnables, surtout le blé. C'était certainement, pour les pauvres, un grand bonheur ; toutefois cette situation était inquiétante et dans sa cause et dans ses effets. Elle avait pour cause : le poids des impôts qui surchargeaient les paysans — ils se trouvaient ainsi obligés de se débarrasser de leur blé à tout prix ; — pour effet : un dommage causé à l'agriculture [2]. D'autre part, ni l'abondance, ni la diminution des prix ne pouvait apporter un soulagement parfaitement efficace à la misère des rentiers, des employés, des ouvriers sans travail et, en général, de tous les indigents qui restaient exclus des distributions

[1] Thiers, VI, 38 et suiv. — Je n'ai pas retrouvé ces citations dans les diverses éditions de Thiers que j'ai consultées. (*Le trad.*)

[2] *Tableaux*, III, 349 et suiv., 357, 361, 375.

de pain et de viande. Les rentiers s'étaient vu enlever par l'État les deux tiers de leur capital ; le tiers « consolidé » ne leur était payé — il en était de même des pensions dues aux pensionnaires — qu'en bons au porteur presque sans valeur ; on prélevait, en outre, sur leurs arrérages le montant des impôts [1]. Tous les employés de l'État étaient mal payés ou ne l'étaient pas du tout : il y avait sur leurs traitements des arriérés de plus de 6 mois, et même de 21 mois. Il est évident que, comme les rentiers et les ouvriers sans ouvrage, ils ne savaient comment vivre [2].

Si donc « le nombre des marchands augmente, les « consommateurs diminuent, sinon en nombre, au « moins en moyens d'achat ». Joignez à cela la pénurie de l'argent qui se faisait toujours sentir [3], les fourberies des marchands qu'on ne parvenait pas à supprimer. Les boulangers fraudaient, les bouchers trompaient sur le poids. Dans toutes les branches de l'administration, les malversations et les dilapidations qu'explique peut-être en partie l'urgente nécessité, continuaient à prospérer et à fleurir [4].

Encore en 1799, la consommation de Paris n'atteignit pas un chiffre normal ; la pauvreté y mit obstacle. On a évalué cette consommation, pour la viande et le pain, à 70,000 bœufs, 20,000 vaches, 120,000 veaux,

[1] Voyez les arrêtés des 5 Juillet, 19 Oct., 25 Nov. 1798, 5 et 27 Janvier, 11 et 14 Mai, 1er et 29 Juin 1799, dans Rondonneau, I, 572 et suiv. et dans Galisset. Cf. *Tableaux*, III, 357 et suiv., 361.

[2] *Tableaux*, III, 291, 383.

[3] III, 383.

[4] III, 383, 318, 390, 398 et *passim*.

350,000 moutons et 200 millions de livres de pain [1] : je ne crois pas ces chiffres admissibles, car ils ne supposent pas même une demi-livre de pain par jour et par tête. Les étrangers payaient d'habitude, dans les hôtels garnis, 3 fr. par nuit ; les pauvres gens trouvaient à se loger pour 1 franc et même pour 15 sous. Dans les hôtels, la nourriture était la plupart du temps très chère. Chez les traiteurs, au contraire, on trouvait à dîner, suivant la fortune et les exigences culinaires du client, depuis 12 sous jusqu'à 48 francs et au-dessus ; le prix moyen était de 2 francs à 2 fr. 50. Comme précédemment on donnait aux traiteurs la qualification de « restaurateurs ». L'expression « res- « taurant » était nouvelle : elle ne se présente, à cette époque, que rarement et comme par hasard ; elle était encore très généralement proscrite comme abusive [2]. A partir de 1796, la population de Paris avait considérablement diminué ; elle ne retrouva qu'en 1799 le chiffre de 600,000 âmes, tout au plus 700,000, avec les étrangers ; le chiffre de la mortalité était de 22 à 23,000. Toutefois le nombre des maisons, (28,000, en chiffres ronds), avait augmenté de 1,000 environ, comparé a celui de l'année 1780 [3].

Les revenus municipaux de Paris s'améliorèrent, mais grâce seulement à une réaction économique. En effet, une loi du 18 Octobre 1798 rétablit l'octroi pour

[1] Monteil, 18e *siècle*, II, 270.

[2] *Ibid*, II, 276 et suiv. (Il y a quelques personnes à qui il échappe de dire *restaurants*, mot qui n'exprime guère qu'un bon consommé, un pressis de viande). Cf. ci-dessus, t. 1er, p. 191.

[3] *Ibid*, 267 et suiv.

la commune de Paris, afin de faire face aux dépenses locales. Deux jours plus tard, on posa les bases d'une perception provisoire des droits d'octroi : furent soumis à ces droits : le vin, l'eau-de-vie et le vinaigre ; les bœufs, les vaches, les moutons, les veaux et les cochons ; le foin, la paille et l'avoine ; le bois et le charbon ; la chaux, le plâtre, la pierre de taille et autres matières. Le 10 Décembre 1799, une augmentation des droits d'octroi établis l'année précédente, fut autorisée, ainsi que l'extension de l'octroi à la bière, au cidre et à l'orge [1]. Ces taxes rapportaient, en moyenne, à la ville 1 million par mois, semble-t-il : la contrebande était, d'ailleurs, très active [2].

Les paysans, les laboureurs et les fermiers, bien qu'ils aient éprouvé de grandes souffrances et traversé bien des oppressions, bien qu'ils aient eu à subir les réquisitions forcées, à payer des impôts très élevés, avaient cependant, presque seuls, retiré de la Révolution des avantages palpables et avaient toujours lieu d'être satisfaits. Ils s'étaient fait dans les villes une telle réputation d'égoïsme et d'avidité, qu'on se demandait quelle était l'engeance la plus méprisable, celle des fermiers ou celle des agioteurs. Dès le début, ils n'eurent qu'une chose en vue : améliorer socialement et matériellement leur position ; ils ne rejetèrent, pour obtenir ce résultat, aucun procédé révolutionnaire : pour tout le reste, ils se montrèrent énergiquement conservateurs ; « frondeurs les plus

[1] Galisset, I, 1810 et suiv., 2029.
[2] *Tableaux*, III, 384.

« impitoyables » de tous les gouvernements révolutionnaires, contempteurs les plus déclarés des effets républicains et du papier-monnaie sous ses deux formes. Dans leurs granges et dans les marchés, ils ne recevaient en paiement guère autre chose que l'or et l'argent : ils surent l'accaparer et l'enfouir, ne le laissant aller que pour réaliser quelque amélioration intérieure ou satisfaire la vanité de leurs femmes [1]. Certes, aux diverses périodes de cette histoire et encore à l'époque où nous sommes parvenus, cet état de choses avait souffert de nombreuses exceptions : en des lieux et en des temps divers, la misère avait sévi également sur le plat pays, ou bien sa prospérité avait été troublée et bouleversée, les intérêts de l'agriculture avaient été lésés. Il est incontestable que les réquisitions forcées et les confiscations antérieures de propriétés considérables, la mauvaise administration de ces propriétés, qui, vendues et revendues, changeaient fréquemment de main, avaient porté à l'agriculture des coups très douloureux : l'augmentation des impôts produisit le même effet, comme nous venons de le voir, en 1798 ; en 1799, surgirent des bandes de brigands dans la banlieue de Paris et sur beaucoup d'autres points ; ces brigands surprenaient et dévalisaient les paysans, pillaient leurs granges et leurs greniers, enlevaient le bétail, volaient le matériel agricole [2]. Mais, durant ces mêmes années, le commerce et

[1] III, 187, 249, 255, 313 et suiv. Rocquain, 238. Mercier, IV, 158 et suiv.

[2] Voyez ci-dessus, t. II, p. 57.

l'industrie souffrirent incomparablement plus que l'agriculture. Toute branche d'industrie ou de commerce était ruinée, et cela aussi bien dans la France entière qu'à Paris et dans le voisinage de Paris. Beaucoup de fabriques et de manufactures qui, dans ce dernier rayon, occupaient, avant la Révolution, de 60 à 80 ouvriers, ne pouvaient en employer maintenant plus de 10 ; d'autres étaient complètement abandonnées ou allaient l'être. Les faillites étaient à l'ordre du jour ; à Paris comme ailleurs, les Bourses restreignaient leurs opérations ; les « effets nationaux » perdaient chaque jour de leur valeur ; la stagnation était complète et on avait perdu jusqu'à l'espoir d'une amélioration. Les ouvriers, bien que les vivres fussent à des prix modérés et qu'eux-mêmes fussent peu demandés, prétendaient cependant à des salaires exorbitants qu'on ne pouvait pas leur donner ou qu'on ne pouvait leur continuer longtemps ; ils se trouvaient par suite sans pain et sans ouvrage. Aussi, même dans les Sections ouvrières de Paris, notamment dans la 12e, régnait-il une indifférence politique extraordinaire. « Les cabarets, marchands de vin, limonadiers, taba-« gies, étaient peu fréquentés » ; « les manufactures, « grandes et petites, presque désertes ; la maçonnerie « surtout sans occupation » ; une seule chose à signaler dans la ville entière : les plaintes des ouvriers[1].

Avant la Révolution, le compte général de l'industrie, des manufactures et du commerce parisien pouvait s'établir ainsi : dépense annuelle, 260 millions ;

[1] III, 361, 415.

recette annuelle, 300 millions : excédant en recette, 40 millions. Il est certain, bien que nous ne possédions, à cet égard, aucune donnée précise, que, pendant la Révolution, le chiffre de la dépense s'abaissa beaucoup, celui de la recette plus encore et qu'au lieu d'un gain, l'industrie et le commerce éprouvèrent une perte plus ou moins considérable. Le nombre croissant des banqueroutes ne fut pas seulement la conséquence de la stagnation générale et de la désorganisation du commerce ; il eut aussi pour cause, comme nous le verrons, les progrès de l'immoralité. Les capitaux manquant ainsi que la confiance, et l'usure exploitant le mieux possible la situation, le taux de l'intérêt s'éleva prodigieusement. Avant la Révolution, l'argent rapportait habituellement 5 ou 6 °/₀ par an, parfois seulement 4 ; les banquiers prêtaient quelquefois à 7 °/₀. Pendant la Révolution, l'intérêt de l'argent s'éleva, en moyenne, à 4 et 5 °/₀ par mois ; en 1796, à 6 et 8 ; le taux le plus bas était 2 °/₀ par mois ; en outre, on ne prêtait guère que sur gage. Même au commencement du Consulat, le taux de l'intérêt était encore 1 1/2 ou 1 °/₀ par mois ; à tout le moins, 3/4 °/₀ [1].

Toutes les institutions de bienfaisance avaient péri dans la France entière pendant la Révolution, comme le génie même de la Bienfaisance. A Paris, le nombre des hospices avait diminué de près de moitié. En dépit de toutes les phrases à effet, les établisements de bienfaisance qui, en 1798, subsistaient encore dans la capi-

[1] Rocquain, 238 et suiv. Cf. ci-dessus, p. 229.

tale, étaient honteusement abandonnés. Leurs revenus s'étaient graduellement amoindris des neuf dixièmes, et une partie des employés de ces maisons n'avait pas touché ses traitements depuis 21 mois. Que les efforts faits pour réveiller le génie de la Bienfaisance et pour fonder çà et là des établissements nouveaux dans Paris et hors de Paris, que ces efforts n'aient abouti qu'à de misérables résultats ou même n'en aient eu aucun, c'est ce qui n'étonnera personne. Quand on songe que les pauvres manquaient d'asiles, on s'explique que la mendicité, « cette lèpre malheu- « reuse de la société », n'ait pas discontinué et qu'elle ait toujours pullulé, surtout dans les cantons ruraux du département de la Seine [1].

A côté de la mendicité, un autre fléau pour les campagnes parut dans le même temps s'établir, au cœur de la société, comme un mal permanent; je veux parler du brigandage. En 1799, le brigandage et le meurtre infestèrent la France presque tout entière et se montrèrent souvent plus redoutables qu'ils ne l'avaient jamais été. Sur les points les plus divers, les populations furent soumises à des exactions qui étaient de vrais brigandages ; la chouannerie se répandit au loin dans les provinces [2].

L'état effroyable des routes devenues presque impraticables ne contribuait pas peu à ces désordres. Elles étaient partout dans un état de dégradation

[1] *Tableaux*, III, 383. Cf. ci-dessus, t. II, p. 115.

[2] III, 414, 457, 468 et suiv., 471 et suiv. Cf. ci-dessus, t. II, p. 68.

incroyable. Personne ne s'en était occupé : la viabilité avait été entièrement négligée. Cet abandon nuisait au commerce, aux approvisionnements, rendait difficiles et les relations d'un lieu à un autre et la marche des troupes, soit qu'elles se dirigeassent vers l'ennemi extérieur, soit qu'elles dussent opérer à l'intérieur contre les bandes de brigands. Les sept grandes routes qui aboutissaient à Paris, étaient elles-mêmes horriblement dégradées. Comme on n'avait aucune ressource financière, le gouvernement et les autorités municipales eurent l'idée singulière de faire revivre, en les transformant bien entendu en prestations volontaires, les corvées si décriées et depuis longtemps abolies. On fit appel à la population parisienne pour qu'elle travaillât de ses propres mains à la réparation des routes ; et, afin de la stimuler, on mit en œuvre des moyens artificiels et une pompe théâtrale. Les citoyens des douze Sections de Paris devaient, le même jour, le 15 Mars 1798, organisés en douze colonnes de travailleurs, « précédés des officiers municipaux en « écharpe, accompagnés des défenseurs de la patrie, « au bruit des tambours et des trompettes », se mettre triomphalement en campagne et s'en aller, « par « douze sorties différentes », travailler à la réparation des sept routes. Mais, avant même le jour fixé, les autorités durent reconnaître qu' « il était assez difficile « d'unir la population de Paris à un travail de ce « genre ». On ne put faire sortir qu'une seule colonne composée de citoyens des douze Sections ; et cette

colonne travailla à la réparation d'une seule route, celle d'Orléans [1].

Ce qu'il y eut de plus fâcheux au temps du Directoire et surtout pendant les deux dernières années de son existence, c'est que les lois et les arrêtés étaient, en dehors de Paris, mal exécutées et lentement ou même ne l'étaient pas du tout. Négligents et ignorants, souvent même hors d'état — c'est un point sur lequel nous reviendrons — hors d'état de lire les documents écrits qui leur parvenaient, les officiers municipaux ne s'occupaient que de leurs intérêts personnels, ne se souciaient nullement de leur charge ; pour tout dessein d'un intérêt général, ils ne comptaient pas. A peine deux départements, à peine deux cantons ruraux, se rencontraient pour exécuter de la même manière une loi, un arrêté ; par suite, la plus grande variété, la plus grande bigarrure régnait dans la pratique : c'était là la note dominante. L'incroyable multiplicité des lois: (depuis le commencement de la Révolution jusqu'au 20 Mai 1797, on en compte 22,271) ne contribua pas peu à ce résultat : elles se contredisaient en grande partie les unes les autres ; elles étaient « souvent rapportées ou « modifiées avant d'être parvenues à leur destination » ; conséquence nécessaire : « la plus affreuse confusion » [2].

Le Directoire lui-même ne sortit jamais des embarras financiers. Sans doute, les dépenses diminuèrent dans une certaine mesure : elles furent fixées, pour l'an

[1] III, 303. Lefort, II, 168.

[2] III, 313, 386, 470. Cf. Rocquain, XVIII. Lefort, *Répertoire*, II, 39.

VIII, à environ 770 millions. Mais les revenus demeurèrent insuffisants : un emprunt de 100 millions qui ne représentait pourtant pas la septième partie des dépenses, rencontra de tous côtés des empêchements et des obstacles. On redoutait, à cette occasion, tantôt un renchérissement des denrées et des loyers, tantôt une nouvelle émission de papier-monnaie qui aboutirait à une démonétisation et encore une fois tournerait tout simplement à l'avantage des agioteurs. D'autres soutenaient que cette somme de 100,000 francs était insuffisante et pourtant difficile à lever ; qu'après tant d'autres charges imposées au peuple, cet impôt était trop lourd ; qu'il était inopportun ; que cette mesure, au lieu de relever l'esprit public, contribuerait à son affaissement [1].

L'esprit public ! Pendant les deux dernières années du Directoire, les agents du gouvernement ne cessèrent de s'en préoccuper avec une sollicitude croissante : l'état de l'esprit public les mettait au désespoir. Dans tous les rapports nous retrouvons la même note : l'esprit public s'est éteint dans l'indifférence, dans un sommeil léthargique, dans une sorte d'agonie. « Nos « revers ou nos succès ne font naître ni joie, ni « inquiétude. Il semble qu'en lisant l'histoire de nos « batailles, on lise l'histoire d'un autre peuple. Les « changements de l'intérieur n'excitent pas plus « d'émotion. On se questionne par curiosité, on répond « sans intérêt, on apprend avec indifférence » [2].

[1] III, 398 et suiv., 405, 407 et suiv.
[2] III, 385, 388.

Publiquement ou dans l'intimité, on demandait ardemment deux choses, deux choses seulement : un gouvernement nouveau qui eût l'unité et la force et qui mît fin à la confusion ; puis, comme précédemment, la paix générale, car on était profondément las des tueries. Voilà tout particulièrement pourquoi l'impôt de 100 millions ne fut appuyé nulle part et n'eut aucun succès. Voilà pourquoi la souscription volontaire contre l'Angleterre, puissance universellement détestée, ne produisit, malgré toutes les incitations, pas plus de 80,000 fr. [1]. Même le meurtre des plénipotentiaires à Rastadt, en dépit des provocations qui venaient d'en haut, ne fit naître, que « dans bien peu « d'âmes », « cet enthousiasme sublime qui aurait dû « électriser tous les esprits » — ce sont les termes d'un rapport de police, — n'alluma pas « aussi générale« ment qu'il l'aurait dû, le feu de l'indignation dans « les cœurs ». Une solennité funèbre eut lieu au Champ de Mars : il ne s'y rendit pas « autant de monde » qu'on l'eût souhaité. Seule, la scène, avec ses moyens factices, réussit à électriser un moment des spectateurs dans un théâtre [2].

Malgré les deux coups d'État de Septembre 1797 et de Juin 1799, [3] le Directoire restait singulièrement

[1] III, 385, 301 et suiv.

[2] III, 379, 391 et suiv.

[3] L'auteur fait ici allusion au coup d'État du 18 Fructidor an V, (4 Septembre 1797), et à la démission imposée à plusieurs Directeurs le 30 Prairial an VII, (18 Juin 1799). On pourrait ajouter le coup d'État antijacobin du 22 Floréal an VI (11 Mai 1798). (*Le trad.*)

isolé : les épanchements de ses propres agents nous en sont un témoignage bien frappant. A leur tête, un Républicain presque fanatique, Dupin, commissaire du gouvernement près le Bureau central du département de la Seine, montrait une franchise vraiment digne d'admiration. Les factions ennemies, dit-il très ouvertement, déclament contre tout ce qui « est « propre à donner de la force au gouvernement » : attitude d'autant plus dangereuse que « les amis du « Directoire exécutif sont actuellement en très petit « nombre ». Ces derniers, malgré toutes les aspirations du peuple vers la paix, ne cessaient de réclamer avec fureur la guerre contre l'Autriche et l'Angleterre. Si les amis de la paix poussaient, comme le prétend Dupin, le même cri de guerre, ce n'était là qu'un abandon momentané d'opinion, abandon qu'explique suffisamment l'état d'esprit du peuple ; car une des particularités psychologiques des Français et spécialement des Parisiens, c'étaient précisément ces contradictions, ces contrastes. Dupin lui-même en trace l'exposé suivant : « Quelquefois se plaindre, mais « obéir aux lois ; quelquefois murmurer contre les « magistrats, mais se soumettre exactement à leurs « décisions ; invoquer la paix, mais se glorifier « d'une guerre qu'accompagne la victoire ; se décider « difficilement au payement des impôts, mais en avouer « franchement la nécessité, tels sont les sentiments « et la conduite du peuple [1] ». De fait, à Paris et dans

[1] III, 379 et suiv., 373, 365 et suiv.

le département de la Seine, la rentrée des impôts était relativement satisfaisante [1].

Dupin nous a laissé cette peinture saisissante et sans nul sous-entendu de l'esprit public à la fin de l'année 1798 : « Si l'on entend par esprit public la soumission « du peuple aux lois et le zèle des magistrats pour les « faire exécuter, j'ai déjà dit et je dois répéter encore « que l'esprit public n'est pas éteint dans le départe- « ment de la Seine... Mais si par esprit public on « entend cet élan généreux, ce sentiment profond « d'amour de la patrie qui, dans les anciennes « Républiques, animait, exaltait les citoyens, qui leur « faisait voir le bonheur et la gloire dans les sacrifices « que commandait cette patrie, qui les identifiait avec « ses revers ou ses triomphes, il n'y a point d'esprit « public dans le département de la Seine ». Et pourquoi en est-il ainsi ? Voici la réponse de Dupin : « C'est qu'il n'y a point de crédit public ; c'est qu'en « France et surtout à Paris, l'esprit public et les « mœurs mêmes dépendent du crédit public. La plupart « des hommes, si ce n'est tous, mesurent leur attache- « ment à tel ou tel gouvernement, sur le plus ou moins « de bien-être et de jouissances que ce gouvernement « leur procure. Or, une grande partie de la population « de Paris se compose d'individus qui ont autrefois « placé leurs fonds sur l'État, c'est-à-dire des rentiers. « Ces gens qui sont minés, qui n'ont pas reçu une « éducation assez industrieuse pour pouvoir aujour-

[1] III, 357. Cf. 284, 384.

« d'hui exercer aucun métier, ni assez libérale pour
« être sensibles aux droits que la Révolution leur a
« restitués, forment un foyer de mécontentement dont
« l'influence s'étend dans toutes les familles et fait
« une foule d'ennemis à la République. Qu'on paye les
« rentiers, c'est-à-dire qu'on rétablisse le crédit public :
« le concert de bénédictions qui s'élèvera de tant de
« réduits, où l'on n'entend aujourd'hui que plaintes
« et murmures, suffira seul pour donner un grand
« ressort à l'esprit public... Si le gouvernement ouvrait
« un emprunt, il est bien probable qu'il ne serait pas
« rempli, quel qu'en fût l'objet. Il le serait peut-être
« en Angleterre. D'où vient cette différence si fâcheuse
« pour notre esprit public ? Elle vient du crédit public.
« Et si la perte de ce crédit vient de ce que la Nation
« a manqué à ses engagements, les particuliers se
« croient excusables de manquer aux leurs. Ainsi plus
« de honte à faire banqueroute ; plus de moralité. Et
« si le Directoire exécutif, n'ayant pas à temps tous
« les moyens de finances qu'il sollicite, ne peut payer
« comptant les fournisseurs, ceux-ci se prévalent du
« manque de crédit, pour exiger des prix exorbitants,
« même pour friponner : autre source d'immoralité
« qui se déborde sur toutes les classes de la société [1] ».

Comment s'étonner que, dans un tel moment, le coup d'État, exécuté par Bonaparte les 9 et 10 Novembre 1799 [2], ait pris de plus en plus l'aspect d'une œuvre

[1] III, 357 et suiv.

[2] Coup d'État des 18 et 19 Brumaire an VII (9 et 10 Nov. 1799). (*Le trad.*)

de salut public ? Quelques semaines après le 18 Brumaire, tout, dans Paris, était déjà « plein d'espoir » ; la confiance renaissait. Quelques mois plus tard, la « confiance dans le gouvernement » était générale [1]. Néanmoins on se tromperait du tout au tout, si on en concluait qu'au bout de quelques semaines ou de quelques mois, le dommage causé à la chose publique et, en particulier, le dommage matériel fût déjà réparé. Tant s'en faut. Cette situation lamentable se continua longtemps encore ; c'est ce que nous exposent d'une manière frappante des rapports datés des premiers temps du Consulat, et qui ont été récemment mis au jour. Comment pouvait-il en être autrement ? Héritier du Directoire, le Consulat avait recueilli une succession dévastée, ruinée !

La France — ces rapports en font foi — était, au commencement du Consulat, complètement épuisée, au point de vue matériel ; ce n'était encore guère autre chose qu'une terre couverte de ruines. La guerre contre les ennemis du dehors et la guerre civile à l'intérieur, les horreurs du régime de la Terreur, n'avaient pas, à elles seules, fait tout ce mal ; il faut tenir compte aussi de l'incapacité, de l'impuissance, du dénuement de tous les régimes gouvernementaux qui s'étaient succédé : d'où un abandon, une désolation générale. Ces rapports nous apprennent notamment que, partout en France, se trouvaient dans le plus lamentable état : les hospices, les établissements de bienfaisance, tous les édifices publics, ceux de l'État

[1] III, 485, 489.

comme ceux des communes, toutes les routes et tous les ponts, le pavage dans toutes les villes [1]. Le gouvernement était impuissant ; les lois inexécutées ou incomplètement exécutées ; appliquées différemment ou contradictoirement suivant les départements, ou même entièrement interverties. L'administration était tout à fait désorganisée ; sur beaucoup de points, il était impossible, je ne dis pas de trouver des fonctionnaires idoines qui consentissent à se charger des affaires, mais bien de recruter des fonctionnaires, quels qu'ils fussent ; ailleurs les fonctionnaires ne savaient ni lire ni écrire ; partout il y avait un arriéré sur les traitements [2]. Le désarroi et la confusion régnaient aussi dans l'administration du département de la Seine : les traitements étaient payés très difficilement et irrégulièrement et l'arriéré augmentait sans cesse [3]. D'autre part, des bandes de brigands dévastèrent pendant longtemps encore une grande partie du pays ; le commerce et l'industrie étaient pour l'instant dans un état lamentable ; les banqueroutes, les congés donnés aux ouvriers étaient à l'ordre du jour ; le pays, couvert de mendiants [4]. Nous ne tracerons pas de cette triste situation un tableau plus complet. Qu'il nous suffise de dire qu'elle réagissait sur toutes choses et que, par

[1] Rocquain, XXXII et suiv., 224, 237, 320, 409, 422.

[2] *Ibid.*, 222. — En l'an VII, Philippe Le Bon, l'inventeur de l'éclairage au gaz, qui était ingénieur des Ponts et chaussées, n'avait pas de quoi vivre, parce que ses appointements n'étaient pas payés. Voy. *La Nature* du 2 Juillet 1887, p. 66. (*Le trad.*)

[3] *Ibid.*, 230, 234.

[4] *Ibid.*, LIV et suiv., LIX, 342.

suite, un mécontentement très profond régnait toujours, malgré le réveil de la confiance : ce mécontentement ne pouvait qu'avec le temps faire place à des perspectives vraiment sûres vers un avenir meilleur [1].

1. *Ibid.*, LXII et suiv., 11 et suiv., 25, 248 et suiv., 284, 287, 289 et suiv., 377 et suiv., 382. — Pour finir, je renvoie encore, d'une manière générale, à : *Bruchstücke aus den Papieren eines Augenzeugen und unparteiischen Beobachters der franz. Revol.*, 1794. (Voyez notamment p. 212 et suiv.) : Ivernois, *Hist. pol. Schilderung der Verluste welche die Revol. und der Krieg dem franz. Volke zugezogen haben*, uebers. v. Velthusen. 2 parties, Hamburg, 1800 ; Costaz, *Hist. de l'administration en France, de l'agriculture, des arts utiles, du commerce, des manufactures, etc.*, 2 tom., Paris, 1832 ; Laferrière, *Hist. des principes, des institutions et des lois de la Rév. française depuis* 1789 *jusqu'à* 1800, Paris, 1850-1851.

FIN DU TOME TROISIÈME

APPENDICE

I

Rapport général de la Surveillance du 5 Brumaire an IV (27 *Octobre* 1795).

« Les rapports de police pour le mois de Vendémiaire et « pour une partie du mois de Brumaire (an IV) ont tous disparu « dans les cartons du département de la Seine, écrit M. « Schmidt. On ne saurait douter que les événements du 13 Ven- « démiaire n'aient été la cause de ce fait. Il ne nous reste que « quelques pièces secondaires [1] ».

Nous publions ci-après un rapport du 5 Brumaire qui fait partie de la série dont M. Schmidt déplore la perte ; il n'a malheureusement pas une très grande importance. Voyez ci-dessus, p. 41, note 1. (*Le trad.*)

Commission de police administrative de Paris.
Liberté. Égalité.

Paris, le 5 Brumaire, l'an 4e de la République française une et indivisible.

ESPRIT PUBLIC.

La session de la Convention terminée, l'abolition de la peine de mort à l'époque de la paix générale, l'abolition de tous actes d'accusation pour événements relatifs à la Révolution, à l'exception de ceux

[1] Schmidt, *Tableaux*, t. II, p. 428.

qui ont pris part à la révolte du 13 Vendémiaire, la taxe des marchandises et des salaires, celle de guerre, le timbre nouveau pour les assignats, tels sont les sujets des conversations des cafés [1] et de quelques groupes.

Le pouvoir constituant, cédant la place à une autorité constituée, écarte toute idée d'arbitraire et d'usurpation de pouvoirs. On voit le règne des lois et de cette époque si prochaine naît [2] l'idée d'un sort plus heureux et d'une vie moins orageuse et moins agitée.

La peine de mort abolie et celle des fers pendant la longue et douloureuse durée de vingt-cinq années qui lui est substituée, fait espérer que les crimes seront plus rares. Le criminel condamné portoit, en effet, à la mort cette stoïcité apparente qui rassuroit le spectateur ; mais le spectacle d'une longue et renaissante douleur laissera dans l'âme de celui qui voudroit commettre un crime cette triste impression qui ramène au bien. Depuis longtems l'humanité et la raison en réclamoient l'abolition : c'étoit à la paix qu'elle étoit réservée.

L'abolition de tous les actes d'accusation relatifs à la Révolution excite une reconnaissance générale ; on la considère comme un pardon accordé à l'erreur, comme un moyen sûr à rapprocher les esprits et l'on semble désirer une amnistie générale, excepté pour les chefs de révolte et de sédition.

[1] Le manuscrit porte : *caffès*.
[2] Ms. : *n'ait*.

Le rejet du *maximum* proposé sur les marchandises est applaudi par les gens sages ; il est blâmé par la masse ignorante.

La taxe de guerre n'excite que les murmures du marchand dont la cupidité est la seule règle : cette mesure est jugée excellente pour diminuer la masse des assignats ; elle ne frappe que sur le propriétaire foncier et le marchand et ce sont là les mieux garnis en assignats, tout en les discréditant [1].

Le timbre nouveau est regardé comme une sentinelle qui arrêtera au passage tous les faux assignats et il y en a un grand nombre qui circulent et président à la hausse des denrées.

La taxe de guerre et le timbre peuvent donc faire rentrer un grand nombre d'assignats, faire disparoître l'énorme quantité de faux ; et ces mesures sont les seules [2] qui mettront les denrées à un prix raisonnable, bien plus sûrement que tous les *maximum* qui feroient disparoître les denrées.

On désire que le timbre soit mis en vigueur [3] et que la Législature s'occupe sérieusement de faire disparoître cette énorme et ruineuse masse d'assignats. Cependant l'or et l'argent sont montés à un prix exorbitant, et le pauvre murmure, et il craint l'hiver qui se fait sentir ; ce qui l'irrite encore, c'est la basse cupidité et l'insolence du paysan [4] et du marchand de

[1] Le manuscrit porte : *discréditants.*

[2] Ms. : *seulles.*

[3] Ms. : *vigeur.*

[4] Ms. : *paysant.*

farines et légumes. Tout son espoir est dans le nouveau régime constitutionnel et les législateurs et le pouvoir exécutif qu'ils vont nommer.

SPECTACLES. — Tout y a été tranquille [1]. Un particulier seulement a été conduit du Théâtre de la République au Corps [2] de garde pour avoir applaudi avec beaucoup d'imprudence à la morale de Narcisse, personnage de la tragédie de *Britannicus* [3] que l'on donnoit à ce théâtre. Son affectation a excité les murmures du public et les officiers de police l'en ont fait sortir.

SURETÉ.

MAISONS GARNIES. — Il résulte du relevé général de mutation des maisons qu'il y est arrivé, du 4 au 5 courant, 246 personnes dont 19 citoyens de la première réquisition, 144 négociants, 2 cultivateurs, 8 employés de la République, 43 ouvriers, 26 personnes sans état et que 82 n'ont fait que changer de maisons.

Les noms et demeures des citoyens de la première réquisition ont été envoyés [4] au commissaire de la police militaire.

SURVEILLANCE.

Les enfants des faubourgs Denis et Poissonnière se sont battus pendant les journées du 3 au 4 contre les enfants du faubourg Montmartre ; l'objet et le prix du combat étoit pour les vainqueurs la possession d'un

[1] Le manuscrit porte : *tranquite*.
[2] Ms. : *corp*.
[3] Ms. : *Britanicus*.
[4] Ms. : *envoyé*.

terrain [1] servant à leurs jeux communs, dont ceux du faubourg Denis vouloient expulser ceux de Montmartre [2] ; il pouvoit y avoir 250 combattants ; un des blessés dans l'action a été porter plainte au commissaire de police qui s'est porté sur le terrain [3] avec une force armée suffisamment imposante pour mettre en déroute les deux armées. Une douzaine de traîneurs ont été faits prisonniers [4]. Il n'est resté personne sur le champ de bataille, mais il y a eu plusieurs blessés de coups [5] de pierres ; l'un d'eux l'est si grièvement que l'on craint pour sa vie. On dit qu'un homme de trente ans au moins a été vu à la tête de l'un des partis. Le commissaire de police informe particulièrement sur ce fait.

Le citoyen Mathieu, courrier de la Malle, demeurant rue Ticquetone, malade et alité depuis quatre mois, s'est tué d'un coup de pistolet. Le chagrin de son état paroît avoir été la cause de ce suicide dont il a été dressé procès-verbal.

Il a été fait un vol considérable en argenterie, bijoux et assignats, au citoyen Frenot. On est à la recherche des voleurs.

Hier, un ouvrier, portant un pain de suif très gros qu'il venoit de chercher rue de la Vieille place aux veaux, est tombé sous la charge. Les secours qui lui

[1] Le manuscrit porte : *terrein.*
[2] Ms. : *Montmarte.*
[3] Ms. : *terrein.*
[4] Ms. : *prisonnier.*
[5] Ms. : *coup.*

ont été portés, n'ont pu le rappeler à la vie. Il a été dressé procès-verbal de cet accident.

Le 3, vers les deux heures de l'après-midi, un peloton d'environ 20 hommes de la légion de police, stationnés [1] au carrefour du bas de la rue du Théâtre françois, ont fait mettre pied à terre à un détachement de neuf chasseurs [2] à cheval ; un de ces chasseurs a été maltraité et a reçu un coup de crosse de fusil. Ils se sont échappés au grand galop du côté de la rue Mazarine; deux sont restés entre les mains de la troupe de police. Cet événement a fait dire que l'on vouloit diviser les troupes entre elles, afin de mettre le trouble dans Paris et arriver, par ce moyen, au massacre et au pillage par lequel le gouvernement vouloit terminer sa carrière.

Un hussard a été arrêté cette nuit rue Jean-Saint-Denis pour avoir vendu son cheval. Il a été consigné au Corps de garde de la Section des Gardes françoises.

COMMERCE.

Pain. — Tandis que tous les boulangers de la Section de la place Vendôme commencent ordinairement à délivrer leur [3] pain sur les neuf heures du matin, les citoyens obligés de se fournir chez le citoyen Mouillon, du Mont-Blanc, paroissent souffrir impatiemment le retard de la distribution de ce boulanger qui n'a toujours lieu que vers les onze heures. On a écrit

[1] Le manuscrit porte : *stationés.*

[2] Ms. : *chasseur.*

[3] Ms. : *leurs.*

au Comité pour connoître les causes du retard.

Les boulangers de la Section de l'Indivisibilité se plaignent de ce qu'ils ne reçoivent pas assez de farines : l'un d'eux, nommé Legrand, n'a pu donner que 10 onces de pain ; chez Goberti, 40 personnes n'en ont point eu. On a écrit au Comité pour savoir si effectivement le déficit provient de l'insuffisance de farine.

Brunel dit avoir conduit par-devant le commissaire de police de la Section des Gravilliers une femme qui fut surprise, vendant du pain Cour Martin ; ledit pain a dû être envoyé au Comité de bienfaisance.

Marchés. — Tous les différents carreaux furent très calmes et le bon ordre présida à toutes les répartitions ; les approvisionnements n'étoient pas très considérables. Il parut au carreau des pommes de terre environ 20 voitures et 30 sachées de cette denrée. Un jeune homme fut arrêté, vendant sur ce même carreau des pommes de terre à faux poids ; il étoit muni d'une patente qui ne lui appartenoit point et d'un congé dont le terme étoit expiré. Ces papiers furent retenus chez le commissaire de police qui a dû le faire conduire par-devant le commissaire Le Bas. On a écrit au commissaire de police pour connoître le résultat de cette affaire.

Bourses, changes. — Inscription, 11.10 1/2 % de bénéfice [1] ; — Hambourg, 14,900 ; — Gênes, 6,200 ; —

[1] Le manuscrit porte : *bénéfices*.

Bâle, 1 1/4 or fin; 7,500 à 7,700; — Amsterdam, 11/16 argent lingot 3,700 à 3,800 ; — Madrid 1,000.

Pour rapport,

Les commissaires-administrateurs,

GANNOCQUE. GUÉRIN. [1]

[1] Archives du Ministère des Affaires étrangères, *Affaires intérieures*, Reg. 1413, fol. 206-208.

II

Rapport de Merlin, ministre de la police, sur une pétition relative à la liberté du commerce (26 *Pluviôse an IV* — 13 *Février* 1796)

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.
LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Des patriotes de 89, au nombre de 12, ont présenté, le 5 de ce mois, au Directoire exécutif une pétition portant pour titre : *Vues patriotiques sur les mesures à adopter dans les circonstances actuelles.*

Les pétitionnaires présentent la compression de l'aristocratie des richesses comme le seul moyen d'assurer le triomphe de la République ; effrayés de l'augmentation rapide du prix des denrées, des progrès de la cupidité de la classe égoïste des marchands qui menace hautement de faire payer aux consommateurs *l'emprunt forcé*, ils appellent la rigueur des loix sur ces *antropophages* dont la patrie est dans le comptoir et le portefeuille ; ils demandent que, pour couper cette queue de Royalisme, dont le luxe insolent insulte aux souffrances des enfants de la Liberté, on fixe avec justesse le véritable sens de ces mots constitutionnels: *Liberté indéfinie du commerce* ; enfin ils invoquent comme moyen régénérateur la *taxe des denrées* et pensent que la proposition seule du *maximum* suffiroit pour faire baisser le prix des denrées et de l'or de plus de moitié ; ils observent qu'il faudroit faire marcher de front avec la taxe des denrées la défense d'exporter

dans les campagnes les denrées et productions que renferme Paris, prohiber les approvisionnements que la crainte de mourir de faim ou l'envie de placer des assignats fait faire à chaque citoyen, et créer un ministre chargé de la police coercitive de l'accaparement, du monopole, de l'agiotage et de tous les crimes enfantés par la cupidité.

Le gouvernement ne peut se dissimuler [1] combien les plaintes des pétitionnaires sont fondées et à quel excès l'égoïsme et la cupidité, renversant toutes les barrières morales de la justice et de l'humanité et se liguant avec les ennemis de la Liberté, ont porté les maux du peuple qu'ils veulent ramener sous le despotisme par le désespoir et par la faim. Les moyens proposés par le pétitionnaire [2] sont-ils propres à remédier aux maux ? La leçon de l'expérience autorise au moins le doute. S'il n'est que trop vrai que le peuple, victime de la cupidité effrénée et de la malveillance, souffre, *dans la liberté indéfinie du commerce,* le supplice cruel de Tantale, il l'est également peut-être que la continuation d'un régime prohibitif absolu, en énervant l'industrie, enchaînant le commerce, auroit desséché la source de la prospérité publique et tué le corps politique dans les langueurs de la disette.

Ce n'est donc dansl'un ni l'autre extrême qu'il faut chercher les moyens de salut, mais dans un juste milieu.

Que les eaux du commerce, rentrées dans leur lit,

[1] Le manuscrit porte : *dissimuller.*

[2] Il faudrait le pluriel.

aient un cours libre et rapide, mais qu'elles ne puissent, soulevées par la cupidité, agitées par la malveillance, se déborder, inonder les domaines de l'industrie et de l'agriculture, et produire par leur séjour dangereux le limon malfaisant de l'agiotage ; que la loi qui ordonne l'approvisionnement des marchés soit enfin exécutée ; que le gouvernement rappelle celle contre les accaparements, désobstrue la circulation trop souvent entravée et provoque, de la part des administrations municipales, l'exercice de la faculté que la loy leur accorde de taxer le pain et la viande : le ministre de la police estime que ces moyens rempliront le but des pétitionnaires et c'est à en rappeler constamment l'exécution à ses commissaires et à poursuivre les infractions à ses loix qu'il pense que doit se borner dans ce moment l'action du Directoire et du ministre [1] de la police.

MERLIN.

En marge : au-dessous des mots *Ministère de la police générale*, ces mots : 1re *Division ;* puis ces notes : *Il n'y a pas lieu à délibérer* ; *le* 26 *Pluviôse, an* 4 *de la République* (paraphe) ; *Enregistré n°* 381, *fol.* 88, *recto.* Au haut du recto de la 1re page, cette date : 26 *Pluviôse.*

Un petit papier, attaché au rapport par une épingle, porte : *Rapport sur une pétition intitulée : Vues patriotiques sur les mesures à adopter dans les circonstances actuelles par des patriotes de* 89 *au nombre de* 12 [2].

[1] Ce mot paraît écrit en surcharge sur le mot *Ministère.*

[2] Archives nationales, AF III, 347, Dossier 1487.

III

Arrêté du Directoire du 24 Pluviôse an IV (13 *Février* 1796)

M. Schmidt avait connu l'existence de cet arrêté, mais il n'avait pu en retrouver le texte. Il le croyait du 16 Février 1796. Voyez ci-dessus, p. 185, note 3. (*Le trad.*)

Le Directoire exécutif arrête :

ART. I[er]

La distribution gratuite de pain, fixée à cent cinquante mille livres de pain par jour par arrêté du 12 de ce mois, sera portée à deux cent cinquante mille livres pour la première quinzaine de Ventôse[1] ; sur laquelle il sera réservé la quantité de dix mille livres pour parer aux oublis qui pourroient être faits.

ART. 2.

Seront compris dans cette distribution les citoyens indigents, ouvriers, rentiers, pensionnaires, fonctionnaires publics et employés salariés par le gouvernement.

ART. 3.

Les fonctionnaires publics et employés recevront pour eux une livre de pain et une demi-livre pour leur femme et pour chacun de leurs enfants au-dessous de l'âge de 16 ans, vivant avec eux.

ART 4.

Les dix mille livres de viande dont la distribution

[1] Le manuscrit porte : *Ventoze.*

est ordonnée par l'arrêté du 12 de ce mois, seront destinées pour les infirmes, les vieillards [1] et les femmes en couche, classés parmi les indigents.

Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

REUBELL [2]. CARNOT. L.-M.-REVELLIÈRE-LÉPEAUX.

En marge : *Ne point imprimer — Expédié. Envoyé l'expédition le même jour au ministre de l'Intérieur. — Enregistré n° 377, fol. 87, verso* [3].

[1] Le manuscrit porte : *viellards.*

[2] Il me paraît bien difficile de lire ici : *Rewbell*, orthographe cependant consacrée et qui figure dans des textes imprimés sur lesquels Rewbell devait avoir l'œil.

[3] Archives nat., AF III, 347, Dossier 1483, Arrêté du 24 Pluviôse an IV.

IV

Proclamation du Directoire rédigée par Carnot (24 *Pluviôse an IV* — 13 *Février* 1796)

Je pense que cette proclamation fut affichée dans Paris, en même temps que l'arrêté du Directoire du même jour, publié ci-dessus sous le nº III. Voyez plus haut, p. 185, note 3. (*Le trad.*)

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF

AUX CITOYENS HABITANS DE PARIS.

Les premiers regards du Directoire exécutif, à sa formation, se portèrent sur la subsistance du peuple, et, depuis cette époque, aucun instant ne s'est écoulé qu'elle n'ait été l'objet de sa plus vive sollicitude. Vous le savez, citoyens de Paris, alors dans cette immense commune, on vivoit au jour le jour, alors on en étoit à savoir la [1] veille s'il y auroit du pain pour le lendemain, le matin s'il y en auroit pour le soir même. Des mois entiers se sont passés sans qu'on ait pu parvenir à distribuer plus [2] que quelques onces par jour à chaque individu.

Aujourd'hui les subsistances sont assurées par un service constant et régulier, et ce qui n'étoit jamais arrivé dans les tems même les plus calmes, il existe, dans les magazins (*sic*) du [3] gouvernement, des farines pour plus d'un mois ; l'abondance règne véritablement [4];

[1] Les mots *la veille* remplacent les mots *le soir*, qui ont été biffés.

[2] Les mots *plus que quelques onces* remplacent *plus de deux onces*, biffé.

[3] Les mots *du gouvernement* remplacent *de Paris*, biffé.

[4] Les mots *dans ses murs* ont été biffés après *véritablement*.

la malveillance seule, l'esprit de cupidité et d'agiotage tiennent encore les denrées à un prix exorbitant. Ce sont ces derniers fléaux que nous avons maintenant à combattre, non en établissant une lutte indécente entre l'autorité nationale et les agens de cet infâme monopole, mais en ôtant à ce trafic [1] dévorant l'aliment qui le soutient, en diminuant l'émission journalière du papier-monnoie qui sert de base à ses calculs meurtriers, en rendant enfin au commerce toute la latitude de liberté qu'il doit avoir pour assurer la prospérité publique.

Tel est le but de l'arrêté du Directoire exécutif du 12 de [2] ce mois sur la distribution des subsistances, arrêté sans lequel l'abondance actuelle ne pourroit être que passagère et le prix des denrées [3] ne feroit qu'augmenter sans cesse.

Chaque jour les subsistances de Paris coûtent des [4] sommes incalculables au gouvernement ; de là l'épuisement du Trésor public; de là cette profusion de papier qui fait tomber la monnoie nationale dans l'avilissement, élève [5] chaque jour la valeur comparative du

[1] Au lieu de *trafic... prospérité publique*, il y avait ces mots qui ont été rayés : *monopole l'aliment qui le soutient*, (les mots *et en dim.* ont été écrits puis rayés) *en rendant par degré au commerce toute la latitude de liberté qu'il doit avoir pour la prospérité publique.*

[2] *de ce mois* a été écrit une seconde fois, puis rayé.

[3] Les mots *ne feroit qu'augmenter sans cesse*, remplacent les mots *augmenteront sans cesse*, qui ont été biffés.

[4] Les mots *des sommes incalculables* remplacent les mots 50 *millions*, qui ont été biffés.

[5] Avant *élève* le mot *qui* a été écrit, puis effacé.

numéraire et porte les denrées à un prix excessif. Ainsi cette distribution, primitivement établie en faveur de cette commune, lui devient fatale, et les autres communes, en enviant ses privilèges, ne font que partager ses malheurs.

Paris [1], sans doute, défendra les glorieux travaux de la Révolution par une persévérance qui fera son salut et celui de la République entière ; elle reconnaîtra que l'égalité des droits entre les communes est une suite nécessaire de l'égalité des droits entre les citoyens, que les privilèges dont elle croit jouir maintenant ne sont qu'illusoires ; qu'en les faisant cesser elle-même, elle acquérera (*sic*) d'autres avantages, plus [2] importants et plus réels, qu'elle pourra voir bientôt baisser dans son enceinte le prix de l'or et celui des denrées parce que leurs possesseurs, privés d'une distribution gratuite, seront forcés de les vendre en concurrence pour [3] leurs propres besoins.

Le Directoire exécutif, en supprimant la distribution aux riches, l'a réservée gratuite aux pauvres ; il a pris des mesures certaines pour qu'il y ait abondance dans les marchés et qu'au moins pour son argent chacun soit sûr de trouver du pain.

La population actuelle de Paris excède de 150,000

[1] Les mots *Paris... Révolution* remplacent la phrase suivante dans laquelle je laisse en caractères romains quelques mots que Carnot a oublié de biffer : Paris *qui a tant fait pour la Révolution* défendra, *achèvera* sans doute *les glorieux travaux de la Révolution.*

[2] Les mots *plus importans et* ont été ajoutés dans l'interligne.

[3] Les mots *subvenir à* ont été effacés entre *pour* et *leurs.*

âmes, au moins, la population ordinaire, et chaque jour elle augmente encore, parce que, de toutes les parties de la République, on est venu habiter une commune où le pain est distribué pour rien. Par la même raison, les habitans de tous les pays environnans cette grande commune viennent s'y pourvoir ; c'est ainsi que les embarras vont toujours croissant, que les achats et les transports deviennent de plus en plus pénibles et dispendieux.

Chacun sait les mouvemens prodigieux qu'entraîne la nourriture d'une armée de cent mille hommes, même dans les lieux [1] abondans ; chacun sait qu'on est forcé [2], pour subvenir à son entretien, d'épuiser les [3] pays environnans jusqu'à cinquante lieues la ronde (*sic*); qu'on réfléchisse donc sur l'effet que doit produire dans l'administration intérieure une augmentation de 150,000 bouches sur une population déjà si considérable.

On ne parle point [4] ici des intentions qui peuvent animer une partie au moins des étrangers qu'attire la facilité de vivre inconnu et sans travail : on ne peut douter qu'il n'y ait parmi eux une grande malveillance, que ce ne soient eux qui agitent les esprits et provoquent les mouvemens.

En cessant de leur distribuer le pain gratuitement, ils seront forcés de partir. De là moins de consommation, et, par conséquent, une diminution sensible dans

[1] Ce mot *lieux* remplace *pays*, biffé.

[2] *forcé* remplace *qu'il faut*, biffé.

[3] *les pays* remplace *jusqu'à cinqua. les lieux*, biffé.

[4] *point ici* remplace *pas des*, biffé.

les prix : en cessant de [1] le distribuer aux riches, il y aura une moindre émission journalière d'assignats et les agioteurs auront moins de papier à porter à la Bourse pour faire hausser [2] le numéraire.

Que les Parisiens se défient donc des insinuations perfides de [3] ces étrangers qui ne tendent qu'à susciter des troubles pour désorganiser le gouvernement et surtout pour se livrer au pillage. Le gouvernement, résolu [4] de défendre les personnes et les propriétés, résolu [5] non de balancer les factions, mais de les abattre toutes, non de diviser pour dominer, mais d'éteindre les haines et rétablir la concorde et [6] la stabilité, résolu enfin de s'immoler pour le salut de la République et la défense d'une Constitution jurée par le peuple françois, de cette Constitution qui, faiblement étayée encore, a déjà préservé la France de bien des malheurs et imprimé à la République un caractère aujourd'hui respecté chez les nations étrangères ; le gouvernement, citoyens, vous invite à la confiance mutuelle, à une bienveillance réciproque, à la persuasion qu'il est passionné pour le bonheur commun, qu'il veut celui de chacun en particulier. Parisiens, il ose croire qu'il parviendra à ce but désiré, s'il est généreusement secondé par vous, s'il est

[1] *de dist.* a été biffé et remplacé par *de le distribuer.*
[2] Carnot a d'abord écrit, puis biffé *aus.*
[3] *des agens* a été écrit, puis biffé, avant *de ces.*
[4] *est* a été écrit, puis biffé, avant *résolu.*
[5] *il est* a été écrit, puis biffé, avant *résolu.*
[6] *et la stabilité* a été ajouté dans l'interligne.

soutenu par la confiance que son dévouement sans bornes lui donne droit d'attendre d'un peuple de frères et d'hommes libres.

LE TOURNEUR. CARNOT. REUBELL.

Au haut en marge : 24 *Pluviôse an* 4. A droite en haut : *à insérer au procès-verbal*[1].

[1] Archives nationales, AF III, 347, Dossier 1483, *Journée du 24 Pluviôse an IV*. Cette proclamation est écrite en entier de la main de Carnot ; c'est un brouillon.

V

Mémoire d'un agent royaliste sur l'état de la France en Avril 1796.

J'ignore quel est l'auteur du curieux rapport royaliste qu'on va lire. Ce document émane d'un individu très intelligent, très perspicace, très renseigné, très mêlé aux hommes et aux affaires. Cet observateur a un pied dans tous les camps : Royaliste zélé, il est en position de rendre, à l'occasion, un bon service à Merlin, ministre de la police, en lui livrant les noms de Jacobins qui veulent tenter un mouvement ; il se vante d'avoir travaillé à la chute du même Merlin et d'Aubert de Bayet, de diriger plusieurs membres du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens. Je ne sais s'il s'exagère ici l'importance de son rôle ; mais il est évidemment de taille à agir et à exercer une influence. Ses vues sont nettes ; son royalisme ne l'aveugle jamais.

Parmi les faits curieux et peu connus signalés par notre agent secret, je note l'existence d'une intrigue espagnole qui cherche à relever le trône au profit d'un Bourbon d'Espagne ; celle d'une petite faction protestante qui rêve un Roi protestant, (un prince de Prusse ou le duc de Brunswick ? je ne sais) [1]. Le parti d'Orléans est visé aussi à plusieurs reprises. Les Royalistes purs sont évidemment très préoccupés de ces tendances orléanistes ; notre agent y revient souvent. Il nous apprend que le parti du jeune duc, aussi bien d'ailleurs que le Directoire, compte sur Bonaparte ; quant à lui, il ne s'égare pas dans cette direction.

N'aurions-nous pas sous les yeux un de ces solides rapports, à l'aide desquels Mallet du Pan composait sa fameuse correspondance? Telle est l'hypothèse que me suggère mon ami, M. Alb. Sorel. Elle est fort séduisante.

Comment ce document est-il parvenu au Ministère des Affaires étrangères ? Je me suis demandé un moment si notre agent n'aurait pas joué un double jeu : renseigner les Royalistes (tout

[1] Voyez, sur ces candidatures étrangères : André Lebon, *L'Angleterre et l'émigration,* 1882, préface de Sorel, pp. XVI, XVII. On trouvera dans le même ouvrage les noms de plusieurs agents royalistes ; l'un d'eux est peut-être l'auteur de ce mémoire.

en les décourageant) et faire passer au gouvernement français la copie de ses rapports. Il y a des contradictions dans sa conduite ; il est obligé de les mentionner et il s'en inquiète. Je rejette toutefois cette hypothèse. Une quantité de papiers très divers sont parvenus au Ministère des Affaires étrangères et sont entrés dans ses archives où on les a fondus, sans aucun souci de leur provenance. La seule présence d'un document au Ministère des Affaires étrangères n'autorise nullement ce soupçon.

J'ai respecté l'orthographe du document dans celles de ses anomalies qui m'ont paru appartenir aux habitudes de l'auteur ou du copiste : les autres sont indiquées, autant que possible, au bas de la page.

Les notes ajoutées à ce document dans mon édition sont : les unes de l'auteur du rapport, les autres de moi-même ; ces dernières, simples notes d'éditeur, sont marquées d'un astérisque pour éviter toute confusion.

Les passages imprimés en italiques sont soulignés dans l'original. (*Le trad.*)

Le tableau suivant est le résultat de quatre mois employés à étudier la situation de la France ; des confidences reçues de tous les partis ; de quelques aveux surpris et de plusieurs arrachés. Tout cela joint à un grand désir de voir juste et à cette disposition heureuse dans laquelle le prisme trompeur de la crainte et de l'espérance ne se glisse que rarement entre les objets et les yeux du spectateur.

Si quelques détails dans ce mémoire paroissent futiles, il suffira à son autheur de ne les avoir point regardés comme tels ; une consultation n'est jamais trop détaillée, lorsque les maux sont compliqués ; et, dans les maladies des corps politiques comme dans celles des hommes, la cause de la douleur n'est presque jamais là où en est son siège. Si quelques vérités contenues

dans cet ouvrage ont le malheur de [1] déplaire, l'on répondra qu'on s'est cru obligé de les dire ; et, si enfin on croyoit appercevoir quelques contradictions [2] dans le cours de ce mémoire, je prierai qu'on le relise deux fois, car les contradictions sont un deffaut que les écrivains ont bien plus rarement que les lecteurs ne se l'imaginent. Je me suis fait une loi de n'insérer ici aucun nom des personnes qui servent ou que je connois disposées à servir la cause du Roi ; il en est d'un écrit comme d'une pierre lancée, dont toute la prudence humaine est incapable d'assurer avec certitude le point de l'arrivée. J'ai vu [3] dans le cours de la Révolution trop de malheurs occasionés [4], trop de combinaisons avortées, parce que le nom d'un homme s'est trouvé par écrit.

Détailler les élémens de l'existence monstrueuse de la France actuelle [5] est le seul ordre dont on a cru ce mémoire susceptible.

Directoire. — Les cinq hommes qui tiennent entre leurs mains, sous le nom de *Directoire*, le gouvernement de la France, sont divisés entre eux, au point que des scènes scandaleuses ont eu déjà lieu entre deux de ses membres. L'opinion n'accorde que du mépris à ce Directoire, tandis que l'intérêt personnel sollicite avec respect des grâces et des faveurs des membres qui le composent. Sa position est entièrement fausse ; il est

[1] * *de* manque dans le manuscrit.

[2] * Comparez, en effet, ci-après, pp. 299, 301 avec la note 2.

[3] * Le manuscrit porte : *vue*.

[4] * Ici, et plus loin pour quelques mots analogues, je garde l'orthographe du manuscrit. Elle est irregulière.

[5] * Ms. : *actuel*.

dans le secret de la situation réelle de la France; *il la voit encore en Révolution, tandis que la Constitution avec laquelle l'opinion générale s'obstine à être d'accord sur ce point, l'oblige à envisager cette Révolution comme terminée* ; aussi, sentant parfaitement qu'il ne peut faire aller la machine que par la Terreur et tremblant lui-même devant l'idée de l'employer ; entouré de gardes qui ne sont à lui que parce que personne ne les lui arrache ; vacillant dans toutes ses démarches et obligé de sacrifier tous les jours quelques-uns de ses agens ; n'agissant presque jamais qu'après avoir pris conseil de la faction qu'il redoute le jour ou qu'il croit avoir à redouter le lendemain ; penchant toujours pour les mesures extrêmes et revenant presque toujours à un moyen composé qui mécontente tout le monde ; ses plans, ses vues et toute sa conduite se ressentent de cette disposition. Il est peu intéressant de savoir ce qu'il *arrête pour l'avenir*, car deux ou trois jours détruisent pour l'ordinaire la première idée ou la modifient au point extrême. Il cherche à se conserver et à dominer, ou peut-être plus exactement à révolutioner [1] les deux Conseils, en leur communiquant sa peur, et il annonce toujours l'État prêt à périr, si l'on n'accorde point ce qu'il demande dans ses messages ; cette tactique lui a réussi pour les finances ; et, dans le moment actuel, toute proposition qui promet de produire un écu, ne sera jamais rejetée [2]. Mais cette peur qui lui accorde tout d'un côté, conspire aussi de

[1] * Ici et plus loin, le manuscrit porte bien : *révolutioner*, *révolutionaire*.

[2] * Ms. : *rejettée*.

l'autre contre lui : déjà harcelé, il sera attaqué bientôt ouvertement par un parti puissant, se composant d'élémens de tout genre dans les deux Conseils ; et les articles de l'accusation [1] seront nombreux. Les Royalistes, les Jacobins et les Constitutionels veulent sa destruction, ou en veulent du moins à sa composition et le petit parti qu'il a pour lui, ne dédaigneroit point sa place ; il ne pourra se sauver qu'en se coalisant ouvertement avec une faction, mais sa composition rend cette coalition franche très difficile d'un côté; et, de l'autre, une scission ouverte dont l'habileté pourra tirer le plus grand parti pour la cause du Roi, sera une suite infaillible de cette démarche. C'est sous ce rapport seul que le Royalisme peut espérer de tirer quelque parti du Directoire ; toute idée de s'en servir autrement comme d'un instrument de Contre-révolution est entièrement fausse.

Dans une assez longue note ci-jointe on trouvera quelques mots sur le caractère personnel des membres qui composent le Directoire et quelques autres renseignements que l'on n'a pas cru devoir mettre dans le corps de ce mémoire. [2]

Ministres. — *Les ministres* sont les valets du Directoire, lorsqu'ils ne sont pas, comme *Merlin*, portés par une faction, mais aussi alors sont-ils sans puissance réelle : il est possible d'influer beaucoup sur leur nomination et je ne désespère point *qu'avec du temps*, l'on ne puisse composer le Ministère utilement pour la

[1] * Le manuscrit porte : *acusation*.

[2] * Cette note manque dans notre manuscrit.

cause du Roi. L'on ne se doute probablement point en Angleterre de quelle importance a été le renvoi d'Aubert du Bayet, et le déplacement de Merlin de la police ; mais l'on le sçait bien dans l'intérieur, et j'ose affirmer que d'y avoir coopéré étoit le plus grand service que, dans la circonstance, on pouvoit rendre à la Monarchie : je renvoie encore pour le personnel des ministres à une note séparée cottée (b) [1].

Corps législatif. — Le Corps législatif porte encore dans son sein ces factions de tout genre que la Révolution a fait éclore ; les proscriptions et les bourreaux n'en ont [2] pas déraciné une seule. Cependant les grandes masses sont une centaine de *Jacobins* dans le Conseil des Cinq-Cens, plus ou moins soutenus par soixante *Républicains constitutionels* et par une cinquantaine de *Républicains fédératifs* : ce qui porte le nombre des *Républicains* de tout genre dans ce Conseil à un peu plus de 200 ; aux Anciens, cette phalange, divisée de la même manière, ne va pas à soixante ; le reste des deux Conseils ou *désire un Roy, ou le regarde comme inévitable*. Il faut expliquer ici comment la République existe avec une majorité dans son Conseil législatif qui n'en veut point, et cette explication mérite d'être méditée. Les *Jacobins* ont une unité de but et d'action et du courage. La République a pour elle les forces dont dispose le Directoire ; le parti royaliste est de toutes les couleurs ; un Roi étranger, un Roi

[1] * Cette note manque.
[2] * Le ms. porte : *n'ont*.

protestant, un Roi de 1791, un Roi avec deux Chambres, un Roi sans la rentrée des émigrés, un Roi qui conserve les biens du clergé à leurs acquéreurs, un Roi qui n'ait pas à venger la mort d'un frère ; toutes ces bigarrures existent dans les esprits du parti royaliste, et y sèment des haines et des défiances qui ressemblent à celles que se portent les sectes de la même religion. Ce sont des partis bien plus qu'un parti ; et, par-dessus tout cela, il manque de courage ; il tremble de faire écrouler la machine, parce qu'il voit toujours sur ses débris le règne des Jacobins s'établir, c'est-à-dire la guillotine pour lui. La majeure partie de ces hommes même qui sont fidèles aux principes et qui ne voyent que dans le Roi légitime le moyen de sauver la France et dans son ancien gouvernement l'instrument qui peut réparer les maux qu'a faits la Révolution, excuse bien plus sa conduite, qu'il ne la justifie, en disant que les projets des puissances ne sont pas encore assez connus et authorisent la méfiance, et que la non-reconnaissence du Roi par elles, empêche de se montrer pour lui dans l'intérieur ; le fait est que ces hommes sont comme *la masse de la France qui attend qu'un Roi lui tombe du ciel, mais qui fera peu ou rien sur la terre pour en avoir un.*

— Conseil des Cinq-Cens. — Le nouveau tiers (dont je persiste à regarder l'arrivée comme un malheur) comprend plusieurs hommes estimables et même quelques talens ; mais, en général, il n'a point de tenue et beaucoup de peur ; une grande partie même est déjà loin des dispositions avec les-

quelles il est arrivé : tant le moindre exercice du pouvoir est capable de corrompre l'homme.

Dans le moment actuel, l'embarras qui existe dans les finances fait trembler tous les membres des deux Conseils, excepté les francs Jacobins. L'idée de forcer le Directoire à la paix a un parti puissant et le dernier Bureau aux Cinq-Cens avoit été formé en conséquence ; cependant tout porte à croire que *la faction des anciennes limites* échouera et le président actuel ne pourra pas tenir les promesses qu'il paroît avoir faites à un cabinet étranger (note c) [1].

Ce qui est plus intéressant encore que la guerre que l'on fera au Directoire, c'est celle qu'on fait aux hommes du 2 Septembre ; nul doute que, si elle se continue, elle ne fasse éclater les Jacobins et qu'elle ne fournisse de grands moyens d'actions (*sic*). Vers le 15 de Mars, tout ce qui existe encore d'anciens Jacobins connus et qui étoit dispersé dans les départemens, se rendoit en hâte à Paris [2], et un mouvement paroissoit extrêmement probable ; déjà même quelques personnes s'occupèrent d'en tirer un parti utile pour la Monarchie, lorsque, le 24, le renvoi du ministre de la police fut décidé (quoiqu'il ne fût prononcé que quelques jours après) et recula ainsi les projets des Jacobins qui cessoient

[1] * Cette note manque dans le manuscrit.

[2] J'ai envoyé moi-même par une personne les noms de dix à douze de ces Jacobins à Merlin, alors à la police, avec l'indication des endroits où ils étoient descendus et l'avis qu'aucun d'eux ne s'est présenté au Bureau central pour obtenir la permission de rester à Paris ; je savois bien que le ministre n'en feroit aucun usage, mais il falloit accumuler ses torts et éclairer sa conduite.

d'être favorisés par la police. Cet affoiblissement de leurs forces convenoit aux hommes même qui les font *mouvoir* et qui seroient bien fâchés qu'ils remportassent une victoire complette. Je parlerai ailleurs de ce qui est venu à ma connoissance sur ces projets (note d)[1].

Tallien est l'homme des Cinq-Cens[2], qui a la position la plus forte : il est fourbe au suprême dégré, ne se fie à personne et n'est occupé que des moyens de garantir la sienne, garantie qu'il voit *surtout dans la conservation*[3] *de l'ordre actuel.* Son côté foible est la méfiance qu'il inspire à son tour à tous les partis, mais il est compensé par l'idée que tous les partis ont de l'utilité dont il pourroit leur être. Il a voulu, après le 9 Thermidor, s'asseoir *à côté de ceux qui croient n'avoir rien à se reprocher* ; mais ils l'ont forcé de ne se croire en sûreté qu'à la tête des débris de la Montagne ; il s'y tient en silence, mais il parle au club de Noailles (note e)[4]. J'ai la certitude que des propositions venant de la part des princes françois seroient toujours repoussées par sa méfiance ; mais aussi j'ai presque celle qu'il écouteroit (s'il n'a déjà écouté) des propositions venant de l'Espagne.

Dans les Comités secrets qui ont eu lieu relativement aux mandats, un membre du nouveau tiers termina la

[1] * Le manuscrit porte : *nota de.* Cette note est aussi perdue.

[2] * Le ms. porte, ici et ailleurs : *Cinq-Cent.* Je reprends l'orthographe *Cinq-Cens* qu'il présente aussi en d'autres passages.

[3] * Ms. : *conversation.*

[4] * Cette note est perdue. Le ms. semble porter, par erreur : *note b.*

discussion par ces mots remarquables : « Il est inutile « de débattre une mesure qui est la seule qui vous « reste ; je vote pour elle, quoique je la croye « mauvaise ; si, comme je le pense, elle échoue, je « n'ose vous nommer le *seul parti* qui vous reste à « prendre ». Ce mot ne fut point relevé.

Du Bois-Crancé (*sic*) s'est placé, à l'occasion de ces débats, de manière à être le chef éventuel des Jacobins, si ceux-ci reprennent l'empire.

Il n'y a, d'ailleurs, aux Cinq-Cens, aucun homme éminent [1], réunissant les qualités nécessaires pour être chef de parti et promettre un succès. Pour ce qui concerne quelques talens qui s'y trouvent, on est en mesure pour les influencer et même les diriger quelquefois. Rejetter l'urgence des résolutions présentées est devenu une tactique journalière et donne du temps pour fournir les discours et former un avis.

— Conseil des Anciens. — Le refus des Anciens de donner force de loi à quelques résolutions, avoit déjà donné de l'humeur aux fougueux des Cinq-Cens ; ce Conseil est suspect à presque tous les Républicains ; et le fait est que la majorité de 250 est pour la Constitution de 1791. Des hommes que je dirigeois ont réussi à inspirer à plusieurs des chefs de ce Conseil des inquiétudes vives pour leur conservation ; car, d'après l'état moral de la France, l'on sera presque toujours obligé de se servir de la peur pour donner du courage ; et, si quelque maladresse ne fait échouer ce

[1] * Le manuscrit porte : *imminent*.

plan, les *Anciens doivent, en cas d'un mouvement sérieux à Paris*, transporter les séances du Corps législatif à Orléans. Je réponds de cette démarche, si je me trouve à Paris dans une circonstance qui puisse l'autoriser et je la regarde comme plus importante que la conquête d'une province, faite [1] par les armées étrangères, (note f) [2].

Premier tribunal. — Le Tribunal de Cassation est entièrement composé de gens qui n'aiment point la République ; si l'on ne devine point pourquoi j'en fais mention, c'est qu'on ne se souvient pas que, d'après la Constitution qui régit dans ce moment la France, ce tribunal a seul le droit de prononcer « sur les deman- « des en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause « de suspicion légitime ou de sûreté publique » et qu'on ignore peut-être que déjà, deux fois, il a refusé des demandes du Directoire à ce sujet ; ce qui a rendu un très grand service.

Finances. — Ceux qui espèrent que la destruction des finances suffira exclusivement pour maîtriser la France, oublient que, depuis longtemps déjà, il n'y a plus de finances dans ce pays. La terreur disposoit des fortunes et des propriétés, et *maintenoit le papier* ; le *maximum* tomba avec Robespierre ; la maladresse et la friponerie succédèrent dans le gouvernement aux tyrans du Comité de salut public, et l'assignat fut avili [3].

1 * Le manuscrit porte : *faites*.
2 * Cette note manque.
3 * Ms. : *avilli*.

Le Directoire trouva, à sa formation, les caisses épuisées ; cent dix millions à peu près qu'on s'étoit procurés en Espagne, tiroient vers leur fin ; il étoit forcé de continuer à prodiguer le papier ; la valeur de l'or haussa tous les jours ; alors, cherchant à s'en procurer sans le payer si cher, il arrêta que dorénavant l'on ne reçût plus l'assignat pour les impôts dans les pays conquis ; cette mesure absurde et impolitique sous tous les rapports, acheva le papier; il se précipita de tous côtés vers Paris ; le louis d'or monta à 8,000 livres ; les presses n'alloient plus assez vite pour la dépense ; l'on payoit en assignats sortans mouillés de la presse ; et les provinces finirent par n'en plus vouloir du tout. Dans ces circonstances, le Directoire proposa l'emprunt forcé au Corps législatif et l'obtint. Le projet qui avoit été remis à ce sujet au Directoire, imposoit tout le monde et n'imposoit qu'en papier ; il ne parloit ni du brûlement des assignats restans, ni de la destruction des planches ; le Directoire le gâta tout à fait, en ajoutant ces deux mesures et surtout en le faisant de manière à n'atteindre que certaines classes, ce qui le rendait *révolutionaire*. Les départemens chargés d'asseoir cet emprunt, le répartirent d'une manière si ridicule qu'ils avoient l'air d'être conjurés contre lui ; ils en furent même accusés, et le sort de cette opération *fut de rendre* 50 *millions au lieu de* 600 *que l'on s'en étoit promis* ; l'opinion inexorable ne croyoit point ni au biffement

des assignats [1], ni à la brisure des planches, quoiqu'elle se soit faite aux yeux de tout le monde ; et la crainte sur le sort du papier, — s'occupant toujours à s'en défaire, — et le besoin du gouvernement achetant toujours de l'or à tout prix, les louis montèrent encore le lendemain de la destruction des planches d'assignats. L'on avoit cependant fait annoncer avec emphase que l'emprunt se percevoit partout avec activité, et le ministre des finances publia par *ordre* un apperçu des trésors dont on regorgéroit (*sic*), le premier de Germinal. Cette annonce fut immédiatement suivie par une nouvelle manière de faire les payemens ; les ministres donnoient, au cours de l'assignat, des billets pour des valeurs métalliques, payables les premiers de Germinal et de Prairial, *et ces billets s'escomptoient à la Bourse au plus bas à* 15 *et au plus haut à* 30 °/₀. Mais le terme fatal approchoit; les coffres ne s'étoient point remplis ; l'on n'avoit plus ni assignats, ni argent, et le projet des mandats fut l'enfant du besoin le plus pressant. Le Directoire sollicita les conseils de quelques hommes qui s'étoient occupés de finances dans leur vie ; ceux-ci proposoient une création de 600 millions de ce nouveau papier, en le rendant forcé,

[1] Le Directoire ajouta à toutes les bévues qu'il a fait (*sic*) dans cette affaire, encore celle de faire donner un ordre secret aux notaires de ne plus biffer les assignats. Cet ordre fut divulgué. Plusieurs personnes apportant les sommes auxquelles l'emprunt les condamnoit, exigeoient que le biffement se fît sous leurs yeux, et ce qu'on put conserver des assignats rentrés ne composoit (*sic* ; corrigez probablement : *compensoit*) point ce qu'on avoit ajouté à leur discrédit.

mais avec une hypothèque spéciale ; ils espéroient qu'il produiroit ainsi à peu près l'effet de 500 millions effectifs, ce qui devoit suffire pour la campagne et ils étoient de l'avis de laisser, sans trop s'en occuper, les assignats à côté du nouveau papier ; ces mêmes personnes évaluoient à 800 millions le numéraire qui se trouvoit encore en France. Le Directoire ne suivit aucune de ces mesures dans son message ; d'accord avec le club de l'hôtel de Noailles, il demanda 2 milliards 400 millions, des peines très graves contre ceux qui venderoient (*sic*) de l'argent (qu'il est cependant obligé d'acheter), et contre ceux encore qui ne regarderoient pas comme de l'or *ce papier* territorial ; il promit de retirer tous les assignats en circulation et personne ne crut à cette promesse. L'opinion ne voyoit dans les mandats que l'impossibilité du gouvernement de payer ses engagemens et une somme énorme de papier ajoutée à une somme énorme déjà existante. Le Directoire, pressé de se servir des mandats, déclara qu'on payeroit sur le champ en promesses de mandats et que même les cédules des ministres déjà émises seroient regardées comme telles. Ces cédules *perdirent le jour même de cette déclaration* 60 °/₀, et la première promesse de mandat fut présentée à la Bourse à 85. Dans les premiers jours de ce mois, l'on donnoit à Paris 240 liv. de mandats pour un louis d'or qui coûtoit en assignats 8,000 liv. La loi sur les mandats a arrêté toutes les transactions. Les vaisseaux étrangers qui étoient dans les ports de France sont partis avec leurs cargaisons ;

les fournisseurs ont refusé de continuer leurs engagemens, et l'alarme pour les fortunes particulières étoit à son comble; l'avilissement de l'assignat avoit fait sortir l'argent, il en existoit déjà une circulation assez active; et l'opinion repousse tellement tout papier, qu'au moins dans les deux tiers de la France, l'on n'auroit pu se procurer, au moment de mon départ, à souper et à coucher sans argent. Les campagnes surtout ne veulent plus entendre parler de papier et refusent même la monnoye au nouveau coin. Les cultivateurs refuseront certainement de vendre pour des mandats, *mais on leur prendra ;* les armées auront un vif mécontentement d'être payées avec cette monnoye, *mais on les autorisera d'employer la force pour la placer.* Tout à l'heure le mandat marchera, accompagné de réquisition et du *maximum* sous la dénomination *du droit de préemption* pour la République et les prix fixés sur ceux de 1790 ; et il est très douteux qu'il en résulte autre chose que *de l'humeur.* Il est bien vrai que le mandat est sans crédit ; que 25 millions en numéraire auxquels on n'ose pas toucher et que l'on réserve pour quelque crise extraordinaire, sont *le seul avoir réel* de la République ; et qu'il n'existe pas de mot pour exprimer l'état des finances de France ; mais, en supposant doubles les embarras [1] qui en résultent, je pense que des moyens de terreur, délégués au Directoire, suffiroient pour les lever encore une fois. Et qu'on ne confonde point. Les gouvernemens peu-

[1] * Le manuscrit porte : *ambarras.*

vent bien périr par les finances, mais cela pourroit bien n'être pas entièrement prouvé concernant les Révolutions.

Je me suis arrêté sur cet article, parce que les idées financières qui gouvernent notre siècle, sont parvenues à se mettre à la place de la politique même et me paroissent engager à négliger ces moyens grands et solides par lesquels celle-ci peut changer la face des empires et arrêter leur chute.

Armées. — Une grande réforme d'officiers vient d'avoir lieu dans les armées. Ce sacrifice fait à l'état des finances s'exécute assez bizarrement, à l'ouverture de la campagne. Les réquisitions que l'on vient d'amener, en grande partie les mains liées, aux armées, ne devroient point fournir des soldats bien zélés: ils y porteront même peut-être des idées de Royalisme, qui, d'après tous les avis, n'y sont point actives ; ce qui est d'autant plus étonnant que le mépris et même la haine pour le Directoire et les deux Conseils y sont les sentimens dominans.

— Sambre-et-Meuse. — L'armée de Sambre-et-Meuse est indisciplinée et découragée ; Jourdan qui a la confiance du Directoire n'a point celle des soldats qui désertoient en foule *pour se rendre à l'armée de Pichegru.* Ce Jourdan est un homme qui croit que le courage et le Républicanisme sont tout ce qu'il faut pour être général et victorieux ; je l'ai fait étudier pendant le séjour qu'il a fait à Paris, et il paroît, dans toute la force du terme, l'homme de la Révolution. L'intention est de porter son armée à 150,000 hommes,

non compris la garnison de Luxembourg qui est de 12,000 hommes ; cette place avoit été dégarnie de ses provisions pour satisfaire aux besoins de l'armée qui manquoit de tout ; mais, avant mon départ, les ordres les plus rigoureux venoient d'être donnés [1] à ce sujet et Luxembourg doit, avant le commencement de Mai, être approvisionnée pour un an. Cependant j'ai appris, sans que j'en connoisse les raisons particulières, que cette armée a toujours plus ou moins manqué, et, malgré les ordres les plus sévères de ne plus toucher à l'avenir aux approvisionnemens de la forteresse dont je viens de parler, l'on n'espère pas, même au Bureau de la guerre, qu'ils soient observés. Ce que j'ai vu de personnes qui avoient vu cette armée lors de l'affaire de Mayence, se réunissent à dire que, si les Autrichiens avoient continué [2] leur marche, elle ne se seroit arrêtée [3] que sous les murs des places françoises [4]. D'après les mêmes renseignemens, elle se regarde encore comme aventurée ; la débauche et la dissolution y sont poussées jusqu'aussi loin que dans l'armée d'Italie, et elle sçait bien qu'elle auroit tout à redouter en cas d'une défaite, de la part des peuples et surtout des habitans des campagnes [5] qu'elle tyrannise. L'on a,

[1] * Le manuscrit porte : *donné.*

[2] * Ms. : *continués.*

[3] * Ms. : *arrêttée.*

[4] On n'auroit, dans ce cas, ni fortifié la position de Dusseldorf, ni celle plus importante encore de la Chartreuse à Coblentz, deux postes (ms.: *portes*) contre lesquels échoueront peut-être les efforts de la campagne qui va commencer.

[5] * Ms. : *campagne.*

à Paris, une très grande opinion des fortifications qui protègent la position de Dusseldorf ; quelques officiers de l'armée de Jourdan m'ont paru ne point partager cette sécurité que le gouvernement affiche.

L'armée qui est restée en Hollande et dans les places fortes des Provinces-Unies, va de 22 à 25,000 hommes, et on la [1] dit d'un assez bon esprit pour inquiéter le gouvernement.

— Du Rhin. — L'armée du Rhin a de l'assurance, de la discipline, et avoit une grande confiance dans le chef qu'elle vient de perdre. L'attachement qu'on avoit pour Pichegru ressembloit même à une sorte *d'esprit de corps* ; mais, comme c'est précisément l'existence d'un pareil esprit que le gouvernement craint par-dessus tout, il vient de refondre encore tout nouvellement les différens corps. Le rappel de Pichegru [2] étoit arrêté depuis trois mois et le général seul l'a retardé. Lorsque le Directoire lui offrit pour la première fois l'ambassade de Suède, il la refusa net, en se déclarant incapable pour une pareille place ; le Directoire insista et Pichegru offrit de se démettre sur le champ de son commandement, en demandant pour toute grâce, *la permission de servir comme simple volontaire dans l'armée qu'il avoit commandée si longtemps et dont il avoit été assez heureux d'obtenir la confiance*. Cette réponse fit peur au Luxembourg *et deux commissaires secrets* partirent sur le champ pour l'armée du Rhin ; leurs lettres étoient des (*sic*) nouveaux sujets d'allarme

[1] * Le manuscrit porte : *l'a*.
[2] * Ms. : *Pichégru*.

(*sic*) ; un homme qu'ils avoient mis en avant *pour dépopulariser* le général, avoit été maltraité par les soldats ; mais le calme revint, lorsqu'une lettre de Pichegru, dattée (*sic*) d'Arbois, apporta sa démission. Il est depuis, comme on le sçait, venu à Paris, et il paroît qu'il finira par aller en Suède. Les raisons de son rappel ne se réduisent point à la crainte qu'inspiroit sa consistance personnelle et à des avis différens de ceux de Carnot. Le Directoire soupçonnoit violemment Pichegru d'être d'intelligence avec les coalisés ; la manière dont[1] il disposoit ses magasins, a paru indiquer le dessein de commettre le sort de la République à une seule journée, et des avis multipliés avoient[2] été reçus de *Suisse* où les républicains ont des espions sans nombre. 300,000 hommes doivent composer l'armée que Pichegru vient de quitter, et le général Moreau est désigné pour la comander (*sic*). *Moreau ne pardonnera jamais à ceux qui ont tué son père* ; il ne l'a dit que trop souvent et il paroît inexplicable comment il a pu s'attirer la confiance du Directoire. Il est l'ami intime de Pichegru, et il a même écrit à un ami qu'il quitteroit le commandement, si le général perdoit le sien. Si j'avois été dans la position que l'on m'avoit fait espérer, je n'aurois pas été obligé de renoncer avec chagrin à des moyens sûrs que j'avois et que j'aurois encore de me rapprocher de Moreau et d'obtenir sa confiance. Moreau seroit capable de saisir

[1] Le manuscrit porte : *doit*.
[2] Ms. : *avoit*.

une grande idée et [1] ne manque point de finesse ; il n'a point les talens d'un militaire qu'il n'a pu acquérir en étudiant le droit; et, quoiqu'il soit fort aimé de son état-major et même point haï du soldat, celui-ci ne le suivra point au feu avec confiance. L'armée du Rhin est et a toujours été suffisamment et régulièrement approvisionnée : il y circule plus d'idées royalistes que dans celle de Sambre-et-Meuse, et je crois pouvoir affirmer qu'il y existe un grand penchant pour la désertion dont on pourra profiter, si l'on présente enfin à l'opinion et aux préjugés un noyau qui puisse les attirer et leur convenir. J'ai vu beaucoup d'officiers de cette armée : tous parloient avec respect de M. le prince de Condé et avoient l'air de se plaindre de la tutelle dans laquelle on paroît le tenir. J'ai remarqué avec plaisir qu'on allioit dans cette armée l'idée du rétablissement de la Monarchie à l'espérance que les grades militaires seroient conservés à ceux qui les possèdent, et, comme ce sont *des intérêts* qui, dans la position actuelle de la France, retardent le rétablissement de la Royauté, on doit regarder comme très important de voir de pareilles idées dans l'armée la plus nombreuse de la République.

— D'ITALIE. — Mais l'armée qui, dans la campagne qui s'ouvre, est destinée aux plus grands projets, est celle d'Italie. Depuis le commencement de la guerre, elle a déjà été renouvelée trois fois; ce qui prouve, d'après les aveux du Bureau de la guerre même, une perte de 120,000

[1] La lecture de ces deux mots *et ne* est douteuse.

hommes dans cette partie. L'on fera cette année tous les efforts possibles pour percer dans le Milanès (*sic*). Les réquisitions amassées dans la Savoye, le Dauphiné, la Provence et le Comté de Nice, ont pour but de porter l'armée à 60,000 hommes, avec un corps de réserve de 20,000, que l'imagination active de Carnot emploie déjà à une expédition en Corse. Buonaparte est destiné pour le commandement de cette armée et surtout de l'expédition, si elle a lieu. C'est un homme sur lequel le Directoire et le parti d'Orléans croient également pouvoir compter. La deffense de l'Italie intéresse trop les puissances coalisées pour ne pas supposer que leur prévoyance aura pris tous les moyens pour l'assurer ; *les destinées de l'Europe sont attachées à cette deffense* ; et les espérances de la République sont calculées sur des succès de ces côtés. Les excès commis par l'armée de l'Italie (*sic*), lors des avantages remportés par elle, il y a six mois, ont été si étendus et si révoltans, que le Directoire même n'a pas pu ne pas les condamner ; mais ce Directoire prépare néanmoins à Gênes la destinée de Genève, et il est à désirer qu'on le prévienne. L'armée d'Italie a toujours été en but à des besoins de toute espèce ; jamais elle n'a été suffisamment pourvue, ni en munitions, ni en approvisionnemens ; une mutinerie habituelle s'y maintient et menace journellement d'éclater ; tout cela seroit fait pour rassurer, s'il étoit permis, dans la guerre et surtout dans une guerre contre la France actuelle, de regarder quelque chose comme rassurante.

— De l'Ouest. — Il me reste à parler de l'armée de l'Ouest, la plus importante sans doute puisqu'elle est employée contre ceux qui osent être ouvertement *fidèles à leur Roi légitime*. L'armistice malheureux qui a eu lieu entre l'armée impériale et celle de la République a permis au gouvernement de France de porter l'armée dans les provinces de l'Ouest au-delà de 50,000 hommes : elle n'est pas tout à fait de cette force dans le moment actuel, mais elle emploie un nombre indéterminé de gardes nationales, sous le nom de *Contre-chouans, de Gardes territoriales et de Chouans-voleurs*. Ces trois établissemens doivent leur [1] existence au génie infernal [2] de Carnot et [3] d'Aubert du Bayet ; les *gardes territoriales* sont composées de tous ceux qui ont à deffendre des propriétés ou des places acquises pendant la Révolution : on en a exclu [4] les Jacobins qui avoient trop marqué dans les Comités révolutionaires, et on les destine à représenter plutôt *l'intérêt que l'opinion*. Les *Contre-chouans* sont plus particulièrement les phalanges de l'opinion ; des volontaires du pays les composent ; la misère y enrôle beaucoup de monde et des Jacobins les surveillent et les commandent ; mais, comme il a fallu frapper les Chouans même dans l'opinion, on a organisé plusieurs bandes à cocardes blanches qui n'avoient que la commission bien douce de piller impunément

[1] Le manuscrit porte : *leurs*.
[2] Ms. : *infernale*.
[3] Ms. : de d'Aubert du Bayet.
[4] Ms. : *exclus*.

tout, en se disant *Chouans*. Des hommes qui sont vraiment instruits, portent à 30,000 hommes le nombre de ceux dont le général Hoche dispose sous les dénominations que je viens d'indiquer ; et, par ce que ce chef a fait, l'on peut conclure de la force de ses moyens. Hoche est un homme sérieux, sévère dans ses mœurs, ambitieux au suprême degré, et maître de lui-même au point de cacher et ses affections et ses plans. Il méprise ces hommes qui le gouvernent ; il haïssoit ces représentans qui venoient l'humilier dans son camp, et le parti d'Orléans compte sur lui. Plusieurs lettres de son armée annoncent déjà depuis trois mois qu'*elle s'orléanise* [1], et un Jacobin franc, parfaitement instruit (Duval), voyoit dans l'acharnement avec lequel Hoche poursuivoit Charette, bien plus *l'envie de tuer l'homme du Roi légitime que l'intention de détruire le chef de la Vendée.*

C'est en parlant des Royalistes que je détaillerai les moyens qu'on emploie pour les détruire : ici je me borne à ce qui est relatif à l'état de l'armée dont je traite. Lorsque j'ai quitté la France, il y avoit près de trois mois que les soldats de la République dans la Bretagne et une partie de la Normandie *n'avoient reçu* [2] *de paye ;* les contributions que l'on tiroit des pays sous le titre d'*amendes* étoient presque les seuls fonds que les généraux pouvoient se procurer ; une violence journalière fournissoit seule au besoin journalier de

[1] * Dans le ms. *qu'elle* est souligné ; le copiste a oublié de souligner aussi : *s'orléanise.*

[2] * Ms. : *n'avoit.*

provisions et suffisoit si peu qu'on étoit obligé de ne garder [1] dans les villes que les troupes les plus indispensables pour leur garde et de loger les autres dans les campagnes où elles se nourrissoient à discrétion chez les paysans. Cette mesure auroit dû devenir funeste à ceux qui se la permettoient : il étoit probable que le soldat ou prendroit l'opinion du paysan et feroit cause commune avec lui ou seroit égorgé : il n'en est résulté que de la désertion bien moins forte qu'on n'auroit dû l'espérer et plutôt l'effet de l'argent qui la récompensoit que d'un esprit qui y portoit.

L'armée de Hoche, manquant de tout, a cependant plus servi que toutes les autres le gouvernement actuel de la France ; il n'y a pas un homme au courant des événemens révolutionaires, qui n'ait dû regarder, il y a peu de mois, comme plus difficile de soumettre la Vendée que de détruire les Chouans. Ce sont les excès seuls de l'armée employée dans les provinces de l'Ouest qui autorisent quelques espérances [2]. Je crois qu'un prince à la tête d'une armée et en face du général Hoche, pourroit trouver des facilités de venir à bout et du général républicain et de son

[1] Le manuscrit porte : *des garder*.

[2] A Vannes, le jour du Mardi-Gras, les soldats se sont revêtus d'ornemens d'église, ont pris des vases sacrés et se sont promenés en procession dans toute la ville, en chantant des antiennes et hymnes, etc. Un homme masqué précédoit cette procession ; il portait une (*sic*) énorme phale de paille, et forçoit tout le monde de se prosterner devant ; la debauche la plus dégoûtante a terminé cette orgie qui se renouvelle souvent sous des formes différentes.

armée ; mais il m'est démontré, autant que l'avenir le puisse être, que, sous cette condition seule de l'arrivée d'un prince, les rassemblemens des Chouans pourront résister pendant cette campagne.

Je n'ai plus qu'à ajouter à ce que j'ai dit quelques observations générales sur les armées de la République. Le seul objet dont elles [1] manquent toutes plus ou moins, sont les chevaux, tant pour les charrois que pour la cavalerie. Les hôpitaux sont encore infiniment négligés et c'est surtout à cette négligence qu'il faut attribuer la perte énorme de six cent mille hommes que la France a éprouvée pendant la guerre actuelle, d'après des avœux (*sic*) faits par Aubert du Bayot lui-même.

ÉTAT PHYSIQUE. — L'*état physique* de la France m'a paru différer beaucoup de ce que j'en avois entendu dire. De Calais à Paris et de Paris au Hâvre, j'ai vu partout les terres parfaitement cultivées ; et, d'après les renseignemens que j'ai pris qui sont aussi exacts que possible, la France presque entière se trouve dans cet état ; et l'on ne s'aperçoit que dans les pays vignobles du défaut de bras ; la loi du *maximum* et la dépréciation de l'assignat ont engagé les fermiers à faire beaucoup d'élèves de bestiaux de toute espèce, en exceptant seulement les chevaux dont il est bien difficile de rencontrer un bon. Les fabriques commençoient un peu à se relever ; mais le mandat les replongera sans doute dans le néant. Les matières premières ne manquent point pour le moment en France ; cepen-

[1] * Le manuscrit porte : *elle*.

dant il est très douteux qu'elle en ait seulement pour une année de sa consommation. J'ai oublié de dire plus haut, et je l'ajoute ici, que le septier (*sic*) de bled se vendoit, lors de mon départ, en Picardie, 21 liv. et même 19 liv. en argent, prix infiniment au-dessous de celui de 1788 et 1789. Une grande misère existe pourtant à côté de ce prix modique et la partie de la Normandie que j'ai parcourue est plein (*sic*) d'hommes, qui, suivis d'une famille nombreuse, vont, de ferme en ferme, demander le pain qu'ils n'ont plus le moyen de gagner. Une misère très grande existe aussi dans la capitale ; et tout ce qu'on débite du prétendu luxe qui s'y trouve est bien loin de la vérité. Les hommes qui étonnent par leur dépense chez les restaurateurs, sont presque tous des étrangers ou des gens attachés au gouvernement ; une demi-douzaine de femmes osent seules s'afficher par une espèce de luxe que l'opinion ne leur pardonne pas.

Il y a tout au plus soixante voitures à Paris et le seul symptôme qui ressembleroit à de la prospérité, sont quelques maisons qu'on bâtit pour se défaire de l'assignat.

On évalue tout au plus à un milliard le numéraire que la France possède encore ; et la moitié de ce numéraire est enfouie, et particulièrement par des fermiers auxquels il sera bien difficile de l'arracher. L'immense mobilier de la France est gaspillé à près de deux tiers. Je ne dis rien du commerce : il consiste à faire passer à l'Étranger ce qu'il y a encore de valeurs en France, pour des besoins qui se renouvellent chaque

jour, et il est circonscrit à bien peu de ports. La marine ne mérite point non plus qu'on en fasse mention ; il est à peu près certain qu'une *flotte françoise* ne paroîtra plus en mer pendant la guerre actuelle, si ce n'est dans la Méditerannée (*sic*). L'expédition qui se prépare à Rochefort pour l'Amérique et les Indes Orientales doit partir de vaisseau à vaisseau, et les bâtimens de guerre qu'on y destine se bornent à cinq frégates et quatre corvettes ; c'est une guerre de flibustiers qu'on y veut faire et, loin de s'occuper de deffendre les colonies françoises, l'on ne tâchera que de fomenter des insurrections et d'essayer de ravager celles de l'Angleterre. Le deffaut de matelots empêche l'armement de gros vaisseaux et, si le gouvernement pouvoit parvenir à lever cette difficulté, il ne s'en serviroit encore que *comme de corsaires*. Il y avoit, au Hâvre, lors de mon séjour, 7 frégates et 8 corvettes ; des ordres étoient arrivés de faire partir sur le champ, et sans considérer aucun danger, un convoi considérable pour Cherbourg, chargé de munitions navales de toute espèce. L'on sçait le sort qu'ont eu leurs premiers transports partis ; deux frégates sortirent du port, pour convoyer le reste ; dans la nuit, avant leur sortie, deux cens hommes avoient déserté de chaque frégate, événement dont les papiers françois ont parlé sous le titre d'*insurrection qui a eu lieu au Hâvre* [1]. Les frégates, réduites à 150 hommes d'équipage, passèrent 24 heures à l'ancre dans la rade et revinrent le lendemain.

[1] * Le copiste a oublié de souligner le mot *Hâvre*.

Les équipages sont traités de la manière du monde la plus effroyable ; l'on venoit même de leur retrancher depuis quelques jours une mauvaise soupe qu'on avoit coutume de leur donner tous les soirs ; la peur des coups jointe à la misère avoit engagé ces 400 hommes à déserter ; une partie a rejoint les Chouans dont elle augmentera bien plus le nombre que la force. J'ai laissé, en partant, 20 ou 25 bâtimens du convoi dont je viens de parler, dans la rade d'où ils n'osoient sortir, et ils sont probablement rentrés dans le port quelques jours après.

État moral. — *L'état moral* de la France est tel que plus son tableau sera exact, plus il ressemblera à la satyre. L'abjection générale est si grande que le crime seul [1] a conservé un côté saillant qui le fait remarquer. La démoralisation est complette (*sic*) dans les villes, et se montre moins encore dans le défaut de mœurs que dans cette incapacité parfaite de s'exalter ou de devenir sensible pour une idée morale ou de la saisir seulement par l'esprit. Tout Paris, il y a peu de temps, étoit plongé dans les affaires ou spéculoit sur tout ou commerçoit de tout ; les mêmes marchandises se vendoient vingt fois le même jour ; on vendoit des marchandises de toute espèce sans les avoir, *et tout le monde fut presque journellement dupe et fripon.* Le désir d'argent, la soif de jouir et la peur composent, presque seules, l'existence de la masse des François ; et, je crois devoir le dire, dans les clabauderies même que j'ai entendues partout contre le gouvernement

[1] * Le manuscrit porte : *seule.*

actuel et dans les mouvemens que j'ai vus[1] tous les soirs dans les spectacles, j'ai apperçu bien plus la mutinerie d'un peuple inconstant, débridé et qui *a perdu l'habitude et le goût de l'obéissance* qu'un ressentiment profond contre la tyrannie qui l'acable (*sic*) et un désir vif d'en sortir. La modicité du prix des spectacles fait qu'ils sont toujours remplis ; l'homme pour lequel le temps est tout, perd, sans s'en soucier, une journée entière pour avoir une place à l'opéra ; et j'ai vu avec un profond chagrin l'yvresse avec laquelle le ballet de Psyché est applaudi par une classe de la société qui n'auroit jamais dû connoître le prestige et l'illusion des arts et qui devient *ingouvernable*, lorsqu'elle en a eu le sentiment.

A côté des spectacles, six bals se remplissent encore tous les soirs par cette jeunesse qu'on y ramasse pour l'envoyer aux frontières et qui s'arme de pistolets pour ne point s'en servir contre les gens d'armes qui s'emparent d'elle. Les plus braves de ces jeunes gens se coupent les pouces pour ne pas aller à la guerre ; quelques-uns se sont tués ; les autres s'y laissent mener ou doivent aux bassesses de leurs parens une exemption de la part de quelques membres du gouvernement. Dans les villes de province, la réquisition rentre tant qu'elle le peut, par une porte, après avoir été amenée par l'autre ; mais, dans les campagnes, la jalousie plus forte que la haine de la Révolution dénonce impitoyablement ceux du pays qui tentent

[1] * Le manuscrit porte : *vu*.

d'échapper [1]. J'avois, depuis longtemps, des craintes vives sur la jeunesse qui s'élève dans la Révolution, et j'ai vu avec quelqu'étonnement qu'elle n'en aimoit point les principes. Cependant elle s'abandonne à la débauche et aux vices et elle n'a plus aucun de ces vernis, fruit d'une civilisation avancée et qui, s'ils n'excusent point le vice, le font, du moins supporter. Une crasse ignorance, l'absence de toutes les formes, un langage affecté et dégoûtant, et un défaut complet de goût jusques dans dans la manière de se vêtir, sont les attributs de la jeunesse actuelle ; les hommes même d'un certain âge ont perdu les formes dont la France offroit la perfection, et la grosse joie a presque partout remplacé le plaisir. L'intrigue seule a été perfectionnée, et son jeu s'exerçant sur un théâtre immense, et compliqué par des partis, de haines et de deffiances de toute espèce, produit, à chaque moment, des effets inexplicables souvent à la sagacité la plus exercée et presque toujours sans que la prévoyance les ait pu calculer. Les femmes s'occupent principalement de ces intrigues savantes qui étonnent par leur résultat, et elles cherchent ainsi à remplacer par

[1] Je n'ai point réussi à faire comprendre à des pères et mères qui se disent Royalistes que, même pour servir la cause de la Royauté, il falloit envoyer leurs fils à l'armée, s'ils n'aimoient mieux aller dans les départemens insurgés ; on ne me comprenoit point, lorsque je disois que les circonstances imposoient au gentilhomme les devoirs de *missionnaire* jusqu'à ce qu'il puisse en exercer d'autres ; et l'idée même de passer aux armées étrangères est repoussée sous des formes de toute espèce par des gens qui craignent que cela ne compromette ou leurs personnes ou leurs fortunes.

l'influence l'empire qu'elles ont perdu. Tout (*sic*) dégradées que les femmes de la France soient [1] en masse, elles sont cependant restées dépositaires, presqu'exclusives, de plusieurs qualités ; ce n'est guère que chez elles que l'on trouve encore quelquefois une opinion exaltée, une fidélité courageuse pour un parti ; un dévouement qui ne calcule point de sacrifices, le mépris du danger, lorsqu'il s'agit de sauver quelqu'un ; le cri de l'humanité contre les scélérats qui [2] l'outragent ; et même cette vertu supérieure à toutes celles que la morale enseigne, *la Charité*, fille de la Religion. Les idées religieuses s'étoient plus particulièrement réfugiées auprès des femmes, tandis que l'athéisme triomphant les proscrivoit partout ; depuis, elles ont osé se montrer de nouveau et elles ne laissent pas que de s'étendre. La misère rend religieux ; le malheur et la foiblesse développent dans l'homme le besoin de porter de ce monde-ci des regards dans un autre ; les chances même d'une Révolution ébranlent la fibre religieuse, lorsqu'elles ne se suivent pas d'assez près pour ne produire que de l'étourdissement ; et des prêtres zélés, restés à leur poste, au péril de leur vie, s'occupent, avec un dévouement qui force l'incrédulité même au respect, de profiter de ces dispositions et de reconquérir à l'Église et au Roi des fidèles et des sujets. *C'est la Religion surtout qui pourra rétablir le Trône ou, du moins, préparer son rétablissement.* Les rebelles le savent bien ; l'observation assez étendue du dimanche,

[1] * Le manuscrit porte : *soit.*
[2] * Ms. : *qu'il.*

l'affluence assez considérable qui a eu lieu à l'occasion des dernières festes de Pasques dans les chapelles accordées à l'ancien culte et ce cri de Religion qui accompagne partout les insurrections qui éclatent contre la République ont donné lieu à plusieurs nouveaux projets et même à des actes de persécution contre les prêtres catholiques. Les sermentaires même font peur au Directoire : il a fait écrire contre le mandement de Grégoire, fait surveiller rigoureusement les démarches de *ce clergé constitutionel* et a presque traité comme une rébellion ses projets de synode. Dans les campagnes, les jureurs obtiennent encore quelque confiance sur des croyans mal éclairés ; mais, en général, le mépris public les couvre et en fait justice. Je m'imagine que des hommes chez lesquels le zèle se joint aux devoirs et aux lumières, sont instruits plus en détail et par des personnes qui en ont la charge expresse, *de l'état et des progrès de la Religion en France*. Si un tel travail n'existoit point, on se seroit privé du meilleur moyen de juger de *l'état de la Révolution*. D'après tout ce que j'ai dit de l'état moral de la France, l'on devine d'avance ce que *l'opinion* y est : — inquiète et vague, elle n'a de stable que son instabilité ; — affectée de tout, elle n'est sensible à rien et le gouvernement qui la méprise et qui en est haï, s'occupe bien plus de la comprimer que de la diriger.

Le Directoire a ordonné de chanter dans tous les spectacles les différentes chansons qu'a produites [1] la Révolution ; il a deffendu aux Parisiens d'entendre et

[1] * Le manuscrit porte : *produit*.

de chanter ce « Réveil du peuple » qu'il appelloit *homicide* ; les chansons patriotiques sont sifflées et ceux qui font le plus de bruit sont arrêtés sans résistance par un commissaire de police qui les a distingués dans la foulle (*sic*). Le parterre de Paris a trouvé le moyen de saisir jusque dans l'hymne des Marseillois, des allusions contre le gouvernement actuel qui, plus ridicule encore que le parterre, s'est vu désigner par les cinq doigts d'un acteur et a ordonné, sous des peines sévères, de remplacer le mot de *tyrans* par celui de *chouans*. Tous les poètes du Directoire ont exercé leurs talens pour faire goûtter l'emprunt forcé au public et n'ont pas même réussi auprès des classes qui n'étoient point condamnées à le payer. Mais ce qui peindra en peu de mots l'état de l'opinion et du caractère des François, c'est cette question qu'on ne cesse de se faire : *Croyez-vous que la Terreur reviendra ?* cette autre qui est dans la bouche des deux tiers de la France : *Croyez-vous que nous ayons bientôt un Roi ?* et ces plaintes des départemens sur ce que la Vendée qu'ils croyoient encore exister, restoit dans l'inaction et ne venoit point les *prendre*. C'est ainsi qu'ils désirent [1] d'être conquis sur la République, sans passer à la volonté de s'en arracher.

L'opinion, toute indifférente qu'elle est au fond sur les idées morales de fidélité et de légitimité [2], ne s'occupe cependant qu'avec respect du Roi et avec sensibilité de la princesse, fille de Louis XVI ; on l'a

[1] * Le manuscrit porte : *désire*.

[2] * Comp. Mallet du Pan, *Mém. et correspondance,* édit. Sayous, t. II, p. 223.

vu (*sic*) partir avec regret, elle sembloit emporter les espérances vagues dont la foiblesse se nourrit et par lesquelles [1] le malheur tient à l'avenir.

La fête du 21 Janvier a dû déplaire au Directoire qui l'avoit sollicitée [2]. S'il y a pu saisir quelque expression de l'opinion, ce fut sa défaveur ; le fauxbourg St-Antoine lui-même, malgré tous les moyens qu'on avoit employés [3] pour l'exalter, est arrivé jusqu'à la Grève avec l'allure de la tristesse, et le changement peu considérable qu'on est parvenu d'opérer, fut l'effet du vin et de l'eau-de-vie qu'on lui a distribués [4] à cette place.

Le manifeste du Roi, sans avoir produit un très grand effet, a cependant rallié les régicides, déplu à cette foule de partis mixtes qui se partagent la France et n'a guères contenté que les francs Royalistes, surtout ceux qui portent les armes et auxquels il n'auroit peut-être pas fallu s'attacher si exclusivement de plaire dans une déclaration émanée, dans les circonstances, du souverain légitime.

Factions. — Il me paroît que c'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur les différentes factions qui attendent encore le moment favorable de jouer ou de recommencer un rôle.

— Jacobins. — Les *Jacobins* méritent la première place ; c'est la seule faction vraiment en harmonie avec la

[1] * Le manuscrit porte : *lesquels*.
[2] * Ms. : *sollicité*.
[3] * Ms. : *employé*.
[4] * Ms. : *distribué*.

Révolution de France. C'est lorsqu'ils gouvernent qu'elle marche avec rapidité et qu'elle parcourt ces périodes par lesquelles [1] il *est peut-être indispensable qu'elle passe* pour se terminer et *surtout pour aboutir à une Contre-révolution.* Il ne faut pas oublier que la Vendée a été *sous Robespierre* à son plus haut point de puissance et que le danger certain, inévitable et continuel, peut seul forcer la lâcheté et la foiblesse à prendre l'attitude du courage. Le Jacobinisme est une secte qui a ses *fanatiques*, mais aussi (ce qui ne manque jamais à côté des fanatiques) ses *fripons* ; et il seroit possible, assez facile même de diriger ceux-ci et par conséquence (*sic*), de mener les autres. Cette faction, ne voulant aucun gouvernement, est la seule qui veut tout franchement détruire celui qui existe et ceux qui l'ont fait. Égalité parfaite des fortunes, loi agraire et la mort planant sur tout cela, ont toujours été et sont encore les cris de guerre des Jacobins ; il s'y joint actuellement celui de la vengeance. Les dernières classes du peuple dont ils se sont, lors de leur domination, beaucoup plus occupés que le gouvernement actuel, renferment encore beaucoup de leurs partisans [2] ; ces classes regardent toujours l'anarchie comme un moyen de sortir de leur malaise, et, dans leur tendance vague et fiévreuse vers le bonheur, ils s'embarqueront toujours avec plus de confiance avec les Jacobins qu'avec les Constitutionels d'une espèce

[1] * Le manuscrit porte : *lesqu'elles.*

[2] * Rapprochez Mallet du Pan, *Mém. et correspondance,* t. II, Paris, 1851, p. 223.

quelconque ; et c'est une grande erreur que de croire cette faction irrévocablement détruite ; elle ne sauroit l'être que par la morale publique, c'est-à-dire ce respect religieux pour la propriété et la personne qu'un Corps législatif qui en viole journellement jusqu'au principe, ne sauroit rétablir dans un pays qui a subi une Révolution comme celle de la France. Dans les provinces méridionales où la vivacité des sentimens et des passions exclut [1] presque les nuances, il n'y a guères que des Jacobins et des Royalistes. Les premiers, quoique *très en minorité*, ne cessent point d'attaquer ; ils paroissent regarder plus particulièrement le Midi comme leur empire ou leur refuge, et c'est à s'y fortifier que tend principalement leur travail auprès du gouvernement de Paris. Ce gouvernement les maltraite et les caresse successivement ; il lui faut des hommes qui ne veuillent pas faire ou laisser *reculer la Révolution*, et il n'est certain de les trouver que parmi les Jacobins ; mais aussi il lui importe *qu'elle n'avance plus*, et, s'il déléguoit trop de pouvoirs aux Jacobins, il ne seroit plus en proportion avec son instrument et en seroit infailliblement entraîné. Le nombre des *chefs*, en donnant à ce mot, pour les Jacobins, à peu près l'acception qu'il a parmi les Chouans, ne va pas à deux mille pour toute l'étendue de la France ; j'ai déjà dit que, la populace est prête à former leur armée, et il faut y ajouter un nombre considérable d'hommes profondément pervertis et dont la sensibilité n'est remuée que par les

[1] * Le manuscrit porte : *exclue*.

scènes sanglantes de l'anarchie. Je ne parle point de cette cohue nombreuse dont la victoire renforce le parti qu'elle a favorisé.

— Constitutionels. — Il y a, dans toutes les Révolutions de ce monde, *un parti attaquant*, *un parti attaqué* et un maudit parti *compositeur* qui éternise la lutte. Ce parti se compose en France de toutes les branches de *Constitutionels.* Ceux de 1791, *criminels* en arrachant le pouvoir des mains du souverain légitime, *imbécilles* (*sic*) en le laissant échaper (*sic*) de leurs mains, cherchent encore à s'en resaisir (*sic*). La mort de leur production absurde ne leur en a point démontré la maladie, et l'entêtement stupide de la *vanité* repousse chez eux et l'atteinte des remords et les leçons de l'expérience. Tout déraisonnable qu'il est sans doute de ne point vouloir en France ni une Monarchie, ni une République, il y existe pourtant un grand nombre d'hommes qui ont peur de l'une et de l'autre.

On n'ose pas trop espérer de voir le Roi de 1796 (et surtout le Roi légitime) pardonner les crimes et le fautes de 1789 ; et cette crainte est encore un *de ces intérêts que les Constitutionels ont créé* et dont ils disposent.

Les acquéreurs du bien du clergé leur [1] appartiennent de même ; et, *pour ne point se tromper*, il faut comprendre dans cette classe presque tous les anciens capitalistes [2], sans compter les gentilshommes dont

[1] * Le manuscrit porte : *leurs.*

[2] Voilà ce qui empêche les villes qui en renferment un cer-

beaucoup se sont souillés de pareilles acquisitions, et les fermiers dont un grand nombre a placé de cette manière des épargnes qui dépérissoient chaque jour. La noblesse qui est restée en France, *et qui ne dit si souvent que la politique condamne l'émigration que* [1] *parce qu'elle sent que la non-émigration est condamnée par l'honneur*, *regarde* [2] *aussi la Constitution de* 1791 *comme un terme moyen à l'aide duquel sa conduite peut se justifier* ou du moins s'excuser. La vanité bourgeoise se rappelle encore que c'est pour elle qu'on a travaillé en 1791 ; le règne de la Terreur ne l'a que médiocrement corrigée et elle s'est accoutumée à regarder une tribune comme nécessaire à son bonheur et comme *parant au déplaisir de l'inégalité.* Les désordres que la dissolution a amenés, ces divorces et ces mariages scandaleux; ces transactions de toute espèce que l'intérêt, se séparant de l'honneur, a faites [3], à la faveur des lois qui outrageoient la morale ; ce désir de tenir éloignés de la France des hommes dont on regarderoit la présence comme un reproche, dont on envisage l'éloignement comme donnant des places et (à peine ai-je osé m'en convaincre) la fortune même un sujet de spéculation dans plusieurs de leurs propres familles, tout cela tortifie infiniment le parti dont je parle. *On*

tain nombre de prendre un esprit entièrement bon ; Rouen est de ce nombre, comme j'ai eu occasion de m'en (*ms.* : *n'en*) assurer par moi-même.

[1] * Ce mot *que* manque dans le ms.

[2] * Le scribe a oublié de souligner les mots *regarde... Constitution.*

[3] * Ms. : *fait.*

espère qu'un traité fait par les autheurs de tous les crimes et de tous les maux stipulera nécessairement pour tous les coupables et pour tous leurs intérêts.

Les Constitutionels tremblent également et devant les Jacobins et devant les Royalistes ; et aussi longtemps que la République ne recommence à les tuer, ils travailleront plus contre les Chouans que contre elle. L'intrigue est leur arme favorite, et ils ne permettront [1] à leurs partisans d'en employer un autre qu'autant qu'ils envisageront comme certain le triomphe de leur cause. La formule qui rallie cependant le plus de chefs de ce parti est moins la Constitution de 1791, comme elle a existé, que comme elle devoit sortir du *Comité de révision* dont les intrigues de La Fayette et les menées des Jacobins ont empêché le travail. Il est tout simple que les auteurs de la Révolution tiennent plus à ce que leur révolte a établi qu'à des idées de droit et de légitimité ; et ils n'hésiteroient point à préférer le Roi qui signeroit leur traité à celui que l'ordre de la succession place sur le Thrône de France.

C'est le rapport qui rapproche des Constitutionels *le parti d'Orléans*, sur lequel on a dit tant de choses vraies et fausses et qu'il faut tâcher de montrer ici en peu de mots sous son vrai point de vue.

— Parti d'Orléans. — Il seroit d'abord beaucoup plus exact de désigner cette faction comme représentant *l'intérêt à un changement de dynastie*. Les Constitu-

[1] * Le manuscrit porte : *permetteront*.

tionels affectent de se séparer de la Révolution, à datter (*sic*) du 10 Aoust ; beaucoup de gens ont marché avec elle depuis et n'ont eu que longtems après l'intérêt de vouloir en sortir ; or, un Roi qui a à venger [1] les insultes et la mort d'un frère qu'ils ont outragé et tué, épouvante leur imagination et ne leur paroîtra jamais qu'un juge tôt ou tard inexorable ; mais l'anarchie ne leur convient plus ; la raison et la nécessité leur présentent un Roi comme inévitable, et ils en désirent un qui n'ait point pour eux les inconvéniens du Roi légitime. *Un Roi qu'ils auroient fait* applaniroit toutes les difficultés et rassureroit leur crainte ; ils le lieroient par des chartres et des traités de toute espèce et ils joindroient [2] à leur intérêt tous ceux pour lesquels ils auroient stipulé. Les restes de cette faction dont le duc d'Orléans a été le *mannequin*, depuis le commencement de la Révolution, faction qui n'a jamais été bien forte et dont bien peu de membres avoient sérieusement l'intention de servir ce prince, présentent, sans trop le *nommer*, son fils au choix de ceux qui veulent *faire* un Roi et ceux-ci s'accoutument à cette idée, sans l'avoir conçue et sans trop y tenir. Il est donc très vrai de dire que *le changement de dynastie* a en France un parti dont la force peut s'évaluer d'après les intérêts qui le forment et que le parti *personnel* du jeune duc d'Orléans se réduiroit à peu près, en moyens, à la tête de Sieyes, à

[1] * Le manuscrit porte : *vanger*.

[2] * Ms. : *joinderoient*.

des intrigues de Dumouriez[1] et à ce qui reste de fortune à quelques hommes qui se sont ruinés en s'embarquant avec son père, si *les circonstances, c'est-à-dire la position de la France et la sienne propre* ne favorisoient également ce fils d'un prince criminel. J'ignore s'il est d'accord avec ceux qui travaillent pour lui ; mais je sçais que chaque jour le présente davantage à la France, comme un choix dicté par la nécessité ; que chaque jour *un intérêt* s'apperçoit qu'il lui convient ; que la Vendée écrasée a augmenté, *je ne dirai pas ses partisans, mais ceux qui pensent à lui ; que chaque faute* et chaque retard, jusqu'à cette apparition restée sans suites d'un prince sur les côtes de France, lui devient utile et qu'ainsi *le temps paroît s'être chargé de lui former un parti*, si même il n'en avoit point hérité un de son père. *Ce secret de position* est tellement connu de Sieyes et de ceux qui marchent avec lui, qu'ils se gardent bien de rien *aventurer* [2] ; et que, dans deux points seulement, ils ont tenté de mettre en avant le nom de leur protégé. Ils ont échoué dans l'Orléanois et le Berry où des hommes qui ont la confiance du Roi et le talent et la volonté de le servir, ont fait lever l'étendard de la légitimité, et, quelques (*sic*) en soient les suites, ont toujours déjoué les menées de la faction d'Orléans [3]. Elle a été plus heureuse dans l'armée de Hoche, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, et

[1] * Le manuscrit porte : *Dumourier*.

[2] * Ms. : *avanturer*.

[3] * Sur les candidatures royales à cette époque voyez Mallet du Pan, *Mém. et correspondance*, t. II, p. 223.

j'ajouterai seulement que, si je ne regardois pas comme très difficile et presque impossible de donner un esprit de corps dominant à une armée de la France actuelle, j'oserois affirmer que l'armée de l'Ouest disposera des destinées de l'empire.

— Protestans. — La conduite que les *Protestans* ont tenue [1] dans la Révolution de France, ne peut leur faire envisager qu'avec crainte le retour de l'ancien ordre : c'est assez dire qu'ils appartiennent plus ou moins aux factions dont je viens de parler. Celle qui pense parmi eux à un Roi de leur Religion, ne mérite un regard que par ses moyens d'empêcher ; — Fédératifs — mais il n'en est pas tout à fait de même de celle qui tient parmi eux à *une République fédérative ;* elle se fortifie tous les jours ; et il me paroît probable que, si la paix se faisoit, cette faction parviendroit à faire parcourir encore cette échéance [2] à la Révolution ; ce qui auroit un danger [3] réel, en levant *une des raisons principales qui rendent impossible la durée de l'existence actuelle de France.*

Royalistes armés. — Je quitte les factions pour passer à ce parti armé des Royalistes purs et fidèles qui soutient encore les espérances des amis de l'ordre. Veuille la Providence que les destinées de ce parti, au moins pour l'Ouest de la France, ne soient pas attachées à la conservation de la Vendée ! Pour moi, je n'ai jamais vu que là le véritable étendard de la

[1] * Le manuscrit porte : *tenu.*

[2] * Ms. : *cheance.* Peut-être devrais-je adopter dans le texte *chance.*

[3] * Ms. : *dans.*

Royauté et le noyau autour duquel pouvoit se reconstruire la Monarchie ; je n'ai vu que là le fanatisme et la victoire se fortifier mutuellement ; l'obéissance jointe au courage ; un chef formé par le temps, et que le Roi n'avoit plus qu'à reconnoître ; trois années de résistance et, par conséquent, dans l'opinion, une existence qui passoit la réalité ; *enfin, un territoire, une armée et des batailles* [1]. Mais je mets de côté ma manière de voir, et je me bornerai à rendre compte de la manière dont a péri l'infortuné Charette, le seul grand homme de la Révolution, quoiqu'en disent la médiocrité et la jalousie. Je le prens après sa paix conclue avec les Républicains ; il la rompit sur la promesse de l'Espagne de le secourir d'hommes et d'argent ; trois fois cette puissance lui a fait passer des assurances à cet égard et a fini par lui faire annoncer par un exprès qu'une expédition étoit partie à l'effet de lui débarquer des munitions sur la côte du Poitou. Charette, au lieu de recevoir ces munitions, apprend la nouvelle que l'Espagne a fait sa paix. Il est de la nature des guerres civiles que des revers perdent moins un chef dans l'opinion qu'une promesse qu'on a vue [2] sans effet, et Charette n'avoit pu faire reprendre les armes qu'en communiquant aux siens les promesses de l'Espagne, lesquelles, restant sans effet, le

[1] Depuis que l'on s'occupe plus exclusivement à prodiguer les secours aux habitans de la Bretagne, sous le prétexte si souvent répété que *Charette étoit assez fort*, je me suis constamment permis de dire qu'il me paraissoit que *c'étoit de faire un fort* dont il falloit s'occuper.

[2] * Ms. : *vu*.

firent regarder par les uns comme un *imposteur ambitieux* et par les autres comme un *sot, dupe de plus fin que lui.* C'étoient là les cris de l'espérance trompée ; la haine y ajouta les siens et Stofflet ne resta pas seulement dans l'inaction, mais son quartier général fut le lieu où la calomnie s'exerçoit le plus sur le compte de Charette. Quelques semaines après cette nouvelle désastreuse, ce chef annonce à son armée l'arrivée d'un prince et un renfort considérable de la part de l'Angleterre ; le prince est à l'Isle-Dieu et va descendre ; le jour de cette descente est fixé et annoncé à l'armée et.... le prince est retenu. Les chefs et officiers de la Vendée osent juger d'une manière sévère la conduite du prince. Le peuple et les soldats condamnent eur général ; il n'est plus à leurs yeux qu'un vil menteur qui en impose et dont l'ambition médite quelque calcul particulier ; bientôt ces pensées se [1] manifestent par des murmures ; les murmures deviennent de l'insubordination et l'insubordination passe aux menaces. On assure que c'est dans cette situation que Charette fut surpris par des ordres partis de l'Isle-Dieu et qui établissoient quatre généraux indépendans ou invalidoient du moins, s'ils ne détruisoient, son titre de *généralissime*, titre auquel il ne tenoit que pour s'en prévaloir en cas d'une poursuite soutenue et pour y échapper, en se portant tantôt dans une armée, tantôt dans une autre, et être ainsi partout pour nuire et nulle part pour être atteint. Je n'ai point *vu* ces

[1] * Le manuscrit porte : *ce*.

ordres ; mais *je suis certain que, dans la Vendée même, on y croioit* ; *que Charette s'en est plaint ; que Stofflet et Bernier*[1] *en affirmoient l'existence et que de tout cela est résulté la défection la plus complette.* Charette fut regardé comme n'ayant ni la confiance, ni l'estime des princes ; on disoit que ceux-ci l'avoient démasqué et reconnu comme un ambitieux, ignorant et incapable de grandes conceptions ; ses plus fidèles compagnons d'armes devinrent des traîtres ; des actes de sévérité furent insuffisans pour remplacer par la crainte l'affection et la confiance ; et ces deux sentimens étoient devenus une haine d'autant plus forte qu'auparavant ils s'étoient plus rapprochés du fanatisme. Charette n'eut pas à lui 50 hommes de son armée jusqu'à son dernier moment et a été livré par un de ses chefs. Il y a des hommes qui sçavent que la jalousie et l'intrigue avoient entrepris un travail suivi pour détruire ou diminuer la réputation que[2] Charette s'étoit acquise et qu'on s'étoit mis sur le pied de présenter *comme incapable* l'homme qui a montré sans exception le plus *de qualités* de tous ceux dont les noms sont sortis de l'urne révolutionnaire. Les Républicains lui ont rendu plus de justice ; les égards qu'on lui a montrés, son transport à Nantes, les soins avec lesquels on[3] a constaté sa prise et sa mort, tout cela prouve assez l'importance qu'on lui attribuoit. Les dernières nouvelles qu'eurent de lui, à Paris, des hommes qui, depuis deux

[1] * Le manuscrit porte : *Bernières.*
[2] * Ms. : *de.*
[3] * Ms. : *ont.*

ans, étoient ses correspondans, *furent des prières de le rappeler dans le souvenir du Roi dont il craignoit avoir perdu les bonnes grâces et qu'il assuroit d'un dévouement inébranlable aussi long que son existence.* Elle est terminée ; sa fin étoit digne de son cours, et l'histoire a reçu Charette dans ses bras, en sortant de ceux de la vie. L'opinion et le Directoire voyoient également dans la prise de Charette la fin de la guerre de la Vendée ; et celui-ci adoptera sans doute pour ces contrées un projet que les frères Béjarry [1] étoient parvenus à faire goûter avant la reprise des armes. Il consiste à *accorder amnistie et paix franche aux Vendéens qui ne se mêleront en rien du gouvernement, pourvu qu'on ne les opprime ni dans leurs personnes, ni dans leurs propriétés et opinions religieuses.* Stofflet avoit aussi repris les armes d'après des sollicitations très vives. On l'avoit averti longtemps auparavant que, tenant son canton en état de paix et permettant à son armée d'en comparer les jouissances avec les malheurs et les privations de la guerre dont son voisinage lui présentoit le spectacle, il parviendroit difficilement à la faire sortir de cet état, et cette prédiction a été malheureusement accomplie. L'armée de Stofflet ne s'ébranla, pour ainsi dire, que par violence; et, fatiguée de la guerre, elle ne se voyoit plus que *l'instrument de ses chefs* ; Stofflet fut abandonné, livré, et périt [2]. Monsieur d'Autichamp se mit à la tête de

[1] * Cf. L. de La Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, t. Ier, p. 86.

[2] Je ne dis pas davantage de Stofflet. Il n'est permis de re-

250 hommes qui étoient restés attachés à leur chef, et recommença ainsi cette armée qui, d'après les derniers renseignemens qu'on m'a communiqués, étoit accrue jusqu'à 900 combattants. D'Autichamp a fait preuve d'un grand courage ; on lui accorde du talent et les formes qui font aimer et respecter et qui, dans les guerres civiles surtout, assurent ou promettent du moins des succès.

On doit avoir ici des détails exacts sur les forces qui restent à Scepeaux [1] et Sapinaud, [2] l'un sur la rive droite, et l'autre sur la rive gauche de la Loire.

Le premier paroît en avoir conservé le plus, et nous sçûmes à Paris qu'il pouvoit tirer des secours d'Angleterre. Voilà l'état de cette Vendée où, seul, le Royalisme eut un territoire ; qui a coûté à la République plus d'hommes que la guerre étrangère et que les forces et les victoires des Républicains ont bien moins détruite que les fautes de ceux qui avoient le plus d'intérêt à la conserver. Je ne détaillerai point ces fautes, mais je remarquerai que, depuis le commencement de la Révolution de France, tous ceux qui la combattoient, ont été, par une fatalité inexplicable, *toujours, avec les mesures auxquelles ils se décidoient enfin, en arrière du moment où elles convenoient.*

muer les cendres d'un homme du parti dont on est que lorsqu'on a à ajouter au bien qu'on en a déjà dit ; c'est l'ordre de l'honneur et bien plus encore la loi *du véritable esprit de parti.*

[1] * Marie-Paul-Alexandre-César de Boisguignon, vicomte de Scepeaux. Cf. l'art. que lui consacre Feller, *Biogr. univ.*, 1834, t. XI, p. 324.

[2] * Le manuscrit porte : *Sapineau.*

Si la destruction de la Vendée est un malheur incalculable, sa réaction dans l'opinion en est un aussi grand. La promesse de l'arrivée d'un Bourbon a cessé d'inspirer une espérance capable de faire agir ; à bien peu d'exceptions près, tout le monde se réunit à ne plus suposer (*sic*) à aucun des princes, *soit la volonté, soit la liberté* de se jetter en France et de partager les périls de ceux qui y luttent pour la Royauté. Tout le parti royaliste a tremblé à la nouvelle de la prise de Charette, car cette prise supposoit, ce qui n'étoit que trop vrai, que la Vendée s'étoit *rendue en détail.* La mort de Stofflet avoit déjà tellement frappé les esprits, même parmi les Chouans, que, dans la Basse-Normandie où personne ne les attaquoit encore, il y eut sinon de la défection, du moins un refroidissement considérable qui, d'après plusieurs lettres non suspectes, se manifestoit dans la lenteur avec laquelle on prenoit des engagemens et par la rareté dont devenoient les entreprises contre les petits détachemens républicains.

— Bretagne et Normandie. — Je ne sçais quels renseignemens on a ici et surtout à quels renseignemens on croit, relativement à l'état des *Chouans* en Bretagne ; pour moi, je crains beaucoup cette campagne-ci, *non leur destruction*, car *on ne détruit point les Chouans* ; —ils pourroient seulement se [1] détruire ; — mais leur soumission, si de grands succès de la part des alliés ne forcent de ramener l'armée de l'Ouest sur les fron-

[1] * Le manuscrit porte : *le.*

tières du Nord. Le plan arrêté par le Directoire au commencement de Janvier pour [1] la réduction des départemens insurgés, est actuellement connu presqu'en totalité par l'extrait qu'il en a fait insérer dans son papier officiel. Il nous a été connu (à moi et à des personnes auxquelles on m'avoit adressé) presqu'aussitôt qu'il fut conçu ; nous le regardâmes comme très dangereux pour les Chouans, et on fit avertir les chefs de ses dispositions, pour qu'ils ne fussent point surpris par la mise en siège des différentes villes. Ce plan que je recommande à la méditation de ceux qui s'occupent du système de la Chouannerie [2] n'a jusqu'à présent, que trop réussi et ce qu'il y a peut-être de plus effrayant, *sous tous les rapports*, c'est que la crainte *des amendes pécuniaires* a plus soumis d'hommes et de villages que l'appareil de la force et la crainte de la mort. Après le désarmement de la Bretagne, le projet du Directoire est, pour effectuer celui de la Normandie, de transporter le quartier général à Alençon, en [3] laissant toujours le cordon d'un côté appuyé sur Grandville et de le pousser de l'autre jusqu'a la Seine, en laissant Évreux devant lui.

— Maine, Orléanois et Berry. — Plus cette marche est menaçante pour les Chouans de Bretagne et de Normandie, plus il paroissoit important d'augmenter

[1] * Le manuscrit porte : *par*.

[2] Il est dans un des numéros du *Rédacteur* dont la date tombe vers le milieu d'Avril. — * Voyez, en effet, *Le Rédacteur* du 17 Avril 1796. (28 Germinal an IV), pp. 2-4.

[3] * Ms. : *et en*.

les moyens de ceux du Maine, de l'Orléanois [1] et du Berry qui se trouvent derrière le cordon. Et c'est principalement de cela qu'on s'occupe de Paris. On n'espère point d'en faire un objet décisif ; mais, comme l'opinion est généralement bonne dans ces provinces, on se débarassera, tant qu'on le pourra, des hommes qui peuvent être douteux ; on attaquera autant de petits postes que possible ; on harcelera, tant que faire se [2] pourra, les convois de toute espèce qui vont rejoindre l'armée de l'Ouest ou Paris ; on ne se compromettra point avec des forces supérieures qui trouveront toujours, en pénétrant dans le pays, tout le calme et la soumission possible et aussi peu que possible de subsistances, mais dont le départ sera suivi des mêmes mouvemens qui en avoient occasionné l'arrivée.

On s'occupe surtout d'avoir à soi les autorités constituées elles-même (*sic*) et, pour prouver à la fois et de quelle importance est cette mesure et jusqu'où on l'a poussée, je remarquerai que les différens chefs de ces cantons ne manquent jamais d'un passeport pour voyager en sûreté, et que, dans un combat assez opiniâtre qui a eu lieu près du Mans, il y a deux mois, le chef qui commandoit les Chouans, étant blessé à la cuisse, se fit traiter, au Mans même, de sa blessure jusqu'à parfaite guérison.

Les chefs dont je parle mettent aussi un soin extrême à prévenir les excès de tout genre par les-

[1] * Le manuscrit porte : *Orléannois*.
[2] * Ms. : *ce*.

quels les Chouans flétrissent si souvent la cause qu'ils disent deffendre ; ils respectent *toute propriété particulière*, quelle qu'elle soit et n'en prélèveront jamais que ce que leurs *besoins du moment* justifieront. Ils s'entendront toujours et obéiront, sans hésiter un instant, à toute autorité qui se présentera de la part du Roi.

— Midi. — Je n'ai presque aucun détail sur l'état du Midi : le ministre d'Angleterre en Suisse croit pouvoir compter sur ses dispositions ; j'ajouterai que j'ai la certitude que les gouvernans les (*sic*) craignent ; *c'est là seul qu'une partie de douze mille personnes emprisonnées en France a tué en sortant de prison une partie de ses geôliers.* Les derniers mouvemens qui ont eu lieu dans le Midi, ont été exagérés, il est vrai, par les espérances des Royalistes ; mais il est important de remarquer qu'ils l'ont été aussi par les craintes des Républicains.

On conçoit aisément qu'une guerre vive du côté de l'Italie est indispensable pour tirer parti du Midi et pour y organiser des mouvemens sérieux.

Réflexions. — Je me permettrai d'ajouter ici quelques réflexions importantes et qui sont prises de la nature des faits que je viens de détailler. *Chouaner* une province, *c'est bien l'arracher* [1] *à la République*, sous beaucoup de rapports, *mais ce n'est point la donner à la Monarchie.*

Avec une armée on aura plus de Chouans qu'on n'en [2]

[1] * Le manuscrit porte : *d'arracher.*
[2] * Ms. : *en* et non *n'en.*

voudra ; avec des Chouans seuls on n'aura jamais une armée. La première condition pour la guerre civile est un *territoire* et le système de la Chouanerie n'en donne point. Le *territoire* est quelquefois représenté par une armée formée et entière qui se déclare pour un chef. Sans cet avantage rare et dont les circonstances ne permettent [1] guère de se flatter, il faut que la guerre civile sorte ou *des places fortes* ou de ces *forteresses que la nature paroît avoir formées* [2] pour servir d'azile (*sic*) au malheur, au désespoir et à la foiblesse, où le vaincu peut combiner et amasser des moyens pour triompher à son tour du vainqueur. Le Midi offre de ces dispositions. Hélas ! la Vendée en étoit une. Il me paroît instant de s'occuper de moyens pour empêcher que, parmi cette foule de chefs de Chouans, la jalousie ne produise tous les effets qu'a produits [3] ailleurs la différence d'opinion. On conçoit aisément qu'un chef qui réunit sur lui, au suprême degré, la confiance de son canton et la méfiance de tous les autres, est incapable, ses autres qualités ou deffauts à part, de servir de point central et un tel point est indispensable.

— MAJORITÉ INERTE. — Le tableau des factions et du parti royaliste armé ou prêt à s'armer, en y joignant la minorité républicaine que j'ai donné les moyens d'évaluer, comprend toute la partie *agissante* de la France, c'est-à-dire tout au plus *le tiers* de sa population. Les deux autres tiers présentent une *majorité*

[1] * Le manuscrit porte *permette* ; *permettent* a été gratté.

[2] * Ms. : *informé*.

[3] * Ms. : *produit*.

inerte qui a l'air de vouloir se laisser mener par des décrets aussi longtems qu'on en fera, qui aimeroit cependant *mieux* obéir à un Roi, mais qui ne promet d'offrir un moment l'image de l'action que lorsqu'elle aura *à applaudir* une Révolution fortuite et imprévue qui aura rétabli le Thrône. C'est cette *masse* que j'avois plus particulièrement en vue, lorsque j'ai regardé comme désirable le rétablissement de la domination des Jacobins ; tout ce que la tyrannie de ceux-ci parviendroit à en mettre en mouvement, tourneroit au profit du Royalisme *pur et armé* ; mais si le *corps mort* ne repasse plus par le régime de la Terreur, il fournira toujours à cette longue série des factions qui, *au nom de l'ordre*, pourroient encore se succéder dans le gouvernement, une *majorité obéissante* ; chacune d'elles la présentera comme *le résultat de l'opinion publique*, par lequel (*sic*) elle légitimera une usurpation qui aura réussi et chacune d'elles, en mourant, la laissera en héritage, et, pour le même emploi, à la faction qui lui succède dans l'empire.

Résumé. — Je résume mon long mémoire.

La Révolution n'a presque plus de *partisans* en France ; elle y a encore beaucoup de soutiens.

Le gouvernement actuel de la France n'existe et dure que par la lâcheté des gouvernés.

Il y a plus de probabilités de le détruire par les factions et autres germes de dissolution qu'il porte dans son sein qu'il n'y a d'espérances de faire cesser ou de diminuer la peur qui le maintient.

Ce n'est qu'en augmentant cette peur qu'on par-

viendroit peut-être à la changer en courage.

La situation physique de la France peut encore fournir aux usurpateurs qui la gouvernent beaucoup de moyens de deffense et même d'attaque contre l'Étranger.

La situation morale est celle par laquelle les vieilles nations [1] retournent à la barbarie.

La position du parti royaliste armé sollicite dans le moment bien plus tôt (*sic*) des secours qu'elle n'autorise des espérances.

Londres, le 26 Avril 1796.

En tête sur une feuille servant de titre : *Avril* 1796 ; *Floréal an IV. — Mémoire sur l'état actuel de la France. Mois d'Avril* 1796 [2].

[1] * Le mot *nations* est répété deux fois dans le manuscrit.

[2] * Archives du Ministère des Affaires étrangères, *Affaires intérieures*, Reg. 1414, fol. 1840.

VI

Lettre du Directoire exécutif du 24 Messidor an IV (12 *Juillet* 1796), *au ministre des Relations extérieures.*

Si, dans ces derniers tems, Citoyen, le langage républicain s'est altéré et si l'expression la plus honorable pour tout Français qui sent la dignité de son être, semble aujourd'hui dédaignée par les amis de l'ancien régime, ce n'en est pas moins un vrai scandale qu'il se trouve dans les administrations générales ou locales des employés qui affectent eux-mêmes de substituer le mot *Monsieur* à celui de *Citoyen*.

Sans doute, ce n'est pas à la loi de commander en pareil cas, ni d'exercer son empire sur l'idiome privé des individus ; il est des objets qui sont inaccessibles pour elle.

Dans l'ancienne Grèce, les habitans de l'une de ses villes s'étaient livrés à une incontinence extrême ; un décret qui n'était qu'une satyre sanglante leur permit de s'ennyvrer (*sic*) [1]. Qu'il soit de même permis à tous ceux qui ne se sentent pas dignes de porter le nom de *citoyen*, de s'en attribuer un autre. Il restera sans doute assez de Républicains qui le tiendront à honneur et sauront le faire respecter.

Que ceux qui veulent *monsieuriser*, rentrent dans les cotteries qui admettent ce langage, mais ces Messieurs doivent renoncer à être employés par la République.

Nous connaissons l'influence des mots sur les choses,

[1] Le manuscrit porte : *digne*.

et nous venons, Citoyen, de vous exprimer notre volonté constante.

Vous voudrez donc bien prendre les mesures nécessaires pour la faire observer dans toutes les parties de l'administration publique qui correspondent au département dont vous êtes chargé.

Signé : CARNOT, président.

Par le Directoire exécutif,
Signé : Le secrétaire général,
La Garde.

Pour copie conforme :
Le ministre des Relations extérieures,
Ch. Delacroix [1].

[1] *Sic.* Ne faudrait-il pas plus régulièrement : *C. de Lacroix ?* — Archives du Ministère des affaires étrangères, *Affaires intérieures*, Reg. 1414, fol. 64 recto.

VII

Extrait du registre des arrêtés du Directoire exécutif. — Du 18 Fructidor an IV de la République française, une et indivisible (4 *Septembre* 1796).

Le Directoire exécutif arrête que les ambassadeurs, envoyés, consuls et autres personnes de telle classe que ce soit, employés au dehors de la République, ne se donneront et ne recevront officiellement d'autre qualité ou dénomination que celle de *Citoyen.*

Le ministre des Relations extérieures est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

Pour expédition conforme :

Signé : L.-M. REVELLIÈRE[1]-LÉPEAUX, président.

Par le Directoire exécutif,
Le secrétaire général,

Signé : LA GARDE.

Pour copie conforme :
Le ministre des Relations extérieures,

CH. DELACROIX.

En marge : *Département des Relations extérieures. — Copie d'arrêtés. — 2e Bureau, — 1re Division. Politique* [2].

[1] Le manuscrit porte : *Reveillère.* Je reprends l'orthographe adoptée plus haut, p. 287. La Revellière-Lépeaux a orthographié son nom de différentes manières, comme l'établit M. Port dans son *Dictionnaire.... de Maine-et-Loire*, t. III, p. 248.

[2] Archives du Ministère des Affaires étrangères, *Affaires intérieures*, Reg. 1414, fol. 66 recto.

TABLE

PAGES

Préface 1

AFFAIRES SOCIALES (suite et fin).

VII. Apogée de la misère à la fin de la Convention (fin). *Points culminants de la misère. — Insurrection d'Octobre. — Fin de la Convention* 1

VIII. Continuation de la misère sous le Directoire.

§ 1er. — *La disette en Novembre* 1795 44

§ 2. — *La cherté et le budget de la farine pour la ville de Paris en Décembre* 1795 72

§ 3. — *Fermeture de la Bourse et emprunt forcé* . 111

§ 4. — *La situation prétendue et la situation réelle en Janvier* 1796 127

§ 5. — *Rescriptions et mandats en* 1796 149

§ 6. — *La misère et les menées socialistes de Février à Mai* 1796. 170

§ 7. — *La crise des assignats et le pillage du mois de Juin* 210

§ 8. — *Fin du papier-monnaie et décroissance de la misère publique* 244

APPENDICE.

I. *Rapport général de la Surveillance du* 5 *Brumaire an IV* (27 *Octobre* 1795) 275

II. *Rapport de Merlin, ministre de la police, sur une pétition relative à la liberté du commerce* (26 *Pluviôse an IV* — 13 *Février* 1796). . . . 283

PAGES

III. *Arrêté du Directoire du 24 Pluviôse an IV* (13 *Février* 1796). 286

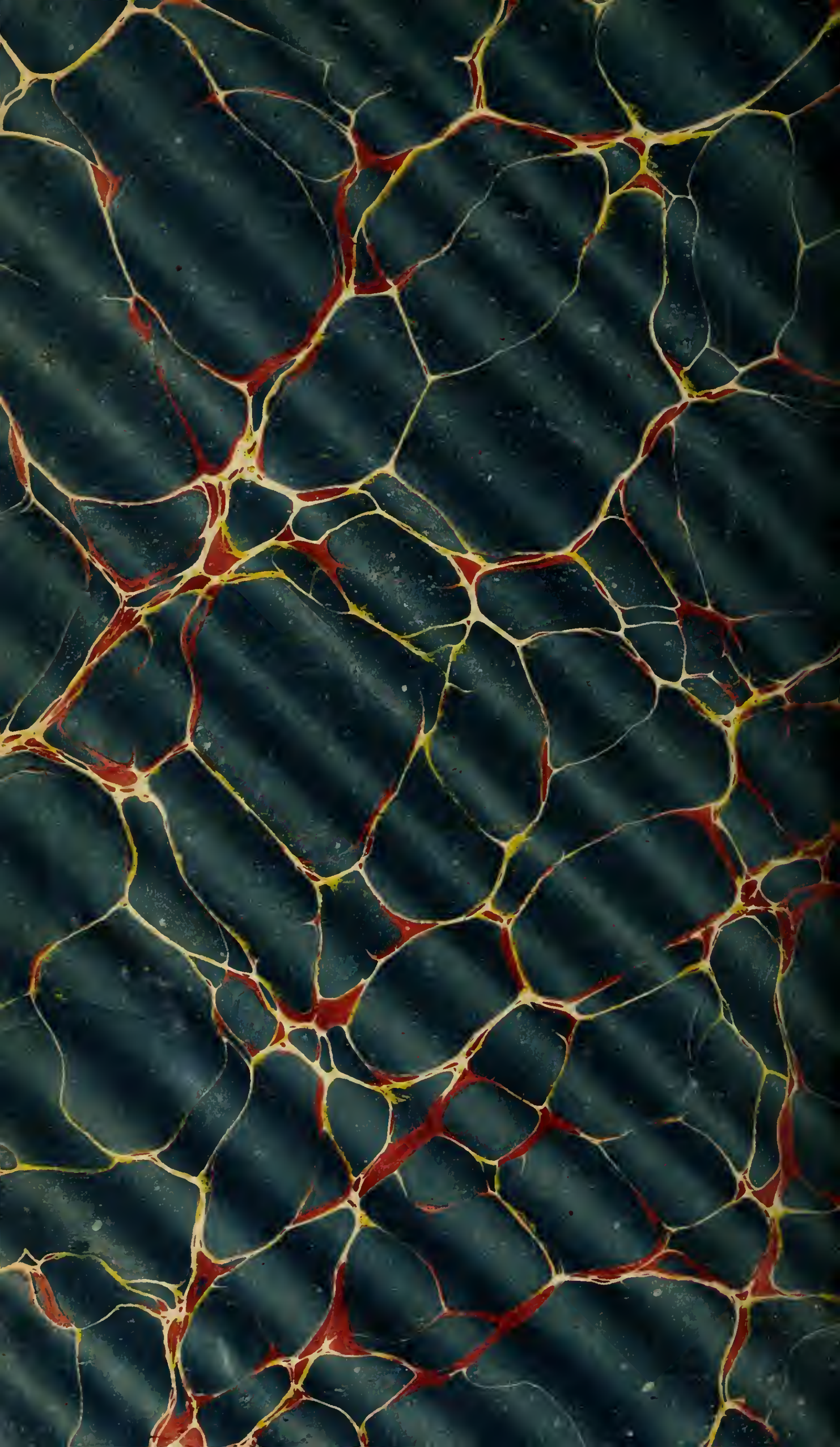
IV. *Proclamation du Directoire rédigée par Carnot* (24 *Pluviôse an IV* — 13 *Février* 1796) 288

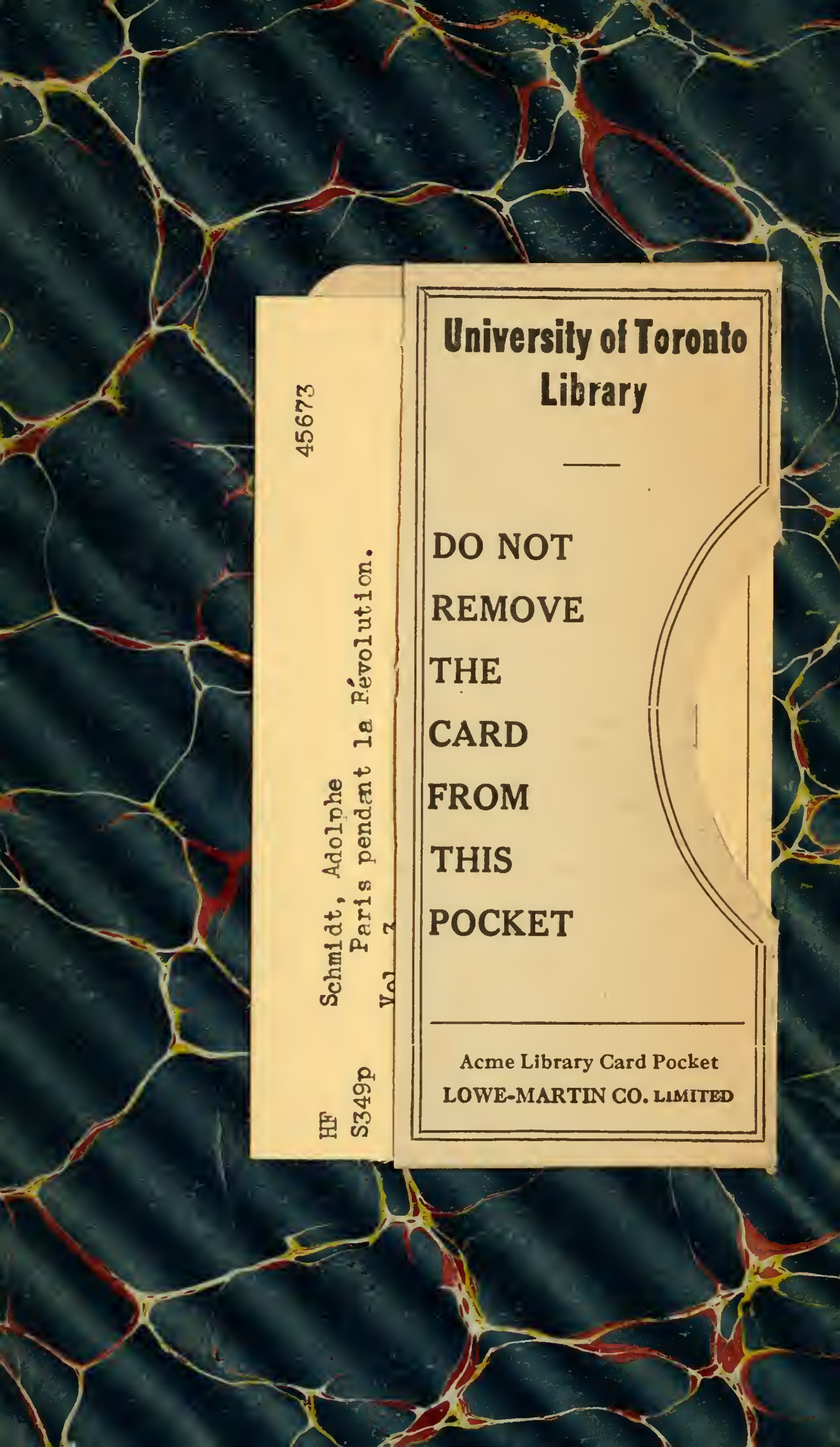
V. *Mémoire d'un agent royaliste sur l'état de la France en Avril* 1796. 294

VI. *Lettre du Directoire exécutif du* 24 *Messidor an IV* (12 *Juillet* 1796) *au ministre des Relations extérieures* 348

VII. *Extrait du registre des arrêtés du Directoire exécutif. — Du* 18 *Fructidor an IV de la République française, une et indivisible* (4 *Septembre* 1796). 350

Péronne — Imp. Lud. Crèty, Grande Place. 24.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED
45673
HF
S349p
Schmidt, Adolphe
Paris pendant la Révolution.

